VOLTAIRE

Siècle de Louis XIV.

CHAPTERS I. TO XIII.

Cheltenham No. 16.9 VOL

Accession No. SN 345.

WITHDRAWN

Cambridge Local Examinations for 1879.

SIÈCLE DE LOUIS XIV

PAR

VOLTAIRE.

CHAPITRES I—XIII.

Édition classique, accompagnée d'une Carte de la France à la mort de Louis XIV, et d'une Notice sur le Siècle de Louis XIV et de Notes

PAR

A. GARNIER;

AND

WITH GRAMMATICAL AND EXPLANATORY NOTES,

An Index of Historical and Geographical Names, specially adapted for the Use of Preparing Candidates,

BY

VICTOR OGER,

AUTHOR OF THE "OXFORD AND CAMBRIDGE LOCAL FRENCH EXAMINERS," ETC., ETC.

SECOND EDITION.

LONDON:
LIBRAIRIE HACHETTE & CIE.,
8, KING WILLIAM STREET, STRAND, W.C.
AND
DULAU AND CO., 37, SOHO SQUARE, W.

1879.

[*All Rights Reserved.*]

Price 2s.

F16.9
VOL
SN. 345.

LONDON:
PRINTED BY RANKEN AND CO., DRURY HOUSE,
ST. MARY-LE-STRAND, W.C.

CONTENTS.

PAGE

PREFACE ... ... —

NOTICE SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV i

LISTE DES ENFANTS DE LOUIS XIV, DES PRINCES DE LA MAISON DE FRANCE, DES PRINCIPAUX MINISTRES, &c. xxi

LETTRE DE VOLTAIRE A MILORD HARVEY xxix

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

CHAP.

I. Introduction 1

II. Des États de l'Europe avant Louis XIV ... 6

III. Minorité de Louis XIV. Victoires des Français sous le grand Condé, alors duc d'Enghien ... 23

IV. Guerre civile 30

V. Suite de la guerre civile jusqu'à la fin de la Rébellion en 1653 50

VI. État de la France jusqu'à la mort de Mazarin en 1661 62

VII. Louis XIV gouverne par lui-même. Il achète Dunkerque et rend son royaume florissant et redoutable 84

VIII. Conquête de la Flandre 95

IX. Conquête de la Franche-Comté. Paix d'Aix-la-Chapelle 101

X. Travaux et magnificence de Louis XIV. Conquête de la Hollande 107

XI. Évacuation de la Hollande. Seconde conquête de la Franche-Comté 126

XII. Belle campagne et mort de Turenne. Dernière bataille du Grand Condé à Senef 134

XIII. Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue en 1678 145

Notes 156

Biographical and Geographical Index 223

Map of France at the death of Louis XIV. ... 236

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_KU-357-570

PREFACE.

THE object which I have endeavoured to keep in view in my Notes is not only to assist my readers in translating accurately the French text, but to enable them thoroughly to understand from an English standpoint the history of the time and persons to which it refers. Moreover, the acquisition of the French language being the aim of all those who study it in earnest, I have introduced in my Notes, quotations and illustrations which are intended to be first translated orally in class and afterwards set as exercises on French composition. The importance of this part of the work will be obvious to anyone who, after having gone through all the exercises in his French grammar, has to translate orally or in writing an unprepared page of good English. He will require a very great deal of help as well as much practice before being able to translate *ad aperturam libri* FROM ENGLISH INTO FRENCH; but let pupils bear in mind that they have everything to gain by doing their own work, and that they lose the best opportunity for learning when they have their work done for them. Convinced of this, I have thought it best, in most cases, not to translate my quotations. Should, however, any of my readers be embarrassed in carrying out my suggestions, I shall

be happy to assist him by answering any questions addressed to me, care of Messrs. Hachette and Co., London.

I have not given a "Life of Voltaire," because I felt that justice could not be done to the subject in the very limited space at my disposal, and, to quote Voltaire himself, "*il faut y exceller ou ne pas s'en mêler.*" But I have added at the end of my Notes brief criticisms on Voltaire, Louis XIV., and the present work, which may, I hope, be found sufficient for all practical purposes. I have avoided as much as possible giving illustrations or criticisms of my own, preferring to appeal to the best (French and English) authors and indicating my authorities. I have not given Voltaire's estimate of the character of Louis XIV., because it is not more acceptable to my own mind than it is to that of English readers. Finally, the Biographical and Geographical Index is not a bare nomenclature; here and there will be found information capable, I trust, of cultivating the taste of the pupils, awakening their interest and enlightening their judgment, in enriching their memory—that is to say, appealing to that power of observation which Bacon regarded as the only basis of all true knowledge.

VICTOR OGER.

North Ormsby,
January 1st, 1879.

NOTICE

SUR

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

I. Première publication du *Siècle de Louis XIV*. — Éditions de l'auteur. — Contrefaçons contemporaines.

Voltaire était âgé de trente-huit ans, et il avait déjà composé la *Henriade*, *Charles XII* et *Zaïre*, quand il songea à écrire l'histoire de Louis XIV[1]. Il s'occupa aussitôt à en amasser les matériaux, l'abandonnant et la reprenant tour à tour, se délassant de ces études sérieuses par *Mahomet* et *Mérope*, mais y revenant toujours : c'était le dernier ouvrage qu'il voulait faire avant de mourir[2]. On sait que Voltaire, qui devait vivre quatre-vingt-quatre ans, parlait sans cesse de sa mort prochaine. En 1739, pour pressentir l'opinion publique, il publia un *Essai sur le Siècle de Louis XIV*, qui comprenait à peu près les deux premiers chapitres du livre actuel : l'*Essai* fut supprimé par un arrêt du conseil. « J'ose dire, écrivit-il au marquis d'Argenson[3], que dans tout autre temps une pareille entreprise serait encouragée par le gouvernement. Louis XIV donnait six mille livres de pension aux Valincour, aux Pellisson, aux Racine et aux Despréaux, pour faire son histoire qu'ils ne firent point; et moi je suis persécuté pour avoir fait ce qu'ils devaient faire. J'élevais un monument à la gloire de mon pays, et je suis écrasé sous les premières pierres que j'ai posées. » Cette sévérité excessive fut

1. Lettre à M. de Formont, septembre 1732.
2. Lettre à M. de Ciddeville, 26 juin 1735.
3. Lettre au marquis d'Argenson, 8 janvier 1740.

duction. Plus tard, en 1763, Voltaire y ajouta le *Précis du Siècle de Louis XV*. Enfin, en 1768, parut à Genève le livre tel qu'il est resté depuis, *corrigé et considérablement augmenté*, suivant la formule : c'est la dernière édition de l'auteur, la plus exacte, la plus complète, celle que nous avons à apprécier.

II. Plan du *Siècle de Louis XIV*.

Voltaire commence ainsi son ouvrage : « Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire : on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais. » Quand on lit sa correspondance dans les années qui ont précédé ou suivi la publication du *Siècle de Louis XIV*, on est frappé de le voir revenir sans cesse sur cette idée, qui fait, à ses yeux, la nouveauté et l'originalité de son livre. « On n'a fait que l'histoire des rois, écrit-il au marquis d'Argenson [1], mais on n'a pas fait celle de la nation. Il semble que, pendant quatorze cents ans, il n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des généraux : mais nos mœurs, nos lois, nos coutumes, notre esprit, ne sont-ils donc rien? » Il dit encore à l'un de ses amis [2] : « Vous avez ranimé dans moi cette ancienne idée que j'avais d'un essai sur le siècle de Louis XIV. S'il n'y avait que l'histoire d'un roi à faire, je ne m'en donnerais pas la peine; mais son siècle mérite assurément qu'on en parle. »

C'était la première fois qu'un écrivain, cessant de se borner au récit vulgaire des batailles et à l'histoire convenue des rois, cherchait dans les annales du passé les manifestations variées et multiples de la pensée humaine. C'était la première fois qu'on essayait de

1. Lettre au marquis d'Argenson, 26 janvier 1740.
2. Lettre à M. de Formont, 26 janvier 1735.

représenter dans un tableau unique tant d'objets divers et cependant inséparables, les négociations, les guerres, le gouvernement intérieur, les finances, le commerce, les lettres et les arts, en un mot tout ce qui fait la vie et la grandeur d'une nation. Le temps et de nouvelles recherches ont dû ajouter des renseignements utiles ou intéressants à ceux que Voltaire avait recueillis; mais on n'a pu lui enlever l'honneur d'avoir envisagé le premier l'histoire de ce point de vue supérieur et vraiment philosophique. Nous ne le comparerons pas aux annalistes médiocres et aux compilateurs ennuyeux qui l'avaient précédé en France. Bossuet lui-même avait écrit d'admirables réflexions sur l'histoire universelle plutôt qu'une histoire universelle.

Dans l'antiquité, Thucydide, Tite Live, Tacite, ces grands maîtres, avaient excellé à peindre les débats orageux de la place publique et les graves délibérations du sénat, la sagesse ou l'imprévoyance des rois et des peuples, la fortune heureuse ou contraire des combats, et surtout les leçons morales que l'histoire présente aux méditations humaines; mais on chercherait en vain dans leur récit ces renseignements que l'esprit plus curieux et plus pratique des modernes voudrait y trouver. Ils nous parlent à peine des institutions qui régissaient leur patrie; ils ne semblent pas croire qu'on puisse les ignorer, et ce n'est que par quelques indications vagues et fugitives qu'on a pu reconstruire, dans leurs ouvrages, l'édifice politique des sociétés anciennes. Ils nous fournissent encore moins de lumières sur l'administration intérieure des États, sur les finances, sur le commerce et l'industrie, abandonnés aux mains des esclaves; et tout un côté de l'antiquité grecque et latine nous est resté caché. Enfin, chose plus singulière, les lettres et les arts n'entrèrent jamais dans le cadre de leur histoire, à une époque et dans des républiques où ils jetèrent le plus vif éclat. Thucydide a raconté les premières années de la guerre du Péloponèse, sans

faire mention des écrivains et des artistes qui ont illustré ce grand siècle; et quand il nomme en passant Sophocle, commandant d'une flotte athénienne, il ne daigne pas rappeler que cet amiral était le plus grand poète de la Grèce. Tacite, qui a décrit la décadence politique et morale du monde romain sous les premiers Césars, n'a pas songé à ennoblir et à relever aux yeux de la postérité cette ère nouvelle d'une république dégradée, par les noms glorieux encore de ses derniers prosateurs et de ses derniers poètes. Aussi, tout en admirant ces grands génies, peut-on croire que Voltaire leur est supérieur par le plan même de son histoire [1].

La diversité des matières qui devaient composer le *Siècle de Louis XIV* en explique la division générale. « On décrira, dit l'auteur [2], les grands événements politiques et militaires de ce règne. Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera traité à part. La vie privée de Louis XIV, les particularités de sa cour et de son règne tiendront une grande place. D'autres articles seront pour les arts, pour les sciences, pour les progrès de l'esprit humain dans ce siècle. Enfin on parlera de l'Église, etc. »

Des critiques dont la parole fut autorisée ont blâmé cette division, qui leur a paru briser l'unité de l'ouvrage. « L'activité multiple et continue de ce règne en est le caractère, a dit M. Villemain [3]; il fallait donc la

1. « En se modelant en général sur ces grands maîtres, dit Voltaire lui-même, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que n'eut l'auteur. On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population : il en est de l'histoire comme des mathématiques et de la physique : la carrière s'est prodigieusement accrue. Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire. » (*Dictionnaire philosophique*, article *Histoire*.) Dans sa correspondance, Voltaire revient souvent sur cette appréciation des historiens anciens. Ainsi il dit de Tacite : « Je suis curieux, je voudrais connaître les droits du sénat, les forces de l'empire, le nombre des citoyens, la forme du gouvernement, les mœurs, les usages. Je ne trouve rien de tout cela dans Tacite : il n'y a d'ailleurs ni ordre, ni dates. » (Lettre à la marquise du Deffant, 30 juillet 1768.)

2. Voy. au chap. I, page 6.

3. *Tableau du* XVIII*e siècle*, 16e leçon.

mettre constamment sous les yeux du lecteur. Les fêtes se seraient mêlées aux guerres, les lois aux conquêtes, la religion aux intrigues de cour, et les lettres à tout. On aurait suivi, sous toutes les formes à la fois, la grandeur croissante du souverain et de la nation, puis leur déclin et leur dernier effort. » Sans nier la simplicité dramatique d'un plan pareil, on se demande s'il était possible de le suivre dans une histoire que remplissent tant d'événements et de nature si diverse. L'entreprise a été tentée de nos jours par le savant Sismondi, dans les volumes qu'il a consacrés au règne de Louis XIV. La vérité, ou plutôt l'exactitude chronologique, y a gagné peut-être, mais l'intérêt et l'art y ont certainement perdu. Tout est divisé et rien n'est complet; l'attention, partagée tour à tour entre mille objets, ne saurait s'attacher puissamment à aucun d'eux; et l'esprit est fatigué de la succession rapide de tant de tableaux, qui se suivent sans s'appeler autrement que par les nécessités de la chronologie.

On ne peut regretter que Voltaire ait adopté un plan différent. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il ne s'est pas renfermé avec une rigueur systématique dans les divisions qu'il avait tracées : parfois les sujets viennent se mêler sous sa plume, quand la clarté du récit peut l'exiger. Tantôt, au début d'une campagne, il dira comment les ministres en avaient préparé le succès par le rétablissement des finances et la réforme de l'armée; tantôt, après un traité glorieux, il rappellera que les lettres, si florissantes alors, contribuaient encore à la grandeur du roi et de la France en Europe; ailleurs, au milieu des guerres malheureuses qui ont marqué les premières années du XVIII^e^ siècle, il montrera la monarchie de Louis XIV affaiblie devant ses ennemis et menacée dans l'intérieur même du royaume par le réveil redoutable des passions religieuses.

La méthode suivie par Voltaire nous semble donc préférable à celle qu'on aurait voulu qu'il suivît; car

il a pu, en conservant l'unité dont son livre avait besoin, exposer avec plus de suite et décrire dans leur ensemble les diverses parties de ce grand règne. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas terminé une histoire aussi variée par une appréciation générale qui la résumât tout entière. Le *Siècle de Louis XIV* va finir en Chine, au milieu des querelles obscures de quelques missionnaires chrétiens : il manque de conclusion. On ne peut expliquer cette faute d'un écrivain, si habile d'ordinaire, qu'en rappelant que, dans sa pensée, le *Siècle de Louis XIV* n'était point un ouvrage séparé, mais seulement l'une des parties du grand monument qu'il voulait « élever à l'honneur de la vertu et des arts [1]. » Dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, nous trouvons en effet, au premier chapitre, un jugement rapide du dernier règne, de même que Tacite, suivant l'expression de M. Villemain, à l'ouverture des *Annales*, en peu de pages, a fait revivre tous les souvenirs de la vie et du génie d'Auguste [2]. Mais si l'auteur peut sembler excusable, on n'en regrettera pas moins que son œuvre soit restée incomplète, et que cette histoire si dramatique n'ait pas un dénoûment digne de la majesté d'une telle époque et de la beauté même du livre.

III. Exactitude du *Siècle de Louis XIV*.

Voltaire a dit [3] que les préjugés sont des grands seigneurs qu'il faut savoir parfois ménager. On nous permettra cependant de combattre ce vieux préjugé, qui ne veut voir dans l'auteur du *Siècle de Louis XIV* qu'un historien mal instruit, superficiel et inexact. Dans ses lettres, il parle souvent, avec un grand air de sincérité et sans charlatanerie, des immenses recherches qu'il avait faites, et du travail as-

1. Lettre à M. de Ciddeville, 9 janvier 1740.
2. *Tableau du* XVIII^e^ *siècle*, 16^e^ leçon.
3. Lettre au président Hesnault, 8 janvier 1752.

sidu auquel il s'était livré. Cet écrivain si facile, qui achevait *Zaïre* en vingt-deux jours et *Catilina* en une semaine, qui se comparait lui-même en plaisantant « à un robinet qu'il suffit d'ouvrir pour remplir à l'instant tout un bassin[1], » employa vingt années à composer sa grande histoire, et seize autres à la revoir et à la corriger. Il fit venir, il consulta, il demanda à ses amis tous les ouvrages qui pouvaient l'éclairer. Il leur répétait sans cesse et sous toutes les formes ce qu'il écrivait à M. Thieriot (24 septembre 1735) : « Si vous connaissez quelque livre où l'on puisse trouver de bons mémoires sur le commerce, je vous prie de me l'indiquer afin que je le fasse venir de Paris. Faites-moi connaître aussi tous les livres où l'on peut trouver quelques instructions touchant l'histoire du dernier siècle et le progrès des beaux-arts : je vous répéterai toujours cette *antienne*. » Il eut ainsi sous la main, pour l'édition définitive de 1768, des matériaux sans nombre, abîme inépuisable qui aurait effrayé tout autre que lui. Il avait lu tous les *Mémoires* qu'on avait publiés sur le siècle précédent[2]; les *histoires générales* de Louis XIV, par Pellisson, Limiers, Rieucourt, Reboulet, Larrey, La Hode et La Martinière, Roussel, Lamberty, le comte italien François-Marie Ottieri, le bénédictin Vittorio Siri, etc.; les *histoires particulières* de quelques uns des grands hommes de cette époque, aujourd'hui inconnues, si l'on en excepte celles de Turenne et de Fénelon par Ramsay; les *Abrégés chronologiques* du P. Daniel et du président Hénault; les *Lettres* du cardinal Mazarin, du comte d'Avaux, de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon, de Fénelon et du vicomte de Bolingbroke; les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre; les *Recherches sur les finances de France*, par Forbonnais; les *Mémoires des intendants*, publiés vers 1700, pour l'instruction du duc de Bourgogne; les *Recueils littéraires* du P. Niceron[3], du

1. Lettre au comte d'Argental, 21 août 1749.
2. Ils forment aujourd'hui la seconde partie de la *Collection Petitot*.
3. Dans la *Liste des écrivains français*, Voltaire a consacré un article au

P. Lambert et du P. Desmolets, etc., etc. Il avait été lui-même en Hollande pour lire les histoires satiriques que la censure ne laissait point entrer dans le royaume[1]; et, pendant son séjour en Prusse, il avait étudié les livres étrangers qui avaient paru sur Louis XIV : il avait voulu chercher la vérité jusque dans les pamphlets des réfugiés calvinistes et des ennemis de la France.

Mais ces ouvrages écrits déjà et publiés ne sont pas la seule source historique où il ait puisé. Plus d'une grande famille lui confia de précieux manuscrits : il put connaître les Mémoires alors inédits de Villars, du maréchal de Berwick, de Torcy, de Mme de Caylus, du marquis de Dangeau, et même, dit-on, mais sans preuves bien décisives, du duc de Saint-Simon[2]; il obtint du maréchal de Noailles, à force d'instances, quelques pages curieuses des Mémoires de Louis XIV; il put pénétrer dans les archives secrètes des ministères, et quelques-uns de ces dépôts, fermés au public, lui furent ouverts, mais avec une discrétion qu'expliquent assez le siècle et le moment où il écrivait : c'est lui-même qui nous apprend[3] « qu'il travailla six mois sans relâche dans les bureaux des ministres, tandis qu'il était historiographe de France. »

Enfin il ne pouvait négliger la tradition orale à une époque où les souvenirs du dernier règne étaient encore vivants dans la mémoire des contemporains et de leurs familles. Il reçut les confidences inappréciables des Villars, des Villeroi, des Richelieu, des Rouillon, des Choiseul, des Vendôme, des Noailles, des d'Argenson, des

P. Nicéron, barnabite, auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres.*

1. « Les correspondances par lesquelles on passe en France avant de pouvoir avoir dans [illegible] Bibliothèque un livre de Hollande, sont terribles : il est aussi difficile de faire venir certains bons livres que d'obtenir l'translation des mauvais qu'on imprima à Paris avec approbation et privilège. » Lettre de Voltaire au marquis d'Argens, 21 juin 1739.)

2. Tous ces Mémoires ont été publiés depuis cette époque, excepté ceux du marquis de Dangeau. Le *Journal de la cour de Louis XIV*, manuscrit de cinquante-huit volumes in-4°, n'est encore connu que par quelques extraits de Voltaire, de Mme de Genlis et de Lemontey. Voy. plus loin une note de la page 344 sur ces Mémoires.

3. *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.

d'Argental, des La Feuillade ; et on voit dans ses lettres qu'il les importunait sans cesse par des demandes de renseignements. Fleury, le cardinal premier ministre, sachant qu'il travaillait à l'histoire de Louis XIV et au tableau de son siècle, ne dédaigna pas de le faire venir quelquefois dans sa retraite d'Issy, « pour lui apprendre des anecdotes[1]. » Voltaire s'adressa encore à des personnages moins importants, mais également instruits, l'abbé Morellet, l'abbé Dubos, l'abbé d'Olivet, le président Hesnault, MM. Foncemagne et de Burigny, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; le libraire Berger, le savant Secousse, continuateur du *Recueil des Ordonnances des rois de France* ; et tant d'autres. Il écrivait à l'abbé d'Olivet[2] : « J'ai bien des anecdotes sur Corneille et sur Racine et sur la littérature du beau siècle passé : vous devriez augmenter mon magasin. » A l'abbé Dubos[3] : « A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime sa patrie et la vérité, et qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en gazetier, mais en philosophe? » Au président Hesnault[4] : « Oserai-je vous supplier de m'honorer de vos remarques sur ce volume? ce serait un nouveau bienfait. Vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelques pierres à ma maisonnette. »

Voilà quelques-uns des matériaux qu'il dut employer. Ils auraient lassé la patience d'un écrivain moins laborieux. On ne sait pas assez avec quelle énergie cet homme chétif et malade, « qui demandait seulement de la santé au ciel, comme Ajax demandait du jour[5], » se donnait aux études qui l'occupaient ; il répète plus d'une fois, dans ses lettres, ce proverbe qu'il s'appliquait à lui-même[6] : « Qui emploie sa journée fait bien

1. *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.
2. Lettre à l'abbé d'Olivet, 12 février 1736.
3. Lettre à l'abbé Dubos, 30 octobre 1738.
4. Lettre au président Hesnault, 8 janvier 1752.
5. Lettre à M. de Ciddeville, 3 avril 1752.
6. Lettre au comte d'Argental, 20 janvier 1738.

des choses; » il se compare souvent à un moine enfermé dans son couvent; il écrit au duc de Richelieu[1] « qu'il travaille comme un bénédictin : » rapprochement qu'on peut trouver étrange entre la plus bruyante renommée du XVIII[e] siècle et le mérite modeste des Calmet et des Mabillon, mais qui témoigne au moins de l'opiniâtreté persévérante de son esprit. Ce dévouement de Voltaire à l'œuvre qu'il avait entreprise mérite peut-être qu'on n'en parle qu'avec justice et raison avec une respectueuse sympathie. Il faut reconnaître que le *Siècle de Louis XIV* est ordinairement exact, beaucoup plus exact qu'on ne le croit ou qu'on ne le dit. Des fautes de détails, quelques dates et quelques faits omis ou erronés ne sauraient étonner dans un ouvrage de cette nature, ni surtout en affaiblir le mérite général. « Un erratum, [illegible]-t-il[2], suffit pour ses bouteilles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'on trouve mal arrangés dans la rue. » Sans doute plusieurs parties de ce grand ouvrage ont été exploitées avec succès, même après lui : la publication récente des [illegible] a jeté un nouveau jour sur la diplomatie française au XVII[e] siècle. [illegible] tout à fait mûre [illegible] quand on veut [illegible]

IV. Impartialité du *Siècle de Louis XIV*.

[illegible]

[1] [illegible]

[2] [illegible]

de l'auteur a fait tort à l'ouvrage. Voltaire est impartial, si impartialité veut dire justice et modération.

Dans les matières religieuses et ecclésiastiques, toujours si délicates à traiter, il a montré une réserve qui contraste avec l'esprit d'autres ouvrages publiés par lui à la même époque. « J'apprends, dit-il, dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, que plusieurs protestants me reprochent d'avoir trop peu respecté leur secte; j'apprends que quelques catholiques crient que j'ai beaucoup trop ménagé, trop plaint, trop loué les protestants. Cela ne prouve-t-il pas que j'ai gardé mon caractère, que je suis impartial? » Il écrivait encore à l'un de ses amis[1] : « Je ne connais aucun ultramontain qui ait parlé de la cour de Rome avec plus de circonspection. » Il est vrai qu'il n'approuve pas beaucoup les querelles théologiques qui ont attristé la fin du règne, les persécutions dirigées contre les protestants, et l'intolérance du dernier confesseur de Louis XIV; mais on peut être impartial sans admirer Mme Guyon et le P. Telher : la véritable impartialité consiste plutôt à ne pas les admirer. Parfois, et surtout dans des passages ajoutés vers la fin de sa vie, on sent qu'il est tenté d'oublier sa modération ordinaire; le philosophe des *Lettres anglaises* reparaît; quelques traits satiriques et moqueurs s'échappent de sa plume; mais en général il est resté fidèle à la loi de convenance et de réserve qu'il s'était imposée.

Dans les questions de gouvernement et d'administration intérieure, l'impartialité lui était plus facile et dut moins lui coûter. Ici il parle avec respect « des vertus qu'on ne voit guère que dans les républiques; » là il semble condamner ces États, dont la destinée est « de vivre dans les factions[2]; » ici il admire la ma-

1. Lettre à M. de Ciddeville, 9 janvier 1752.

2. « On ne cesse de nous vanter [illegible] dans leurs temps les plus florissants [illegible] entre toutes les villes, et au contraire [illegible] que celui où le juste Aristide était [illegible] Phocion [illegible] damné à la ciguë! » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, [illegible] *Gouvernement*.)

de flatterie et de complaisance un historien qui avait si peur d'avoir été trop hardi : il semble au contraire que ses craintes étaient bien justifiées. Le gouvernement de Louis XV, jusqu'à l'avénement du duc de Choiseul, protecteur des philosophes, avait été moins tolérant que la monarchie de Louis XIV. « La profession des lettres, disait Voltaire lui-même[1], si brillante et même si libre sous Louis XIV, le plus despotique de nos rois, est devenue un métier de servitude. L'esprit de petitesse et de minutie est venu au point que l'on ne peut plus imprimer que des livres insipides. Les bons auteurs du siècle de Louis XIV n'obtenaient pas de privilège ; Boileau et La Bruyère ne furent que persécutés. » C'était le moment où Fréret était mis à la Bastille pour avoir voulu prouver que les premiers Francs, nos ancêtres, n'avaient été que des barbares ; un abbé, Longlet Dufresnoy, moins heureux encore, avait été puni par trois ou quatre lettres de cachet pour avoir publié les Mémoires de quelques contemporains de Charles IX et de Henri III. L'*Histoire* même *de Charles XII* n'avait pas trouvé grâce devant les censeurs, parce qu'elle contenait des vérités qui pouvaient choquer plusieurs princes[2], » et elle n'avait pu se produire que secrètement à Rouen et à Lyon. Nous avons déjà dit que l'*Essai sur le Siècle de Louis XIV* avait eu sa première part un arrêt du conseil, en 1739; et quand, douze années plus tard, l'ouvrage entier eut été achevé, quand il eut été imprimé à Berlin et accueilli dans toute l'Europe avec admiration ou avec curiosité, Voltaire ne put obtenir d'abord la permission de le faire paraître en France. « J'ai sans peine[3] un privilège de l'empereur pour dire que Crispinel a été autrefois à Francfort et en Hollande pour dire que les Hollandais sont des ingrats et que leur commerce languit; j'aurais bien de la peine à faire imprimer, sous les yeux du roi de Prusse, que son

1. Lettre à M. de Formont, 1734.
2. Lettre à M. de Cideville, 5 octobre 1731.
3. Lettre au père Desmolets, 1er février 1753.

aïeul, le *Grand Électeur*, s'abaissa inutilement devant Louis XIV : il n'y aurait donc qu'en France où il ne me serait pas permis de faire paraître l'éloge de Louis XIV et de la France, et cela parce que je n'ai eu ni la bassesse ni la sottise de défigurer cet éloge par de honteuses réticences et par de lâches déguisements! »

Cet ouvrage, qui avait inspiré tant d'inquiétudes au gouvernement, eut dans la suite une destinée bien différente. On commença à le trouver, du vivant même de Voltaire, trop timide et trop louangeur. Voltaire écrivait au duc de Richelieu[1] : « La manie qu'on a aujourd'hui de dénigrer Louis XIV et Colbert me paraît bien étrange. » Il résistait à cette réaction qui atteignait du même coup son livre. « J'ai peur, dit-il encore au duc de Richelieu[2], d'avoir le défaut des vieillards qui font toujours l'éloge du temps passé ; mais il me semble que le siècle de Louis XIV, dont on fait actuellement une édition nouvelle fort augmentée, était un peu supérieur à notre siècle. » La réaction continua, après sa mort, sous l'influence des idées qui amenèrent la Révolution française. Un critique ingénieux, qui semble avoir hérité de l'esprit caustique de Voltaire, Lémontey, écrivit dans son *Essai sur la monarchie de Louis XIV*, où il mettait un peu de vérité et beaucoup de finesse au service d'un paradoxe : « Voltaire se laisse trop éblouir par l'éclat littéraire pour être parfaitement juste : il a traité un roi qui avait fondé des académies comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient les églises. » Enfin de nos jours la publication longtemps attendue des Mémoires de Saint Simon a paru porter le dernier coup à la réputation de Voltaire. On a recueilli avidement ces anecdotes suspectes, ces bruits de la cour et de la ville qu'on aurait pu trouver déjà dans La Beaumelle et les réfugiés français de Hollande,

1. Lettre au duc de Richelieu, 22 novembre 1769.
2. Lettre au même, 28 novembre 1767.

ces *on dit* scandaleux que l'auteur rapporte avec complaisance sans y croire toujours lui-même, ces jugements passionnés; et on a dit : voilà le vrai siècle de Louis XIV, dont nous n'avions qu'une esquisse flattée et mensongère.

Il est temps de ne plus sacrifier Voltaire à un engouement irréfléchi. Saint-Simon est un admirable peintre de mœurs et de caractères; il a, dans ses bons morceaux, une verve qui entraîne; peu de pages dans notre langue peuvent être comparées au récit de la mort de Monseigneur, au tableau touchant des derniers instants de la Dauphine, à la scène imprévue et éloquente de la dégradation des bâtards sous la Régence; mais il faut se défier de son impartialité et de sa justice. Il est assez singulier que ceux qui attaquent aujourd'hui Louis XIV et son historien, au nom des idées nouvelles qui régissent la société française, aillent emprunter leurs chefs d'accusation au plus absolu et au plus entêté des défenseurs du privilége aristocratique. On oublie que l'irascible duc et pair condamne surtout dans le règne cette politique intérieure qui, honorant les grands seigneurs sans leur livrer le pouvoir, préférant le mérite à la naissance dans l'État comme dans l'Église, et donnant à l'armée par *l'ordre du tableau* une constitution nouvelle et plus libérale, a établi pacifiquement la bourgeoisie dans l'administration du royaume, en attendant qu'elle voulût avec trop d'ambition peut-être et trop tôt saisir le gouvernement lui-même.

En se plaçant à ce point de vue, on trouvera souvent que les critiques les plus vives de Saint-Simon sont le plus bel éloge de la monarchie de Louis XIV, et que Voltaire, moins aveuglé par la passion politique, a été plus véritablement impartial. Nous ne prétendons pas sans doute qu'il faille accepter sans examen toutes ses opinions et tous ses jugements : nous aurons à signaler nous-même ses ménagements peu justifiés pour quel-

ques grands seigneurs qui avaient été les protecteurs de sa jeunesse, comme les maréchaux de Villeroi et de La Feuillade; mais ces complaisances particulières n'empêchent pas que l'ensemble du siècle et du règne n'ait été apprécié avec vérité.

V. Style du *Siècle de Louis XIV*.

Voltaire, qui se félicitait avec raison de la nouveauté de son plan, croyait encore le *Siècle de Louis XIV* original par un autre côté, la manière dont il l'avait écrit. Il avait considéré l'histoire comme un drame véritable, qui devait avoir son intérêt, ses péripéties et son dénoûment. Il écrit au marquis d'Argenson[1] : « Il n'y a que des gens qui ont fait des tragédies qui puissent jeter quelque intérêt dans notre histoire. Mezeray et Daniel m'ennuient : c'est qu'ils ne savent ni peindre ni remuer les passions. » Il ajoute, dans une lettre au président Hesnault[2] : « Il faut une exposition, un nœud et un dénoûment dans une histoire comme dans une tragédie, sans quoi on n'est qu'un Rebouhet, ou un Limiers ou un La Hode.... Mon secret est de forcer le lecteur à se dire à lui-même : Philippe V sera-t-il roi? sera-t-il chassé d'Espagne? la Hollande sera-t-elle détruite? Louis XIV succombera-t-il? En un mot, j'ai voulu émouvoir même dans l'histoire. » Il avait donné déjà l'exemple de cet intérêt vraiment dramatique dans son *Histoire de Charles XII*; et il le renouvela avec plus de succès dans le *Siècle de Louis XIV* : « Voilà pourquoi, disait-il lui-même[3], j'ai vu des princes qui ne lisent jamais, et qui entendent à peine notre langue, lire ce volume avec avidité et ne pouvoir le quitter. »

En effet, quand on compare Voltaire aux compilateurs qui l'ont précédé, ou même à quelques-uns des historiens célèbres qui l'ont suivi, il paraît bien supé-

1. Lettre au marquis d'Argenson, 26 janvier 1740.
2. Lettre au président Hesnault, 8 janvier 1752.
3. Même lettre.

rieur. Tout le monde a rendu hommage au mérite de son style : clarté, naturel, esprit, grâce, harmonie, tel est l'ensemble heureux des qualités qui ont fait de sa prose un modèle classique. Comme les grands écrivains du XVII^e^ siècle dont il s'honorait de suivre les traditions, il varie sa manière avec les sujets qu'il traite, rapide et entraînant quand il raconte les combats, sérieux et concis quand il expose le gouvernement intérieur et les conquêtes plus durables de la paix, brillant quand il déroule sous nos yeux toutes les merveilles des lettres et des arts. « J'ai voulu, écrit-il à M. Thieriot[1], être le peintre et non l'historien de ce beau siècle de Louis XIV. » En effet c'est un peintre qui sait toujours employer les couleurs convenables au sujet. Suivant la remarque ingénieuse de M. Villemain[2], cet ouvrage est, par l'élégance même de la forme, une image du siècle mémorable dont il offre l'histoire.... On ne décrira pas mieux le génie de cette société puissante et polie, dont Voltaire avait vu la dernière splendeur et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original et ne peut plus être surpassé.

VI. Avertissement sur la nouvelle édition.

Quelques mots sur cette nouvelle édition. Nous avons suivi généralement le texte publié par M. Beuchot sur les manuscrits mêmes de l'auteur. Nous aurions voulu conserver le *Catalogue* que Voltaire a placé au commencement du *Siècle de Louis XIV*, et qui contient la biographie rapide de la famille royale, des princes du sang, des souverains contemporains, des ministres, des généraux, des savants en tout genre et des artistes. C'est peut-être le seul exemple d'un *catalogue* où l'intérêt ne manque jamais, où l'esprit abonde. L'espace nous a manqué pour l'ajouter à un volume déjà si

1. Lettre à M. Thieriot, juillet 1735.
2. *Tableau du* XVIII^e^ *siècle*, 16^e^ leçon.

considérable : nous nous sommes contenté d'en donner quelques extraits nécessaires à l'intelligence du récit.

Quant aux notes qui accompagnent cette nouvelle édition, elles ont pour objet, quelquefois de rectifier ou de compléter les jugements de l'historien, le plus souvent de comparer ses opinions à celles des contemporains de ce grand siècle. Nous avons puisé largement dans les Lettres si intéressantes et les Mémoires si variés de cette époque. Nous avons aussi profité des derniers travaux de la critique et de l'érudition modernes, et principalement de l'*Histoire des Français*, par Sismondi; de l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire; de la belle publication de M. Mignet, sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, etc. Enfin nous avons tâché de donner à la jeunesse de nos écoles une édition telle, nous voudrions pouvoir dire irréprochable, qu'il n'y eût d'un ouvrage de Voltaire et du *Siècle de Louis XIV*.

A. G.

LISTE

DES

ENFANTS DE LOUIS XIV,

DES PRINCES DE LA MAISON DE FRANCE, DES PRINCIPAUX MINISTRES DES CONFESSEURS DU ROI, DES ARCHEVÊQUES DE PARIS, ETC.[1]

I. FAMILLE ROYALE.

1° Enfants de Louis XIV.

Louis, dit le Monseigneur[2], Dauphin, et plus tard le Grand Dauphin, né le 1er novembre 1661, du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe IV d'Espagne, et mort le 14 avril 1711.

Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, fille légitimée de la duchesse de La Vallière, née en 1666, mariée à Louis-Armand, prince de Conti, morte en 1739. — Son frère, Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né en 1667, mort en 1683.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de la marquise de Montespan, né en 1670, marié à Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé, mort en 1736. — Son frère, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né en 1678, amiral de France en 1683, mort en 1737. — Leur

1. Cette liste n'est qu'un résumé très-succinct de la première partie du *Catalogue*, dont nous avons parlé dans la *Préface*: nous avons omis quelques noms peu importants; nous en avons ajouté d'autres, comme ceux des confesseurs du roi et des archevêques de Paris, qui ont joué un rôle si considérable pendant le règne de Louis XIV.

2. Il est nécessaire, quand on veut lire et comprendre les histoires et surtout les Mémoires de cette époque, de connaître les titres honorifiques dont on se servait communément au XVIIe siècle pour désigner les membres de la famille royale, les princes du sang, et les personnages les plus importants de la cour. Le fils aîné du roi s'appelait *Monseigneur* ou *Dauphin*; le frère du roi, *Monsieur*, la sœur ou la belle-sœur du roi, *Madame*; la fille de Monsieur, *Mademoiselle*; le chef de la maison de Bourbon-Condé, *Monsieur le Prince*, le fils aîné de Monsieur le Prince, *Monsieur le Duc*; l'aîné de la maison de Bourbon-Soissons, *Monsieur le Comte*. Le grand écuyer s'appelait *Monsieur le Grand*; le premier écuyer, *Monsieur le Premier*. On trouve quelquefois, mais plus rarement, *Monsieur le Premier de Paris*, pour désigner le premier président du parlement de Paris. Les évêques eurent pendant le nom de leur siége épiscopal: *Monsieur de Meaux*, l'évêque de Meaux, etc., etc.

sœur Louise-Élisabeth de Bourbon, née [illegible] à Versailles, [illegible] Comte, petit-fils du grand Louis, mort en 1743. — Une autre sœur, Françoise-Marie de Bourbon, fille Mademoiselle de Blois, née en 1677, mariée à Philippe d'Orléans, plus tard régent de France, morte en 1749.

2° Enfants du Grand Dauphin.

Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, née en 1660, mariée le 7 mars 1680 à Louis de France, Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, morte le 20 août 1690.

Louis, duc de Bourgogne, né à Versailles le 6 août 1682, marié le 7 décembre 1697 à Marie-Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, morte le 12 février 1712, laissa trois enfants, dont deux moururent en bas âge. Le troisième, Louis, duc de Bourgogne, né le 16 février 1704, mort le 18 février 1705, épousa, le 7 décembre 1697,

vingt-sept ans, en 1689; et ANNE-MARIE, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne. Il eut de son second mariage avec la fille de l'Électeur palatin, Charlotte-Élisabeth de Bavière :

PHILIPPE D'ORLÉANS, dit le *Régent*, né en 1674, mort en 1723.

2° Maison de Bourbon-Condé [1].

HENRI DE BOURBON, prince DE CONDÉ, second du nom, premier prince du sang, né en 1588, mort en 1646. Sa plus grande gloire fut d'être le père du grand Condé.

LE GRAND CONDÉ, Louis II du nom, fils du précédent et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, nièce du duc de Montmorency, décapité à Toulouse; né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686. Il eut de Clémence de Maille de Brezé, nièce du cardinal de Richelieu :

HENRI-LOUIS, [illegible] MONSIEUR LE PRINCE, né en 1692. Henri-Jules eut d'Anne de [illegible] du Rhin :

LOUIS DE BOURBON, troisième du nom, nommé MONSIEUR LE DUC [2], marié à Louise-Françoise de Bourbon, fille de Louis XIV et de la marquise de Montespan, et père de celui qui fut premier ministre sous Louis XV; mort en 1710. — ANNE-LOUISE DE BOURBON, qui épousa le duc du Maine, entra plus tard dans la conspiration de Cellamare contre le Régent, tint à Sceaux une cour brillante, rivale de celle de Versailles, et mourut en 1753, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

3° Maison de Bourbon-Conti.

ARMAND DE BOURBON, prince DE CONTI, frère du grand Condé, généralissime de la Fronde contre la cour et même contre son frère, depuis janséniste; il mourut en 1666, laissant d'Anne Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin :

LOUIS, prince DE CONTI, mort sans enfant de sa femme Marie-Anne, fille de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, en 1685.

1. Fils descendant de Louis Ier, prince de Condé, qui était frère d'Antoine de Navarre, père de Henri IV.

2. Louis XV ne voulut pas que Louis [illegible] Duc, prit le nom de *Monsieur le Prince*, [illegible] c'était l'usage dans sa maison. Il [illegible] substituer celui de *Monsieur le Prince* [illegible] et les autres de premiers princes [illegible] cesse de l'être par l'accroissement de [illegible] chap. CCXXVII].

François-Louis, prince de La Roche-sur-Yon, et plus tard prince de Conti après la mort de son frère, élu roi de Pologne en 1697; mort en 1709. Il eut d'Adelaïde de Bourbon, sa cousine :

Louis-Armand, prince de Conti, né en 1695, mort en 1727.

4° Maison de Bourbon-Soissons.

Il n'y eut de cette maison, qui descendait de Louis Ier, prince de Condé, que Louis, comte de Soissons, appelé communément Monsieur le Comte, tué à la bataille de la Marfée, en 1641, sans laisser d'enfant. L'une de ses sœurs, portant entre autres biens, le comté de Soissons au prince Thomas de Savoie, appelé le prince de Carignan, et elle en eut :

Eugène-Maurice, comte de Soissons, colonel général des Suisses, marié à Olympe Mancini[1], nièce du cardinal Mazarin. C'est le père du célèbre prince Eugène.

III. PRINCIPAUX MINISTRES.

1° Ministre d'État.

Giulio Mazarini, cardinal, premier ministre, d'une ancienne famille de Sicile transplantée à Rome. Fils de Pietro Mazarini et d'Ortenzia Buffalini, né en 1602; employé d'abord par le cardinal Sacchetti. Il arrêta les deux armées française et espagnole prêtes à se charger auprès de Casal, et fit conclure la paix de Quérasque, en 1631. Vice-légat à Avignon, et

1. Olympe Mancini profita de sa faveur à la cour et surtout auprès de Louis XIV, pour prendre le titre de *Madame la Comtesse*, et assurer à son mari celui de *Monsieur le Comte*. Après sa disgrâce, ce titre s'interrompit, dit Saint-Simon (chap. CCXXXIII) : elle redevint la comtesse de Soissons; mais, par l'habitude parmi beaucoup de gens, demeura *Madame la Comtesse*. On voit aussi, après [illegible] le rang de la [illegible] et des princes [illegible] [illegible] [illegible]

nonce extraordinaire en France en 1634. Il apaisa les troubles de Savoie, en 1640, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi. Cardinal en 1641, à la recommandation de Louis XIII : entièrement attaché à la France depuis ce temps-là. Admis au conseil suprême le 5 décembre 1642, sous le nom de *spécial conseiller*, il y prit place au-dessus du chancelier. Déclaré seul conseiller de la reine régente, pour les affaires ecclésiastiques, par le testament de Louis XIII. Parrain de Louis XIV avec la princesse de Condé-Montmorency. Il n'eut pas de lettres patentes de premier ministre, mais il en fit les fonctions. Mort le 9 mars 1661.

2° Chanceliers, gardes des sceaux.

Charles DE L'AUBESPINE, marquis DE CHATEAUNEUF, garde des sceaux en 1630, démis en 1631, mort en 1653.

Matthieu MOLÉ, premier président du parlement de Paris en 1641, magistrat juste et intrépide ; garde des sceaux en 1651, mort en 1656.

Pierre SÉGUIER, duc DE VILLEMOR, chancelier 1656-1672. Mort à quatre-vingt-quatre ans, en 1672.

Étienne D'ALIGRE, 1672-1677 ; fils d'un autre Étienne, chancelier sous Louis XIII.

Michel LE TELLIER, 1677-1685 ; père du célèbre Louvois.

Louis BOUCHERAT, 1685-1699 ; sa devise était un coq sous un soleil, par allusion à la devise de Louis XIV ; les paroles étaient : *Sol reperit vigilem.*

Louis PHÉLYPEAUX, comte DE PONTCHARTRAIN, descendant de plusieurs ministres secrétaires d'État ; chancelier, 1699-1714 ; mort en 1727.

Daniel-François VOISIN, 1714-1717 ; prédécesseur du célèbre d'Aguesseau.

3° Surintendants des finances et contrôleurs généraux[1].

Claude LE BOUTHILLIER, surintendant, 1640-1643.

Nicolas BAILLEUL, marquis DE CHATEAU-GONTHIER, 1643-

1. Sous l'ancienne monarchie, et particulièrement au XVIIe siècle, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts et quelquefois même la marine étaient placés dans les attributions du surintendant des finances et plus tard du contrôleur général.

1648. Il eut sous lui, pour contrôleur général, Particelli, dit Emeri, connu par ses déprédations.

Particelli, dit Emeri, fils d'un paysan de Sienne, placé par le cardinal Mazarin; surintendant en 1648; sacrifié quelques mois après à la haine publique.

Le maréchal duc de La Meilleraie, 1648-1649; mort en 1664.

Emeri reprit la surintendance immédiatement après la démission du maréchal. Un Italien, nommé Tonti, imagina alors les emprunts en rentes viagères, rentes distribuées en plusieurs classes et qui sont payées au dernier vivant de chaque classe. Elles furent appelées *tontines*, du nom de l'inventeur. Emeri mort en 1650.

Claude de Mesme, comte d'Avaux, l'un des négociateurs de la paix de Westphalie. Surintendant en 1650; mort la même année.

Charles, duc de La Vieuville, le même que le cardinal de Richelieu avait fait chasser du conseil et enfermer dans le château d'Amboise en 1624, qui, échappé de ce château, avait fui en Angleterre et avait été condamné à mort par contumace. Surintendant en 1651.

René de Longueil, marquis de Maisons, 1651-1653. Il a bâti le château de Maisons, un des plus beaux de l'Europe. C'est le coup d'essai et le chef-d'œuvre de François Mansard, qui était alors un jeune homme et simple maçon.

Abel Servien, plénipotentiaire avec le comte d'Avaux, au congrès de Westphalie, surintendant avec Fouquet, 1653-1659.

Nicolas Fouquet, marquis de Belle Isle, reste seul par la mort de son collègue Abel Servien, 1659-1661. Accusé de dilapidations et de crime d'État, il fut condamné au bannissement perpétuel, par commissaires, en 1664, et mourut ignoré en 1680 [1].

Après sa disgrâce, la place de surintendant fut supprimée : il n'y eut plus que des contrôleurs généraux.

Jean-Baptiste Colbert, 1664-1683.

Claude Le Peletier, 1683-1689.

Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, 1689-1699; le même qui fut plus tard chancelier.

Michel de Chamillart, 1699-1709 : mort en 1721.

Nicolas Desmarets, neveu du grand Colbert, 1709-1715.

1. Voy. ci-après, aux *Anecdotes*, chap. XXV, page 316.

4° Secrétaires d'État de la guerre.

Michel Le Tellier, 1643-1666; le même qui fut plus tard chancelier.

François-Michel Le Tellier, plus connu sous le nom de marquis de Louvois, fils du précédent et son successeur au département de la guerre, 1666-1691.

Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbesieux, fils du précédent, secrétaire d'État de la guerre après la mort de son père, 1691-1701.

Michel de Chamillart, déjà contrôleur général des finances, 1701-1709.

Daniel Voisin, secrétaire d'État de la guerre en 1709, exerça le ministère, quoique chancelier, en 1714, jusqu'à la mort de Louis XIV.

5° Secrétaires d'État des affaires étrangères.

Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, 1643-1661; mort en 1666.

Hugues, marquis de Lionne, d'une ancienne famille de Dauphiné, 1661-1671.

Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État en 1671; renvoyé en 1679, et remplacé par le marquis de Croissy; rappelé au ministère des affaires étrangères avec son gendre, le marquis de Torcy, 1696 : il mourut trois ans après.

Charles Colbert, marquis de Croissy, frère du grand Colbert, 1679-1696.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, fils du précédent et gendre d'Arnauld de Pomponne, 1696-1715; mort en 1746.

6° Secrétaires d'État de la marine.

Jean-Baptiste Colbert joignit le département de la marine à celui des finances, 1664-1683.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils du précédent, secrétaire d'État de la marine, 1683-1690.

Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, déjà contrôleur général depuis 1689, successeur du marquis de Seignelay à la marine, 1690-1699.

Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain fils du précédent, secrétaire d'État de la marine quand son père fut nommé chancelier, 1699-1715.

VI. CONFESSEURS DU ROI.

Le P. Annat, dont le vrai nom paraît avoir été Canard, 1654-1670.

Le P. Ferrier, 1670-1675.

Le P. La Chaise, petit-neveu du fameux P. Cotton, confesseur de Henri IV, 1675-1709.

Le P. Tellier ou Le Tellier (Michel), fils d'un paysan de Vire, dans la basse Normandie, 1709-1715 ; mort en 1719.

V. ARCHEVÊQUES DE PARIS.

Paul de Gondi, cardinal de Retz, fils de Philibert-Emmanuel de Gondi, général des galères sous Louis XIII ; coadjuteur, en 1643, de l'archevêque de Paris, Henri de Gondi, son oncle ; cardinal en 1651 ; archevêque de Paris à la mort de son oncle, 1655 ; démis en 1662 ; mort dans la retraite, à Saint-Mihiel, en Lorraine, 1679.

Pierre de Marca, ancien archevêque de Toulouse ; archevêque de Paris après la démission forcée du cardinal de Retz, 1662.

Hardouin de Beaumont de Péréfixe, né en 1605 ; précepteur du jeune Louis XIV ; évêque de Rodez en 1648 ; archevêque de Paris après Pierre de Marca, 1662-1670.

François de Harlay, seigneur de Chanvalon, successeur de Péréfixe, 1670-1695.

Louis-Antoine de Noailles, né en 1651 ; archevêque de Paris par la protection de Mme de Maintenon, 1695-1729.

LETTRE DE VOLTAIRE A MILORD HARVEY,

GARDE DES SCEAUX D'ANGLETERRE.

1740.

MILORD,

Soyez un peu moins fâché contre moi de ce que j'appelle le siècle dernier le siècle de Louis XIV. Je sais bien que Louis XIV n'a pas eu l'honneur d'être le maître ni le bienfaiteur d'un Bayle, d'un Newton, d'un Halley, d'un Addison, d'un Dryden; mais dans le siècle qu'on nomme de Léon X, ce pape Léon X avait-il tout fait? n'y avait-il pas d'autres princes qui contribuèrent à polir et à éclairer le genre humain? Cependant le nom de Léon X a prévalu, parce qu'il encouragea les arts plus qu'aucun autre. Eh! quel roi a donc en cela rendu plus de services à l'humanité que Louis XIV? Quel roi a répandu plus de bienfaits, a marqué plus de goût, s'est signalé par de plus beaux établissements? Il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire, sans doute, parce qu'il était homme; mais il a fait plus qu'aucun autre, parce qu'il était un grand homme; ma plus forte raison pour l'estimer beaucoup, c'est qu'avec des fautes connues il a plus de réputation qu'aucun de ses contemporains; c'est que, malgré un million d'hommes dont il a privé la France, et qui tous ont été intéressés à le décrier, toute l'Europe l'estime, et le met au rang des plus grands et des meilleurs monarques.

Nommez-moi donc, milord, un souverain qui ait attiré chez lui plus d'étrangers habiles, et qui ait plus encouragé le mérite dans ses sujets. Soixante savants de l'Europe reçurent à la fois des récompenses de lui, étonnés d'en être connus.

« Quoique le roi ne soit pas votre souverain, leur écrivait M. Colbert, il veut être votre bienfaiteur; il m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme un gage de son estime. » Un Bohémien, un Danois, recevaient de ces lettres datées de Versailles. Guglielmini bâtit une maison à Florence des bienfaits de Louis XIV; il mit le nom de ce roi sur le frontispice [1], et vous ne voulez pas qu'il soit à la tête du siècle dont je parle!

1. Guglielmini, mathématicien célèbre, né à Bologne en 1655, mort à Padoue le 12 juillet 1710. — Au chapitre XXVIII (page 379), Voltaire attribue l'inscription, *Ædes a Deo datæ*, à Viviani de Florence.

Ce qu'il a fait dans son royaume doit servir à jamais d'exemple. Il chargea de l'éducation de son fils et de son petit-fils les plus éloquents et les plus savants hommes de l'Europe [1]. Il eut l'attention de placer trois enfants de Pierre Corneille, deux dans les troupes et l'autre dans l'Église; il excita le mérite naissant de Racine par un présent considérable pour un jeune homme inconnu et sans bien; et quand ce génie se fut perfectionné, ces talents, qui souvent sont l'exclusion de la fortune, firent la sienne. Il eut plus que de la fortune, il eut la faveur, et quelquefois la familiarité d'un maître dont un regard était un bienfait: il était, en 1688 et 1689, de ces voyages de Marly tant brigués par les courtisans; il couchait dans la chambre du roi pendant ses maladies, et lui lisait ses chefs-d'œuvre d'éloquence et de poésie qui décoraient ce beau règne.

Cette faveur, accordée avec discernement, est ce qui produit de l'émulation et ce qui échauffe les grands génies: c'est beaucoup de faire des fondations, c'est quelque chose de les soutenir; mais s'en tenir à ces établissements, c'est souvent préparer les mêmes asiles pour l'homme inutile et pour le grand homme; c'est recevoir dans la même ruche l'abeille et le frelon.

Louis XIV songeait à tout; il protégeait les académies, et distinguait ceux qui se signalaient. Il ne prodiguait point ses faveurs à un genre de mérite à l'exclusion des autres, comme tant de princes qui favorisent, non ce qui est bon, mais ce qui leur plaît; la physique et l'étude de l'antiquité attirèrent son attention. Elle ne se ralentit pas même dans les guerres qu'il soutenait contre l'Europe; car, en bâtissant trois cents citadelles, en faisant marcher quatre cent mille soldats, il faisait élever l'Observatoire, et tracer une méridienne d'un bout du royaume à l'autre, ouvrage unique dans le monde. Il faisait imprimer dans son palais les traductions des bons auteurs grecs et latins; il envoyait des géomètres et des physiciens au fond de l'Afrique et de l'Amérique chercher de nouvelles connaissances. Songez, milord, que, sans le voyage et les expériences de ceux qu'il envoya à Cayenne, en 1672, et sans les mesures de M. Picard [2], jamais Newton n'eût fait ses découvertes

1. Bossuet, précepteur du Grand Dauphin; Fénelon, du duc de Bourgogne; Fleury, de Louis XV.

2. Jean-Félix Picard, professeur d'astronomie au collége de France et membre de l'Académie des Sciences.

sur l'attraction. Regardez, je vous prie, un Cassini et un Huygens qui renoncent tous deux à leur patrie qu'ils honorent, pour venir en France jouir de l'estime et des bienfaits de Louis XIV. Et pensez-vous que les Anglais mêmes ne lui aient pas d'obligation? Dites-moi, je vous prie, dans quelle cour Charles II puisa tant de politesse et tant de goût? Les bons auteurs de Louis XIV n'ont-ils pas été vos modèles? N'est-ce pas d'eux que votre sage Addison, l'homme de votre nation qui avait le goût le plus sûr, a tiré souvent ses excellentes critiques? L'évêque Burnet avoue que ce goût, acquis en France par les courtisans de Charles II, réforma chez vous jusqu'à la chaire, malgré la différence de nos religions : tant la saine raison a partout d'empire! Dites-moi si les bons livres de ce temps n'ont pas servi à l'éducation de tous les princes de l'Empire? Dans quelles cours de l'Allemagne n'a-t-on pas vu des théâtres français? Quel prince ne tâchait pas d'imiter Louis XIV? Quelle nation ne suivait pas alors les modes de la France?

Vous m'apportez, milord, l'exemple du czar Pierre le Grand, qui a fait naître les arts dans son pays, et qui est le créateur d'une nation nouvelle; vous me dites que cependant son siècle ne sera pas appelé dans l'Europe *le siècle du czar Pierre;* vous en concluez que je ne dois pas appeler le siècle passé le siècle de Louis XIV. Il me semble que la différence est bien palpable. Le czar Pierre s'est instruit chez les autres peuples; il a porté leurs arts chez lui; mais Louis XIV a instruit les nations : tout, jusqu'à ses fautes, leur a été utile. Les protestants qui ont quitté ses États ont porté chez vous-mêmes une industrie qui faisait la richesse de la France. Comptez-vous pour rien tant de manufactures de soie et de cristaux? Ces dernières surtout furent perfectionnées chez vous par nos réfugiés, et nous avons perdu ce que vous avez acquis.

Enfin la langue française, milord, est devenue presque la langue universelle. A qui en est-on redevable? était-elle aussi étendue du temps de Henri IV? Non, sans doute; on ne connaissait que l'italien et l'espagnol. Ce sont nos excellents écrivains qui ont fait ce changement. Mais qui a protégé, employé, encouragé ces excellents écrivains? C'était M. Colbert, me direz-vous; je l'avoue, et je prétends bien que le ministre doit partager la gloire du maître; mais qu'eût fait un Colbert sous un autre prince, sous votre roi Guillaume, qui

n'aimait rien, sous le roi d'Espagne Charles II, sous tant d'autres souverains?

Croiriez-vous bien, milord, que Louis XIV a réformé le goût de sa cour en plus d'un genre? Il choisit Lulli pour son musicien, et ôta le privilége à Cambert, parce que Cambert était un homme médiocre, et Lulli un homme supérieur. Il savait distinguer l'esprit du génie; il donnait à Quinault les sujets de ses opéras; il dirigeait les peintures de Le Brun; il soutenait Boileau, Racine et Molière contre leurs ennemis; il encourageait les arts utiles comme les beaux-arts, et toujours en connaissance de cause; il prêtait de l'argent à Van-Robais pour établir ses manufactures; il avançait des millions à la compagnie des Indes qu'il avait formée; il donnait des pensions aux savants et aux braves officiers. Non-seulement il s'est fait de grandes choses sous son règne, mais c'est lui qui les faisait. Souffrez donc, milord, que je tâche d'élever à sa gloire un monument que je consacre encore plus à l'utilité du genre humain.

Je ne considère pas seulement Louis XIV parce qu'il a fait du bien aux Français, mais parce qu'il a fait du bien aux hommes; c'est comme homme, et non comme sujet, que j'écris; je veux peindre le dernier siècle, et non pas simplement un prince. Je suis las des histoires où il n'est question que des aventures d'un roi, comme s'il existait seul ou que rien n'existât que par rapport à lui : en un mot, c'est encore plus d'un grand siècle que d'un grand roi que j'écris l'histoire.

Pellisson eût écrit plus éloquemment que moi; mais il était courtisan, et il était payé. Je ne suis ni l'un ni l'autre: c'est à moi qu'il appartient de dire la vérité.

J'espère que dans cet ouvrage vous trouverez, milord, quelques-uns de vos sentiments; plus je penserai comme vous, plus j'aurai le droit d'espérer l'approbation publique.

SIÈCLE
DE LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER

Introduction.

Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire : on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais.

Tous les temps ont produit des héros et des politiques; tous les peuples ont éprouvé des révolutions; toutes les histoires sont presque égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire. Mais quiconque pense, et, ce qui est encore plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire du monde. Ces quatre âges heureux sont ceux où les arts ont été perfectionnés, et qui, servant d'époque à la grandeur de l'esprit humain, sont l'exemple de la postérité.

Le premier de ces siècles à qui la véritable gloire est attachée est celui de Philippe [1] et d'Alexandre, ou celui des Périclès, des Démosthène, des Aristote, des Platon, des Apelle, des Phidias, des Praxitèle; et cet honneur a été renfermé dans les limites de la Grèce : le reste de la terre alors connue était barbare.

Le second âge est celui de César et d'Auguste, désigné encore par les noms de Lucrèce, de Cicéron, de Tite Live, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Varron, de Vitruve.

1. Beaucoup d'historiens ont réclamé plus justement pour un Grec l'honneur de donner son nom au plus beau siècle littéraire de la Grèce : nous voulons parler de Périclès, qui gouverna la république d'Athènes avec l'autorité d'un monarque, et protégea les arts avec la magnificence et le goût d'un Auguste.

Le troisième est celui qui suivit la prise de Constantinople par Mahomet II. Le lecteur peut se souvenir qu'on vit alors en Italie une famille de simples citoyens faire ce que devaient entreprendre les rois de l'Europe. Les Médicis appelèrent à Florence les savants, que les Turcs chassaient de la Grèce : c'était le temps de la gloire de l'Italie. Les beaux-arts y avaient de nouveau repris une vie nouvelle ; les Italiens les baptisèrent du nom de vertu, comme les premiers Grecs les avaient caractérisés du nom de sagesse. Tout tendait à la perfection.

Les arts, tout à fait transplantés de Grèce en Italie, se trouvaient dans un terrain favorable, où ils fructifiaient tout à coup. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, voulurent à leur tour avoir de ces fruits, mais ou ils ne vinrent point dans ces climats, ou bien ils dégénérèrent trop vite.

François Ier encouragea des savants, mais qui ne furent que savants ; il eut des architectes, mais il n'eut ni des Michel-Ange, ni des Palladio[1], il voulut en vain établir des écoles de peinture : les peintres italiens qu'il appela ne firent point d'élèves français. Quelques épigrammes et quelques contes libres composèrent toute notre poésie. Rabelais était notre seul livre de prose à la mode, du temps de Henri II[2].

En un mot, les Italiens seuls avaient tout, si vous en exceptez la musique, qui n'était pas encore perfectionnée, et la philosophie expérimentale, qui était connue partout également, et qu'enfin Galilée fit connaître.

Le quatrième siècle est celui que l'on nomme le siècle de Louis XIV, et qui peut-être efface tous les autres. Il est le plus rapproché de nous, celui dont nous avons conservé le plus de monuments, celui dont nous sommes le plus occupés, et par conséquent celui que nous connaissons le moins. Il est le plus rapproché de nous, celui dont nous avons conservé le plus de monuments, celui dont nous sommes le plus occupés, et par conséquent celui que nous connaissons le moins.

1. André Palladio, célèbre architecte, né à Vicence en 1518, mort en 1580. On admire encore aujourd'hui trois de ses chefs-d'œuvre, le Palais de la Raison, à Vicence, dont le portique est à trois faces ; le Palais des Doges, à Venise ; et un célèbre théâtre, le plus vaste de l'Europe, à Parme.

2. Sans vouloir rehausser la littérature du XVIe siècle en France avec certains critiques qui ne verraient volontiers dans le siècle de Louis XIV qu'une époque de décadence ou de correcte médiocrité, on peut croire que l'auteur ne l'a pas appréciée avec justice. Voltaire, novateur en tant d'autres choses, était moins hardi en littérature, et il s'honorait de respecter les traditions des grands maîtres. Il y a plus : élève à l'école de Racine et de Fénelon, doué lui-même d'un esprit plus facile que profond et plus ingénieux que puissant, il admirait surtout la correction, la pureté du style, l'élégance, l'harmonie, le naturel ; et les mâles beautés de Corneille n'ont pas toujours trouvé grâce devant lui. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'a pas une admiration bien vive pour notre XVIe siècle, ce réveil énergique mais désordonné de l'art et de la poésie, cet essor vigoureux mais mal réglé d'une nation qui s'ignorait encore : dans ses jugements littéraires, il est souvent plus sévère ; [illegible] plus classique que Boileau lui-même.

plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains genres que les trois ensemble. Tous les arts, à la vérité, n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste et les Alexandre; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. La saine philosophie n'a été connue que dans ce temps; et il est vrai de dire qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuse influence ne s'est pas même arrêtée en France; elle s'est étendue en Angleterre : elle a excité l'émulation dont avait alors besoin cette nation spirituelle et hardie; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences en Russie; elle a même ranimé l'Italie qui languissait, et l'Europe a dû sa politesse et l'esprit de société à la cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces quatre siècles aient été exempts de malheurs et de crimes. La perfection des arts cultivés par des citoyens paisibles n'empêche pas les princes d'être ambitieux, les peuples d'être séditieux, les prêtres et les moines d'être quelquefois remuants et fourbes. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes; mais je ne connais que ces quatre âges distingués par les grands talents.

Avant le siècle que j'appelle de Louis XIV, et qui commence à peu près à l'établissement de l'Académie française [1], les Italiens appelaient tous les ultramontains du nom de barbares : il faut avouer que les Français méritaient en quelque sorte cette injure. Leurs pères joignaient la galanterie romanesque des Maures à la grossièreté gothique. Ils n'avaient presque aucun des arts aimables, ce qui prouve que les arts utiles étaient négligés; car lorsqu'on a perfectionné ce qui est nécessaire, on trouve bientôt le beau et l'agréable; et il n'est pas

1. Louis XIV est né en 1638, le 5 septembre, selon l'*Art de vérifier les dates;* le 16, suivant d'autres biographes : l'établissement de l'Académie française est de 1635. Conrart Valentin, conseiller et secrétaire du roi, riche et ami des lettres, avait réuni chez lui dès l'année 1629 quelques gens d'esprit, Chapelain, Godeau, Gombaud et autres : cette société fut le berceau de l'Académie française, que Louis XIII érigea en compagnie, sur les instances du cardinal de Richelieu. On sait que Conrart, académicien sans avoir jamais rien écrit, n'a pas échappé à la critique maligne de Boileau :

« Imitez de Conrart le silence prudent »

dit le satirique (épître 1re),

étonnant que la peinture, la sculpture, la poésie, l'éloquence, la philosophie, fussent presque inconnues à une nation qui, ayant des ports sur l'Océan et sur la Méditerranée, n'avait pourtant point de flotte, et qui, aimant le luxe à l'excès, avait à peine quelques manufactures grossières.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens, les Portugais, les Flamands, les Hollandais, les Anglais, firent tour à tour le commerce de la France, qui en ignorait les principes. Louis XIII, à son avénement à la couronne, n'avait pas un vaisseau : Paris ne contenait pas quatre cent mille hommes, et n'était pas décoré de quatre beaux édifices ; les autres villes du royaume ressemblaient à ces bourgs qu'on voit au delà de la Loire. Toute la noblesse, cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de fossés, opprimait ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étaient presque impraticables ; les villes étaient sans police, l'État sans argent, et le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangères.

On ne doit pas se dissimuler que, depuis la décadence de la famille de Charlemagne, la France avait langui plus ou moins dans cette faiblesse, parce qu'elle n'avait presque jamais joui d'un bon gouvernement [1].

Il faut, pour qu'un État soit puissant, ou que le peuple ait une liberté fondée sur les lois, ou que l'autorité souveraine soit affermie sans contradiction. En France, les peuples furent esclaves jusque vers le temps de Philippe Auguste ; les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI ; et les rois, toujours occupés à soutenir leur autorité contre leurs vassaux, n'eurent jamais ni le temps de songer au bonheur de leurs sujets, ni le pouvoir de les rendre heureux.

Louis XI fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité et la gloire de la nation [2]. François Ier fit naître le

1. Cette appréciation politique des siècles qui ont précédé celui de Louis XIV est trop sévère pour être juste. On sait qu'aux yeux de Voltaire, le moyen âge, tout rempli de l'esprit et de l'influence souveraine de l'Église, n'a été qu'une époque de superstition, de barbarie, de folies guerrières et de servitude. L'*Essai sur les Mœurs* a été le développement brillant, mais souvent passionné, de ces idées.

2. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, où l'on n'accusera certainement pas Voltaire de complaisance et de flatterie, il a été plus juste envers Louis XI. « C'est à lui que le peuple dut le premier abaissement des grands : environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter.... De lui vient l'établissement des postes.... Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses États, comme ils l'avaient été du temps de Charlemagne. Enfin, il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire » (Chap. XCIV.)

commerce, la navigation, les lettres et tous les arts ; mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, et tous périrent avec lui. Henri le Grand allait retirer la France des calamités et de la barbarie où trente ans de discorde l'avaient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençait à faire le bonheur. Le cardinal de Richelieu, occupé d'abaisser la maison d'Autriche, le calvinisme et les grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation ; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

Ainsi, pendant neuf cents années, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique, au milieu des divisions et des guerres civiles, n'ayant ni lois ni coutumes fixes, changeant de deux siècles en deux siècles un langage toujours grossier ; les nobles sans discipline, ne connaissant que la guerre et l'oisiveté ; les ecclésiastiques vivant dans le désordre et dans l'ignorance ; et les peuples sans industrie, croupissant dans leur misère.

Les Français n'eurent part ni aux grandes découvertes ni aux inventions admirables des autres nations : l'imprimerie, la poudre, les glaces, les télescopes, le compas de proportion [1], la machine pneumatique, le vrai système de l'univers, ne leur appartiennent pas ; ils faisaient des tournois, pendant que les Portugais et les Espagnols découvraient et conquéraient de nouveaux mondes à l'orient et à l'occident du monde connu. Charles-Quint prodiguait déjà en Europe les trésors du Mexique, avant que quelques sujets de François Ier eussent découvert la contrée inculte du Canada ; mais par le peu même que firent les Français dans le commencement du XVIe siècle, on vit de quoi ils sont capables quand ils sont conduits.

On se propose de montrer ce qu'ils ont été sous Louis XIV.

Il ne faut pas qu'on s'attende à trouver ici, plus que dans le tableau des siècles précédents, les détails immenses des guerres, des attaques de villes prises et reprises par les armes, données et rendues par des traités. Mille circonstances intéressantes pour les contemporains se perdent aux yeux de la

1. Le compas de proportion est un instrument de mathématiques composé de deux règles plates, assemblées à charnières par un des bouts, et portant sur leurs faces des lignes divisées. Ses usages, dit Vallot, sont fondés sur les propriétés des triangles semblables.

postérité, et disparaissent pour ne laisser voir que les grands événements qui ont fixé la destinée des empires. Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit. On ne s'attachera, dans cette histoire, qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, à ce qui peut servir d'instruction, et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie [1].

On a déjà vu [2] ce qu'étaient et la France et les autres États de l'Europe avant la naissance de Louis XIV; on décrira ici les grands événements politiques et militaires de son règne. Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera traité à part. La vie privée de Louis XIV, les particularités de sa cour et de son règne, tiendront une grande place. D'autres articles seront pour les arts, pour les sciences, pour les progrès de l'esprit humain dans ce siècle. Enfin on parlera de l'Église, qui depuis si longtemps est liée au gouvernement, qui tantôt l'inquiète et tantôt le fortifie, et qui, instituée pour enseigner la morale, se livre souvent à la politique et aux passions humaines.

1. Cette méthode est la seule qui puisse convenir à une histoire générale, et c'est par elle que Voltaire est très supérieur à tant d'historiens qui nous fatiguent par l'abondance stérile des détails. Il l'avait déjà appliquée à l'*Essai sur les Mœurs* : « On a bien moins songé, dit-il lui-même, à recueillir une multitude énorme de faits qui s'effacent tous les uns par les autres, qu'à rassembler les principaux et les plus avérés qui puissent servir à guider le lecteur, et à le faire juger par lui-même de l'extinction, de la renaissance et des progrès de l'esprit humain, à lui faire reconnaître les peuples par les usages mêmes de ces peuples.... Les hommes s'éclairent par ce tableau de leurs malheurs et de leurs sottises. Les sociétés parviennent avec le temps à rectifier leurs idées; les hommes apprennent à penser. » (3e remarque de l'*Essai sur les Mœurs*.)

2. Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXV et suivants.

CHAPITRE II [1].

Des États de l'Europe avant Louis XIV.

Il y avait déjà longtemps qu'on pouvait regarder l'Europe

1. Ce chapitre est l'abrégé rapide et brillant des derniers livres de l'*Essai sur les Mœurs*. L'auteur excelle dans ces esquisses générales, qui font revivre en quelques traits les souvenirs d'un siècle passé et le génie d'un peuple. Remarquons ici, une fois pour toutes, l'habileté ordinaire de ses transitions. Il passe d'un sujet à l'autre avec un art qui dissimule la diversité même des tableaux qu'il retrace; c'est un des secrets de son talent. Il commence par la maison d'Autriche dont la puissance, partagée entre deux familles, menaçait

chrétienne (a la Russie près[1]) comme une espèce de grande république partagée en plusieurs États, les uns monarchiques, les autres mixtes, ceux-ci aristocratiques, ceux-là populaires, mais tous correspondants les uns avec les autres; tous ayant un même fond de religion, quoique divisés en plusieurs sectes, tous ayant les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus dans les autres parties du monde. C'est par ces principes que les nations européanes[2] ne font point esclaves leurs prisonniers, qu'elles respectent les ambassadeurs de leurs ennemis, qu'elles conviennent ensemble de la prééminence et de quelques droits de certains princes, comme de l'empereur, des rois et des autres moindres potentats, et qu'elles s'accordent surtout dans la sage politique de tenir entre elles, autant qu'elles peuvent, une balance égale de pouvoir, employant sans cesse les négociations, même au milieu de la guerre, et entretenant les unes chez les autres des ambassadeurs ou des espions moins honorables, qui peuvent avertir toutes les cours des desseins d'une seule, donner à la fois l'alarme à l'Europe, et garantir les plus faibles des invasions que le plus fort est toujours prêt d'entreprendre[3].

encore l'indépendance de l'Europe; l'Espagne l'amène à parler du Portugal et des Provinces-Unies, qui s'étaient séparés d'elle; la Hollande, déjà redoutable par ses flottes, est une image affaiblie de l'Angleterre qui affectait la souveraineté des mers; l'Angleterre, qui avait conservé la vieille devise de Henri VIII : « Qui je défends est maître, » lui rappelle l'idée de la cour de Rome, cette médiatrice toute-puissante des peuples et des rois au moyen âge; enfin il termine par la France, dont il va raconter l'histoire pendant le siècle de Louis XIV.

1. *A la Russie près.* On avait longtemps regardé la Russie comme un pays barbare et appartenant à l'Asie plutôt qu'à l'Europe. Ce fut Pierre le Grand qui la fit connaître, on peut le dire, aux nations plus civilisées de l'Occident: sous son règne, en 1716, la Russie commença à figurer dans l'*Almanach royal*, au nombre des puissances européennes.

2. *Européanes.* Voltaire avait proposé et défendu, avec la vivacité et l'esprit qu'il mettait en toutes choses, un nouveau système d'orthographe et une réforme partielle de notre langue. Il trouvait ridicule, par exemple, qu'on dise *aoust*, quand nous avons le mot harmonieux *d'auguste*; qu'on écrive *François*, lorsque nous prononçons *Français*. « Quand nous commençâmes, dit-il, à parler la langue des Romains, nos vainqueurs, nous la corrompîmes. D'*augustus* nous fîmes *août*, *août* de *pavo*, *paon*; de *Cadomum*, *Caen*; de *junius*, *juin*; d'*unctus*, *oint*. C'est une propriété des barbares d'abréger tous les mots. La plupart des lettres que nous avons retranchées et que nous prononcions durement sont nos anciens habits de sauvages : chaque peuple en a des magasins. » — « L'orthographe de la plupart des livres français, dit-il ailleurs, est ridicule. » (*Dictionnaire philosophique*, articles *Franc*, *Français*, *Orthographe*.) *Européen* est un de ces mots auxquels Voltaire fit une guerre acharnée, parce qu'il le trouvait sec et dur; il dit toujours : *Européan*, *Européane*. Nous écrivons aujourd'hui *Français*, comme il le demandait; mais nous avons continué à dire *août* et *européen* : l'usage a prévalu.

3. *Prêt de* est aujourd'hui peu usité; mais on en trouve de nombreux

Depuis Charles-Quint la balance penchait du côté de la maison d'Autriche. Cette maison puissante était, vers l'an 1630, maîtresse de l'Espagne, du Portugal, et des trésors de l'Amérique; les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, la Bohême, la Hongrie, l'Allemagne même (si on peut le dire), étaient devenus son patrimoine, et si tant d'États avaient été réunis sous un seul chef de cette maison, il est à croire que l'Europe lui aurait enfin été asservie.

DE L'ALLEMAGNE.

L'empire d'Allemagne est le plus puissant voisin qu'ait la France: il est d'une plus grande étendue, moins riche peut-être en argent, mais plus fécond en hommes robustes et patients dans le travail. La nation allemande est gouvernée, peu s'en faut, comme l'était la France sous les premiers rois *Capétiens*, qui étaient des chefs, souvent mal obéis, de plusieurs grands vassaux et d'un grand nombre de petits. Aujourd'hui soixante villes libres et qu'on nomme impériales, environ autant de souverains séculiers, près de quarante princes ecclésiastiques, soit abbés, soit évêques, neuf électeurs, parmi lesquels on peut compter aujourd'hui quatre rois[1], enfin l'empereur, chef de tous ces potentats, composent ce grand corps germanique, que le flegme allemand a fait subsister jusqu'à nos jours, avec presque autant d'ordre qu'il y avait autrefois de confusion dans le gouvernement français.

Chaque membre de l'Empire a ses droits, ses priviléges, ses obligations; et la connaissance difficile de tant de lois, souvent contestées, fait ce que l'on appelle en Allemagne l'*étude du droit public*, pour laquelle la nation germanique est si renommée.

L'empereur, par lui-même, ne serait guère à la vérité plus

exemples, au XVIIe et au XVIIIe siècle, dans Racine, Voltaire, Montesquieu, Vertot, etc. Nous disons aujourd'hui *près de*, sur le point de.... et *prêt à*, décidé à.

1. Les quatre rois dont il est parlé ici étaient l'électeur-roi de Bohême, le plus ancien de tous; l'électeur de Saxe, roi de Pologne depuis 1697; l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse depuis 1701; et l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre depuis 1714. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que depuis la mort de Voltaire l'état politique de l'Allemagne est tout à fait changé. Les principautés ecclésiastiques ont été sécularisées; les villes impériales et un grand nombre d'États secondaires ont disparu; l'Empire lui-même a été remplacé par la Confédération germanique, qui compte quarante souverains, dont un empereur et sept rois.

puissant ni plus riche qu'un doge de Venise. Vous savez que l'Allemagne, partagée en villes et en principautés, ne laisse au chef de tant d'États que la prééminence avec d'extrêmes honneurs, sans domaines, sans argent, et par conséquent sans pouvoir.

Il ne possède pas, à titre d'empereur, un seul village. Cependant cette dignité, souvent aussi vaine que suprême, était devenue si puissante entre les mains des Autrichiens, qu'on a craint souvent qu'ils ne convertissent en monarchie absolue cette république de princes.

Deux partis divisaient alors, et partagent encore aujourd'hui l'Europe chrétienne, et surtout l'Allemagne.

Le premier est celui des catholiques, plus ou moins soumis au pape; le second est celui des ennemis de la domination spirituelle et temporelle du pape et des prélats catholiques. Nous appelons ceux de ce parti du nom général de protestants, quoiqu'ils soient divisés en luthériens, calvinistes et autres, qui se haïssent entre eux presque autant qu'ils haïssent Rome.

En Allemagne, la Saxe, une partie du Brandebourg, le Palatinat, une partie de la Bohême, de la Hongrie, les États de la maison de Brunswick, le Wurtemberg, la Hesse, suivent la religion luthérienne, qu'on nomme *évangélique*. Toutes les villes libres impériales ont embrassé cette secte, qui a semblé plus convenable que la religion catholique à des peuples jaloux de leur liberté.

Les calvinistes, répandus parmi les luthériens qui sont les plus forts, ne font qu'un parti médiocre; les catholiques composent le reste de l'Empire, et ayant à leur tête la maison d'Autriche, ils étaient sans doute les plus puissants.

Non-seulement l'Allemagne, mais tous les États chrétiens saignaient encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de guerres de religion, fureur particulière aux chrétiens, ignorée des idolâtres, et suite malheureuse de l'esprit dogmatique introduit depuis si longtemps dans toutes les conditions. Il y a peu de points de controverse qui n'aient causé une guerre civile; et les nations étrangères (peut-être notre postérité) ne pourront un jour comprendre que nos pères se soient égorgés mutuellement, pendant tant d'années, en prêchant la patience.

Je vous ai déjà fait voir comment Ferdinand II[1] fut près de

1. « Voyez l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXVIII. » (Note de Voltaire.)

changer l'aristocratie allemande en une monarchie absolue, et comment il fut sur le point d'être détrôné par Gustave-Adolphe. Son fils Ferdinand III, qui hérita de sa politique, et fit comme lui la guerre de son cabinet, régna pendant la minorité de Louis XIV.

L'Allemagne n'était point alors aussi florissante qu'elle l'est devenue depuis; le luxe y était inconnu, et les commodités de la vie étaient encore très-rares chez les plus grands seigneurs. Elles n'y ont été portées que vers l'an 1656 par les colonies français qui allèrent y établir leurs manufactures. Ce pays fertile et peuplé manquait de commerce et d'argent; la gravité des mœurs et la lenteur particulière aux Allemands les privaient de ces plaisirs et de ces arts agréables que la société italienne cultivait depuis tant d'années, et que l'industrie française commençait dès lors à perfectionner. Les Allemands, riches chez eux, étant pauvres ailleurs, et cette pauvreté, jointe à la difficulté de retour en peu de temps sous les mêmes étendards tant de peuples différents, les mettait à peu près, comme aujourd'hui, dans l'impossibilité de porter et de soutenir la guerre chez leurs voisins. Aussi n'ont-ils presque toujours donné à l'Europe que les Français ont fait la guerre contre les empereurs. La [illegible] paraît rendre les Français plus propres pour l'attaque, et les Allemands pour la défense.

DE L'ESPAGNE.

L'Espagne [illegible] par la conquête [illegible] de l'Amérique, [illegible] [illegible] de Charles-Quint, [illegible] [illegible] [illegible]

mines du Mexique et du Potosi[1] semblaient leur fournir de quoi acheter la liberté de l'Europe. Vous avez vu ce projet de la monarchie ou plutôt de la supériorité universelle sur notre continent chrétien, commencé par Charles-Quint et soutenu par Philippe II.

La grandeur espagnole ne fut plus, sous Philippe III, qu'un vaste corps sans substance, qui avait plus de réputation que de force.

Philippe IV, héritier de la faiblesse de son père, perdit le Portugal par sa négligence, le Roussillon par la faiblesse de ses armes, et la Catalogne par l'abus du despotisme. De tels rois ne pouvaient être longtemps heureux dans leurs guerres contre la France. S'ils obtenaient quelques avantages par les divisions et les fautes de leurs ennemis, ils en perdaient le fruit par leur incapacité. De plus, ils commandaient à des peuples que leurs priviléges mettaient en droit de mal servir : les Castillans avaient la prérogative de ne point combattre hors de leur patrie; les Aragonais disputaient sans cesse leur liberté contre le conseil royal ; et les Catalans, qui regardaient leurs rois comme leurs ennemis, ne leur permettaient pas même de lever des milices dans leurs provinces.

L'Espagne cependant, réunie avec l'Empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe.

DU PORTUGAL.

Le Portugal redevenait alors un royaume. Jean, duc de Bragance, prince qui passait pour faible, avait arraché cette province à un roi plus faible que lui. Les Portugais cultivaient par nécessité le commerce, que l'Espagne négligeait par fierté; ils venaient de se liguer avec la France et la Hollande, en 1641, contre l'Espagne. Cette révolution du Portugal valut à la France plus que n'eussent fait les plus signalées victoires. Le ministère français, qui n'avait contribué en rien à cet événement, en retira sans peine le plus grand avantage qu'on puisse avoir contre son ennemi, celui de le voir attaqué par une puissance irréconciliable.

Le Portugal, secouant le joug de l'Espagne, étendant son

1. Le *Potosi*, province de l'ancien Pérou, où se trouve le Cerro de Potosi, si célèbre par ses mines d'argent.

commerce et augmentant sa puissance, rappelle ici l'idée de la Hollande qui jouissait des mêmes avantages d'une manière bien différente.

DES PROVINCES-UNIES.

Ce petit État des sept Provinces-Unies, pays fertile en pâturages, mais stérile en grains, malsain, et presque submergé par la mer, était depuis environ un demi-siècle un exemple presque unique sur la terre de ce que peuvent l'amour de la liberté et le travail infatigable. Ces peuples pauvres, peu nombreux, bien moins aguerris que les moindres milices espagnoles, et qui n'étaient comptés encore pour rien dans l'Europe, résistèrent à toutes les forces de leur maître et de leur tyran, Philippe II, éludèrent les desseins de plusieurs princes qui voulaient les secourir pour les asservir, et fondèrent une puissance que nous avons vue balancer le pouvoir de l'Espagne même. Le désespoir qu'inspire la tyrannie les avait d'abord armés : la liberté avait élevé leur courage, et les princes de la maison d'Orange en avaient fait d'excellents soldats. A peine vainqueurs de leurs maîtres, ils établirent une forme de gouvernement qui conserve, autant qu'il est possible, l'égalité, le droit le plus naturel des hommes.

Cet État, d'une espèce si nouvelle, était depuis sa fondation attaché intimement à la France : l'intérêt les réunissait ; ils avaient les mêmes ennemis ; Henri le Grand et Louis XIII avaient été ses alliés et ses protecteurs.

DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre, beaucoup plus puissante, affectait la souveraineté des mers, et prétendait mettre une balance entre les dominations de l'Europe ; mais Charles Ier, qui régnait depuis 1625, loin de pouvoir soutenir le poids de cette balance, sentait le sceptre échapper déjà de sa main : il avait voulu rendre son pouvoir en Angleterre indépendant des lois, et changer la religion en Écosse. Trop opiniâtre pour se désister de ses desseins et trop faible pour les exécuter, bon mari, bon maître, bon père, honnête homme, mais monarque mal conseillé, il s'engagea dans une guerre civile qui lui fit perdre enfin,

comme nous l'avons déjà dit [1], le trône et la vie sur un échafaud, par une révolution presque inouïe.

Cette guerre civile, commencée dans la minorité de Louis XIV, empêcha pour un temps l'Angleterre d'entrer dans les intérêts de ses voisins : elle perdit sa considération avec son bonheur; son commerce fut interrompu; les autres nations la crurent ensevelie sous ses ruines, jusqu'au temps où elle devint tout à coup plus formidable que jamais, sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'Évangile d'une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, et qui dans son gouvernement couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur [2].

DE ROME.

Cette balance que l'Angleterre s'était longtemps flattée de maintenir entre les rois par sa puissance, la cour de Rome essayait de la tenir par sa politique. L'Italie était divisée, comme aujourd'hui, en plusieurs souverainetés : celle que possède le pape est assez grande pour le rendre respectable comme prince, et trop petite pour le rendre redoutable. La nature du gouvernement ne sert pas à peupler son pays, qui d'ailleurs a peu d'argent et de commerce; son autorité spirituelle, toujours un peu mêlée de temporel, est détruite et abhorrée dans la moitié de la chrétienté; et si dans l'autre il est regardé comme un père, il a des enfants qui lui résistent quelquefois avec raison et avec succès. La maxime de la France est de le regarder comme une personne sacrée, mais entreprenante, à laquelle il faut baiser les pieds et lier quelquefois les mains. On voit encore dans tous les pays catholiques les traces des pas que la cour de Rome a faits autrefois vers la monar-

1. Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXX.

2. Il faut lire le portrait de Cromwell dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*. On a souvent loué l'éloquence de ce morceau; on n'en a peut-être pas assez remarqué la vérité. Il y a des traits d'une finesse et d'une pénétration singulières : Bossuet parle admirablement de « ce subtil conducteur des sectes d'Angleterre, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance. » C'est, sous une forme plus oratoire, la pensée de Voltaire. Il faut lire aussi, dans l'*Histoire de la civilisation en Europe* (13e leçon), une appréciation du génie de Cromwell : c'est peut-être le dernier mot de la critique sur cet homme extraordinaire.

chie universelle. Tous les princes de la religion catholique envoient au pape, à leur avénement, des ambassades qu'on nomme d'*obédience*. Chaque couronne a dans Rome un cardinal, qui prend le nom de protecteur. Le pape donne des bulles de tous les évêchés, et s'exprime dans ses bulles comme s'il conférait ces dignités de sa seule puissance. Tous les évêques italiens, espagnols, flamands, se nomment évêques par la permission divine, et *par celle du saint-siége*. Beaucoup de prélats français, vers l'an 1682, rejeterent cette formule si inconnue aux premiers siècles; et nous avons vu de nos jours, en 1754, un évêque (Stuart Fitz-James, évêque de Soissons) assez courageux pour l'omettre dans un mandement qui doit passer à la postérité : mandement ou plutôt instruction unique, dans laquelle il est dit expressément ce que nul pontife n'avait encore osé dire, que tous les hommes, et les infideles mêmes sont nos frères.

Enfin le pape a conservé, dans tous les États catholiques, des prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas si le temps ne les lui avait pas données. Il n'y a point de royaume dans lequel il n'y ait beaucoup de bénéfices à sa nomination; il reçoit en tribut les revenus de la première année des bénéfices consistoriaux [1].

Les religieux, dont les chefs résident à Rome, sont encore autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les États. La coutume, qui fait tout, et qui est cause que le monde est gouverné par des abus comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de renoncer entierement à un danger qui tient d'ailleurs à des choses regardées comme sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son souverain est un crime de lese majesté dans un laïque; c'est, dans le cloître, un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger, la facilité de se laisser séduire, le plaisir de secouer un joug naturel pour en prendre un qu'on se donne soi-même, l'esprit de trouble, le malheur des temps, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de religieux à servir Rome contre leur patrie.

L'esprit éclairé qui règne en France depuis un siècle, et qui s'est étendu dans presque toutes les conditions, a été le meil-

1. On appelle *bénéfices consistoriaux* les évêchés, abbayes et autres bénéfices dont les bulles sont expédiées par le pape en son consistoire.

leur remède à cet abus. Les bons livres écrits sur cette matière sont de vrais services rendus aux rois et aux peuples; et un des grands changements qui se soient faits par ce moyen dans nos mœurs sous Louis XIV, c'est la persuasion dans laquelle les religieux commencent tous à être qu'ils sont sujets du roi avant que d'être serviteurs du pape. La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore demeurée au pontife romain. La France même, malgré toutes ses libertés de l'Église gallicane, souffre que l'on appelle au pape en dernier ressort dans quelques causes ecclésiastiques.

Si l'on veut dissoudre un mariage, épouser sa cousine ou sa nièce, se faire relever de ses vœux, c'est encore à Rome et non à son évêque qu'on s'adresse; les grâces y sont taxées, et les particuliers de tous les États y achètent des dispenses à tout prix.

Ces avantages, regardés par beaucoup de personnes comme la suite des plus grands abus, et par d'autres comme les restes des droits les plus sacrés, sont toujours soutenus avec art. Rome ménage son crédit avec autant de politique que la république romaine en mit à conquérir la moitié du monde connu.

Jamais cour ne sut mieux se conduire selon les hommes et selon les temps. Les papes sont presque toujours des Italiens blanchis dans les affaires, sans passions qui les aveuglent; leur conseil est composé de cardinaux qui leur ressemblent, et qui sont tous animés du même esprit. De ce conseil émanent des ordres qui vont jusqu'à la Chine et à l'Amérique : il embrasse en ce sens l'univers, et on a pu dire quelquefois ce qu'avait dit autrefois un étranger du sénat de Rome : « J'ai vu un consistoire de rois. » La plupart de nos écrivains se sont élevés avec raison contre l'ambition de cette cour; mais je n'en vois point qui ait rendu assez de justice à sa prudence. Je ne sais si une autre nation eût pu conserver si longtemps dans l'Europe tant de prérogatives toujours combattues : toute autre cour les eût peut-être perdues, ou par sa fierté, ou par sa mollesse, ou par sa lenteur, ou par sa vivacité; mais Rome, employant presque toujours à propos la fermeté et la souplesse, a conservé tout ce qu'elle a pu humainement garder. On la vit rampante sous Charles-Quint, terrible au roi de France Henri III, ennemie et amie tour à tour de Henri IV, adroite avec Louis XIII, opposée ouvertement à Louis XIV

dans ce temps-là les républiques, en général, craignaient extrêmement les empereurs, et bien plus encore la puissance des Turcs.

Quelques années auparavant, la politique et la galanterie avaient uni pour toujours Venise à Rome par une parenté qui, six siècles auparavant, avait uni Venise à l'Empire et l'Empire à la terre.

Naples[1] est un royaume naturellement uni à un autre État, que les guerres souvent, jamais naturelles, leur font. Quel que soit le gouverneur, du moins il ne dépend que d'un souverain éloigné, et qui a d'autres États à défendre. Tout autre serait à craindre. Ainsi, Naples, possédé par un prince d'Espagne, possesseur de cet État, ne laissait à la cour romaine que l'honneur et le danger d'avoir un voisin très puissant.

Au reste, l'État de Naples était dans une paix heureuse, qui n'avait été altérée que par la petite guerre dont j'ai parlé entre les cardinaux Barberin, neveux du pape Urbain VIII, et le duc de Parme[2].

DU RESTE DE L'ITALIE

Les autres provinces d'Italie éventaient des intérêts divers. Venise craignait les Turcs et l'empereur, elle défendait à peine ses États de terre ferme des prétentions de l'Allemagne et de l'invasion du Grand Seigneur. Ce n'était plus cette Venise autrefois si fameuse par le commerce de l'univers, par [illegible]. La sagesse de son gouvernement subsistait, mais son grand commerce anéanti lui [illegible] presque toute sa force, et la ville de Venise était par sa situation incapable d'être dompteuse, et par sa faiblesse incapable de faire des conquêtes.

[1] [illegible] de Naples, tous les pays qui avaient soumis entre [illegible] ceux qui l'avaient soumise eux-mêmes. Ainsi [illegible] Roger Ier [illegible] tout le moyen âge, les pays [illegible] Naples. Ils [illegible] Etat. Quand [illegible] Naples, [illegible] Sommencement du XVIe siècle. [illegible] Naples se trouvait au [illegible] Naples.

[2] [illegible] Barberini comme leur oncle, [illegible] pour une légère [illegible] Voltaire a raconté [illegible] (chap. IV du *Siècle de Louis XIV*).

L'État de Florence jouissait de la tranquillité et de l'abondance sous le gouvernement des Médicis : les lettres, les arts et la politesse, que les Médicis avaient fait naître, florissaient encore. La Toscane alors était en Italie ce qu'Athènes avait été en Grèce.

La Savoie, déchirée par une guerre civile et par les troupes françaises et espagnoles, s'était enfin réunie tout entière en faveur de la France, et contribuait en Italie à l'affaiblissement de la puissance autrichienne.

Les Suisses conservaient, comme aujourd'hui, leur liberté, sans chercher à opprimer personne. Ils vendaient leurs troupes à leurs voisins plus riches qu'eux : ils étaient pauvres : ils [illegible] et les seuls arts que le luxe a fait naître : mais ils étaient sages et heureux.

DES ÉTATS DU NORD.

Les nations du nord de l'Europe, la Pologne, la Suède, le Danemark, la Russie, étaient, comme les autres puissances, toujours en défiance ou en guerre entre elles. On voyait, comme aujourd'hui[1], dans la Pologne, les mœurs et le gouvernement des Goths et des Francs, un roi électif, des nobles [illegible], un peuple esclave, [illegible] infanterie, une cavalerie composée de nobles : point de villes fortifiées ; presque point de commerce. Ces peuples étaient tantôt [illegible] par les Suédois et par les Moscovites, et tantôt par les Turcs. La Suède, [illegible] par sa constitution, par [illegible] plus aguerris, mais alors plus soumise à ses rois que la Pologne, furent victorieux presque partout. Le Danemark, autrefois formidable à la Suède, ne l'était plus à personne : et sa véritable grandeur n'a commencé que sous ses deux rois Frédéric III et Frédéric IV. La Moscovie n'était encore que barbare.

DES TURCS.

Les Turcs n'étaient pas [illegible] sous les [illegible]

1. Voltaire écrivait en 1751, sous [illegible] pays [illegible] ses observations [illegible] Tableau [illegible] de l'Esprit [illegible] Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII.

les Mahomet et les Soliman : la mollesse corrompait le sérail, sans en bannir la cruauté. Les sultans étaient en même temps et les plus despotiques des souverains dans leur sérail, et les moins assurés de leur trône et de leur vie. Osman et Ibrahim[1] venaient de mourir par le cordeau ; Mustapha avait été deux fois déposé. L'empire turc, ébranlé par ces secousses, était encore attaqué par les Persans; mais quand les Persans le laissaient respirer, et que les révolutions du sérail étaient finies, cet empire redevenait formidable à la chrétienté ; car depuis l'embouchure du Borysthene jusqu'aux États de Venise, on voyait la Moscovie, la Hongrie, la Grèce, les îles, tour à tour en proie aux armes des Turcs : et dès l'an 1644, ils faisaient constamment cette guerre de Candie si funeste aux chrétiens. Tels étaient la situation, les forces et l'intérêt des principales nations européennes vers le temps de la mort du roi de France Louis XIII.

SITUATION DE LA FRANCE.

La France, alliée à la Suède, à la Hollande, à la Savoie, au Portugal, et ayant pour elle les vœux des autres peuples demeurés dans l'inaction, soutenait contre l'Empire et l'Espagne une guerre ruineuse aux deux partis, et funeste à la maison d'Autriche. Cette guerre était semblable à toutes celles qui se font depuis tant de siècles entre les princes chrétiens, dans lesquelles des millions d'hommes sont sacrifiés et des provinces ravagées pour obtenir enfin quelques petites villes frontières dont la possession vaut rarement ce qu'a coûté la conquête.

Les généraux de Louis XIII avaient pris le Roussillon; les Catalans venaient de se donner à la France, protectrice de la liberté qu'ils défendaient contre leurs rois; mais ces succès n'avaient pas empêché que les ennemis n'eussent pris Corbie en 1636 et ne fussent venus jusqu'à Pontoise. La peur avait chassé de Paris la moitié de ses habitants, et le cardinal de Richelieu, au milieu de ses vastes projets d'abais-

1. *Et Ibrahim.* « C'est lui dont Racine dit avec juste raison :

« L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance,
« Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance. »

« Tiré de sa prison pour régner après la mort d'Amurat, son frère. Tout imbécile qu'il était, les Turcs conquirent l'île de Candie sous son règne. Étranglé en 1649. » (Voltaire, *Liste des Souverains contemporains.*)

ser la puissance autrichienne, avait été réduit à taxer les portes cochères de Paris à fournir chacune un laquais pour aller à la guerre, et pour repousser les ennemis des portes de la capitale.

Les Français avaient donc fait beaucoup de mal aux Espagnols et aux Allemands, et n'en avaient pas moins essuyé.

FORCES DE LA FRANCE APRÈS LA MORT DE LOUIS XIII, ET MOEURS DU TEMPS.

Les guerres avaient produit des généraux illustres, tels qu'un Gustave-Adolphe, un Walstein, un duc de Weimar, Piccolomini, Jean de Wert, le maréchal de Guébriant, les princes d'Orange, le comte d'Harcourt. Des ministres d'État ne s'étaient pas moins signalés. Le chancelier Oxenstiern, le comte duc d'Olivarès, mais surtout le cardinal de Richelieu, avaient attiré sur eux l'attention de l'Europe. Il n'y a aucun siècle qui n'ait eu des hommes d'État et de guerre célèbres : la politique et les armes semblent malheureusement être les deux professions les plus naturelles à l'homme ; il faut toujours ou négocier ou se battre. Le plus heureux passe pour le plus grand, et le public attribue souvent au mérite tous les succès de la fortune.

La guerre ne se faisait pas comme nous l'avons vu faire du temps de Louis XIV ; les armées n'étaient pas si nombreuses : aucun général, depuis le siége de Metz par Charles-Quint, ne s'était vu à la tête de cinquante mille hommes ; on assiégeait et on défendait les places avec moins de canons qu'aujourd'hui. L'art des fortifications était encore dans son enfance. Les piques et les arquebuses étaient encore en usage ; on se servait beaucoup de l'épée, devenue inutile aujourd'hui. Il restait encore des anciennes lois des nations celle de déclarer la guerre par un héraut. Louis XIII fut le dernier qui observa cette coutume : il envoya un héraut d'armes à Bruxelles déclarer la guerre à l'Espagne en 1635.

Vous savez que rien n'était plus commun alors que de voir des prêtres commander des armées : le cardinal infant, le cardinal de Savoie, Richelieu, La Valette, Sourdis, archevêque de Bordeaux [1], le cardinal Théodoro Trivulce, com-

1. Le cardinal infant, Ferdinand d'Espagne, était frère de Philippe IV, et gouverneur des Pays-Bas. Le cardinal de Savoie, Maurice, était l'un des

mandant de la cavalerie espagnole, avaient endossé la cuirasse et fait la guerre eux-mêmes. Un évêque de Mende avait été souvent intendant d'armées. Les papes menacerent quelquefois d'excommunication ces prêtres guerriers. Le pape Urbain VIII, fâché contre la France, fit dire au cardinal de La Valette qu'il le dépouillerait du cardinalat s'il ne quittait les armes; mais, réuni avec la France, il le combla de bénédictions [1].

Les ambassadeurs, non moins ministres de paix que les ecclésiastiques, ne faisaient nulle difficulté de servir dans les armées des puissances alliées, auprès desquelles ils étaient employés. Charnacé, envoyé de France en Hollande, y commandait un régiment en 1637, et depuis même l'ambassadeur d'Estrades fut colonel à leur service.

La France n'avait en tout qu'environ quatre-vingt mille hommes effectifs sur pied. La marine, anéantie depuis des siècles, rétablie un peu par le cardinal de Richelieu, fut ruinée sous Mazarin. Louis XIII n'avait qu'environ quarante-cinq millions réels de revenu ordinaire; mais l'argent était à vingt-six livres le marc : ces quarante-cinq millions revenaient à environ quatre-vingt-cinq millions de notre temps, où la valeur arbitraire du marc d'argent monnayé est poussée jusqu'à quarante-neuf livres et demie, celle de l'argent fin à cinquante-quatre livres dix-sept sous : valeur que l'intérêt public et la justice demandent qui ne soit jamais changée.

Le commerce, généralement répandu aujourd'hui, était en très-peu de mains; la police du royaume était entièrement négligée, preuve certaine d'une administration peu heureuse. Le cardinal de Richelieu, occupé de sa propre grandeur attachée à celle de l'État, avait commencé à rendre la France formidable au dehors, sans avoir encore pu la rendre bien

frères de Victor Amédée Ier. Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, prit part à l'expédition de la Rochelle 1629, et dirigea plus d'une fois avec succès nos escadres de la Méditerranée. Ces habitudes guerrières du clergé ne doivent pas nous étonner, quelque étranges qu'elles paraissent aujourd'hui. C'était un reste des mœurs féodales. Les évêques, vassaux du roi pour les terres que possédaient les églises, lui devaient le service militaire au même titre que les seigneurs laïques : quelquefois ils se faisaient remplacer dans le commandement de leurs hommes par un *vidame* ou *avoué*, chargé de l'administration temporelle des domaines ecclésiastiques; souvent ils remplissaient en personne le service dont leur fief était chargé.

1. *Il le combla de bénédictions.* Il faut croire qu'Urbain VIII changea encore d'avis dans la suite; car, apprenant que la Valette était mort à la tête d'une armée, 1639, il ne voulut pas qu'on fît à Rome pour lui les prières publiques qu'on a coutume de faire pour les cardinaux décédés. Telles sont les dernières *bénédictions* dont le pape combla le cardinal guerrier.

florissante au dedans. Les grands chemins n'étaient ni réparés ni gardés; les brigands les infestaient; les rues de Paris, étroites, mal pavées, et couvertes d'immondices dégoûtantes, étaient remplies de voleurs [1]. On voit, par les registres du Parlement, que le guet de cette ville était réduit alors à quarante-cinq hommes mal payés, et qui même ne servaient pas.

Depuis la mort de François II, la France avait été toujours ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des factions. Jamais le joug n'avait été porté d'une manière paisible et volontaire. Les seigneurs avaient été élevés dans les conspirations : c'était l'art de la cour, comme celui de plaire au souverain l'a été depuis.

Cet esprit de discorde et de faction avait passé de la cour jusqu'aux moindres villes, et possédait toutes les communautés du royaume : on se disputait tout, parce qu'il n'y avait rien de réglé; il n'y avait pas jusqu'aux paroisses de Paris qui n'en vinssent aux mains : les processions se battaient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières. On avait vu souvent les chanoines de Notre-Dame aux prises avec ceux de la Sainte-Chapelle; le Parlement et la Chambre des Comptes s'étaient battus pour le pas dans l'église de Notre-Dame, le jour que Louis XIII mit son royaume sous la protection de la vierge Marie.

Presque toutes les communautés du royaume étaient armées; presque tous les particuliers respiraient la fureur du duel. Cette barbarie gothique autorisée autrefois par les rois mêmes, et devenue le caractère de la nation, contribuait encore, autant que les guerres civiles et étrangères, à dépeupler le pays. Ce n'est pas trop dire, que dans le cours de vingt années, dont dix avaient été troublées par la guerre, il était mort plus de gentilshommes français de la main des Français mêmes que de celle des ennemis.

On ne dira rien ici de la manière dont les arts et les sciences étaient cultivés; on trouvera cette partie de l'histoire de nos mœurs à sa place. On remarquera seulement que la nation française était plongée dans l'ignorance, sans excepter ceux qui croient n'être point peuple [2].

1. Ce fut seulement en 1728, sous le ministère du cardinal Fleury, que l'on commença à numéroter les maisons de Paris, et à écrire aux coins des rues et des places publiques leur dénomination.

2. Nous avons déjà remarqué que Voltaire a jugé trop sévèrement le siècle qui a précédé celui de Louis XIV; il avait dit dans l'*Essai sur les Mœurs*,

On consultait les astrologues et on y croyait. Tous les mémoires de ce temps-là, à commencer par l'*Histoire du président de Thou*, sont remplis de prédictions. Le grave et severe duc de Sully rapporte sérieusement celles qui furent faites à Henri IV. Cette crédulité, la marque la plus infaillible de l'ignorance, était si accréditée qu'on eut soin de tenir un astrologue [1] caché près de la chambre de la reine Anne d'Autriche au moment de la naissance de Louis XIV.

Ce que l'on croira à peine, et ce qui est pourtant rapporté par l'abbé Vittorio Siri, auteur contemporain très-instruit, c'est que Louis XIII eut dès son enfance le surnom de *Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance.

La même faiblesse, qui mettait en vogue cette chimère absurde de l'astrologie judiciaire, faisait croire aux possessions et aux sortiléges : on en faisait un point de religion; l'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. Les tribunaux, composés de magistrats qui devaient être plus éclairés que le vulgaire, étaient occupés à juger des sorciers. On reprochera toujours à la mémoire du cardinal de Richelieu la mort de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien par une commission du conseil. On s'indigne que le ministre et les juges aient eu la faiblesse de croire aux diables de Loudun, ou la barbarie d'avoir fait périr un innocent dans les flammes. On se souviendra avec étonnement jusqu'à la dernière postérité que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de Grève comme sorcière.

On voit encore, dans une copie de quelques registres du Châtelet [2], un procès commencé en 1610, au sujet d'un cheval qu'un maître industrieux avait dressé à peu près de la ma-

avec moins d'exagération et plus de justesse : « Dans ce temps de conspirations et de supplices, le royaume fleurit pourtant, et malgré tant d'afflictions le siècle de la politesse et des arts s'annonçait. Louis XIII n'y contribua en rien, mais le cardinal de Richelieu servit beaucoup à ce changement. La philosophie ne put, il est vrai, effacer la rouille scolastique; mais Corneille commença en 1635 par la tragédie du *Cid* le siècle qu'on appelle celui de Louis XIV. Le Poussin égala Raphaël et Titien dans quelques parties de la peinture. La colonnade du Louvre fut bientôt portée au faîte par Girardon, et le mausolée même du cardinal de Richelieu en est une preuve. Les Français commencèrent à se rendre recommandables, surtout par les grâces et les politesses de l'esprit : c'était l'aurore du bon goût. » Ch. p. CLXXVI. Opposer Voltaire à lui-même est quelquefois la meilleure critique qu'on puisse faire de ses jugements.

1. Il s'appelait Morin. Voy. plus loin au chapitre XXVI, *Anecdotes*.

2. *Le Châtelet* ancien tribunal où les affaires civiles et criminelles étaient jugées en première instance. Il y avait à Paris le *grand Châtelet*, où l'on rendait la justice, et le *petit Châtelet*, qui servait de prison.

nière dont nous avons vu des exemples à la foire : on voulait faire brûler et le maître et le cheval.

En voilà assez pour faire connaître en général les mœurs et l'esprit du siècle qui précéda celui de Louis XIV.

Ce défaut de lumières dans tous les ordres de l'État fomentait chez les plus honnêtes gens des pratiques superstitieuses qui déshonoraient la religion. Les calvinistes, confondant avec le culte raisonnable des catholiques les abus qu'on faisait de ce culte, n'en étaient que plus affermis dans leur haine contre notre Église. Ils opposaient à nos superstitions populaires, souvent remplies de débauches, une dureté farouche et des mœurs féroces, caractère de presque tous les réformateurs : ainsi l'esprit de parti déchirait et avilissait la France, et l'esprit de société, qui rend aujourd'hui cette nation si célèbre et si aimable, était absolument inconnu. Point de maisons où les gens de mérite s'assemblassent pour se communiquer leurs lumières ; point d'académies, point de théâtres réguliers. Enfin, les mœurs, les lois, les arts, la société, la religion, la paix et la guerre n'avaient rien de ce qu'on vit depuis dans le siècle appelé *le siècle de Louis XIV*.

CHAPITRE III.

Minorité de Louis XIV. Victoires des Français sous le grand Condé, alors duc d'Enghien.

Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et haï, l'autre déjà oublié. Ils avaient laissé aux Français, alors très-inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. Louis XIII, par son testament, établissait un conseil de régence. Ce monarque, mal obéi pendant sa vie, se flatta de l'être mieux après sa mort ; mais la première démarche de sa veuve Anne d'Autriche fut de faire annuler les dernières volontés de son mari par un arrêt du parlement de Paris. Ce corps, longtemps opposé à la cour, et qui avait à peine conservé sous Louis XIII la liberté de faire des remontrances, cassa le testament de son roi avec la même facilité qu'il aurait jugé la cause d'un citoyen[1]. Anne

1. « Riencourt, dans son *Histoire de Louis XIV*, dit que le testament de

d'Autriche s'adressa à cette compagnie pour avoir la régence illimitée, parce que Marie de Médicis s'était servie du même tribunal après la mort de Henri IV; et Marie de Médicis avait donné cet exemple, parce que toute autre voie eût été longue et incertaine; que le Parlement, entouré de ses gardes, ne pouvait résister à ses volontés, et qu'un arrêt rendu au Parlement et par les pairs semblait assurer un droit incontestable.

L'usage qui donne la régence aux mères des rois parut donc alors aux Français une loi presque aussi fondamentale que celle qui prive les femmes de la couronne. Le parlement de Paris ayant décidé deux fois cette question, c'est-à-dire ayant seul déclaré par des arrêts ce droit des mères, parut en effet avoir donné la régence : il se regarda, non sans quelque vraisemblance, comme le tuteur des rois, et chaque conseiller crut être une partie de la souveraineté. Par le même arrêt, Gaston, duc d'Orléans, jeune oncle du roi, eut le vain titre de lieutenant général du royaume sous la régente absolue.

Anne d'Autriche fut obligée d'abord de continuer la guerre contre le roi d'Espagne, Philippe IV, son frère, qu'elle aimait. Il est difficile de dire précisément pourquoi l'on faisait cette guerre; on ne demandait rien à l'Espagne, pas même la Navarre, qui aurait dû être le patrimoine des rois de France. On se battait depuis 1635 parce que le cardinal de Richelieu l'avait voulu, il est à croire qu'il l'avait voulu pour se rendre nécessaire [1]. Il s'était lié contre l'empereur avec la Suède, et avec le duc Bernard de Saxe-Weimar, l'un de ces généraux que

Louis XIII fut vérifié au Parlement. Ce qui trompa cet écrivain, c'est qu'en effet Louis XIII avait déclaré la reine régente, ce qui fut confirmé; mais il avait limité son autorité, ce qui fut cassé. » (Note de Voltaire.)

1. Il serait facile de prouver avec tous les historiens impartiales que cette guerre fut le résultat d'une nécessité impérieuse, et non d'un caprice ou d'un calcul égoïste : il est plus simple d'opposer Voltaire à lui-même. Il a dit tout à l'heure, en termes excellents, la puissance de la maison d'Autriche et le danger dont elle menaçait l'équilibre de l'Europe. C'est pour affaiblir cette puissance et conjurer ce danger que Richelieu, après avoir soutenu longtemps de ses encouragements et de ses subsides les ennemis de l'Autriche, intervint lui-même dans la lutte et décida la victoire par les armées de la France. Ailleurs, dans l'*Histoire de Charles XII*, l'écrivain a signalé les grands résultats de cette guerre, mais il en a fait honneur à Gustave-Adolphe : « Ce fut lui qui par ses victoires contribua en effet à l'abaissement de la maison d'Autriche : entreprise dont on attribue toute la gloire au cardinal de Richelieu, qui savait l'art de se faire une réputation, tandis que Gustave se bornait à faire de grandes choses. » Livre Ier.) Voltaire est toujours spirituel; il n'est pas toujours juste. Gustave-Adolphe fut un brillant capitaine; mais Richelieu était un grand ministre, dont la politique avait préparé les victoires mêmes des Suédois.

les Italiens nommaient *condottieri*[1], c'est-à-dire qui vendaient leurs troupes. Il attaquait aussi la branche autrichienne-espagnole dans ces dix provinces que nous appelons en général du nom de Flandre, et il avait partagé avec les Hollandais, alors nos alliés, cette Flandre qu'on ne conquit point.

Le fort de la guerre était du côté de la Flandre. Les troupes espagnoles sortirent des frontières du Hainaut au nombre de vingt-six mille hommes, sous la conduite d'un vieux général expérimenté, nommé don Francisco de Mello : ils vinrent ravager les frontières de la Champagne ; ils attaquèrent Rocroi, et ils crurent pénétrer bientôt jusqu'aux portes de Paris, comme ils avaient fait huit ans auparavant. La mort de Louis XIII, la faiblesse d'une minorité, relevaient leurs espérances ; et quand ils virent qu'on ne leur opposait qu'une armée inférieure en nombre, commandée par un jeune homme de vingt-un ans, leur espérance se changea en sécurité.

Ce jeune homme sans expérience, qu'ils méprisaient, était Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, connu depuis sous le nom de grand Condé. La plupart des grands capitaines sont devenus tels par degrés. Ce prince était né général ; l'art de la guerre semblait en lui un instinct naturel : il n'y avait en Europe que lui et le Suédois Torstenson qui eussent eu à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience[2].

Le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal de L'Hospital, qui lui avait été donné pour le conseiller et pour le conduire, secondait par sa circonspection ces ordres timides. Le prince ne crut ni le maréchal ni la cour ; il ne confia son dessein qu'à Gassion, maréchal de camp, digne d'être consulté par lui : ils forcèrent le maréchal à trouver la bataille nécessaire.

1. *Condottiere* vient du mot *condotta*, contrat de louage.

2. « Torstenson était page de Gustave-Adolphe, en 1624. Le roi, prêt d'attaquer un corps de Lithuaniens en Livonie, et n'ayant point d'adjudant auprès de lui, envoya Torstenson porter ses ordres à un officier général, pour profiter d'un mouvement qu'il vit faire aux ennemis. Torstenson part et revient. Cependant les ennemis avaient changé leur marche ; le roi était désespéré de l'ordre qu'il avait donné : « Sire, dit Torstenson, daignez me pardonner ; « voyant les ennemis faire un mouvement contraire, j'ai donné un ordre con- « traire. » Le roi ne dit mot ; mais le soir, ce page servant à table, il le fit souper à côté de lui, et lui donna une enseigne aux gardes, quinze jours après une compagnie, ensuite un régiment. Torstenson fut un des grands capitaines de l'Europe. » (Note de Voltaire.)

(19 mai 1643)[1] On remarque que ce prince, ayant tout réglé le soir, veille de la bataille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour combattre. On conte la même chose d'Alexandre. Il est naturel qu'un jeune homme, épuisé par les fatigues que demande l'arrangement d'un si grand jour, tombe ensuite dans un sommeil plein ; il l'est aussi qu'un génie fait pour la guerre, agissant sans inquiétude, laisse au corps assez de calme pour dormir. Le prince gagna la bataille par lui-même, par un coup d'œil qui voyait à la fois le danger et la ressource, par son activité exempte de trouble, qui le portait à propos à tous les endroits. Ce fut lui qui, avec de la cavalerie, attaqua cette infanterie espagnole jusque-là invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne si estimée, et qui s'ouvrait, avec une agilité que la phalange n'avait pas, pour laisser partir la décharge de dix-huit canons qu'elle renfermait au milieu d'elle. Le prince l'entoura et l'attaqua trois fois. A peine victorieux, il arrêta le carnage. Les officiers espagnols se jetaient à ses genoux pour trouver auprès de lui un asile contre la fureur du soldat vainqueur. Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner qu'il en avait pris pour les vaincre.

Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut percé de coups. Condé en l'apprenant dit « qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'avait pas vaincu. »

Le respect qu'on avait en Europe pour les armées espagnoles se tourna du côté des armées françaises, qui n'avaient point depuis cent ans gagné de bataille si célèbre; car la sanglante journée de Marignan, disputée plutôt que gagnée par François Ier contre les Suisses, avait été l'ouvrage des bandes noires allemandes[2] autant que des troupes françaises. Les journées de Pavie et de Saint-Quentin étaient encore des époques fatales à la réputation de la France. Henri IV avait eu le malheur de ne remporter des avantages mémorables que sur sa propre nation. Sous Louis XIII, le maréchal de Guébriant avait eu de petits succès, mais toujours balancés par des pertes. Les

1. Il faut comparer le récit de Bossuet, dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, avec celui de Voltaire. L'un est plus oratoire, plus entraînant, d'une magnificence presque poétique; l'autre est plus simple, comme il convient à l'histoire.

2. *Des bandes noires allemandes.* On désignait ainsi les lansquenets, à cause de la couleur de leurs drapeaux.

grandes batailles qui ébranlent les États, et qui restent à jamais dans la mémoire des hommes, n'avaient été livrées en ce temps que par Gustave-Adolphe.

Cette journée de Rocroi devint l'époque de la gloire française et de celle de Condé. Il sut vaincre et profiter de la victoire. Ses lettres à la cour firent résoudre le siége de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas osé hasarder; et au retour de ses courriers, tout était déjà préparé pour cette expédition.

Le prince de Condé passa à travers le pays ennemi, trompa la vigilance du général Beck, et prit enfin Thionville (8 auguste [1] 1643). De là, il courut mettre le siége devant Syrck, et s'en rendit maître. Il fit repasser le Rhin aux Allemands; il le passa après eux; il courut réparer les pertes et les défaites que les Français avaient essuyées sur ces frontières après la mort du maréchal de Guébriant. Il trouva Fribourg pris, et le général Merci sous ses murs avec une armée supérieure encore à la sienne. Condé avait sous lui deux maréchaux de France, dont l'un était Gramont, et l'autre ce Turenne, fait maréchal depuis peu de mois, après avoir servi heureusement en Piémont contre les Espagnols. Il jetait alors les fondements de la grande réputation qu'il eut depuis. Le prince, avec ces deux généraux, attaqua le camp de Merci, retranché sur deux éminences (31 auguste 1644). Le combat recommença trois fois, à trois jours différents. On dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et marcha pour le reprendre l'épée à la main, à la tête du régiment de Conti. Il fallait peut-être des actions aussi hardies pour mener les troupes à des attaques aussi difficiles [2]. Cette bataille de Fribourg, plus meurtrière que décisive, fut la seconde victoire de ce prince. Merci décampa quatre jours après. Philipsbourg et Mayence rendus furent la preuve et le fruit de la victoire.

Le duc d'Enghien retourne à Paris, reçoit les acclamations

1. Voltaire écrit partout et avec intention *auguste* au lieu d'*août*. Il dit plus d'une fois, dans *le Siecle de Louis XIV* : « *Auguste*, que nous appelons si improprement *août*. » L'usage contraire a prévalu. (Voy. la note 2 de la p. 7.)

2. Dans le récit de la bataille de Fribourg, Bossuet ne parle pas de cette action héroïque du prince de Condé. Il dit seulement : « On ne l'eut pas plutôt vu pied à terre forcer le premier ces inaccessibles hauteurs, que son ardeur entraîna tout après elle. » Aucun autre contemporain ne paraît avoir connu ce fait, si souvent cité depuis. C'est peut-être une de ces traditions populaires, comme il s'en forme tant autour du nom des grands hommes, après leur mort.

du peuple et demande des récompenses à la cour; il laisse son armée au prince maréchal de Turenne. Mais ce général, tout habile qu'il est déjà, est battu à Mariendal. (avril 1645) Le prince revole à l'armée, reprend le commandement, et joint à la gloire de commander encore Turenne celle de réparer sa défaite. Il attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. Il y gagne une bataille complète (3 auguste 1645); le maréchal de Gramont y est pris, mais le général Glen, qui commandait sous Merci, est fait prisonnier, et Merci est au nombre des morts. Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, fut enterré près du champ de bataille; et on grava sur sa tombe. STA, VIATOR; HEROEM CALCAS : *Arrête, voyageur; tu foules un héros.* Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé, et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter une victoire dont il pouvait être humilié. Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en servant ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur.

Le nom du duc d'Enghien éclipsait alors tous les autres noms. (7 octobre 1646) Il assiégea ensuite Dunkerque, à la vue de l'armée espagnole, et il fut le premier qui donna cette place à la France.

Tant de succès et de services, moins récompensés que suspects à la cour, le faisaient craindre du ministère autant que des ennemis. On le tira du théâtre de ses conquêtes et de sa gloire, et on l'envoya en Catalogne avec de mauvaises troupes mal payées; il assiégea Lérida et fut obligé de lever le siége (1647). On l'accuse, dans quelques livres, de fanfaronnade, pour avoir ouvert la tranchée avec des violons. On ne savait pas que c'était l'usage en Espagne [1].

Bientôt les affaires chancelantes forcèrent la cour de rappeler Condé [2] en Flandre. L'archiduc Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III, assiégeait Lens en Artois. Condé, rendu à ses troupes qui avaient toujours vaincu sous lui, les mena droit à l'archiduc. C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg, et de Nordlingen. »

1. On lit dans les *ana* du temps que plus tard le grand Condé, se trouvant au théâtre, voulut faire saisir par le guet un spectateur qui troublait l'ordre, mais que celui-ci dit tout haut en s'esquivant : « On ne me prend pas, je me nomme Lérida. »

2. « Son père était mort en 1646. » (Note de Voltaire.)

(10 auguste 1648) Il dégagea lui-même le maréchal de Gramont, qui pliait avec l'aile gauche; il prit le général Beck. L'archiduc se sauva à peine avec le comte de Fuensaldagne. Les Impériaux et les Espagnols, qui composaient cette armée, furent dissipés; ils perdirent plus de cent drapeaux et trente-huit pièces de canon, ce qui était alors très-considérable. On leur fit cinq mille prisonniers, on leur tua trois mille hommes, le reste déserta, et l'archiduc demeura sans armée.

Ceux qui veulent véritablement s'instruire peuvent remarquer que, depuis la fondation de la monarchie, jamais les Français n'avaient gagné de suite tant de batailles et de si glorieuses par la conduite et par le courage.

Tandis que le prince de Condé comptait ainsi les années de sa jeunesse par des victoires, et que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait aussi soutenu la réputation d'un fils de Henri IV et celle de la France par la prise de Gravelines (juillet 1644), par celle de Courtrai et de Mardick (novembre 1644), le vicomte de Turenne avait pris Landau; il avait chassé les Espagnols de Trèves et rétabli l'électeur.

(Novembre 1647) Il gagna avec les Suédois la bataille de Lavingen, celle de Sommerhausen, et contraignit le duc de Bavière à sortir de ses États à l'âge de près de quatre-vingts ans. (1645) Le comte d'Harcourt prit Barcelone et battit les Espagnols. Ils perdirent en Italie Porto Longone. (1646) Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine rétablie par Richelieu, battirent la flotte espagnole sur la côte d'Italie.

Ce n'était pas tout; les armes françaises avaient encore envahi la Lorraine sur le duc Charles IV, prince guerrier, mais inconstant, imprudent et malheureux, qui se vit à la fois dépouillé de son État par la France, et retenu prisonnier par les Espagnols. Les alliés de la France pressaient la puissance autrichienne au midi et au nord. Le duc d'Albuquerque, général des Portugais, gagna (mai 1644) contre l'Espagne la bataille de Badajoz. Torstenson défit les Impériaux près de Tabor (mars 1645), et remporta une victoire complète. Le prince d'Orange, à la tête des Hollandais, pénétra jusque dans le Brabant.

Le roi d'Espagne, battu de tous côtés, voyait le Roussillon et la Catalogne entre les mains des Français. Naples, révoltée contre lui, venait de se donner au duc de Guise, dernier

prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avait eu du moins la gloire d'aborder seul dans une barque au milieu de la flotte d'Espagne, et de défendre Naples sans autre secours que son courage [1].

A voir tant de malheurs qui fondaient sur la maison d'Autriche, tant de victoires accumulées par les Français, et secondées des succès de leurs alliés, on croirait que Vienne et Madrid n'attendaient que le moment d'ouvrir leurs portes, et que l'empereur et le roi d'Espagne étaient presque sans États. Cependant cinq années de gloire, à peine traversées par quelques revers, ne produisirent que très-peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et nulle révolution. S'il y en eut une à craindre, ce fut pour la France : elle touchait à sa ruine au milieu de ces prospérités apparentes.

1 Les Napolitains s'étaient révoltés contre l'Espagne, en 1647, sous la conduite du pêcheur Masaniello (Thomas Aniello). Après avoir renversé leur idole d'un jour, ils se donnèrent au duc de Guise, qui remporta d'abord quelques succès sur le vice-roi duc d'Arcos, et finit par des revers son expédition aventureuse : il resta cinq ans prisonnier en Espagne. On disait, en le voyant passer avec le prince de Condé : *Voilà les héros de la fable et de l'histoire.*

CHAPITRE IV.

Guerre civile.

La reine Anne d'Autriche, régente absolue, avait fait du cardinal Mazarin le maître de la France et le sien. Il avait sur elle cet empire qu'un homme adroit devait avoir sur une femme née avec assez de faiblesse pour être dominée, et avec assez de fermeté pour persister dans son choix.

On lit dans quelques Mémoires de ces temps-là que la reine ne donna sa confiance à Mazarin qu'au défaut de Potier, évêque de Beauvais, qu'elle avait d'abord choisi pour son ministre. On peint cet évêque comme un homme incapable : il est à croire qu'il l'était, et que la reine ne s'en était servie quelque temps que comme d'un fantôme, pour ne pas effaroucher d'abord la nation par le choix d'un second cardinal et

d'un étranger[1]. Mais ce qu'on ne doit pas croire, c'est que Potier eût commencé son ministère passager par déclarer aux Hollandais « qu'il fallait qu'ils se fissent catholiques s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de la France. » Il aurait donc dû faire la même proposition aux Suédois. Presque tous les historiens rapportent cette absurdité, parce qu'ils l'ont lue dans les Mémoires des courtisans et des Frondeurs. Il n'y a que trop de traits dans ces Mémoires, ou falsifiés par la passion, ou rapportés sur des bruits populaires. Le puéril ne doit pas être cité, et l'absurde ne peut être cru. Il est très-vraisemblable que le cardinal Mazarin était ministre désigné depuis longtemps dans l'esprit de la reine, et même du vivant de Louis XIII. On ne peut en douter quand on a lu les Mémoires de La Porte, premier valet de chambre d'Anne d'Autriche. Les subalternes, témoins de tout l'intérieur d'une cour, savent des choses que les parlements et les chefs de parti même ignorent, ou ne font que soupçonner.

Mazarin usa d'abord avec modération de sa puissance. Il faudrait avoir vécu longtemps avec un ministre pour peindre son caractère, pour dire quel degré de courage ou de faiblesse il avait dans l'esprit, à quel point il était ou prudent ou fourbe.

1. On peut croire aussi, avec un grand nombre d'historiens, que la reine mère était sincère quand elle voulut d'abord s'appuyer sur le parti que Richelieu avait combattu et abaissé. Elle ne pouvait oublier si vite ses anciens amis, cruellement persécutés sous le dernier règne; d'ailleurs elle avait besoin de leur appui pour renverser les ministres que le testament de Louis XIII lui avait imposés dans le conseil de régence, et obtenir du parlement une autorité absolue. Après la mort du roi, tous ceux qui avaient souffert avec elle et pour elle se hâtèrent d'accourir, se crurent un instant les maîtres de l'État, et affectèrent des airs de supériorité et de protection qui leur firent donner le nom d'*Importants*. Un de leurs chefs, Potier, grand aumônier de la reine et évêque de Beauvais, que le cardinal de Retz appelle, dans un langage peu ecclésiastique, une *bête mitrée* et *plus idiot que tous les idiots*, fut choisi pour ministre principal. Mais bientôt Anne d'Autriche comprit tous les dangers de cette réaction aristocratique, quand sa vieille amie, la duchesse de Chevreuse, eut réclamé au nom des *Importants* la restitution des charges, des places et des gouvernements que Richelieu avait enlevés aux grands seigneurs pour les confier à des hommes nouveaux et plus dévoués. « Pour les satisfaire, dit très-bien M. de Sainte-Aulaire, il eût fallu perdre toutes les conquêtes faites par Richelieu au profit de l'autorité royale; et au moment où Anne d'Autriche recevait le précieux dépôt de cette autorité, elle en devenait avare. » Elle rompit donc avec la *cabale des Importants*, les écarta par l'exil ou par la prison, et forma un nouveau ministère dont Mazarin eut la direction principale. L'abbé Arnauld raconte dans ses Mémoires que, vers cette époque, se trouvant à Ruel, dans la maison qui avait appartenu à Richelieu, elle s'arrêta devant son portrait et dit, après l'avoir considéré quelque temps en silence : « Si cet homme vivait encore, il serait plus puissant que jamais. » (*Histoire de la Fronde*, chap. II.)

Ainsi, sans vouloir deviner ce qu'était Mazarin, on dira seulement ce qu'il fit[1]. Il affecta, dans les commencements de sa grandeur, autant de simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Loin de prendre des gardes et de marcher avec un faste royal, il eut d'abord le train le plus modeste; il mit de l'affabilité et même de la mollesse partout où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible. La reine voulait faire aimer sa régence et sa personne de la cour et des peuples, et elle y réussissait[2]. Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et le prince de Condé appuyaient son pouvoir, et n'avaient d'émulation que pour servir l'État.

Il fallait des impôts pour soutenir la guerre contre l'Espagne et contre l'empereur. Les finances en France étaient, depuis la mort du grand Henri IV, aussi mal administrées qu'en Espagne et en Allemagne. La régie était un chaos; l'ignorance extrême; le brigandage au comble: mais ce brigandage ne s'étendait pas sur des objets aussi considérables qu'aujourd'hui. L'État était huit fois moins endetté; on n'avait point des ar-

1. On voit que Voltaire affecte de dédaigner les portraits historiques. Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie II, il répond à La Beaumelle, qui lui reprochait *de n'avoir pas semé assez de portraits dans son ouvrage :* « J'ai toujours pensé que c'est une espèce de charlatanerie de peindre autrement que par les faits les hommes publics avec lesquels on n'a pu avoir de liaison ... Le cardinal de Retz a fait une espèce de galerie de portraits dans ses Mémoires; cette liberté lui était très-permise : il avait connu tous ceux dont il parlait. Il serait seulement à souhaiter peut-être que son pinceau eût été quelquefois moins connu par la passion. De tous ces caractères tracés par des contemporains, qu'il y en a peu d'entièrement fidèles! N'entend-on pas tous les jours porter des jugements différents d'un homme en place par la même personne, selon qu'elle est plus ou moins contente? J'eus une preuve bien forte de ce que j'avance, lorsqu'un jour à Bleinheim je suppliai Mme la duchesse de Marlborough de me montrer ses Mémoires. Elle me répondit : Attendez quelque temps, je suis occupée actuellement à reformer le caractère de la reine Anne; je me suis remise à l'aimer depuis que ces messieurs gouvernent. » — Malgré tout l'esprit de Voltaire, on peut trouver cette sévérité excessive. Il fallait condamner l'abus sans proscrire l'usage des portraits historiques. Personne ne regrettera ceux que nous ont laissés les historiens anciens; et Voltaire lui-même, dans *le Siècle de Louis XIV*, infidèle à la loi qu'il s'était faite, en a tracé plus d'un qu'on lira avec intérêt.

2. « Tous les exilés, dit le cardinal de Retz (Édition Petitot, tome XLIV, page 156), furent rappelés, tous les prisonniers remis en liberté, tous les criminels, justifiés, tous ceux qui avaient perdu des charges y rentrèrent; on donnait tout, on ne refusait rien. On voyait sur les degrés du trône, d'où l'acre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et uenin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir de ce que sa dignité de cardinal ne lui permettait pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde, qui marchait dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse. » Toute la langue, disait-on, était réduite à ces deux petits mots : *la reine est si bonne*.

mées de deux cent mille hommes à soudoyer, point de subsides immenses à payer, point de guerre maritime à soutenir. Les revenus de l'État montaient, dans les premières années de la régence, à près de soixante et quinze millions de livres de ce temps. C'était assez s'il y avait eu de l'économie dans le ministère ; mais en 1646 et 47 on eut besoin de nouveaux secours. Le surintendant était alors un paysan siennois, nommé Particelli Emeri, dont l'âme était plus basse que la naissance, et dont le faste et les débauches indignaient la nation. Cet homme inventait des ressources onéreuses et ridicules. Il créa des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin; il vendait des lettres de noblesse. Les rentes sur l'hôtel de ville de Paris[1] ne se montaient alors qu'à près d'onze millions. On retrancha quelques quartiers aux rentiers; on augmenta les droits d'entrée[2], on créa quelques charges de maîtres des requêtes; on retint environ quatre-vingt mille écus de gages aux magistrats.

Il est aisé de juger combien les esprits furent soulevés contre deux Italiens, venus tous deux en France sans fortune, enrichis aux dépens de la nation, et qui donnaient tant de prise sur eux. Le parlement de Paris, les maîtres des requêtes[3], les

1. En 1522, François Ier avait emprunté 200 000 livres à la ville de Paris, avec un intérêt annuel de 8 pour 100. Ce furent les premières *rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville*, portées peu à peu sous ses successeurs jusqu'à la somme de onze millions.

2. M. de Sainte-Aulaire, dans l'*Histoire de la Fronde* (chap. III) a prouvé que Particelli Emeri n'était pas un administrateur aussi méprisable que le pense Voltaire. Son *édit du tarif* était une innovation heureuse. « Il voulait substituer aux vieilles routines, à des expédients empruntés de tous les vices de l'ordre social du moyen âge, un plan de finances en harmonie avec l'état et les besoins de la société nouvelle. » Depuis l'origine de la monarchie, le peuple et le tiers état payaient seuls l'impôt direct, la taille, qui, augmentant de siècle en siècle, avait atteint sous Louis XIII la somme, énorme pour le temps, de quarante-quatre millions. Les ordres privilégiés, la noblesse et le clergé, étaient exempts de la taille; Emeri imagina d'établir un droit sur toutes les marchandises qui servaient à la consommation de Paris: ce droit devait être payé à l'entrée, sans distinction de personnes, conformément à un *tarif*. Dans la pensée du surintendant, cet édit n'était qu'un premier pas, et la mesure devait être étendue successivement à toutes les villes du royaume. C'était alléger la taille, qui pesait si lourdement sur le peuple, en créant les impôts indirects, auxquels tous contribuaient. Emeri justifia devant le parlement, avec une netteté remarquable, la justice et la nécessité de cette réforme; mais l'assemblée, prévenue contre le ministre, ou trop ignorante, la repoussa.

3. Les institutions de notre vieille France sont si peu connues aujourd'hui qu'il ne sera pas inutile de dire quelques mots sur les attributions du parlement de Paris. La *grand'chambre* jugeait les causes des pairs de France, les crimes de lèse-majesté et toutes les affaires capitales. Les *chambres des enquêtes* recevaient les appels des tribunaux inférieurs en matière civile et correctionnelle; elles étaient au nombre de cinq. Deux *chambres des re-*

autres cours, les rentiers s'amenuisèrent. En vain Mazarin ôta la surintendance à son confident Emeri, et le relégua dans une de ses terres; on s'indignait encore que cet homme eût des terres en France, et on eut le cardinal Mazarin en horreur, quoique dans ce temps-là même il consommât le grand ouvrage de la paix de Munster : car il faut bien remarquer que ce fameux traité et les barricades sont de la même année 1648.

Les guerres civiles commencèrent à Paris comme elles avaient commencé à Londres, pour un peu d'argent.

(1647) Le parlement de Paris, en possession de vérifier les édits de ces taxes, s'opposa vivement aux nouveaux édits; il accrut la confiance des peuples par les contradictions dont il fatigua le ministère.

On ne commença pas d'abord par la révolte; les esprits ne s'aigrirent et ne s'enhardirent que par degrés. La populace peut d'abord courir aux armes et se choisir un chef, comme on avait fait à Naples; mais des magistrats, des hommes d'État procèdent avec plus de maturité, et commencent par observer les bienséances, autant que l'esprit de parti peut le permettre.

Le cardinal Mazarin avait cru qu'en divisant adroitement la magistrature il préviendrait tous les troubles; mais en opposa l'inflexibilité à la souplesse. Il retranchait quatre années de gages à toutes les cours supérieures[1], en leur remettant la

quêtes avaient une juridiction spéciale sur les ecclésiastiques, les communautés religieuses et les privilégiés. Il faut ajouter deux chambres mixtes, celle de *la Tournelle* pour les appels au criminel, composée de dix magistrats de la grand'chambre et dix des enquêtes; celle *de l'Édit*, tirée de la grand'chambre, avec un conseiller protestant pour connaître des contestations entre les catholiques et les protestants. Mais le parlement de Paris n'avait pas seulement des attributions judiciaires : il avait le droit, depuis Charles V, d'*enregistrer* les lois, édits et ordonnances de la couronne; dans ce cas, toutes les chambres devaient se réunir pour donner une sanction solennelle aux volontés royales.

1. Les cours supérieures s'appelaient aussi compagnies souveraines : en 1671, un édit de Louis XIV leur enleva ce dernier titre, comme s'il eût été une injure à la souveraineté royale. Elles étaient au nombre de quatre : le *parlement* de Paris; la *cour des comptes*, qui devait vérifier la comptabilité des recettes et des dépenses publiques; la *cour des aides*, chargée d'enregistrer les aides nouvelles établies par le roi (on appelait *aides* des contributions sur les denrées et sur les marchandises); le *grand conseil*, nommé aussi *conseil privé* ou *conseil des parties*, qui venait le dernier dans la hiérarchie de la magistrature, parce qu'il datait seulement de Charles VIII. Ce conseil connaissait en premier et dernier ressort d'abord tous les différends entre les administrations locales, jugeait depuis François Ier les affaires ecclésiastiques relatives au Concordat, et même, dans certains cas, pouvait casser, en tribunal d'appel, les arrêts des parlements; mais ce dernier droit, mal défini et surtout contesté, donnait lieu à des réclamations fréquentes du parlement de Paris, qui n'avait jamais voulu reconnaître de juridiction supérieure à la sienne.

paulette, c'est-à-dire en les exemptant de payer la taxe inventée par Paulet sous Henri IV, pour s'assurer la propriété de leurs charges. Ce retranchement n'était pas une lésion, mais il conservait les quatre années au parlement, pensant le désarmer par cette faveur. Le parlement mépris a cette grâce qui l'exposait au reproche de préférer son intérêt à celui des autres compagnies. (1648) Il n'en donna pas moins son arrêt d'union[1] avec les autres cours de justice. Mazarin, qui n'avait jamais bien pu prononcer le français, ayant dit que cet arrêt d'*ognon* était attentatoire, et l'ayant fait casser par le conseil, ce seul mot d'*ognon* le rendit ridicule; et comme on ne cède jamais à ceux qu'on méprise, le parlement en devint plus entreprenant.

Il demanda hautement qu'on révoquât tous les intendants, regardés par le peuple comme des exacteurs, et qu'on abolît cette magistrature de nouvelle espèce, instituée sous Louis XIII sans l'appareil des formes ordinaires : c'était plaire à la nation autant qu'irriter la cour. Il voulait que, selon les anciennes lois, aucun citoyen ne fût mis en prison sans que ses juges naturels en connussent dans les vingt-quatre heures; et rien ne paraissait si juste[2].

Le parlement fit plus; il abolit (14 mai 1648) les intendants par un arrêt, avec ordre aux procureurs du roi de son ressort d'informer contre eux.

1. Le 13 mai 1648, les cours supérieures se réunirent dans la chambre de Saint-Louis, au Palais de Justice, « pour servir le public et le particulier, et réformer les abus de l'État. » Le premier ministre se montra d'abord effrayé de cette formation d'une assemblée délibérante sans l'aveu de la couronne, et il fit casser *l'édit d'union* par le conseil du roi. Puis, avec cette souplesse dont il a donné tant d'exemples, il permit ce qu'il avait défendu, espérant sans doute désarmer l'opposition des cours supérieures, et en obtenir l'argent nécessaire à la continuation de la guerre étrangère. La régente voulait d'abord recourir aux moyens extrêmes : « M. le cardinal est trop bon, disait-elle; il gâtera tout pour vouloir toujours ménager ses ennemis. — Vous êtes vaillante, lui répondit Mazarin, comme un soldat qui ne connaît pas le danger. » (*Mémoires* de Mme de Motteville, Édit. Petitot, t. XXXVII, p. 387.)

2. L'institution des intendants est une des réformes qui font le plus d'honneur à Richelieu. Avant lui, les provinces étaient sous la direction de *gouverneurs*, qui, appartenant aux plus illustres familles de la noblesse française, se regardaient presque comme les héritiers de l'aristocratie féodale, et n'obéissaient pas toujours aux volontés royales. Richelieu, pour surveiller les gouverneurs et réduire leurs attributions, institua des officiers supérieurs de justice, police et finances, appelés *intendants*, nommés et révoqués par le roi. « Cette création, dit M. de Sainte-Aulaire, dans son introduction à *l'Histoire de la Fronde*, changeait la forme de l'administration intérieure, portait l'ordre, la célérité, l'économie, là où il n'existait auparavant que confusion, lenteur et gaspillage. » Le parlement était mieux inspiré quand il réclamait des garanties sérieuses en faveur de la liberté individuelle, une justice plus prompte et l'abolition de tous les tribunaux exceptionnels.

Ainsi la haine contre le ministre, appuyée de l'amour du bien public, menaçait la cour d'une révolution. La reine céda ; elle offrit de casser les intendants, et demanda seulement qu'on lui en laissât trois : elle fut refusée[1].

(20 auguste 1648) Pendant que ces troubles commençaient, le prince de Condé remporta la célèbre victoire de Lens, qui mettait le comble à sa gloire. Le roi, qui n'avait alors que dix ans, s'écria : *Le parlement sera bien fâché.* Ces paroles faisaient voir assez que la cour ne regardait alors le parlement de Paris que comme une assemblée de rebelles.

Le cardinal et ses courtisans ne lui donnaient pas un autre nom. Plus les parlementaires se plaignaient d'être traités de rebelles, plus ils faisaient de résistance.

La reine et le cardinal résolurent de faire enlever trois des plus opiniâtres magistrats du parlement, Novion Blancménil, président qu'on appelle à mortier[2], Charton, président d'une chambre des enquêtes, et Broussel, ancien conseiller-clerc de la grand'chambre.

Ils n'étaient pas chefs de parti, mais les instruments des chefs. Charton, homme très-borné, était connu par le sobriquet du président *Je dis ça*, parce qu'il ouvrait et concluait toujours ses avis par ces mots. Broussel n'avait de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère, et la réputation d'élever toujours la voix contre la cour sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisaient peu de cas, mais la populace l'idolâtrait.

Au lieu de les enlever sans éclat dans le silence de la nuit, le cardinal crut en imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, tandis qu'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de Lens, et que les suisses de la chambre apportaient dans l'église soixante et treize drapeaux pris sur les

1. Voltaire n'a pas fait connaître toutes les demandes des compagnies ; on peut les trouver dans l'*Histoire de la Fronde*. Elles étaient au nombre de vingt-sept. La plus importante peut-être était qu'à l'avenir les impôts ne pourraient être perçus légalement, s'ils n'avaient été enregistrés *librement* et *volontairement*, c'est-à-dire discutés en toute indépendance par le parlement. C'était changer la forme du gouvernement ; c'était faire passer une partie du pouvoir législatif, le droit de vote et d'examen, non pas aux états généraux, la véritable représentation en la France, mais à une compagnie de magistrats inamovibles ; c'était substituer à la monarchie des derniers siècles le gouvernement impossible d'une oligarchie bourgeoise de deux cents individus.

2. Le *mortier* était une sorte de bonnet en forme de mortier, que portaient les présidents de chambre, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des cours de justice.

ennemis. Ce fut précisément ce qui causa la subversion du royaume. Charton s'esquiva; on prit Blancménil sans peine; il n'en fut pas de même de Broussel. Une vieille servante seule, en voyant jeter son maître dans un carrosse par Comminges, lieutenant des gardes du corps, ameute le peuple; on entoure le carrosse; on le brise; les gardes françaises prêtent main-forte. Le prisonnier est conduit sur le chemin de Sedan. Son enlèvement, loin d'intimider le peuple, l'irrite et l'enhardit. On ferme les boutiques, on tend les grosses chaînes de fer qui étaient alors à l'entrée des rues principales, on fait quelques barricades; quatre cent mille voix crient : *Liberté* et *Broussel.*

Il est difficile de concilier tous les détails rapportés par le cardinal de Retz, Mme de Motteville, l'avocat général Talon, et tant d'autres; mais tous conviennent des principaux points. Pendant la nuit qui suivit l'émeute, la reine faisait venir environ deux mille hommes de troupes cantonnées à quelques lieues de Paris, pour soutenir la maison du roi. Le chancelier Séguier se transportait déjà au parlement, précédé d'un lieutenant et de plusieurs hoquetons [1], pour casser tous les arrêts et même, disait-on, pour interdire ce corps. Mais, dans la nuit même, les factieux s'étaient assemblés chez le coadjuteur de Paris, si fameux sous le nom de cardinal de Retz, et tout était disposé pour mettre la ville en armes. Le peuple arrête le carrosse du chancelier et le renverse. Il put à peine s'enfuir avec sa fille, la duchesse de Sully, qui, malgré lui, l'avait voulu accompagner; il se retire en désordre dans l'hôtel de Luynes, pressé et insulté par la populace. Le lieutenant civil [2] vient le prendre dans son carrosse, et le mène au Palais-Royal, escorté de deux compagnies suisses et d'une escorade de gendarmes; le peuple tire sur eux, quelques-uns sont tués : la duchesse de Sully est blessée au bras (26 auguste 1648). Deux cents barricades sont formées en un instant; on les pousse jusqu'à cent pas du Palais-Royal. Tous les soldats, après avoir vu tomber quelques-uns des leurs, reculent et regardent faire les bourgeois [3].

1. *Et de plusieurs hoquetons.* On appelait *hoquetons*, du nom de leur casaque bredée, les archers du grand prévôt et du chancelier.

2. *Le lieutenant civil*, second magistrat de la juridiction du Châtelet de Paris, connaissait des causes civiles.

3. Il faut lire dans les Mémoires de Mme de Motteville une satire piquante des bourgeois de Paris, défenseurs des barricades : « Les bourgeois, qui avaient pris les armes, n'étaient guère plus sages que le peuple, et demandaient Broussel d'aussi bon cœur que le crocheteur; car, outre qu'ils étaient infectés du bien public, ils étaient remplis de joie de penser qu'ils étaient

Le parlement en corps marche à pied vers la reine, à travers les barricades qui s'abaissent devant lui, et redemande ses membres emprisonnés. La reine est obligée de les rendre, et par cela même elle invite les factieux à de nouveaux outrages.

Le cardinal de Retz se vante d'avoir seul armé tout Paris dans cette journée, qui fut nommée des *barricades*, et qui était la seconde de cette espèce[1]. Cet homme singulier est le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte. Il s'est peint lui-même dans ses Mémoires, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. C'était un homme qui, du sein de la débauche, et languissant encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. Il respirait la faction et les complots; il avait été, à l'âge de vingt-trois ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu; il fut l'auteur des barricades; il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Son extrême vanité lui faisait entreprendre des crimes téméraires, afin qu'on en parlât. C'est cette même vanité qui lui a fait répéter tant de fois : « Je suis d'une maison de Florence aussi ancienne que celle des plus grands princes; » lui dont les ancêtres avaient été des marchands, comme tant de ses compatriotes.

Ce qui paraît surprenant, c'est que le parlement, entraîné par lui, leva l'étendard contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince[2].

nécessaires à quelque chose. Ils croyaient avoir part au gouvernement, puisqu'ils gardaient les portes de la ville, et chacun dans sa boutique raisonnait sur les affaires de l'État : ils ne faisaient pas autant de bruit que les autres, mais ils demandaient Broussel gravement, » etc. (Édition Petitot, t. XXXVIII, p. 24.)

1. *Qui était la seconde de cette espèce.* La première est du 12 mai 1588, sous Henri III, à l'époque de la Ligue. Il paraît que les Parisiens s'étaient déjà fort experts en l'art des barricades sous l'ancienne monarchie. Celles de 1648 « étaient dressées avec autant d'intelligence que si des gens de guerre avaient dirigé les travaux : elles étaient formées de barriques pleines de sable, et liées entre elles par les chaînes de fer scellées au coin de toutes les rues. Une ouverture pratiquée au milieu n'admettait qu'une personne à la fois, et les fenêtres de toutes les maisons voisines étaient garnies de pavés et de grès pour assommer les assaillants. » (Sismondi, *Histoire des Français*, année 1648.) « On ne vit jamais, dit naïvement Mme de Motteville, un désordre mieux ordonné. »

2. La paix avait semblé un instant rétablie, quelques semaines après *la journée des barricades*. Anne d'Autriche, par la déclaration de Saint-Germain, accepta toutes les réformes que les cours supérieures avaient réclamées, le 24 octobre 1648, le jour même où Mazarin signait la paix de Westphalie. C'était une véritable révolution qui associait la magistrature à la

Cette compagnie, depuis longtemps, était regardée bien différemment par la cour et par le peuple. Si l'on en croyait la voix de tous les ministres et de la cour, le parlement de Paris était une cour de justice faite pour juger les causes des citoyens : il tenait cette prérogative de la seule volonté des rois, il n'avait sur les autres parlements du royaume d'autre prééminence que celle de l'ancienneté et d'un ressort plus considérable; il n'était la cour des pairs que parce que la cour résidait à Paris [1]; il n'avait pas plus de droit de faire des remontrances que les autres corps, et ce droit était encore une pure grâce : il avait succédé à ces parlements qui représentaient autrefois la nation française; mais il n'avait de ces anciennes assemblées rien que le seul nom; et pour preuve incontestable, c'est qu'en effet les états généraux étaient substitués à la place des assemblées de la nation; et le parlement de Paris ne res-

puissance législative et souveraine. Mais la reine mère n'avait voulu que gagner du temps, et elle était décidée à ne pas exécuter l'ordonnance du 24 octobre, qu'elle regardait, dit Mme de Motteville, « comme un assassinat contre l'autorité royale. » (Édition Petitot, t. XXXVIII, p. 84.) D'un autre côté, les cours supérieures n'étaient pas assez puissantes pour en imposer l'exécution à la couronne. La lutte recommença bientôt, mais avec un autre caractère. Voltaire n'a pas même mentionné la déclaration de Saint-Germain. M. de Sainte-Aulaire, dans l'*Histoire de la Fronde*, en a montré toute l'importance; peut-être même l'a-t-il exagérée, quand il a dit que « les articles délibérés en la chambre de Saint-Louis avaient proclamé les vrais principes de la liberté et posé les bases d'un gouvernement légal et d'une administration régulière. » (Chap. v.) Sans doute les intentions des cours supérieures avaient été loyales et quelques-unes de leurs demandes excellentes; mais la magistrature s'était trompée quand elle avait cru pouvoir fonder une sorte de monarchie constitutionnelle et bourgeoise, au XVIIe siècle, entre Richelieu et Louis XIV. Les faits qui suivent prouveront assez combien cette tentative était prématurée et ces prétentions chimériques.

1. On sait que la *cour des pairs* avait été instituée par Philippe Auguste : elle se composait de douze pairs, laïques ou ecclésiastiques, les représentants les plus illustres de la société féodale; et elle avait eu d'abord des attributions fort étendues, jugeant les vassaux de la couronne et faisant des ordonnances pour tout le royaume. Plus tard, quand les Capétiens eurent conquis la plupart des grands fiefs, ils remplacèrent les pairs par des barons, et la cour perdit déjà de son importance. Enfin, sous Philippe le Bel, une nouvelle révolution en changea tout à fait le caractère : le roi garda pour lui seul la puissance législative, substitua les légistes aux barons; et la cour des pairs, appelée désormais *parlement*, ne fut plus qu'une assemblée de justice. Cependant les seigneurs n'en furent pas encore absolument exclus : quand le roi se rendait au parlement de Paris pour y faire enregistrer des édits ou tenir *un lit de justice*, les ducs et pairs l'accompagnaient et se plaçaient à ses côtés, sur les hauts siéges, au-dessus des magistrats. « C'est de là, dit Saint-Simon, qu'il a usurpé le nom de *cour des pairs* : je dis usurpé, parce qu'il ne lui est pas propre, et que, partout où il a plu à nos rois d'assembler les pairs pour y juger des affaires majeures ou faire les sanctions les plus importantes, son cabinet, une maison de campagne, un parlement autre que celui de Paris, tous ces lieux différents ont été pour ce jour-là la cour des pairs; et de cela beaucoup d'exemples, depuis que le parlement de Paris s'en est attribué le nom. » (Chap. CCCLXXI.)

semblait pas plus aux parlements tenus par nos premiers rois, qu'un consul de Smyrne ou d'Alep ne ressemble à un consul romain.

Cette seule erreur de nom était le prétexte des prétentions ambitieuses d'une compagnie d'hommes de loi, qui tous, pour avoir acheté leurs offices de robe, pensaient tenir la place des conquérants des Gaules et des seigneurs des fiefs de la couronne. Ce corps, en tous les temps, avait abusé du pouvoir que s'arroge nécessairement un premier tribunal, toujours subsistant dans une capitale. Il avait osé donner un arrêt contre Charles VII et le bannir du royaume; il avait commencé un procès criminel contre Henri III[1]: il avait en tous les temps résisté, autant qu'il l'avait pu, à ses souverains; et dans cette minorité de Louis XIV, sous le plus doux des gouvernements et sous la plus indulgente des reines, il voulait faire la guerre civile à son prince, à l'exemple de ce parlement d'Angleterre qui tenait alors son roi prisonnier, et qui lui fit trancher la tête. Tels étaient les discours et les pensées du cabinet.

Mais les citoyens de Paris, et tout ce qui tenait à la robe, voyaient dans le parlement un corps auguste, qui avait rendu la justice avec une intégrité respectable, qui n'aimait que le bien de l'État et qui l'aimait au péril de sa fortune, qui bornait son ambition à la gloire de réprimer l'ambition des favoris, et qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple; et, sans examiner l'origine de ses droits et de son pouvoir, on lui supposait les droits les plus sacrés et le pouvoir le plus incontestable : quand on le voyait soutenir la cause du peuple contre les ministres détestés, on l'appelait *le père de l'État*; et on faisait peu de différence entre le droit qui donne la couronne aux rois, et celui qui donnait au parlement le pouvoir de modérer les volontés des rois.

Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver; car enfin il n'y avait de loi bien reconnue que celle de l'occasion et du temps. Sous un gouvernement vigoureux le parlement n'était rien : il était tout sous un roi faible; et l'on pouvait lui appliquer ce que dit M. de Guéménée, quand cette compagnie se plaignit, sous Louis XIII, d'avoir été précédée par les députés de la noblesse : « Messieurs, vous prendrez bien votre revanche dans la minorité. »

1. « Voy *Histoire du Parlement*, chap. XXX. » (Note de Voltaire.)

On ne veut point répéter ici tout ce qui a été écrit sur ces troubles, et copier des livres pour remettre sous les yeux tant de détails alors si chers et si importants, et aujourd'hui presque oubliés; mais on doit dire ce qui caractérise l'esprit de la nation, et moins ce qui appartient à toutes les guerres civiles que ce qui distingue celle de la Fronde.

Deux pouvoirs établis chez les hommes uniquement pour le maintien de la paix, un archevêque et un parlement de Paris, ayant commencé les troubles, le peuple crut tous ses emportements justifiés. La reine ne pouvait paraître en public sans être outragée; on ne l'appelait que *Dame Anne*, et, si l'on y ajoutait quelque titre, c'était un opprobre. Le peuple lui reprochait avec fureur de sacrifier l'État à son amitié pour Mazarin; et, ce qu'il y avait de plus insupportable, elle entendait de tous côtés ces chansons et ces vaudevilles[1], monuments de plaisanterie et de malignité qui semblaient devoir éterniser le doute où l'on affectait d'être de sa vertu. Mme de Motteville[2] dit, avec sa noble et sincère naïveté, que « ces insolences faisaient horreur à la reine, et que les Parisiens trompés lui faisaient pitié. »

(6 janvier 1649) Elle s'enfuit de Paris avec ses enfants, son ministre, le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le grand Condé lui-même, et alla à Saint-Germain, où presque toute la cour coucha sur la paille. On fut obligé de mettre en gage chez les usuriers les pierreries de la couronne.

Le roi manqua souvent du nécessaire. Les pages de sa chambre furent congédiés, parce qu'on n'avait pas de quoi les nourrir. En ce temps-là même la tante de Louis XIV, fille de Henri le Grand, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit, n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales.

1. On appelait anciennement *vaudevilles* des couplets satiriques sur les personnes ou sur les événements politiques. « Un recueil de vaudevilles, dit Ménage, est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire. »

2. « Motteville (Françoise Bertaut de), née en 1615, en Normandie. Cette dame a écrit des Mémoires qui regardent particulièrement la reine Anne, mère de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits avec un grand air de sincérité. Morte en 1689. » (Voltaire, *Liste des écrivains français.*) Voltaire aurait pu ajouter que Mme de Motteville est un de nos plus charmants auteurs, et que peu de Mémoires ont été écrits avec plus de grâce et d'esprit que les siens.

Anne d'Autriche, dont on vantait l'esprit, les grâces, la bonté, n'avait presque jamais été en France que malheureuse. Longtemps traitée comme une criminelle par son époux, persécutée par le cardinal de Richelieu, elle avait vu ses papiers saisis au Val-de-Grâce; elle avait été obligée de signer en plein conseil qu'elle était coupable envers le roi son mari. Quand elle accoucha de Louis XIV, ce même mari ne voulut jamais l'embrasser selon l'usage, et cet affront altéra sa santé au point de mettre en danger sa vie. Enfin, dans sa régence, après avoir comblé de grâces tous ceux qui l'avaient implorée, elle se voyait chassée de la capitale par un peuple volage et furieux. Elle et la reine d'Angleterre, sa belle-sœur, étaient toutes deux un mémorable exemple des révolutions que peuvent éprouver les têtes couronnées; et sa belle-mère, Marie de Médicis, avait été encore plus malheureuse.

La reine, les larmes aux yeux, pressa le prince de Condé de servir de protecteur au roi. Le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Lens et de Nordlingen, ne put démentir tant de services passés : il fut flatté de l'honneur de défendre une cour qu'il croyait ingrate, contre la Fronde qui recherchait son appui. Le parlement eut donc le grand Condé à combattre, et il osa soutenir la guerre.

Le prince de Conti, frère du grand Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, le duc de Bouillon, animés par l'esprit remuant du coadjuteur et avides de nouveautés, se flattant d'élever leur grandeur sur les ruines de l'État, et de faire servir à leurs desseins particuliers les mouvements aveugles du parlement, vinrent lui offrir leurs services[1]. On nomma, dans la grand'chambre, les généraux d'une armée qu'on n'avait pas. Chacun se taxa pour lever des troupes. Il y avait vingt conseillers pourvus de charges nouvelles, créées par le cardinal de Richelieu : leurs confrères, par une petitesse d'esprit dont toute société est susceptible, semblaient poursuivre sur eux la

1. Dès ce moment, la Fronde change de caractère : grave et sérieuse jusqu'alors, elle va devenir frivole et ridicule. Quand le parlement, incapable de lutter contre l'autorité royale, eut accepté les services des princes du sang, ces jeunes seigneurs dénaturèrent le mouvement commencé par les cours souveraines et inauguré par la déclaration de Saint-Germain, donnèrent à l'insurrection par leur luxe et leur galanterie les apparences d'une fête, et s'amusèrent de la guerre civile. La Fronde mérite alors le nom que l'histoire lui a conservé, celui d'un jeu d'enfants, et les plaisanteries mordantes de Voltaire dans les pages qui vont suivre.

mémoire de Richelieu; ils les accablaient de dégoûts, et ne les regardaient pas comme membres du parlement : il fallut qu'ils donnassent chacun quinze mille livres pour les frais de la guerre, et pour acheter la tolérance de leurs confrères.

La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, qui avaient tant crié contre des impôts faibles et nécessaires, et surtout contre l'augmentation du tarif, laquelle n'allait qu'à deux cent mille livres, fournirent une somme de près de dix millions de notre monnaie d'aujourd'hui pour la subversion de la patrie. On rendit un arrêt par lequel il fut ordonné de se saisir de tout l'argent des partisans de la cour. On en prit pour douze cent mille de nos livres. On leva douze mille hommes par arrêt du parlement (15 février 1649) : chaque porte cochère fournit un homme et un cheval. Cette cavalerie fut appelée *la cavalerie des portes cochères*. Le coadjuteur avait un régiment à lui, qu'on nommait *régiment de Corinthe*, parce que le coadjuteur était archevêque titulaire de Corinthe.

Sans les noms de roi de France, de grand Condé, de capitale du royaume, cette guerre de la Fronde eût été aussi ridicule que celle des Barberins[1]; on ne savait pourquoi on était en armes. Le prince de Condé assiégea cent mille bourgeois avec huit mille soldats. Les Parisiens sortaient en campagne, ornés de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet de plaisanterie des gens de métier. Ils fuyaient dès qu'ils rencontraient deux cents hommes de l'armée royale. Tout se tournait en raillerie; le régiment de Corinthe ayant été battu par un petit parti, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*.

Ces vingt conseillers, qui avaient fourni chacun quinze mille livres, n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les *quinze-vingts*.

Le duc de Beaufort-Vendôme, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple et l'instrument dont on se servit pour le soulever[2],

1. Sur la guerre des *Barberins*, voy. la note 2 de la p. 16.

2. *Dont on se servit pour le soulever*. Le cardinal de Retz, qui se vantait d'avoir étudié l'art des conspirations dans les *Vies* de Plutarque et le *Catilina* de Salluste, avoue lui-même avec une franchise singulière qu'il se servit du duc de Beaufort pour soulever le peuple : « Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme; et, par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme était petit-fils de Henri le Grand, qu'il parlait comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri le Grand, et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds : vous ne pouvez

prince populaire, mais d'un esprit borné, était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. Une balle lui ayant fait une contusion au bras, il disait que ce n'était qu'une confusion.

La duchesse de Nemours rapporte, dans ses Mémoires, que le prince de Condé présenta à la reine un petit nain bossu, armé de pied en cap. « Voilà, dit-il, le généralissime de l'armée parisienne. » Il voulait par là désigner son frère, le prince de Conti, qui était en effet bossu, et que les Parisiens avaient choisi pour leur général. Cependant ce même Condé fut ensuite général des mêmes troupes; et Mme de Nemours ajoute qu'il disait que toute cette guerre ne méritait d'être écrite qu'en vers burlesques. Il l'appelait aussi la guerre des pots de chambre.

Les troupes parisiennes, qui sortaient de Paris et revenaient toujours battues, étaient reçues avec des huées et des éclats de rire. On ne réparait tous ces petits échecs que par des couplets et des épigrammes. Les cabarets et les autres maisons de débauche étaient les tentes où l'on tenait les conseils de guerre au milieu des plaisanteries, des chansons et de la gaieté la plus dissolue. La licence était si effrénée, qu'une nuit les principaux officiers de la Fronde, ayant rencontré le saint sacrement qu'on portait dans les rues à un homme qu'on soupçonnait d'être mazarin[1], reconduisirent les prêtres à coups de plat d'épée.

Enfin on vit le coadjuteur, archevêque de Paris, venir prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée, et on criait : *Voilà le bréviaire de notre archevêque.*

Il vint un héraut d'armes à la porte Saint-Antoine, accompagné d'un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour signifier des propositions (1649). Le parlement ne voulut point le recevoir; mais il admit dans la grand'chambre un envoyé de l'archiduc Léopold, qui faisait alors la guerre à la France.

Au milieu de tous ces troubles, la noblesse s'assembla en

vous imaginer le poids de ces circonstances, et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple.... Le feu prit en moins d'un instant. » (Édition Petitot, t. XLIV, p. 318.)

1. *D'être mazarin*, c'est-à-dire partisan de Mazarin.

corps aux Augustins [1], nomma des syndics, tint publiquement des séances réglées. On eût cru que c'était pour réformer la France, et pour assembler les états généraux : c'était pour un tabouret [2] que la reine avait accordé à Mme de Pons. Peut-être n'y a-t-il jamais eu une preuve plus sensible de la légèreté d'esprit qu'on reprochait aux Français.

Les discordes civiles qui désolaient l'Angleterre, précisément en même temps, servent bien à faire voir les caractères des deux nations. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur raisonnée : ils donnaient de sanglantes batailles ; le fer décidait tout ; les échafauds étaient dressés pour les vaincus ; leur roi, pris en combattant, fut amené devant une cour de justice, interrogé sur l'abus qu'on lui reprochait d'avoir fait de son pouvoir, condamné à perdre la tête, et exécuté devant tout son peuple (9 février 1649)', avec autant d'ordre et avec le même appareil de justice que si on avait condamné un citoyen criminel, sans que, dans le cours de ces troubles horribles, Londres se fût ressentie un moment des calamités attachées aux guerres civiles.

Les Français, au contraire, se précipitaient dans les séditions par caprice et en riant ; les femmes étaient à la tête des nations ; l'amour faisait et rompait les cabales. La duchesse de Longueville engagea Turenne, à peine maréchal de France, à faire révolter l'armée qu'il commandait pour le roi.

C'était la même armée que le célèbre duc de Saxe-Weimar

1. *Aux Augustins.* C'était le nom d'un couvent situé près du Pont-Neuf, et qui servait souvent, sous l'ancienne monarchie, aux assemblées de la noblesse et du clergé.

2. Il paraît que l'*affaire du tabouret* était une grave question pour la noblesse. A la cour, la manière de saluer, de traverser les appartements et surtout de s'asseoir, variait suivant le rang des nobles visiteurs. Le roi et la reine avaient seuls droit à un fauteuil : les fils de France, à un fauteuil à dos, sans bras ; les princes du sang et les ducs et pairs, à un tabouret : leurs femmes jouissaient du même privilége. Mme de Pons, mariée à François d'Albret, comte de Pons, ne pouvait donc se tenir à l'honneur d'être *assise*, pour nous servir d'une expression familière à Saint-Simon. Louis XIV, scrupuleux observateur de l'étiquette, en imposa le respect à tout le monde : la femme du chancelier, comte de Pontchartrain, ayant pris un jour le tabouret à la toilette de la duchesse de Bourgogne, « le roi, qui le sut, lui lava la tête, et avertit le chancelier que sa femme avait fait une sottise, qu'il ne trouverait pas bon qu'elle recommençât : aussi s'en garda-t-elle bien depuis. Cela fit grand bruit à la cour. » (Saint-Simon, chap. LXX.) On voit aussi, dans les Mémoires de Louis XIV (t. II, p. 64) que Monsieur, frère du roi, demanda en vain un fauteuil à dos pour sa femme : ses prières, ses plaintes et même ses pleurs ne purent rien obtenir. (Voy. plus loin, au chap. IX, la note 2 de la page 103.)

avait rassemblée. Elle était commandée, après la mort du duc de Weimar, par le comte d'Erlach, d'une ancienne maison du canton de Berne. Ce fut ce comte d'Erlach qui donna cette armée à la France, et qui lui valut la possession de l'Alsace. Le vicomte de Turenne voulut le séduire; l'Alsace eût été perdue pour Louis XIV : mais il fut inébranlable; il contint les troupes weimariennes dans la fidélité qu'elles devaient à leur serment. Il fut même chargé par le cardinal Mazarin d'arrêter le vicomte. Ce grand homme, infidèle alors par faiblesse, fut obligé de quitter en fugitif l'armée dont il était général pour plaire à une femme qui se moquait de sa passion; il devint, de général du roi de France, lieutenant de don Estevan de Gamare, avec lequel il fut battu à Rethel par le maréchal du Plessis-Praslin.

On connaît ce billet du maréchal d'Hocquincourt à la duchesse de Montbazon : *Péronne est à la belle des belles*. On sait ces vers du duc de La Rochefoucauld pour la duchesse de Longueville, lorsqu'il reçut, au combat de Saint-Antoine, un coup de mousquet qui lui fit perdre quelque temps la vue :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurais faite aux dieux[1].

On voit, dans les Mémoires de Mademoiselle, une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.*

La guerre finit et recommença à plusieurs reprises; il n'y eut personne qui ne changeât souvent de parti. Le prince de Condé, ayant ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue; et ne trouvant pas qu'on lui donnât des récompenses proportionnées à sa gloire et à ses services, il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule, à braver la reine, et à insulter le gouvernement qu'il dédaignait. Il écrivit, à ce qu'on prétend, au car-

1. Voltaire dit ailleurs (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I,) que ces vers sont tirés de la tragédie d'*Alcyonée*, par du Ryer, mauvais poëte du règne précédent. J'ai entendu dire que le duc de La Rochefoucauld, après sa rupture avec Mme de Longueville, parodia ainsi ces vers :

> Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connais mieux,
> J'ai fait la guerre aux rois : j'en ai perdu les yeux,

dinal, *all' illustrissimo signor Faquino*. Il lui dit un jour : *Adieu, Mars*. Il encouragea un marquis de Jarsai à faire une déclaration d'amour à la reine, et trouva mauvais qu'elle osât s'en offenser. Il se ligua avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, qui abandonnèrent le parti de la Fronde. On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, celle des *importants ;* on appelant celle de Condé le *parti des petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs* qu'on donne aux censeurs du gouvernement.

On employa de tous côtés des moyens aussi bas qu'odieux. Joly, conseiller au Châtelet, depuis secrétaire du cardinal de Retz, imagina de se faire une incision au bras et de se faire tirer un coup de pistolet dans son carrosse, pour faire accroire que la cour avait voulu l'assassiner.

Quelques jours après, pour diviser le parti du prince de Condé et les Frondeurs, et pour les rendre irréconciliables, on tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tue un de ses valets de pied, ce qui s'appelait une *joliade renforcée*. Qui fit cette étrange entreprise? Est-ce le parti du cardinal Mazarin? il en fut très-soupçonné. On en accusa le cardinal de Retz, le duc de Beaufort et le vieux Broussel, en plein parlement, et ils furent justifiés.

Tous les partis se choquaient, négociaient, se trahissaient tour à tour. Chaque homme important, ou qui voulait l'être, prétendait établir sa fortune sur la ruine publique ; et le bien public était dans la bouche de tout le monde. Gaston était jaloux de la gloire du grand Condé et du crédit de Mazarin. Condé ne les aimait ni ne les estimait. Le coadjuteur de l'archevêché de Paris voulait être cardinal par la nomination de la reine, et il se dévouait alors à elle[1] pour obtenir cette dignité

1. Non-seulement le coadjuteur, mais la *vieille Fronde* et le parlement étaient disposés à s'unir avec la cour contre le prince de Condé, dont les insolences n'étaient du goût de personne. On voit dans l'*Histoire de la Fronde* que le prince ne cachait pas son mépris pour ces bourgeois qui « prétendaient à gouverner l'État. » Un jour, en pleine assemblée, il injuria et menaça du poing le conseiller Quatre-Sous, qui avait parlé contre son opinion; une autre fois, il jura qu'il « ferait périr sous le bâton » une députation du parlement d'Aix qui était venue dénoncer à la reine les violences du comte d'Alais, gouverneur de Provence, ami du prince. Sa

étrangère qui ne donnait aucune autorité, mais un grand relief. Telle était alors la force du préjugé, que le prince de Conti, frère du grand Condé, voulait aussi couvrir sa couronne de prince d'un chapeau rouge. Et tel était en même temps le pouvoir des intrigues, qu'un abbé sans naissance et sans merite, nommé La Rivière, disputait ce chapeau romain au prince. Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre : le prince, parce qu'enfin il sut le népriser, La Rivière, parce qu'on se moqua de son ambition ; mais le coadjuteur l'obtint pour avoir abandonné le prince de Condé aux ressentiments de la reine.

Ces ressentiments n'avaient d'autre fondement que de petites querelles d'intérêt entre le grand Condé et Mazarin. Nul crime d'État ne pouvait être imputé à Condé ; cependant on l'arrêta dans le Louvre, lui, son frere de Conti, et son beau-frère de Longueville, sans aucune formalité, et uniquement parce que Mazarin le craignait (18 janvier 1650). Cette démarche était, à la vérité, contre toutes les lois ; mais on ne connaissait les lois dans aucun des partis.

Le cardinal, pour se rendre maître de ces princes, usa d'une fourberie qu'on appela politique. Les Frondeurs étaient accusés d'avoir tenté d'assassiner le prince de Condé ; Mazarin lui fait accroire qu'il s'agit d'arrêter un des conjurés et de tromper les Frondeurs ; que c'est à son altesse à signer l'ordre aux gendarmes de la garde de se tenir prêts au Louvre. Le grand Condé signe lui-même l'ordre de sa détention. On ne vit jamais mieux que la politique consiste souvent dans le mensonge, et que l'habileté est de pénétrer le menteur.

On lit dans la *Vie de la duchesse de Longueville* que la reine mère se retira dans son petit oratoire pendant qu'on se saisissait des princes, qu'elle fit mettre à genoux le roi son fils, âgé de onze ans, et qu'ils prièrent Dieu dévotement ensemble pour l'heureux succès de cette expédition. Si Mazarin en avait usé ainsi, c'eût été une momerie atroce. Ce n'était dans Anne d'Autriche qu'une faiblesse ordinaire aux femmes. La dévotion, chez elles, s'allie avec l'amour, avec la politique, avec la cruauté même. Les femmes fortes sont au-dessus de ces petitesses.

Le prince de Condé eût pu gouverner l'État s'il avait seule-

mère, la duchesse de Nemours dit avec raison, dans ses Mémoires, « qu'il savait mieux gagner des batailles que des cœurs. » (Edition Petitot, t. XXXIV, p. 437.)

ment voulu plaire; mais il se contentait d'être admiré. Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit des feux de joie lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France.

Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette prison de trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. La mère du prince de Condé, exilée, resta dans Paris malgré la cour, et porta sa requête au parlement (1650). Sa femme, après mille périls, se réfugia dans la ville de Bordeaux; aidée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, elle souleva cette ville et arma l'Espagne.

Toute la France redemandait le grand Condé. S'il avait paru alors, la cour était perdue. Gourville, qui, de simple valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, était devenu un homme considérable par son caractère hardi et prudent, imagina un moyen sûr de délivrer les princes enfermés alors à Vincennes. Un des conjurés eut la bêtise de se confesser à un prêtre de la Fronde. Ce malheureux prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps-là du grand Condé. L'entreprise échoua par la révélation de la confession, si ordinaire dans les guerres civiles[1].

On voit par les Mémoires du conseiller d'État Lenet, plus curieux que connus, combien, dans ces temps de licence effrénée, de troubles, d'iniquités et même d'impiétés, les prêtres avaient encore de pouvoir sur les esprits. Il rapporte qu'en Bourgogne le doyen de la Sainte-Chapelle, attaché au prince de Condé, offrit pour tout secours de faire parler en sa faveur tous les prédicateurs en chaire, et de faire manœuvrer tous les prêtres dans la confession.

Pour mieux faire connaître encore les mœurs du temps, il dit que lorsque la femme du grand Condé alla se réfugier dans

1. L'anecdote a été rapportée autrement par Gourville lui-même, dans ses Mémoires : « Le vendredi, un des quatre conjurés, ayant été saisi de peur, fit semblant le même jour d'aller à confesse à l'église de Notre-Dame, au pénitencier; et, s'étant accusé d'un vol dont il voulait faire la restitution, il lui donna un paquet où il avait mis quelque argent, et lui dit qu'il y trouverait le nom de la personne. Le pénitencier étant rentré chez lui ouvrit le paquet et y trouva écrit : Dimanche, à trois heures, on doit mettre les princes en liberté; il y a une intelligence dans Vincennes pour cela. Le pénitencier alla aussitôt porter le billet à M. le coadjuteur, et l'exécution du complot fut impossible. » (Édition Petitot, t. LII, p. 220.)

Bordeaux, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent au-devant d'elle à la tête d'une foule de jeunes gentilshommes qui crièrent à ses oreilles *vive Conde*, ajoutant un mot obscène pour Mazarin, et la priant de joindre sa voix aux leurs.

(13 février 1651) Un an après, les mêmes Frondeurs qui avaient vendu le grand Condé et les princes à la vengeance timide de Mazarin forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons, et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin alla lui-même au Havre, où ils étaient détenus; il leur rendit leur liberté, et ne fut reçu d'eux qu'avec le mépris qu'il en devait attendre; après quoi il se retira à Liége. Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissensions et les meurtres.

Le royaume resta dans cette combustion encore quelques années. Le gouvernement ne prit presque jamais que des partis faibles et incertains : il semblait devoir succomber; mais les révoltés furent toujours désunis, et c'est ce qui sauva la cour. Le coadjuteur, tantôt ami, tantôt ennemi du prince de Condé, suscita contre lui une partie du parlement et du peuple : il osa en même temps servir la reine en tenant tête à ce prince, et l'outrager en la forçant d'éloigner le cardinal Mazarin, qui se retira à Cologne. La reine, par une contradiction trop ordinaire aux gouvernements faibles, fut obligée de recevoir à la fois ses services et ses offenses, et de nommer un cardinalat ce même coadjuteur, l'auteur des barricades, qui avait contraint la famille royale à sortir de la capitale et à l'assiéger.

CHAPITRE V.

Suite de la guerre civile jusqu'à la fin de la rébellion en 1653.

Enfin le prince de Condé se résolut à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la Fronde, s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire, s'il avait été citoyen. Il part de Paris; il va soulever la Guyenne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible [1].

1. On lit dans l'*Histoire de mon temps* par Burnet, évêque anglican de Salisbury, que Condé avait songé d'abord à réformer le parti calviniste dont

Rien ne marque mieux la manie de ce temps, et le dérèglement qui déterminait toutes les démarches, que ce qui arriva alors à ce prince. La reine lui envoya un courrier de Paris avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa ; et au lieu d'aller à Angerville, où était le prince, il alla à Augerville[1]. La lettre vint trop tard. Condé dit que, s'il l'avait reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions de paix ; mais que, puisqu'il était déjà assez loin de Paris, ce n'était pas la peine d'y retourner. Ainsi la méprise d'un courrier et le pur caprice de ce prince replongèrent la France dans la guerre civile.

(Décembre 1651.) Alors le cardinal Mazarin, qui du fond de son exil à Cologne avait gouverné la cour, rentra dans le royaume, moins en ministre qui venait reprendre son poste qu'en souverain qui se remettait en possession de ses États : il était conduit par une petite armée de sept mille hommes levés à ses dépens, c'est-à-dire avec l'argent du royaume qu'il s'était approprié.

On fait dire au roi, dans une déclaration de ce temps-là, que le cardinal avait en effet levé ces troupes de son argent ; ce qui doit confondre l'opinion de ceux qui ont écrit qu'à sa première sortie du royaume Mazarin s'était trouvé dans l'indigence. Il donna le commandement de sa petite armée au maréchal d'Hocquincourt. Tous les officiers portaient des écharpes vertes ; c'était la couleur des livrées du cardinal. Chaque parti avait alors son écharpe : la blanche était celle du roi ; l'isabelle, celle du prince de Condé. Il était étonnant que le cardinal Mazarin, qui avait jusqu'alors affecté tant de modestie, eût la hardiesse de faire porter ses livrées à une armée, comme

ses ancêtres avaient été les chefs, et à s'allier avec Cromwell : il promettait de se faire protestant, si l'Angleterre voulait lui fournir une flotte et une armée. Le Protecteur envoya en France un de ses agents, nommé Stoupe, qui s'assura que les calvinistes étaient partout satisfaits du nouveau gouvernement et que les édits en leur faveur étaient scrupuleusement observés ; il refusa les propositions de Condé, qui se tourna alors vers les Espagnols et conclut avec la cour de Madrid un traité que les mœurs de cette époque expliquent sans le justifier. M. de Sainte-Aulaire, qui a cité ce passage curieux de l'évêque Burnet (chap. XVI, ajoute une accusation beaucoup plus grave, si elle était fondée : il prétend, d'après les Mémoires du comte de Coligny, que le prince de Condé avait formé le projet de renverser Louis XIV et de placer sa famille sur le trône de France. Ces Mémoires, publiés pour la première fois en 1826, avaient été écrits sur les marges d'un missel.

1. Angerville est une petite ville voisine d'Étampes ; Augerville était un château en Gâtinais, près de Montargis.

s'il avait un parti différent de celui de son maître, mais il ne put résister à cette vanité : c'était précisément ce qu'avait fait le maréchal d'Ancre, et ce qui contribua beaucoup à sa perte. La même témérité réussit au cardinal Mazarin : la reine l'approuva. Le roi, déjà majeur[1], et son frère allèrent au-devant de lui[2].

(Décembre 1651) Aux premières nouvelles de son retour, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, qui avait demandé l'éloignement du cardinal, leva des troupes dans Paris sans savoir à quoi elles seraient employées. Le parlement renouvela ses arrêts; il proscrivit Mazarin et mit sa tête à prix. Il fallut chercher dans les registres quel était le prix d'une tête ennemie du royaume. On trouva que sous Charles IX on avait promis, par arrêt, cinquante mille écus à celui qui représenterait l'amiral Coligny mort ou vif. On crut très-sérieusement procéder en règle en mettant ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre.

Cette proscription ne donna à personne la tentation de mériter les cinquante mille écus, qui après tout n'eussent point été payés. Chez une autre nation et dans un autre temps, un tel arrêt eût trouvé des exécuteurs; mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. Les Blot et les Marigny, beaux esprits qui portaient la gaîté dans les tumultes de ces troubles, firent afficher dans Paris une répartition des cent cinquante mille livres : tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, etc. Ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre la personne du ministre; mais ses meubles et sa bibliothèque furent vendus par un second arrêt : cet argent était destiné à payer un assassin; il fut dissipé par les dépositaires, comme tout l'argent qu'on levait alors. Le cardinal, de son côté, n'employait contre ses ennemis ni le poison ni l'assassinat; et, malgré l'ai-

1 On sait que la majorité des rois de France avait été fixée par une ordonnance de Charles V à treize ans accomplis. Louis XIV était donc majeur depuis quelques mois.

2 On a reproché avec raison au cardinal Mazarin ce retour prématuré, qui indiquait trop d'ambition et peu de prudence. Bossuet lui-même a osé le condamner, dans l'*Oraison funèbre de Michel Letellier* : « Deux fois, dit-il, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps et s'éloigner de la cour, mais, il le faut dire, toujours il y voulait revenir trop tôt. Letellier s'opposait à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect, etc. » Il est certain que ce premier retour de Mazarin fut une faute : il souleva de nouveau le parlement, qui semblait réconcilié avec la cour, et qui venait de déclarer le prince de Condé criminel de lèse-majesté.

greur et la manie de tant de partis et de tant de haines, on ne commit pas autant de grands crimes, les chefs de parti furent moins cruels, et les peuples moins furieux que du temps de la Ligue; car ce n'était pas une guerre de religion.

(Décembre 1651) L'esprit de vertige qui régnait en ce temps posséda si bien tout le corps du parlement de Paris, qu'après avoir solennellement ordonné un assassinat dont on se moquait, il rendit un arrêt par lequel plusieurs conseillers devaient se transporter sur la frontière pour informer contre l'armée du cardinal Mazarin, c'est-à-dire contre l'armée royale.

Deux conseillers furent assez imprudents pour aller avec quelques paysans faire rompre les ponts par où le cardinal devait passer : l'un d'eux, nommé Bitaut, fut fait prisonnier par les troupes du roi, relâché avec indulgence et moqué de tous les partis.

(6 auguste 1652) Cependant le roi majeur interdit le parlement de Paris et le transfère à Pontoise. Quatorze membres attachés à la cour obéissent, les autres résistent. Voilà deux parlements qui, pour mettre le comble à la confusion, se foudroient par des arrêts réciproques, comme du temps de Henri IV et de Charles VI.

Précisément dans le temps que cette compagnie s'abandonnait à ces extrémités contre le ministre du roi, elle déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, qui n'était armé que contre ce ministre; et, par un renversement d'esprit que toutes les démarches précédentes rendent croyable, elle ordonna que les nouvelles troupes de Gaston, duc d'Orléans, marcheraient contre Mazarin, et elle défendit en même temps qu'on prît aucuns deniers dans les recettes publiques pour les soudoyer.

On ne pouvait attendre autre chose d'une compagnie de magistrats qui, jetée hors de sa sphère, et ne connaissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni les affaires politiques, ni la guerre, s'assemblant et décidant en tumulte, prenait des partis auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle-même s'étonnait ensuite [1].

1. M. de Sainte-Aulaire a jugé le parlement avec moins de sévérité. Selon lui, les magistrats de Paris voulaient former un tiers parti, qui, appuyé par les milices des villes, résisterait en même temps aux princes et à la cour. Le cardinal de Retz, qui partageait les mêmes opinions, avec moins de désintéressement peut-être, essaya en vain de gagner le duc d'Orléans à la cause parlementaire, en le flattant de l'espoir séduisant de devenir le maître de

Le parlement de Bordeaux servait alors le prince de Condé; mais il tint une conduite un peu plus uniforme, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il était moins agité par des factions opposées. Des objets plus considérables intéressaient toute la France.

Condé, ligué avec les Espagnols, était en campagne contre le roi; et Turenne, ayant quitté ces mêmes Espagnols, avec lesquels il avait été battu à Rethel, venait de faire sa paix avec la cour et commandait l'armée royale. L'épuisement des finances ne permettait ni à l'un ni à l'autre des deux partis d'avoir de grandes armées; mais de petites ne décidaient pas moins du sort de l'État. Il y a des temps où cent mille hommes en campagne peuvent à peine prendre deux villes; il y en a d'autres où une bataille entre sept ou huit mille hommes peut renverser un trône ou l'affermir.

Louis XIV, élevé dans l'adversité, allait avec sa mère, son frère et le cardinal Mazarin de province en province, n'ayant pas autant de troupes autour de sa personne, à beaucoup près, qu'il en eut depuis en temps de paix pour sa seule garde. Cinq ou six mille hommes, les uns envoyés d'Espagne, les autres levés par les partisans du prince de Condé, le poursuivaient au cœur de son royaume.

Le prince de Condé courait cependant de Bordeaux à Montauban, prenant des villes et grossissant partout son parti.

Toute l'espérance de la cour était dans le maréchal de Turenne. L'armée royale se trouvait auprès de Gien sur la Loire. Celle du prince de Condé était à quelques lieues sous les ordres du duc de Nemours et du duc de Beaufort. Les divisions de ces deux généraux allaient être funestes au parti du prince. Le duc de Beaufort était incapable du moindre commandement. Le duc de Nemours passait pour être plus brave et plus aimable qu'habile. Tous deux ensemble ruinaient leur armée. Les soldats savaient que le grand Condé était à cent lieues de là et se croyaient perdus, lorsqu'au milieu de la nuit un cour-

l'État. Comme le prince hésitait : « Que deviendrons-nous, lui dit-il enfin, si la cour tire un plein? » — Je serai fils de France, et vous cardinal archevêque de Paris, répondit le duc avec un geste d'insouciance. — Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes, » répartit le coadjuteur, comme s'il prévoyait l'avenir. On peut croire, avec M. de Sainte-Aulaire, aux intentions loyales du parlement; mais il faut avouer avec Voltaire que cette compagnie, *jetée hors de sa sphère*, n'était guère capable à cette époque de tenir la balance entre la cour et les princes.

rier se présenta dans la forêt d'Orléans devant les grandes gardes. Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venait d'Agen, à travers mille aventures et toujours déguisé, se mettre à la tête de son armée.

Sa présence faisait beaucoup, et cette arrivée imprévue encore davantage. Il savait que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes. Il profita à l'instant de la confiance et de l'audace qu'il venait d'inspirer. Le grand talent de ce prince dans la guerre était de prendre en un instant les résolutions les plus hardies, et de les exécuter avec non moins de conduite que de promptitude.

(7 avril 1652.) L'armée royale était séparée en deux corps. Condé fondit sur celui qui était à Bléneau, commandé par le maréchal d'Hocquincourt; et ce corps fut dissipé en même temps qu'attaqué. Turenne n'en put être averti. Le cardinal Mazarin effrayé courut à Gien, au milieu de la nuit, réveiller le roi qui dormait, pour lui apprendre cette nouvelle. Sa petite cour fut consternée; on proposa de sauver le roi par la fuite, et de le conduire secrètement à Bourges. Le prince de Condé victorieux approchait de Gien; la désolation et la crainte augmentaient. Turenne par sa fermeté rassura les esprits, et sauva la cour par son habileté; il fit, avec le peu qui lui restait de troupes, des mouvements si heureux, profita si bien du terrain et du temps, qu'il empêcha Condé de poursuivre son avantage. Il fut difficile alors de décider lequel avait acquis le plus d'honneur, ou de Condé victorieux, ou de Turenne qui lui avait arraché le fruit de sa victoire. Il est vrai que dans ce combat de Bléneau, si longtemps célèbre en France, il n'y avait pas eu quatre cents hommes de tués; mais le prince de Condé n'en fut pas moins sur le point de se rendre maître de toute la famille royale, et d'avoir entre ses mains son ennemi, le cardinal Mazarin. On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts, et un danger plus pressant.

Condé, qui ne se flattait pas de surprendre Turenne comme il avait surpris d'Hocquincourt, fit marcher son armée vers Paris; il se hâta d'aller dans cette ville jouir de sa gloire et des dispositions favorables d'un peuple aveugle. L'admiration qu'on avait pour ce dernier combat, dont on exagérait encore toutes les circonstances, la haine qu'on portait à Mazarin, le nom et la présence du grand Condé semblaient d'abord le rendre maître absolu de la capitale; mais dans le

fond tous les esprits étaient divisés ; chaque parti était subdivisé en factions, comme il arrive dans tous les troubles. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, raccommodé en apparence avec la cour, qui le craignait et dont il se défiait, n'était plus le maître du peuple, et ne jouait plus le principal rôle. Il gouvernait le duc d'Orléans, et était opposé à Condé. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans et le prince : quoique tout le monde s'accordât à crier contre Mazarin, chacun ménageait en secret des intérêts particuliers ; le peuple était une mer orageuse, dont les vagues étaient poussées au hasard par tant de vents contraires. On fit promener dans Paris la châsse de sainte Geneviève, pour obtenir l'expulsion du cardinal ministre ; et la populace ne douta pas que cette sainte n'opérât ce miracle, comme elle donne de la pluie.

On ne voyait que négociations entre les chefs de parti, députations du parlement, assemblées de chambres, séditions dans la populace, gens de guerre dans la campagne. On montait la garde à la porte des monastères. Le prince avait appelé les Espagnols à son secours. Charles IV, ce duc de Lorraine chassé de ses États, et à qui il restait pour tout bien une armée de huit mille hommes qu'il vendait tous les ans au roi d'Espagne, vint auprès de Paris avec cette armée. Le cardinal Mazarin lui offrit plus d'argent pour s'en retourner que le prince de Condé ne lui en avait donné pour venir. Le duc de Lorraine quitta bientôt la France, après l'avoir désolée sur son passage, emportant l'argent des deux partis.

Condé resta donc dans Paris, avec un pouvoir qui diminua tous les jours, et une armée plus faible encore. Turenne mena le roi et sa cour vers Paris. Le roi, à l'âge de quinze ans, vit (juillet 1652) de la hauteur de Charonne la bataille de Saint-Antoine, où ces deux généraux firent avec si peu de troupes de si grandes choses, que la réputation de l'un et de l'autre, qui semblait ne pouvoir plus croître, en fut augmentée.

Le prince de Condé, avec un petit nombre de seigneurs de son parti, suivi de peu de soldats, soutint et repoussa l'effort de l'armée royale. Le duc d'Orléans, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg. Le cardinal de Retz était cantonné dans son archevêché. Le parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt. La reine en larmes était prosternée dans une chapelle aux Carmélites. Le peuple, qui craignait alors également et

les troupes du roi et celles de Monsieur le Prince, avait fermé les portes de la ville, et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat et versait son sang dans le faubourg. Ce fut là que le duc de La Rochefoucauld, si illustre par son courage et par son esprit, reçut un coup au-dessus des yeux, qui lui fit perdre la vue pour quelque temps [1]. Un neveu du cardinal Mazarin y fut tué, et le peuple se crut vengé. On ne voyait que jeunes seigneurs tués ou blessés qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine, qui ne s'ouvrait point.

Enfin Mademoiselle, fille de Gaston, prenant le parti de Condé, que son père n'osa secourir, fit ouvrir les portes aux blessés [2] et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. L'armée royale se retira : Condé n'acquit que de la gloire ; mais Mademoiselle se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, son cousin, par cette action violente ; et le cardinal Mazarin, qui savait l'extrême envie qu'avait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, dit alors : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

La plupart de nos historiens n'étalent à leurs lecteurs que ces combats et ces prodiges de courage et de politique ; mais qui saurait quels ressorts honteux il fallait faire jouer, dans quelles misères on était obligé de plonger les peuples, et à quelles bassesses on était réduit, verrait la gloire des héros de ce temps-là avec plus de pitié que d'admiration. On en peut juger par les seuls traits que rapporte Gourville, homme attaché à Monsieur le Prince. Il avoue que lui-même, pour lui procurer de l'argent, vola celui d'une recette, et qu'il alla prendre dans son logis un directeur des postes, à qui il fit payer une rançon ; et il rapporte ces violences comme des choses ordinaires.

1. Voyez page 46.

2. Elle reçut le prince de Condé dans une maison voisine de la Bastille, et elle a raconté, avec une émotion qu'on rencontre rarement dans ses Mémoires, la première entrevue qu'ils eurent ensemble : « Il m'y vint voir ; il était dans un état pitoyable ; il avait deux doigts de poussière sur le visage ; ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : Vous voyez un homme au désespoir, j'ai perdu tous mes amis ; MM. de Nemours, de La Rochefoucauld et de Clinchamp sont blessés à mort. Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne les croyait.... cela le réjouit un peu. Il était tout à fait affligé ; lorsqu'il entra, il se jeta sur un siège ; il pleurait et me disait : Pardonnez à la douleur où je suis. » (Edition Petitot, t. XLI, p. 262.)

La livre de pain valait alors à Paris vingt-quatre de nos sous. Le peuple souffrait, les aumônes ne suffisaient pas; plusieurs provinces étaient dans la disette.

Y a-t-il rien de plus funeste que ce qui se passa dans cette guerre devant Bordeaux? Un gentilhomme est pris par les troupes royales, on lui tranche la tête. Le duc de La Rochefoucauld fait pendre par représailles un gentilhomme du parti du roi; et ce duc de La Rochefoucauld passe cependant pour un philosophe [1]. Toutes ces horreurs étaient bientôt oubliées pour les grands intérêts des chefs de parti.

Mais en même temps y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand Condé baiser la châsse de sainte Geneviève dans une procession, y frotter son chapelet, le montrer au peuple, et prouver par cette facétie que les héros sacrifient souvent à la canaille?

Nulle décence, nulle bienséance, ni dans les procédés, ni dans les paroles. Omer Talon rapporte qu'il entendit des conseillers appeler, en opinant, le cardinal premier ministre *fripon*. Un conseiller, nommé Quatre-Sous, apostropha rudement le grand Condé en plein parlement; on se donna des gourmades dans le sanctuaire de la justice.

Il y avait eu des coups donnés à Notre-Dame pour une place que les présidents des enquêtes disputaient au doyen de la grand'chambre en 1644. On laissa entrer dans le parquet des gens du roi, en 1645, des femmes du peuple qui demandèrent à genoux que le parlement fît révoquer les impôts.

Ce désordre en tout genre continua depuis 1644 jusqu'en 1653, d'abord sans trouble, enfin dans des séditions continuelles d'un bout du royaume à l'autre.

[1652] Le grand Condé s'oublia jusqu'à donner un soufflet au comte de Rieux, fils du prince d'Elbeuf, chez le duc d'Orléans: ce n'était pas le moyen de regagner le cœur des Parisiens. Le comte de Rieux rendit le soufflet au vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. Cette étrange aventure ne produisit rien; Monsieur fit mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus parlé.

La querelle du duc de Beaufort et du duc de Nemours, son

1. « ROCHEFOUCAULD (François, duc de La), né en 1613. Ses Mémoires sont lus, et on sait par cœur ses *Pensées*. Mort en 1680. » (Voltaire, *Liste des Écrivains français.*)

beau-frère, fut sérieuse. Ils s'appelèrent en duel, ayant chacun quatre seconds. Le duc de Nemours fut tué par le duc de Beaufort; et le marquis de Villars[1], surnommé *Orondate*, qui secondait Nemours, tua son adversaire, Héricourt, qu'il n'avait jamais vu auparavant. De justice, il n'y en avait pas l'ombre. Les duels étaient fréquents, les déprédations continuelles, les débauches poussées jusqu'à l'impudence publique; mais au milieu de ces désordres il régna toujours une gaîté qui les rendit moins funestes.

Après le sanglant et inutile combat de Saint-Antoine, le roi ne put rentrer dans Paris, et le prince n'y put demeurer longtemps. Une émotion populaire et le meurtre de plusieurs citoyens, dont on le crut l'auteur, le rendirent odieux au peuple[2]. Cependant il avait encore sa brigue au parlement. (20 juillet 1652) Ce corps, peu intimidé alors par une cour errante et chassée en quelque façon de la capitale, pressé par les cabales du duc d'Orléans et du prince, déclara par un arrêt le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, quoique le roi fût majeur : c'était le même titre qu'on avait donné au duc de Mayenne du temps de la Ligue. Le prince de Condé fut nommé généralissime des armées. Les deux parlements de Paris et de Pontoise se contestant l'un à l'autre leur autorité, donnant des arrêts contraires, et qui par là se seraient rendus le mépris du peuple, s'accordaient à demander l'exclusion de Mazarin: tant la haine contre ce ministre semblait alors le devoir essentiel d'un Français.

Il ne se trouva dans ce temps aucun parti qui ne fût faible: celui de la cour l'était autant que les autres; l'argent et les forces manquaient à tous; les factions se multipliaient; les combats n'avaient produit de chaque côté que des pertes et des regrets. La cour se vit obligée de sacrifier encore Mazarin, que tout le monde appelait la cause des troubles et qui n'en était

1. *Le marquis de Villars.* C'est le père du maréchal de Villars, le futur vainqueur de Denain.

2. Condé et le duc de Beaufort s'étaient rendus à l'hôtel de ville, à travers une foule d'ouvriers ivres et de soldats déguisés en artisans: ils essayèrent vainement de gagner l'assemblée à la cause des princes. Condé, en se retirant, s'avança sur le perron et dit à haute voix: « Ces gens ne veulent rien faire pour nous : ce sont des Mazarins; faites en ce que vous voudrez. » Aussitôt l'hôtel de ville fut attaqué, les portes brûlées, un grand nombre de magistrats égorgés: la nuit seule mit fin au massacre. Ces violences criminelles achevèrent de rendre Condé odieux au parlement et à la bourgeoisie de Paris. (*Mémoires* de Mlle de Montpensier, Édition Petitot, t. XLI, pages 276-284; et du cardinal de Retz, Éd. Petitot, t. XLVI, p. 128.)

que le prétexte. Il sortit une seconde fois du royaume (12 août 1652). Pour surcroît de honte, il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre, en vantant ses services et en se plaignant de son exil.

Charles Ier, roi d'Angleterre, venait de perdre la tête sur un échafaud, pour avoir, dans le commencement des troubles, abandonné le sang de Strafford, son ami, à son parlement : Louis XIV, au contraire, devint le maître paisible de son royaume en souffrant l'exil de Mazarin. Ainsi les mêmes faiblesses eurent des succès bien différents. Le roi d'Angleterre, en abandonnant son favori, enhardit un peuple qui respirait la guerre, et qui haïssait les rois; et Louis XIV, ou plutôt la reine mère, en renvoyant le cardinal, ôta tout prétexte de révolte à un peuple las de la guerre, et qui aimait la royauté.

(20 octobre 1652) Le cardinal à peine parti pour aller à Bouillon, lieu de sa nouvelle retraite, les citoyens de Paris, de leur seul mouvement, députèrent au roi pour le supplier de revenir dans sa capitale. Il y rentra; et tout y fut si paisible qu'il eût été difficile de deviner que quelques jours auparavant tout avait été dans la confusion. Gaston d'Orléans, malheureux dans ses entreprises, qu'il ne sut jamais soutenir, fut relégué à Blois, où il passa le reste de sa vie dans le repentir; et il fut le deuxième fils de Henri le Grand qui mourut sans beaucoup de gloire. Le cardinal de Retz, aussi imprudent qu'audacieux, fut arrêté dans le Louvre, et, après avoir été conduit de prison en prison, il mena longtemps une vie errante qu'il finit enfin dans la retraite, où il acquit des vertus que son grand courage n'avait pu connaître dans les agitations de sa fortune.

Quelques conseillers qui avaient le plus abusé de leur ministère payèrent leurs démarches par l'exil; les autres se renfermèrent dans les bornes de la magistrature, et quelques-uns s'attachèrent à leur devoir par une gratification annuelle de cinq cents écus, que Fouquet, procureur général et surintendant des finances, leur fit donner sous main[1].

Le prince de Condé cependant, abandonné en France de presque tous ses partisans et mal secouru des Espagnols, continuait sur les frontières de la Champagne une guerre malheu-

1. « *Mémoires de Gourville.* » (Note de Voltaire.)

reuse. Il restait encore des factions dans Bordeaux, mais elles furent bientôt apaisées.

Ce calme du royaume était l'effet du bannissement du cardinal Mazarin ; cependant, à peine fut-il chassé par le cri général des Français et par une déclaration du roi, que le roi le fit revenir (3 février 1653). Il fut étonné de rentrer dans Paris tout-puissant et tranquille. Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître. On lui fit un festin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations des citoyens : il jeta de l'argent à la populace ; mais on dit que, dans la joie d'un si heureux changement, il marqua du mépris pour l'inconstance, ou plutôt pour la folie des Parisiens. Les officiers du parlement, après avoir mis sa tête à prix comme celle d'un voleur public, brigueront presque tous l'honneur de venir lui demander sa protection ; et ce même parlement, peu de temps après, condamna par contumace le prince de Condé à perdre la vie (27 mars 1653) ; changement ordinaire dans de pareils temps, et d'autant plus humiliant que l'on condamnait par des arrêts celui dont on avait si longtemps partagé les fautes. On vit le cardinal, qui pressait cette condamnation de Condé, marier au prince de Conti, son frère, l'une de ses nièces (22 février 1654) : preuve que le pouvoir de ce ministre allait être sans bornes.

Le roi réunit les parlements de Paris et de Pontoise : il défendit les assemblées des chambres[1]. Le parlement voulut re-

1 Voltaire a raconté plus loin, au chap. XXV, la fameuse séance où Louis XIV, à peine âgé de seize ans, défendit avec tant de hauteur au parlement de s'assembler à l'avenir sans la permission royale. On a reproché avec raison à l'historien d'avoir relégué à la fin de l'ouvrage, parmi les *Anecdotes*, un événement qui était toute une révolution dans le gouvernement. Au reste, la reine mère aurait désiré des mesures plus rigoureuses encore que celles qui furent prises : « En entrant ce même jour-là dans sa chambre, dit Mme de Motteville, elle me fit l'honneur, en me voyant, de s'approcher de moi, et de me dire tout bas, avec un visage riant : Madame, il y en a dix d'exilés ou de prisonniers. Je lui répondis de même en riant : Votre Majesté en est donc bien aise? — Je le suis en vérité, me dit-elle; mais pas tout à fait; car je voulais qu'on les mît tous à la Bastille, et par la douceur ordinaire de M. le cardinal, il n'y en a qu'un. » (Édition Petitot, t. XXXIX, p. 364.) Il faut ajouter que le jeune roi, comme sa mère, se montra plus vindicatif que le ministre, et qu'il ne pardonna jamais aux auteurs ou même aux souvenirs de la Fronde. On peut lire dans les Mémoires de Saint-Simon l'histoire du malheureux de Fargues. C'était un gentilhomme de bonne maison, qui avait pris part aux derniers troubles, et qui depuis cette époque vivait obscurément dans ses domaines à quelques lieues de Saint-Germain. Un jour quelques seigneurs de la cour, et parmi eux le duc Lauzun, qui le conta depuis à Saint-Simon, s'égarèrent à la chasse et trouvèrent un asile dans sa maison. Quand le roi apprit le nom de leur hôte : « Comment! dit-il, Fargues est-il si près d'ici? « Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aven-

montrer; on mit en prison un conseiller, on en exila quelques autres, le parlement se tut : tout était déjà changé.

ture, et tous deux trouvèrent que Fargues était bien hardi d'attaquer si près de la cour : « Ils mandèrent le premier président, ajoute Saint-Simon (chap. CLI), et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues; ils lui contèrent l'aventure de la chasse, et témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre. » Quelque temps après, de Fargues fut trouvé mort dans un meurtre commis à Paris au plus fort des troubles, jugé sans appel et pendu. C'était en 1665, quatorze ans après la Fronde.

CHAPITRE VI.

État de la France jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, en 1661.

Pendant que l'État avait été ainsi déchiré au dedans, il avait été attaqué et affaibli au dehors. Tout le fruit des batailles de Rocroi, de Lens et de Nordlingue fut perdu. (1651) La place importante de Dunkerque fut reprise par les Espagnols; ils chassèrent les Français de Barcelone; ils reprirent Casal en Italie.

Cependant, malgré les tumultes d'une guerre civile et le poids d'une guerre étrangère, le cardinal Mazarin avait été assez habile et assez heureux pour conclure cette célèbre paix de Westphalie par laquelle l'empereur et l'Empire vendirent au roi et à la couronne de France la souveraineté de l'Alsace pour trois millions de livres payables à l'archiduc, c'est-à-dire pour environ six millions d'aujourd'hui. (1648) Par ce traité, devenu pour l'avenir la base de tous les traités, un nouvel électorat fut créé pour la maison de Bavière. Les droits de tous les princes et des villes impériales, les privilèges des moindres gentilshommes allemands furent confirmés. Le pouvoir de l'empereur fut restreint dans des bornes étroites, et les Français, joints aux Suédois, devinrent les protecteurs de l'Empire. Cette gloire de la France était due au moins en partie aux armes de la Suède. Gustave-Adolphe avait commencé d'ébranler l'Empire. Ses généraux avaient encore poussé assez loin leurs conquêtes sous le gouvernement de sa fille Christine. Son général Wrangel était prêt d'entrer en Autriche. Le comte de Königsmark était maître de la moitié de la ville de Prague et assiégeait l'autre, lorsque cette paix fut conclue. Pour accabler ainsi l'empereur, il n'en coûta guère à la France qu'environ un million par an donné aux Suédois.

Aussi la Suède obtint par ces traités de plus grands avantages que la France; elle eut la Poméranie, beaucoup de places et de l'argent. Elle força l'empereur de faire passer entre les mains des luthériens des bénéfices qui appartenaient aux catholiques romains. Rome cria à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était trahie. Les protestants se vantèrent qu'ils avaient sanctifié l'ouvrage de la paix en dépouillant des papistes. L'intérêt seul fit parler tout le monde.

L'Espagne n'entra point dans cette paix, et avec assez de raison; car, voyant la France plongée dans les guerres civiles, le ministère espagnol espéra profiter des divisions de la France. Les troupes allemandes licenciées devinrent aux Espagnols un nouveau secours. L'empereur, depuis la paix de Munster, fit passer en Flandre, en quatre ans de temps, plus de trente mille hommes. C'était une violation manifeste des traités; mais ils ne sont presque jamais exécutés autrement.

Les ministres de Madrid eurent, dans le commencement de ces négociations de Westphalie, l'adresse de faire une paix particulière avec la Hollande. La monarchie espagnole fut enfin trop heureuse de n'avoir plus pour ennemis et de reconnaître pour souverains ceux qu'elle avait traités si longtemps de rebelles indignes de pardon. Ces républicains augmentèrent leurs richesses, et affermirent leur grandeur et leur tranquillité, en traitant avec l'Espagne, sans rompre avec la France.

(1653) Ils étaient si puissants que, dans une guerre qu'ils eurent quelque temps après avec l'Angleterre, ils mirent en mer cent vaisseaux de ligne; et la victoire demeura souvent indécise entre Blake, l'amiral anglais, et Tromp, l'amiral de Hollande, qui étaient tous deux sur mer ce que les Condé et les Turenne étaient sur terre. La France n'avait pas en ce temps dix vaisseaux de cinquante pièces de canon qu'elle pût mettre en mer; sa marine s'anéantissait de jour en jour.

Louis XIV se trouva donc, en 1653, maître absolu d'un royaume encore ébranlé des secousses qu'il avait reçues, rempli de désordres en tout genre d'administration, mais plein de ressources, n'ayant aucun allié, excepté la Savoie, pour faire une guerre offensive, et n'ayant plus d'ennemis étrangers que l'Espagne, qui était alors en plus mauvais état que la France[1]. Tous les Français qui avaient fait la guerre civile

1. M. Mignet a indiqué en quelques mots l'état intérieur de l'Espagne, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle : « Elle manqua de marine, d'ar-

étaient soumis, hors le prince de Condé et quelques-uns de ses partisans, dont un ou deux lui étaient demeurés fidèles par amitié et par grandeur d'âme, comme le comte de Coligny et Bouteville; et les autres, parce que la cour ne voulut pas les acheter assez chèrement.

Condé, devenu général des armées espagnoles, ne put relever un parti qu'il avait affaibli lui-même par la destruction de leur infanterie aux journées de Rocroi et de Lens. Il combattait avec des troupes nouvelles, dont il n'était pas le maître, contre les vieux régiments français qui avaient appris à vaincre sous lui, et qui étaient commandés par Turenne.

Le sort de Turenne et de Condé fut d'être toujours vainqueurs quand ils combattirent ensemble à la tête des Français, et d'être battus quand ils commandèrent les Espagnols.

Turenne avait à peine sauvé les débris de l'armée d'Espagne à la bataille de Rethel, lorsque de général du roi de France il s'était fait lieutenant d'un général espagnol : le prince de Condé eut le même sort devant Arras, 25 auguste 1654. L'archiduc [1] et lui assiégeaient cette ville. Turenne les assiégea dans leur camp, et força leurs lignes; les troupes de l'archiduc furent mises en fuite. Condé, avec deux régiments de Français et de Lorrains, soutint seul les efforts de l'armée de Turenne; et, tandis que l'archiduc fuyait, il battit le maréchal d'Hocquincourt, il repoussa le maréchal de La Ferté, et se retira victorieux, en couvrant la retraite des Espagnols vaincus. Aussi le roi d'Espagne lui écrivit ces propres paroles : « J'ai su que tout était perdu, et que vous avez tout conservé. »

mée, d'argent. Le pays qui avait envoyé plus de cent vaisseaux à Lépante contre les Turcs, et qui en avait réuni cent soixante-quinze en 1588 contre l'Angleterre, se vit réduit à en entretenir quelques-uns à des navigateurs génois pour son service du Nouveau Monde. Après avoir eu des armées formidables sur tout le continent, il ne pouvait plus entretenir un effectif de vingt mille hommes. Avec des mines du Nouveau Monde, il était obligé de recourir à des souscriptions pour se défendre ou pour subsister. Il n'avait plus de commerce, ces manufactures de Séville et de Ségovie étaient en grande partie détruites, l'agriculture était anéantie; la population, qui s'était élevée à vingt millions sous les Arabes, était alors descendue à six.... La mort avait peut-être partout éclaté avec moins de rapidité qu'en Espagne. Jamais la décadence d'une famille n'a été plus marquée qu'en Espagne. Autant que l'action dirimante pour la royauté, les facultés royales s'amoindrissent. Charles V avait été général et roi; Philippe II n'avait été que roi; Philippe III et Philippe IV n'avaient pas même été rois; Charles II ne fut pas même homme. » (*Introduction aux Négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 29.)

1 Cet archiduc, gouverneur des Pays-Bas espagnols, était un prince autrichien, Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III.

Il est difficile de dire ce qui fait perdre ou gagner les batailles; mais il est certain que Condé était un des grands hommes de guerre qui eussent jamais paru, et que l'archiduc et son conseil ne voulurent rien faire dans cette journée de ce que Condé avait proposé.

Arras sauvé, les lignes forcées, et l'archiduc mis en fuite, comblèrent Turenne de gloire; et on observa que dans la lettre écrite au nom du roi au parlement [1] sur cette victoire, on y attribua le succès de toute la campagne au cardinal Mazarin, et qu'on ne fit pas même mention du nom de Turenne. Le cardinal s'était trouvé en effet à quelques lieues d'Arras avec le roi. Il était même entré dans le camp au siége de Stenay, que Turenne avait pris avant de secourir Arras. On avait tenu devant le cardinal des conseils de guerre. Sur ce fondement il s'attribua l'honneur des événements, et cette vanité lui donna un ridicule que toute l'autorité du ministère ne put effacer.

Le roi ne se trouva point à la bataille d'Arras, et aurait pu y être : il était allé à la tranchée au siége de Stenay; mais le cardinal Mazarin ne voulut pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle le repos de l'État et la puissance du ministre semblaient attachés.

D'un côté Mazarin, maître absolu de la France et du jeune roi, de l'autre don Louis de Haro, qui gouvernait l'Espagne et Philippe IV, continuaient sous le nom de leurs maîtres cette guerre peu vivement soutenue. Il n'était pas encore question dans le monde du nom de Louis XIV, et jamais on n'avait parlé du roi d'Espagne. Il n'y avait alors qu'une tête couronnée en Europe qui eût une gloire personnelle : la seule Christine, reine de Suède, gouvernait par elle-même, et soutenait l'honneur du trône, abandonné, ou flétri, ou inconnu dans les autres États.

Charles II, roi d'Angleterre, fugitif en France avec sa mère et son frère, y traînait ses malheurs et ses espérances. Un simple citoyen avait subjugué l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Cromwell, cet usurpateur digne de régner, avait pris le nom de *Protecteur*, et non celui de roi, parce que les Anglais savaient jusqu'où les droits de leurs rois devaient s'étendre, et ne connaissaient pas quelles étaient les bornes de l'autorité d'un protecteur.

1. *Écrite au nom du roi au parlement.* « Datée de Vincennes, du 11 septembre 1654. » (Note de Voltaire.)

Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à propos; il n'entreprit point sur les privilèges dont le peuple était jaloux; il ne logea jamais des gens de guerre dans la Cité de Londres; il ne mit aucun impôt dont on pût murmurer; il n'offensa point les yeux par trop de faste; il ne se permit aucun plaisir; il n'accumula point de trésors; il eut soin que la justice fût observée avec cette impartialité impitoyable, qui ne distingue point les grands des petits.

Le frère de Pantaléon Sâ, ambassadeur de Portugal en Angleterre, ayant cru que sa fierté serait impunie parce que la personne de son frère était sacrée, insulta des citoyens de Londres, et en fit assassiner un pour se venger de la résistance des autres: il fut condamné à être pendu. Cromwell, qui pouvait lui faire grâce, le laissa exécuter, et signa ensuite un traité avec l'ambassadeur.

Jamais le commerce ne fut si libre ni si florissant; jamais l'Angleterre n'avait été si riche. Ses flottes victorieuses faisaient respecter son nom sur toutes les mers[1], tandis que Mazarin, uniquement occupé de tromper et de négocier, laissait languir dans la France la justice, le commerce, la marine et même les finances. Maître de la France, comme Cromwell l'était de l'Angleterre, après une guerre civile, il eût pu faire pour le pays qu'il gouvernait ce que Cromwell avait fait pour le sien; mais il était étranger, et l'heureux Mazarin, qui n'avait pas la fortune de celle de Cromwell, n'en avait pas aussi la grandeur.

Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier la briguèrent sous le Protectorat. La reine [illegible], quoiqu'elle

1. *Ses flottes victorieuses faisaient respecter son nom sur toutes les mers.* Pour être juste, il ne faut pas oublier que la marine anglaise, créée par Henri VII, développée par Elisabeth, avait fait de plus grands progrès encore sous Charles Ier : la *taxe des vaisseaux*, qui souleva toute l'opposition libérale, avait servi à construire des navires nombreux et d'une grandeur extraordinaire. La république recueillit tout le fruit des efforts de la monarchie. Cromwell continua l'œuvre des Stuarts par une mesure hardie, l'*acte de navigation*, dirigée principalement contre les Hollandais : il défendit aux étrangers d'importer dans le royaume-uni aucune marchandise qui ne fût une production directe de leur territoire ou de leur industrie. C'était assurer à l'Angleterre le monopole du commerce maritime et la forcer elle-même d'aller chercher au loin les marchandises dont elle avait besoin. L'*acte de navigation* a duré deux siècles : il vient d'être aboli (1849 sous l'influence des doctrines nouvelles du *libre échange*. L'Angleterre a pu accepter [illegible] à redouter la concurrence étrangère.

eût détesté le meurtre de Charles Ier, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle estimait.

Mazarin et don Louis de Haro prodiguèrent à l'envi leur politique pour s'unir avec le Protecteur. Il goûta quelque temps la satisfaction de se voir courtisé par les deux plus puissants royaumes de la chrétienté.

Le ministre espagnol lui offrait de l'aider à prendre Calais; Mazarin lui proposait d'assiéger Dunkerque, et de lui remettre cette ville. Cromwell avait à choisir entre les clefs de la France et celles de la Flandre. Il fut beaucoup sollicité aussi par Condé; mais il ne voulut point négocier avec un prince qui n'avait plus pour lui que son nom, et qui était sans parti en France et sans pouvoir chez les Espagnols.

Le Protecteur se détermina pour la France, mais sans faire de traité particulier, et sans partager des conquêtes par avance : il voulait illustrer sa usurpation par de plus grandes entreprises. Son dessein était d'enlever le Mexique aux Espagnols; mais ils furent avertis à temps. Les habitants de Cromwell leur prirent du moins la Jamaïque (mai 1655), île que les Anglais possèdent encore, et qui assure leur commerce dans le Nouveau Monde. Ce ne fut qu'après l'expédition de la Jamaïque que Cromwell signa son traité avec la cour de France, mais sans faire aucune mention de Dunkerque. Le Protecteur traita d'égal à égal, et refusa même le titre de frère dans ses lettres. (3 novembre 1655.) Son secrétaire signa avant le plénipotentiaire de France dans la minute du traité qui reste en Angleterre; mais il traita véritablement en supérieur, en obligeant le roi et l'ambassadeur à sortir de ses États Charles II et le duc d'York, petits-fils de Henri IV, à qui la France devait un asile, ne pouvaient faire un plus grand sacrifice de l'honneur à la fortune.

Tandis que Mazarin faisait ce traité, Charles II lui demandait une de ses nièces en mariage. Le mauvais état de ses affaires, qui obligeait ce prince à cette démarche, fut ce qui lui attira un refus. On a même soupçonné le cardinal d'avoir voulu marier au fils de Cromwell celle qu'il refusait au roi d'Angleterre. Ce qui est sûr, c'est que, lorsqu'il vit ensuite le chemin du trône moins fermé à Charles II, il voulut renouer ce mariage; mais il fut refusé à son tour.

La mère de ces deux princes, Henriette de France, fille de Henri le Grand, demeurée en France sans secours, fut réduite

à conjurer le cardinal d'obtenir au moins de Cromwell qu'on lui payât son douaire. C'était le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à celui qui avait versé le sang de son mari sur un échafaud. Mazarin fit de faibles instances en Angleterre au nom de cette reine, et lui annonça qu'il n'avait rien obtenu. Elle resta à Paris dans la pauvreté, et dans la honte d'avoir imploré la pitié de Cromwell, tandis que ses enfants allaient dans l'armée de Condé et de don Juan d'Autriche apprendre le métier de la guerre contre la France qui les abandonnait.

Les enfants de Charles Ier, chassés de France, se réfugièrent en Espagne. Les ministres espagnols éclatèrent dans toutes les cours et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, les lois divines et humaines, l'honneur et la religion, au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France Charles II et le duc d'York, cousins de Louis XIV, pour plaire au bourreau de leur père. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au Protecteur.

La guerre continuait toujours en Flandre avec des succès divers. Turenne, ayant assiégé Valenciennes avec le maréchal de La Ferté, éprouva le même revers que Condé avait essuyé devant Arras. Le prince, secondé alors de don Juan d'Autriche, plus digne de combattre à ses côtés que n'était l'archiduc, força les lignes du maréchal de La Ferté, le prit prisonnier [1], et délivra Valenciennes. Turenne fit ce que Condé avait fait dans une déroute pareille. (17 juillet 1656.) Il sauva l'armée battue, et fit tête partout à l'ennemi; il alla même un mois après assiéger et prendre la petite ville de La Capelle : c'était peut-être la première fois qu'une armée battue avait osé faire un siége.

Cette marche de Turenne, si estimée, après laquelle il prit La Capelle, fut éclipsée par une marche plus belle encore du prince de Condé. (Avril 1657.) Turenne assiégeant à peine Cambrai, que Condé, suivi de deux mille chevaux, perça à travers l'armée des assiégeants, et ayant renversé tout ce qui voulait l'arrêter, il se jeta dans la ville. Les citoyens reçurent à genoux

1. *Le prit prisonnier.* Expression familière à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*; elle est tombée en désuétude, et avec raison. On l'employait communément au XVIe siècle; l'abbé de Choisy, par exemple, dit dans ses Mémoires : « Coligny, qui avait été *pris prisonnier*.... »

leur libérateur. Ainsi ces deux hommes opposés l'un à l'autre déployaient les ressources de leur génie. On les admirait dans leurs retraites comme dans leurs victoires, dans leur bonne conduite et dans leurs fautes mêmes qu'ils savaient toujours réparer. Leurs talents arrêtaient tour à tour les progrès de l'une et de l'autre monarchie; mais le désordre des finances en Espagne et en France était encore un plus grand obstacle à leurs succès.

La ligue faite avec Cromwell donna enfin à la France une supériorité plus marquée : d'un côté, l'amiral Blake alla brûler les galions[1] d'Espagne auprès des îles Canaries, et leur fit perdre les seuls trésors avec lesquels la guerre pouvait se soutenir; de l'autre, vingt vaisseaux anglais vinrent bloquer le port de Dunkerque, et six mille vieux soldats, qui avaient fait la révolution d'Angleterre, renforcèrent l'armée de Turenne.

Alors Dunkerque, la plus importante place de la Flandre, fut assiégée par mer et par terre. Condé et don Juan d'Autriche, ayant ramassé toutes leurs forces, se présentèrent pour la secourir. L'Europe avait les yeux sur cet événement. Le cardinal Mazarin mena Louis XIV auprès du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût près de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais. Ce fut là que Cromwell lui envoya une ambassade fastueuse, à la tête de laquelle était son gendre, lord Falconbridge. Le roi lui envoya le duc de Crequi, et Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, suivis de deux cents gentilshommes. Mancini présenta au Protecteur une lettre du cardinal. Cette lettre est remarquable; Mazarin lui dit «qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde.» C'est ainsi qu'il parlait à l'assassin du gendre de Henri IV et de l'oncle de Louis XIV, son maître.

Cependant le prince maréchal de Turenne attaqua l'armée d'Espagne, ou plutôt l'armée de Flandre, près des dunes. Elle était commandée par don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV et d'une comédienne, et qui devint deux ans après beau-frère de Louis XIV. Le prince de Condé était dans cette armée, mais il ne commandait pas : ainsi il ne fut pas difficile à Turenne

1. On donnait le nom de *galions* à des bâtiments de fort tonnage, et quelquefois armés en guerre, dont les Espagnols se servaient pour rapporter les produits des mines du Mexique et du Pérou.

de vaincre. Les six mille Anglais contribuèrent à la victoire; elle fut complète (14 juin 1658). Les deux princes d'Angleterre, qui furent depuis rois, virent leurs malheurs augmentés dans cette journée par l'ascendant de Cromwell.

Le génie du grand Condé ne put rien contre les meilleures troupes de France et d'Angleterre. L'armée espagnole fut détruite. Dunkerque se rendit bientôt après. Le roi accourut avec son ministre pour voir passer la garnison. Le cardinal ne laissa paraître Louis XIV ni comme guerrier ni comme roi; il n'avait point d'argent à distribuer aux soldats; à peine était-il servi : il allait manger chez Mazarin ou chez le maréchal de Turenne, quand il était à l'armée. Cet oubli de la dignité royale n'était pas dans Louis XIV l'effet du mépris pour le faste, mais celui du dérangement de ses affaires, et du soin que le cardinal avait de réunir pour soi-même la splendeur et l'autorité.

Louis n'entra dans Dunkerque que pour la rendre au lord Lockhart, ambassadeur de Cromwell. Mazarin essaya si par quelque finesse il pourrait éluder le traité et ne pas remettre la place; mais Lockhart menaça, et la fermeté anglaise l'emporta sur l'habileté italienne.

Plusieurs personnes ont assuré que le cardinal, qui s'était attribué l'événement d'Arras, voulut engager Turenne à lui céder encore l'honneur de la bataille des Dunes. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le cardinal avait arrangé lui-même tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne.

Au milieu de ce premier triomphe, le roi tomba malade à Calais, et fut plusieurs jours à la mort. Aussitôt tous les courtisans se tournèrent vers son frère Monsieur. Mazarin prodigua les ménagements, les flatteries et les promesses au maréchal Du Plessis-Praslin, ancien gouverneur de ce jeune prince, et au comte de Guiche, son favori. Il se forma dans Paris une cabale assez hardie pour écrire à Calais contre le cardinal. Il prit ses mesures pour sortir du royaume, et pour mettre à couvert ses richesses immenses. Un empirique d'Abbe-

ville [1] guérit le roi avec du vin émétique que les médecins de la cour regardaient comme un poison. Ce bonhomme s'asseyait sur le lit du roi, et disait : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas. » Dès qu'il fut convalescent, le cardinal exila tous ceux qui avaient cabalé contre lui.

(13 septembre 1658) Peu de mois après mourut Cromwell, à l'âge de cinquante-cinq ans, au milieu des projets qu'il faisait pour l'affermissement de sa puissance et pour la gloire de sa nation. Il avait humilié la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. Il avait dit depuis peu, en apprenant avec quelle hauteur ses amiraux s'étaient conduits à Lisbonne : « Je veux qu'en respecte la république anglaise autant qu'on a respecté autrefois la république romaine. » Les médecins lui annoncèrent la mort. Je ne sais s'il est vrai qu'il fit dans ce moment l'enthousiaste et le prophète, et s'il leur répondit que Dieu ferait un miracle en sa faveur. Thurloe, son secrétaire, prétend qu'il leur dit : *La nature peut plus que les médecins.* Ces mots ne sont point d'un prophète, mais d'un homme très-sensé. Il se peut qu'étant convaincu que les médecins pouvaient se tromper, il voulût, en cas qu'il en réchappât, se donner auprès du peuple la gloire d'avoir prédit sa guérison, et rendre par là sa personne plus respectable et même plus sacrée.

Il fut enterré en monarque légitime, et laissa dans l'Europe la réputation d'un homme intrépide, tantôt fanatique, tantôt fourbe, et d'un usurpateur qui avait su régner.

Le chevalier Temple prétend que Cromwell avait voulu, avant sa mort, s'unir avec l'Espagne contre la France, et se faire donner Calais avec le secours des Espagnols, comme il avait eu Dunkerque par les mains des Français. Rien n'était plus dans son caractère et dans sa politique. Il a été l'idole du peuple anglais, en dépouillant ainsi l'une après l'autre deux nations que la sienne haïssait également. La mort renversa ses grands desseins, sa tyrannie et la grandeur de l'Angleterre.

Il est à remarquer qu'on porta le deuil de Cromwell à la cour de France, et que Mademoiselle fut la seule qui ne rendit point cet hommage à la mémoire du meurtrier d'un roi son parent.

1. Cet *empirique* était un célèbre médecin d'Abbeville, nommé du Souzay : il fit prendre au roi du vin émétique, malgré l'opposition du premier médecin Vallot, et le guérit en quelques jours. (Sismondi, année 1658.)

Nous avons vu déjà[1] que Richard Cromwell succéda paisiblement et sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles aurait succédé à un roi d'Angleterre. Richard fit voir que du caractere d'un seul homme dépend souvent la destinée de l'État. Il avait un génie bien contraire à celui d'Olivier Cromwell, toute la douceur des vertus civiles, et rien de cette intrépidité féroce qui sacrifie tout à ses intérêts. Il eût conservé l'héritage acquis par les travaux de son père, s'il eût voulu faire tuer trois ou quatre principaux officiers de l'armée, qui s'opposaient à son elevation[2]. Il aima mieux se démettre du gouvernement que de régner par des assassinats; il vécut particulier, et même ignoré, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans le pays dont il avait été quelques jours le souverain. Après sa demission du protectorat, il voyagea en France : on sait qu'à Montpellier le prince de Conti, frère du grand Condé, en lui parlant sans le connaître, lui dit un jour : « Olivier Cromwell était un grand homme; mais son fils Richard est un misérable de n'avoir pas su jouir du fruit des crimes de son pere. » Cependant ce Richard vécut heureux, et son père n'avait jamais connu le bonheur.

Quelque temps auparavant la France vit un autre exemple bien plus mémorable du mépris d'une couronne. Christine, reine de Suède, vint à Paris. On admira en elle une jeune reine, qui à vingt-sept ans avait renoncé à la souveraineté dont elle était digne, pour vivre libre et tranquille. Il est honteux aux écrivains protestants d'avoir osé dire, sans la moindre preuve, qu'elle ne quitta sa couronne que parce qu'elle ne pouvait plus la garder. Elle avait formé ce dessein dès l'âge de vingt ans, et l'avait laissé mûrir sept années. Cette résolution, si supérieure aux idées vulgaires et si longtemps méditée, de-

1. « Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXI. » (Note de Voltaire.)

2. On peut voir dans l'histoire de Monk par M. Guizot quels obstacles puissants *s'opposaient à l'élevation de Richard*. Produit violent et factice de l'esprit protestant et des passions religieuses mises au service d'un capitaine heureux et d'un parti exalté, la république ne pouvait prendre racine dans un pays de traditions monarchiques et de grandes fortunes; la royauté et l'aristocratie tenaient trop de place, non-seulement dans les institutions, mais encore dans les habitudes et les souvenirs du peuple. Un gouvernement qui avait supprimé l'une et voulait se passer de l'autre ne pouvait être qu'un accident, une nécessité momentanée : il ne pouvait pas durer. Cromwell, en écrasant les Niveleurs, en disciplinant la fougue des Indépendants, avait préparé lui-même le retour de la dynastie proscrite, et la restauration des Stuarts s'accomplit avec une facilité qui étonna les exilés eux-mêmes.

vait fermer la bouche à ceux qui lui reprochaient de la légèreté et une abdication involontaire L'un de ces deux reproches détruisait l'autre ; mais il faut toujours que ce qui est grand soit attaqué par les petits esprits.

Pour connaître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ses lettres. Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambassadeur de France auprès d'elle : « J'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après cela ne craignez pas pour moi ; mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune. » Elle écrivit au prince de Condé : « Je me tiens autant honorée par votre estime que par la couronne que j'ai portée. Si, après l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant souhaité me coûte cher ; mais je ne me repentirai pourtant point de l'avoir acheté au prix d'une couronne, et je ne noircirai jamais une action qui m'a semblé si belle par un lâche repentir ; et s'il arrive que vous condamniez cette action, je vous dirai pour toute excuse que je n'aurais pas quitté les biens que la fortune m'a donnés, si je les eusse crus nécessaires à ma félicité, et que j'aurais prétendu à l'empire du monde, si j'eusse été aussi assurée d'y réussir ou de mourir, que le serait le grand Condé. »

Telle était l'âme de cette personne si singulière ; tel était son style dans notre langue, qu'elle avait parlée rarement. Elle savait huit langues ; elle avait été disciple et amie de Descartes, qui mourut à Stockholm, dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits pour les seules bonnes choses qui y fussent. Elle avait attiré en Suède tous ceux qui pouvaient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait dégoûtée de régner sur un peuple qui n'était que soldat. Elle crut qu'il valait mieux vivre avec des hommes qui pensent que de commander à des hommes sans lettres ou sans génie. Elle avait cultivé tous les arts dans un climat où ils étaient alors inconnus. Son dessein était d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençaient qu'à y naître. Son goût la fixait à Rome. Dans cette vue elle avait quitté la religion luthérienne pour la catholique ; indifférente pour l'une et pour l'autre, elle ne fit point scrupule de se conformer en apparence aux sentiments du peuple chez lequel elle voulait passer sa vie. Elle avait quitté son royaume en 1654, et fait

publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration. Elle plut à la cour de France, quoiqu'il ne s'y trouvât pas une femme dont le génie pût atteindre au sien[1]. Le roi la vit, et lui rendit de grands honneurs; mais il lui parla à peine. Élevé dans l'ignorance, le bon sens avec lequel il était né le rendait timide.

La plupart des femmes et des courtisans n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'était pas coiffée à la française, et qu'elle dansait mal. Les sages ne condamnèrent dans elle que le meurtre de Monaldeschi, son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devait demander justice, et non se la faire. Ce n'était pas une reine qui punissait un sujet; c'était une femme qui terminait une galanterie par un meurtre, c'était un Italien qui en faisait assassiner un autre par l'ordre d'une Suédoise dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Christine, en Suède, n'aurait eu le droit de faire assassiner personne; et certes ce qui eût été un crime à Stockholm n'était pas permis à Fontainebleau. Ceux qui ont justifié cette action méritent de servir de pareils maîtres. Cette honte et cette cruauté ternirent la philosophie de Christine, qui lui avait fait quitter un trône. Elle eût été punie en Angleterre, et dans tous les pays où les lois règnent; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations et contre l'humanité[2].

1. L'histoire n'a pas ratifié tous ces éloges. Voltaire était plus indulgent que Mme de Motteville pour les faiblesses de la reine de Suède. Il rapportait dans deux lettres au président du Châtelet, Christine avant de l'esprit, de la mémoire, des connaissances étendues, et une certaine hardiesse de caractère: elle plut d'abord à la cour de France; mais elle la choqua bientôt par la bizarrerie de son costume, son mépris des bienséances, le pédantisme et la licence de sa conversation, ses galanteries moins secrètes et devenues apparentes. Si l'on pouvait conserver encore quelque estime pour cette reine philosophe, comme l'appelle l'historien, il suffirait de lire le récit de la sincère Mme de Motteville sur le meurtre odieux de Monaldeschi, et la relation touchante du P. Lebel, qui assista le grand coupable à ses derniers instants. « Cette barbare princesse, après une action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa chambre à rire et à causer aussi tranquillement que si elle eût fait une bonne indifférente ou fort louable. » (Mme de Motteville, Édition Petitot, t. XXXIX, p. 420.)

2. « Un nommé La Beaumelle, qui falsifia le *Siècle de Louis XIV*, et qui le fit imprimer à Francfort avec des notes aussi scandaleuses que fausses, dit à ce sujet que Christine était en droit de faire assassiner Monaldeschi, parce qu'elle ne voyageait pas incognito; et il ajoute que Pierre le Grand, entrant dans un café à Londres, tout écumant de colère, parce que, disait-il, un de

Après la mort de Cromwell et la déposition de son fils, l'Angleterre resta un an dans la confusion de l'anarchie. Charles-Gustave, à qui la reine Christine avait donné le royaume de Suède, se faisait redouter dans le Nord et dans l'Allemagne. L'empereur Ferdinand III était mort en 1657 ; son fils Léopold, âgé de dix-sept ans, déjà roi de Hongrie et de Bohême, n'avait point été élu roi des Romains du vivant de son père. Mazarin voulut essayer de faire Louis XIV empereur. Ce dessein était chimérique : il eût fallu ou forcer les électeurs ou les séduire. La France n'était ni assez forte pour ravir l'Empire, ni assez riche pour l'acheter : aussi les premières ouvertures, faites à Francfort par le maréchal de Gramont et par Lionne, furent-elles abandonnées aussitôt que proposées. Léopold fut élu. Tout ce que put la politique de Mazarin, ce fut de faire une ligue avec des princes allemands pour l'observation des traités de Munster, et pour donner un frein à l'autorité de l'empereur sur l'Empire (auguste 1658).

La France, après la bataille des Dunes, était puissante au dehors par la gloire de ses armes, et par l'état où étaient réduites les autres nations : mais le dedans souffrait ; il était épuisé d'argent ; on avait besoin de la paix.

Les nations, dans les monarchies chrétiennes, n'ont presque jamais d'intérêt aux guerres de leurs souverains. Des armées mercenaires, levées par ordre d'un ministre, et conduites par un général qui obéit en aveugle à ce ministre, font plusieurs campagnes ruineuses, sans que les rois au nom desquels elles combattent aient l'espérance ou même le dessein de ravir tout le patrimoine l'un de l'autre. Le peuple vainqueur ne profite jamais des dépouilles du peuple vaincu : il paye tout ; il souffre dans la prospérité des armes comme dans

ses généraux lui avait menti, s'écria qu'il avait été tenté de le fendre en deux d'un coup de sabre ; qu'alors un marchand anglais avait dit au czar qu'on aurait condamné Sa Majesté à être pendue.

« On est obligé de relever ici l'insolence absurde d'un pareil conte. Peut-on imaginer que le czar Pierre aille dire, dans un café, qu'un de ses généraux lui a menti ? Fend-on aujourd'hui un homme en deux d'un coup de sabre ? Un empereur va-t-il se plaindre à un marchand anglais de ce qu'un général lui a menti ? En quelle langue parlait-il à ce marchand, lui qui ne savait pas l'anglais ? Comment ce faiseur de notes peut-il dire que Christine, après son abdication, était en droit de faire assassiner un Italien à Fontainebleau, et ajouter, pour le prouver, qu'on aurait pendu Pierre le Grand à Londres ? On sera forcé de remarquer quelquefois les absurdités de ce même éditeur. En fait d'histoire, il ne faut pas dédaigner de répondre : il n'y a que trop de lecteurs qui se laissent séduire par les mensonges d'un cerveau sans pudeur, sans retenue, sans science et sans raison. » (Note de Voltaire.)

l'adversité; et la paix lui est presque aussi nécessaire, après la plus grande victoire, que quand les ennemis ont pris ses places frontières.

Il fallait deux choses au cardinal pour consommer heureusement son ministère; faire la paix et assurer le repos de l'État par le mariage du roi. Les cabales pendant sa maladie lui faisaient sentir combien un héritier du trône était nécessaire à la grandeur du ministre. Toutes ces considérations le déterminèrent à marier Louis XIV promptement. Deux partis se présentaient, la fille du roi d'Espagne et la princesse de Savoie. Le cœur du roi avait pris un autre engagement; il aimait éperdument Mlle Mancini, l'une des nièces du cardinal; né avec un cœur tendre et de la fermeté dans ses volontés, plein de passion et sans expérience, il aurait pu se résoudre à épouser sa maîtresse.

Mme de Motteville, favorite de la reine mère, dont les Mémoires ont un grand air de vérité, prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, et de mettre sa nièce sur le trône. Il avait déjà marié une autre nièce au prince de Conti, une au duc de Mercœur : celle que Louis XIV aimait avait été demandée en mariage par le roi d'Angleterre. C'étaient autant de titres qui pouvaient justifier son ambition. Il pressentit adroitement la reine mère : « Je crains bien, lui dit-il, que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. » La reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre. Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse du sang d'Autriche, fille, femme et mère de rois, et avec l'aigreur que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Elle lui dit : « Si le roi était capable de cette indignité, je me mettrais avec mon second fils à la tête de toute la nation contre le roi et contre vous. »

Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponse à la reine; mais il prit le parti sage de penser comme elle : il se fit lui-même un honneur et un mérite de s'opposer à la passion de Louis XIV [1]. Son pouvoir n'avait pas besoin d'une reine de son sang pour appui. Il craignait même le carac-

1. D'après Mme de Motteville (Édition Petitot, t. XL, p. 11), il déclara à Louis XIV « qu'il poignarderait sa nièce plutôt que de l'élever par une si grande trahison. » Comme le jeune roi semblait persister dans sa résolution, il lui écrivit plusieurs lettres, paternelles et sévères, qui ont été recueillies

tère de sa nièce ; et il crut affermir encore la puissance de son ministère en fuyant la gloire dangereuse d'élever trop sa maison.

Dès l'année 1656, il avait envoyé Lionne en Espagne solliciter la paix et demander l'infante ; mais don Louis de Haro, persuadé que, quelque faible que fût l'Espagne, la France ne l'était pas moins, avait rejeté les offres du cardinal. L'infante, fille du premier lit, était destinée au jeune Léopold. Le roi d'Espagne, Philippe IV, n'avait alors de son second mariage qu'un fils, dont l'enfance malsaine faisait craindre pour sa vie. On voulait que l'infante, qui pouvait être héritière de tant d'Etats, portât ses droits dans la maison d'Autriche, et non dans une maison ennemie : mais enfin Philippe IV ayant eu un autre fils, don Philippe Prosper, et sa femme étant encore enceinte, le danger de donner l'infante au roi de France lui parut moins grand, et la bataille des Dunes lui rendit la paix nécessaire.

Les Espagnols promirent l'infante, et demandèrent une suspension d'armes. Mazarin et don Louis se rendirent sur les frontières d'Espagne et de France, dans l'île des Faisans (1659). Quoique le mariage d'un roi de France et la paix générale fussent l'objet de leurs conférences, cependant plus d'un mois se passa à arranger les difficultés sur la préséance, et à régler des cérémonies. Les cardinaux se disaient égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains. La France prétendait avec plus de justice la prééminence sur les autres puissances. Cependant don Louis de Haro mit une égalité parfaite entre Mazarin et lui, entre la France et l'Espagne.

Les conférences durèrent quatre mois. Mazarin et don Louis y déployèrent toute leur politique : celle du cardinal était la finesse ; celle de don Louis, la lenteur. Celui-ci ne donnait

par l'historien Limiers (IV, p. 596) : « Je m'intéresse plus, disait-il, à votre gloire et à la conservation de votre État qu'à toutes les choses du monde. Quoi que vous fassiez, je vais signer les articles de votre mariage et de la paix ; puis j'irai me confiner en un lieu qui me donnera le moyen de vous servir en ce rencontre, comme j'ai eu le bonheur de faire, trente ans durant, le roi votre père et vous, sans que vos armes et vos affaires aient perdu leur réputation, pendant que j'ai eu l'honneur de les conduire. » Louis XIV céda aux instances de sa mère et aux conseils de son ministre. Marie Mancini fut exilée de la cour par le cardinal lui-même. Le jeune roi voulut la revoir une dernière fois : « Vous pleurez, lui dit-elle, vous êtes le maître, et je pars. » Deux ans plus tard, elle épousait le prince Colonna, connétable de Naples. (Voy. les Mémoires de Choisy, Édition Petitot, LXIII, p. 194 et suiv.)

presque jamais de paroles, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de vouloir surprendre; celui de l'espagnol était de s'empêcher d'être surpris. On prétend qu'il disait du cardinal : « Il a un grand défaut en politique, c'est qu'il veut toujours tromper. »

Telle est la vicissitude des choses humaines, que de ce fameux traité des Pyrénées il n'y a pas deux articles qui subsistent aujourd'hui. Le roi de France garda le Roussillon, qu'il aurait toujours conservé sans cette paix ; mais à l'égard de la Flandre, la monarchie espagnole n'y a plus rien. La France était alors l'amie nécessaire du Portugal; elle ne l'est plus: tout est changé. Mais si don Louis de Haro avait dit que le cardinal Mazarin savait tromper, on a dit depuis qu'il savait prévoir. Il méditait dès longtemps l'alliance des maisons de France et d'Espagne. On cite cette fameuse lettre de lui, écrite pendant les négociations de Munster : « Si le roi très-chrétien pouvait avoir les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot, en épousant l'infante, alors nous pourrions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renonciation qu'on fît faire à l'infante : et ce ne serait pas une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en pût exclure. » Ce prince était alors Balthasar, qui mourut en 1649.

Le cardinal se trompait évidemment en pensant qu'on pourrait donner les Pays-Bas et la Franche-Comté en mariage à l'infante. On ne stipula pas une seule ville pour sa dot. Au contraire, on rendit à la monarchie espagnole des villes considérables qu'on avait conquises, comme Saint-Omer, Ypres, Menin, Oudenarde et d'autres places. On en garda quelques-unes. Le cardinal ne se trompa point en croyant que la renonciation serait un jour inutile; mais ceux qui lui font l'honneur de cette prédiction lui font donc prévoir que le prince don Balthasar mourrait en 1649; qu'ensuite les trois enfants du second mariage seraient enlevés au berceau; que Charles, le cinquième de tous ces enfants mâles, mourrait sans postérité, et que ce roi n'en aurait point un jour un testament en faveur du petit-fils de Louis XIV. Mais enfin le cardinal Mazarin prévit ce que voudraient des renonciations, en cas que la postérité mâle de Philippe IV s'éteignît; et des événements étranges l'ont justifié après plus de cinquante années.

Marie-Thérèse, pouvant avoir pour dot les villes que la France rendait, n'apporta, par son contrat de mariage, que

cinq cent mille écus d'or au soleil[1] : il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. Ces cinq cent mille écus, valant alors deux millions cinq cent mille livres, furent pourtant le sujet de beaucoup de contestations entre les deux ministres[2]. Enfin, la France n'en reçut jamais que cent mille francs.

Loin que ce mariage apportât aucun autre avantage présent et réel que celui de la paix, l'infante renonça à tous les droits qu'elle pourrait jamais avoir sur aucune des terres de son père, et Louis XIV ratifia cette renonciation de la manière la plus solennelle, et la fit ensuite enregistrer au parlement.

Ces renonciations et ces cinq cent mille écus de dot semblaient être les clauses ordinaires des mariages des infantes d'Espagne avec les rois de France. Lacreine Anne d'Autriche, fille de Philippe III, avait été mariée à Louis XIII à ces mêmes conditions; et quand on avait donné Isabelle, fille de Henri le Grand, à Philippe IV, roi d'Espagne, on n'avait pas stipulé plus de cinq cent mille écus d'or pour sa dot, dont même on ne lui paya jamais rien, de sorte qu'il ne paraissait pas qu'il y eût alors aucun avantage dans ces grands mariages: on n'y voyait que des filles de rois mariées à des rois, ayant à peine un présent de noces.

Le duc de Lorraine, Charles IV, de qui la France et l'Espagne avaient beaucoup à se plaindre, ou plutôt qui avait beaucoup à se plaindre d'elles, fut compris dans le traité, mais en prince malheureux qu'on punissait, parce qu'il ne pouvait se faire craindre. La France lui rendit ses États, en démolissant Nancy et en lui défendant d'avoir des troupes. Don Louis de Haro obligea le cardinal Mazarin à faire recevoir en grâce le prince de Condé, en menaçant de lui laisser en souveraineté

1. L'*écu d'or au soleil* est une monnaie frappée sous Louis IX et sous Charles VIII, avec un soleil à dragons au-dessus de la couronne.

2. M. Mignet a publié le premier des détails fort intéressants sur toute cette partie des négociations (partie I, section I). L'Espagne, qui ne savait plus trouver d'argent pour les dépenses les plus utiles, était incapable de payer la dot de l'infante; Mazarin le savait, et, avec son habileté italienne, il fit insérer dans le contrat de mariage une clause qui légitimait pour l'avenir toutes les prétentions de la cour de France, en subordonnant la validité des renonciations au payement de la dot : « *Moyennant* le payement desdits cinq cent mille écus d'or aux termes ci-dessus dits, la sérénissime infante Marie-Thérèse *renonce*, etc., etc. » Le cabinet espagnol rejeta d'abord ces propositions, dont il voyait le danger; l'insistance de Mazarin et de son ministre plénipotentiaire, de Lionne, l'emporta.

Rocroi, le Catelet et d'autres places dont il était en possession. Ainsi la France gagna à la fois ces villes et le grand Condé. Il perdit sa charge de grand maître de la maison du roi, qu'on donna ensuite à son fils, et ne revint presque qu'avec sa gloire.

Charles II, roi titulaire d'Angleterre, plus malheureux alors que le duc de Lorraine, vint près des Pyrénées, où l'on traitait cette paix. Il implora le secours de don Louis et de Mazarin. Il se flattait que leurs rois, ses cousins germains, réunis, oseraient enfin venger une cause commune à tous les souverains, puisque enfin Cromwell n'était plus ; il ne put seulement obtenir une entrevue, ni avec Mazarin, ni avec don Louis. Lockhart, cet ambassadeur de la république d'Angleterre, était à Saint-Jean-de-Luz ; il se faisait respecter encore, même après la mort du Protecteur ; et les deux ministres, dans la crainte de choquer cet Anglais, refusèrent de voir Charles II. Ils pensaient que son rétablissement était impossible, et que toutes les factions anglaises, quoique divisées entre elles, conspiraient également à ne jamais reconnaître de rois. Ils se trompèrent tous deux : la fortune fit, peu de mois après, ce que ces deux ministres auraient pu avoir la gloire d'entreprendre. Charles fut rappelé dans ses États par les Anglais, sans qu'un seul potentat de l'Europe se fût jamais mis en devoir ni d'empêcher le meurtre du père, ni de servir au rétablissement du fils. Il fut reçu dans les plaines de Douvres par vingt mille citoyens, qui se jetèrent à genoux devant lui. Des vieillards qui étaient de ce nombre m'ont dit que presque tout le monde fondait en larmes. Il n'y eut peut-être jamais de spectacle plus touchant, ni de révolution plus subite (juin 1660). Ce changement se fit en bien moins de temps que le traité des Pyrénées ne fut conclu ; et Charles II était déjà paisible possesseur de l'Angleterre, que Louis XIV n'était pas même encore marié par procureur.

(Août 1660) Enfin le cardinal Mazarin ramena le roi et la nouvelle reine à Paris. Un père qui aurait marié son fils sans lui donner l'administration de son bien n'en eût pas usé autrement que Mazarin, il revint plus puissant et plus jaloux de sa puissance et même des honneurs que jamais. Il exigea et il obtint que le parlement vînt le haranguer par députés. C'était une chose sans exemple dans la monarchie ; mais ce n'était pas une trop grande réparation du mal que le parle-

ment lui avait fait. Il ne donna plus la main aux princes du sang, en lieu tiers, comme autrefois. Celui qui avait traité don Louis de Haro en égal voulut traiter le grand Condé en inférieur. Il marchait alors avec un faste royal, ayant, outre ses gardes, une compagnie de mousquetaires, qui est aujourd'hui la seconde compagnie des mousquetaires du roi[1]. On n'eut plus auprès de lui un accès libre ; si quelqu'un était assez mauvais courtisan pour demander une grâce au roi, il était perdu. La reine mère, si longtemps protectrice obstinée de Mazarin contre la France, resta sans crédit dès qu'il n'eut plus besoin d'elle. Le roi son fils, élevé dans une soumission aveugle pour ce ministre, ne pouvait secouer le joug qu'elle lui avait imposé aussi bien qu'à elle-même ; elle respectait son ouvrage, et Louis XIV n'osait pas encore régner du vivant de Mazarin.

Un ministre est excusable du mal qu'il fait, lorsque le gouvernail de l'État est forcé dans sa main par les tempêtes ; mais dans le calme, il est coupable de tout le bien qu'il ne fait pas. Mazarin ne fit de bien qu'à lui, et à sa famille par rapport à lui. Huit années de puissance absolue et tranquille, depuis son dernier retour jusqu'à sa mort, ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile ; car le collége des Quatre-Nations ne fut que l'effet de son testament[2].

Il gouvernait les finances comme l'intendant d'un seigneur obéré. Le roi demandait quelquefois de l'argent à Fouquet, qui lui répondait : « Sire, il n'y a rien dans les coffres de Votre Majesté ; mais M. le cardinal vous en prêtera. » Mazarin était

1. Les compagnies de mousquetaires de la maison du roi ont été supprimées sous Louis XVI par le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre. Elles ont été un instant rétablies, en 1814 et en 1815, dans les premiers mois de la Restauration.

2. Il n'est pas besoin de relever l'injustice de cette appréciation. Voltaire ne pardonne pas volontiers aux ministres qui n'ont pas eu le mérite, supérieur à ses yeux, de protéger les lettres ; et la rancune du poète inspire quelquefois les jugements de l'historien. M. Mignet a dit avec plus de raison, en parlant des dernières années de Mazarin : « Non content de ces grands résultats qui assuraient la prépondérance de la France en Europe, il lui prépara un avenir plus puissant encore : il fit la ligue du Rhin contre l'Autriche, et il ménagea la succession même d'Espagne à Louis XIV en le mariant avec l'infante Marie-Thérèse. Après l'achèvement de ces magnifiques choses, qui lui permettaient de dire que *si son langage n'était pas français, son cœur l'était*, il mourut. Au grand ministre succéda le grand roi. » (*Introduction*, p. 49.) — Le collége fondé par Mazarin s'appela *Collége des Quatre-Nations*, parce qu'il était destiné à recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments de ce collége forment aujourd'hui le palais de l'Institut.

riche d'environ deux cents millions, à compter comme on fait aujourd'hui. Plusieurs Mémoires disent qu'il en amassa une partie par des moyens trop au-dessous de la grandeur de sa place[1]. Ils rapportent qu'il partageait avec les armateurs les profits de leurs courses : c'est ce qui ne fut jamais prouvé; mais les Hollandais l'en soupçonnèrent, et ils n'auraient pas soupçonné le cardinal de Richelieu.

On dit qu'en mourant il eut des scrupules, quoique au dehors il montrât du courage. Du moins il craignit pour ses biens, et il en fit au roi une donation entière, croyant que le roi les lui rendrait. Il ne se trompa point : le roi lui remit la donation au bout de trois jours. Enfin il mourut (9 mars 1661), et il n'y eut que le roi qui semblât le regretter, car ce prince savait déjà dissimuler. Le joug commençait à lui peser; il était impatient de régner[2]. Cependant il voulut paraître sensible à une mort qui le mettait en possession de son trône.

Louis XIV et la cour portèrent le deuil du cardinal Mazarin, honneur peu ordinaire, et que Henri IV avait fait à la mémoire de Gabrielle d'Estrées.

On n'entreprendra pas ici d'examiner si le cardinal Mazarin a été un grand ministre ou non : c'est à ses actions de parler, et à la postérité de juger. Le vulgaire suppose quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans

1. Mme de Motteville (Édition Petitot, t. XL, p. 85), Gourville et surtout Brienne l'accusent d'avoir aimé les richesses et le jeu et de n'avoir pas été toujours scrupuleux. « Il supportait, dit ce dernier, impatiemment, du Brienne, et ne me traitait toujours [illegible] il avait ses favoris il faisait [illegible] par tous et prenait d'ordinaire un [illegible] [illegible] [illegible]

ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les hommes d'État, c'est leur caractere. Les hommes, pour peu qu'ils aient de bon sens, voient tous à peu près leurs intérêts. Un bourgeois d'Amsterdam ou de Berne en sait sur ce point autant que Sejan, Ximenès, Buckingham, Richelieu ou Mazarin; mais notre conduite et nos entreprises dépendent uniquement de la trempe de notre âme, et nos succès dépendent de la fortune.

Par exemple, si un génie tel que le pape Alexandre VI, ou Borgia son fils, avait eu la Rochelle à prendre, il aurait invité dans son camp les principaux chefs, sous un serment sacré, et se serait défait d'eux; Mazarin serait entré dans la ville deux ou trois ans plus tard, en gagnant et en divisant les bourgeois; don Louis de Haro n'eut pas hasardé l'entreprise. Richelieu fit une digue sur la mer, à l'exemple d'Alexandre, et entra dans la Rochelle en conquérant; mais une marée un peu forte, ou un peu plus de délicatesse de la part des Anglais, délivraient la Rochelle, et faisaient passer Richelieu pour un téméraire.

On peut juger du caractere des hommes par leurs entreprises. On peut bien assurer que l'âme de Richelieu respirait la hauteur et la vengeance, que Mazarin était souple, souple et avide de biens; mais pour connaître à quel point un ministre a de l'esprit, il faut ou l'entendre souvent parler, ou lire ce qu'il a écrit. Il arrive souvent parmi les hommes d'État ce qu'on voit tous les jours parmi les courtisans: celui qui a le plus d'esprit échoue, et celui qui a dans le caractere plus de patience, de force, de souplesse et de suite, réussit.

En lisant les Lettres du cardinal Mazarin et les Mémoires du cardinal de Retz, on voit aisément que Retz était le génie supérieur [1]. Cependant Mazarin fut tout-puissant, et Retz fut

1. Bossuet a parlé aussi avec éloge du cardinal de Retz dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*: «Puis-je oublier ce qu'il que je vois portent dans le récit de nos malheurs, cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée et comme peu capable de contenter ses désirs? Mais, pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards.» La postérité n'a pas confirmé tous ces éloges de l'orateur sacré et de l'historien. Le cardinal de Retz.

accablé. Enfin il est très-vrai que, pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens et de la fortune; mais, pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public. Le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie.

Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin est l'acquisition de l'Alsace. Il donna cette province à la France dans le temps que la France était déchaînée contre lui; et, par une fatalité singulière, il fit plus de bien au royaume lorsqu'il y était persécuté que dans la tranquillité d'une puissance absolue.

était un homme et surtout un écrivain d'infiniment d'esprit; mais il fit un déplorable usage de tant de qualités brillantes, ternies par l'ambition et par une conduite qui ne fut pas toujours digne d'un prélat.

CHAPITRE VII.

Louis XIV gouverne par lui-même. Il force la branche d'Autriche espagnole à lui céder partout la préséance et la cour de Rome à lui faire satisfaction. Il achète Dunkerque. Il donne des secours à l'empereur, au Portugal, aux États-Généraux, et rend son royaume florissant et redoutable.

Jamais il n'y eut dans une cour plus d'intrigues et d'espérances que durant l'agonie du cardinal Mazarin. Les femmes qui prétendaient à la beauté se flattaient de gouverner un prince de vingt-deux ans, que l'amour avait déjà séduit jusqu'à lui faire offrir sa couronne à sa maîtresse. Les jeunes courtisans croyaient renouveler le règne des favoris. Chaque ministre espérait la première place. Aucun d'eux ne pensait qu'un roi élevé dans l'éloignement des affaires osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement. Mazarin avait prolongé l'enfance de ce monarque autant qu'il l'avait pu. Il ne l'instruisait que depuis fort peu de temps, et parce que le roi avait voulu être instruit [1].

1. La Porte et Saint-Simon ont adressé à Mazarin des reproches plus graves encore : ils l'ont accusé, non-seulement d'avoir élevé le jeune roi dans l'éloignement des affaires, ce qui semble vrai, mais même d'avoir négligé à dessein son éducation. « Le croira-t-on? dit Saint-Simon, il était juste et bon, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première

On était si loin d'espérer d'être gouverné par son souverain, que de tous ceux qui avaient travaillé jusqu'alors avec le premier ministre, il n'y en eut aucun qui demandât au roi quand il voudrait les entendre. Ils lui demandèrent tous : « A qui nous adresserons-nous? » et Louis XIV leur répondit : *A moi*. On fut encore plus surpris de le voir persévérer. Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces, et qu'il essayait en secret son génie pour régner [1]. Sa résolution prise une fois, il la maintint jusqu'au dernier moment de sa vie. Il fixa à

éducation fut tellement abandonnée que personne n'osait approcher de son appartement. On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontait qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du Palais-Royal à Paris, où la cour demeurait alors. Dans la suite, sa dépendance fut extrême. *A peine lui apprit-on à lire et à écrire*, et il demeura tellement ignorant que les choses les plus connues d'histoire, d'événements, de fortune, de conduite, de naissance, de lois, il n'en sut jamais un mot. » (Chap. CCVI.) Ces accusations semblent peu justifiées : dès l'année 1644, le cardinal lui avait donné pour précepteur l'abbé de Beaumont, Hardouin de Perefixe, l'auteur de la *Vie de Henri le Grand*, plus tard archevêque de Paris. Sous la direction de ce maître habile, le jeune prince reçut cette simple et forte éducation du XVII^e^ siècle, qui développait le jugement, formait le goût et préparait l'esprit à l'exercice souverain de son intelligence et de sa volonté. L'étude des lettres anciennes en fut le fondement, et nous avons encore, imprimée sous le nom de Louis XIV, une traduction des *Commentaires de César*, qui fut peut-être l'œuvre du royal écolier. Au reste, Mazarin l'avait deviné : il avait dit de lui au maréchal de Gramont, qui exprimait des craintes sur l'avenir du nouveau règne : « Ah! *monsou* le maréchal, vous ne le connaissez pas; il y a en lui de l'étoffe de quoi faire quatre rois et un honnête homme. » Il avait dit une autre fois au maréchal de Villeroi, au sortir d'une audience que le roi avait donnée aux députés des États de Bourgogne : « Avez-vous pris garde, *monsou* le maréchal, comme le roi écoute en maître et parle en père? Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre. » (*Mémoires* de Choisy, Edition Petitot, t. LXIII, p. 192.) Dans les derniers temps de son ministère, il l'initia à la politique et à la science du gouvernement : « Il tenait le conseil presque tous les jours avec Fouquet, de Lionne et les secrétaires d'État, et ne voulait pas qu'on parlât d'affaires que le roi n'y fût. » En mourant, il lui conseilla de réprimer ses passions, pour agir toujours en roi, de tenir les princes du sang le plus bas qu'il pourrait, de ne pas se familiariser avec les courtisans, de garder sur les affaires le secret impénétrable qui seul les fait réussir, de *cultiver avec soin le talent royal de la dissimulation que la nature lui avait prodigué*, enfin de ne pas avoir de premier ministre. (Choisy, Edition Petitot, t. LXIII, p. 191, 198.)

1. *Et qu'il essayait en secret son génie pour régner.* Louis XIV nous l'apprend lui-même dans ses Mémoires (voy. la note 2 de la page 82). Nous aurons occasion de citer plus d'une fois encore ces Mémoires précieux, que le roi avait commencés en 1670 pour l'instruction de son fils. Avant de mourir, il les confia au maréchal de Noailles, qui en déposa plus tard le manuscrit à la Bibliothèque royale. Voltaire, à force d'instances, en obtint communication; mais l'ouvrage ne fut publié qu'en 1806 par le général de Grimoard. Du reste, il est difficile de savoir au juste quelle part appartient à Louis XIV et à Pellisson dans ces Mémoires. Quelquefois le manuscrit est écrit ou corrigé de la main même du roi; quelquefois Pellisson y propose en note des suppressions et des changements. Il est possible que Pellisson ait été consulté sur *la rédaction*; mais il est probable que *les pensées* sont du roi.

chacun de ses ministres les bornes de son pouvoir, se faisant rendre compte de tout par eux à des heures réglées, leur donnant la confiance qu'il fallait pour accroître leur ministère, et veillant sur eux pour les empêcher d'en trop abuser [1].

Mme de Motteville nous apprend que la réputation de Charles II, roi d'Angleterre, qui passait alors pour gouverner par lui-même, inspira de l'émulation à Louis XIV. Si cela est, il surpassa beaucoup son rival, et il mérita toute sa vie ce qu'on avait dit d'abord de Charles.

Il commença par mettre de l'ordre dans les finances dérangées par un long brigandage. La discipline fut rétablie dans les troupes, comme l'ordre dans les finances. La magnificence et la décence embellirent sa cour. Les plaisirs mêmes eurent de l'éclat et de la grandeur. Tous les arts furent encouragés, et tous employés à la gloire du roi et de la France.

Ce n'est pas ici le lieu de le représenter dans sa vie privée, ni dans l'intérieur de son gouvernement : c'est ce que nous ferons à part [2]. Il suffit de dire que ses peuples, qui depuis la mort de Henri le Grand n'avaient point vu de véritable roi, et qui depuis avaient l'empire d'un premier ministre, furent remplis d'admiration et d'espérance quand ils virent Louis XIV faire à vingt-deux ans ce que Henri avait fait à cinquante. Si Henri IV avait eu un premier ministre, il eût été perdu, parce que la haine contre un particulier eût ranimé vingt factions

1. La reine mère s'étonna beaucoup de cette résolution et elle ne croyait guère à la persévérance de son fils : « L'évêque de Bayeux m'a conté que M. Le Tellier avait assuré à son père que le roi lui avait dit, quatre jours avant la mort du cardinal : Je veux gouverner par moi-même, assister réglément au conseil, entretenir les ministres les uns après les autres; et je crois bien de n'y pas manquer au commencement, parce que je prévois qu'à la longue cela deviendra ennuyeux. M. Le Tellier alla tout courant le dire à la reine mère, qui lui rit au nez, en lui disant : En bonne foi, M. Le Tellier, qu'en croyez-vous? » (*Mémoires* de Choisy, Edit. Petitot, t. LXIII, p. 232.) Cependant Louis XIV fut fidèle à sa parole pendant cinquante-quatre ans. Nous voudrions pouvoir citer en entier les belles pages où le roi parle à son fils, avec une élévation vraiment éloquente, de la douceur du travail : « Après ce ferme propos de m'imposer un travail régulier, je me sentis comme élever l'esprit et le courage; je me trouvai tout autre; il me sembla seulement alors que j'étais roi et ne pour l'être. Et ailleurs : Je trouvai une douceur difficile à exprimer, et que vous ne connaîtrez vous-même qu'en la goûtant comme moi; car c'est, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, cette infinité d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons; et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait. » (*Mémoires* de Louis XIV, t. I, p. 19, 21.)

2. Voy. les chapitres XXV-XXX.

trop puissantes. Si Louis XIII n'en avait pas eu, ce prince, dont un corps faible et malade énervait l'âme, eût succombé sous le poids. Louis XIV pouvait sans péril avoir ou n'avoir pas de premier ministre. Il ne restait pas la moindre trace des anciennes factions : il n'y avait plus en France qu'un maître et des sujets. Il montra d'abord qu'il ambitionnait toute sorte de gloire, et qu'il voulait être aussi considéré au dehors qu'absolu au dedans.

Les anciens rois de l'Europe prétendent entre eux une entière égalité, ce qui est très-naturel : mais les rois de France ont toujours réclamé la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume ; et s'ils ont cédé aux empereurs, c'est parce que les hommes ne sont presque jamais assez hardis pour renverser un long usage. Le chef de la république d'Allemagne, prince électif et peu puissant par lui-même, a le pas sans contredit sur tous les souverains, à cause de ce titre de César et d'héritier de Charlemagne. Sa chancellerie allemande ne traitait pas même avec les autres rois de majesté. Les rois de France pouvaient disputer la préséance aux empereurs, puisque la France avait fondé le véritable empire d'Occident, dont le nom seul subsiste en Allemagne. Ils avaient pour eux non-seulement la supériorité d'une couronne héréditaire sur une dignité élective, mais l'avantage d'être issus, par une suite non interrompue, de souverains qui régnaient sur une grande monarchie plusieurs siècles avant que, dans le monde entier, aucune des maisons qui possèdent aujourd'hui des couronnes fût parvenue à quelque élévation. Ils voulaient au moins précéder les autres puissances de l'Europe. On alléguait en leur faveur le nom de *très-chrétien*. Les rois d'Espagne opposaient le titre de *catholique* ; et depuis que Charles-Quint avait eu un roi de France prisonnier à Madrid, la fierté espagnole était bien loin de céder en rang. Les Anglais et les Suédois, qui n'allèguent aujourd'hui aucun de ces surnoms, reconnaissent le moins qu'ils peuvent cette supériorité.

C'était à Rome que ces prétentions étaient autrefois débattues. Les papes, qui gouvernaient les États avec une bulle, se croyaient, à plus forte raison, en droit de décider du rang entre les couronnes. Cette cour, où tout se passe en cérémonies, était le tribunal où se jugeait entre ces vanités de la grandeur. La France y avait eu toujours la supériorité quand elle

était plus puissante que l'Espagne ; mais, depuis le règne de Charles-Quint, l'Espagne n'avait négligé aucune occasion de se donner l'égalité. La dispute restait indécise; un pas de plus ou de moins dans une procession, un fauteuil placé près d'un autel, ou vis-à-vis la chaire d'un prédicateur, étaient des triomphes et établissaient des titres pour cette prééminence. La chimère du point d'honneur était extrême alors sur cet article entre les couronnes, comme la fureur des duels entre les particuliers.

(1661) Il arriva qu'à l'entrée d'un ambassadeur de Suède à Londres, le comte d'Estrades, ambassadeur de France, et le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, se disputèrent le pas. L'Espagnol, avec plus d'argent et une plus nombreuse suite, avait gagné la populace anglaise : il fait d'abord tuer les chevaux des carrosses français; et bientôt les gens du comte d'Estrades, blessés et dispersés, laissèrent les Espagnols marcher l'épée nue comme en triomphe.

Louis XIV, informé de cette insulte, rappela l'ambassadeur qu'il avait à Madrid, fit sortir de France celui d'Espagne, rompit les conférences qui se tenaient encore en Flandre au sujet des limites, et fit dire au roi Philippe IV, son beau père, que s'il ne reconnaissait la supériorité de la couronne de France et ne réparait cet affront par une satisfaction éclatante, la guerre allait recommencer. Philippe IV ne voulut pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle pour la préséance d'un ambassadeur : il envoya le comte de Fuentes déclarer au roi, à Fontainebleau, en présence de tous les ministres étrangers qui étaient en France (24 mars 1662), « que les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France. » Ce n'en était pas assez pour reconnaître nettement la prééminence du roi ; mais c'en était assez pour un aveu authentique de la fameuse cérémonie. Cette cour, encore fière, murmura longtemps de son humiliation. Depuis, plusieurs ministres espagnols ont renouvelé leurs anciennes prétentions : ils ont obtenu l'égalité à Nimègue; mais Louis XIV acquit alors, par sa fermeté, une supériorité réelle dans l'Europe, en faisant voir combien il était à craindre.

A peine sorti de cette petite affaire avec tant de grandeur, il en marqua encore davantage dans une occasion où sa gloire semblait moins intéressée. Les jeunes Français, dans les guerres faites depuis longtemps en Italie contre l'Espagne, avaient

donné aux Italiens, circonspects et jaloux, l'idée d'une nation impétueuse. L'Italie regardait toutes les nations dont elle était inondée comme des barbares, et les Français comme des barbares plus gais que les autres, mais plus dangereux, qui portaient dans toutes les maisons les plaisirs avec le mépris, et la débauche avec l'insulte. Ils étaient craints partout, et surtout à Rome.

Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape, avait révolté les Romains par sa hauteur : ses domestiques, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait alors un honneur d'attaquer toutes les nuits le guet qui veille à la sûreté de la ville.

Quelques laquais du duc de Créqui s'avisèrent de charger, l'épée à la main, une escouade des Corses (ce sont des gardes du pape qui appuient les exécutions de la justice). Tout le corps des Corses offensé, et secrètement animé par don Mario Chigi, frère du pape Alexandre VII, qui haïssait le duc de Créqui, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur (20 auguste 1662). Ils tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais; ils lui tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parents du pape et le pape lui-même d'avoir favorisé cet assassinat. Le pape différa tant qu'il put la réparation, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser, et que tout s'oublie. Il fit pendre un Corse et un sbire[1] au bout de quatre mois; et il fit sortir de Rome le gouverneur, soupçonné d'avoir autorisé l'attentat : mais il fut consterné d'apprendre que le roi menaçait de faire assiéger Rome, qu'il faisait déjà passer des troupes en Italie, et que le maréchal du Plessis-Praslin était nommé pour les commander. L'affaire était devenue une querelle de nation à nation, et le roi voulait faire respecter la sienne. Le pape, avant de faire la satisfaction qu'on demandait, implora la médiation de tous les princes catholiques; il fit ce qu'il put pour les animer contre Louis XIV : mais les circonstances n'étaient pas favorables au pape. L'Empire était attaqué par les Turcs; l'Espagne était embarrassée dans une guerre peu heureuse contre le Portugal.

1. *Sbire* (*sbirro*), archer, puis agent de police.

La cour romaine ne fit qu'irriter le roi sans pouvoir lui nuire. Le parlement de Provence cita le pape, et fit saisir le comtat d'Avignon. Dans d'autres temps les excommunications de Rome auraient suivi ces outrages; mais c'étaient des armes usées : il fallut que le pape pliât ; il fut forcé d'exiler de Rome son propre frère, d'envoyer son neveu, le cardinal Chigi, en qualité de légat *a latere*[1], faire satisfaction au roi; de casser la garde corse, et d'élever dans Rome une pyramide avec une inscription qui contenait l'injure et la réparation. Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine qui fut jamais envoyé pour demander pardon. Les légats auparavant venaient donner des lois et imposer des décimes. Le roi ne s'en tint pas à faire réparer un outrage par des cérémonies passagères et par des monuments qui le sont aussi (car il périt, quelques années après, la destruction de la pyramide) ; mais il força la cour de Rome à promettre de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, à dédommager le duc de Modène de ses droits sur Comacchio; et il tira ainsi d'une insulte l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie.

En soutenant sa dignité, il n'oubliait pas d'augmenter son pouvoir. (27 octobre 1662) Ses finances, bien administrées par Colbert, le mirent en état d'acheter Dunkerque et Mardick du roi d'Angleterre, pour cinq millions de livres, à vingt-six livres dix sous le marc. Charles II, prodigue et pauvre, eut la honte de vendre le prix du sang des Anglais[2]. Son chancelier Hyde, accusé d'avoir ou conseillé ou souffert cette faiblesse, fut banni depuis par le parlement d'Angleterre, qui punit souvent les fautes des ministres, et qui quelquefois même juge ses rois.

1. Dans les derniers temps de l'Empire romain, on appelait *legati* ou *missi a latere* les délégués de la cour impériale qu'on envoyait dans les provinces. Au moyen âge, dans les pays catholiques, on donna le même nom aux cardinaux romains, ambassadeurs *extraordinaires* du saint-siége.

2. L'enthousiasme national qui avait accueilli le retour de la dynastie des Stuarts avait bien vite disparu : Charles II, élevé comme toute sa famille dans les idées du pouvoir absolu, voulut gouverner sans consulter son parlement, et il le convoquait le moins souvent qu'il pouvait. Pour trouver l'argent nécessaire à la marche des affaires et aussi à ses plaisirs, il *vendit*, comme on le dit ici, *le prix du sang des Anglais* à un rival enrichi par Colbert. Nous pouvons ajouter déjà que pendant tout son règne il se laissa pensionner par Louis XIV, et fut, pour ainsi dire, à la solde de la France. Cette vénalité honteuse, révélée pour la première fois par l'auteur du *Siècle de Louis XIV* et longtemps niée par les historiens anglais, a été mise dans tout son jour par la publication des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*.

(1662) Louis fit travailler trente mille hommes à fortifier Dunkerque du côté de la terre et de la mer. On creusa entre la ville et la citadelle un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre, de sorte qu'à peine les Anglais eurent vendu cette ville, qu'elle devint l'objet de leur terreur.

(30 auguste 1663) Quelque temps après le roi força le duc de Lorraine à lui donner la forte ville de Marsal. Ce malheureux Charles IV, guerrier assez illustre, mais prince faible, inconstant et imprudent, venait de faire un traité par lequel il donnait la Lorraine à la France après sa mort, à condition que le roi lui permettrait de lever un million sur l'État qu'il abandonnait, et que les princes du sang de Lorraine seraient réputés princes du sang de France. Ce traité, vainement vérifié au parlement de Paris, ne servit qu'à produire de nouvelles inconstances dans le duc de Lorraine, trop heureux ensuite de donner Marsal, et de se remettre à la clémence du roi.

Louis augmentait ses États même pendant la paix, et se tenait toujours prêt pour la guerre, faisant fortifier ses frontières, tenant ses troupes dans la discipline, augmentant leur nombre, faisant des revues fréquentes.

Les Turcs étaient alors très-redoutables en Europe; ils attaquaient à la fois l'empereur d'Allemagne et les Vénitiens. La politique des rois de France a toujours été, depuis François Ier, d'être alliés des empereurs turcs, non-seulement pour les avantages du commerce, mais pour empêcher la maison d'Autriche de trop prévaloir. Cependant un roi chrétien ne pouvait refuser du secours à l'empereur, trop en danger; et l'intérêt de la France était bien que les Turcs inquiétassent la Hongrie, mais non pas qu'ils l'envahissent : enfin ses traités avec l'Empire lui faisaient un devoir de cette démarche honorable. Il envoya donc six mille hommes en Hongrie, sous les ordres du comte de Coligny, seul reste de la maison de ce Coligny, autrefois si célèbre dans nos guerres civiles, et qui mérite peut-être une aussi grande renommée que cet amiral, par son courage et par sa vertu. L'amitié l'avait attaché au grand Condé, et tous les efforts du cardinal Mazarin n'avaient jamais pu l'engager à manquer à son ami [1]. Il mena avec lui l'élite de la noblesse de France, et entre autres le jeune La Feuil-

1. Nous voyons en effet dans les Mémoires de Choisy (édit. Petitot, t. LXIII, p. 205) qu'après la bataille des Dunes, où Coligny avait été fait prisonnier

lade, homme entreprenant et avide de gloire et de fortune. (1664) Ces Français allèrent servir en Hongrie sous le général Montecuculli, qui tenait alors tête au grand vizir Kiuperli ou Kouprogli, et qui depuis, en servant contre la France, balança la réputation de Turenne. Il y eut un grand combat à Saint-Gothard, au bord du Raab, entre les Turcs et l'armée de l'empereur. Les Français y firent des prodiges de valeur; les Allemands mêmes, qui ne les aimaient point, furent obligés de leur rendre justice; mais ce n'est pas la rendre aux Allemands, de dire, comme on a fait dans tant de livres, que les Français eurent seuls l'honneur de la victoire.

Le roi, en mettant sa grandeur à secourir ouvertement l'empereur et à donner de l'éclat aux armes françaises, mettait sa politique à soutenir secrètement le Portugal contre l'Espagne. Le cardinal Mazarin avait abandonné formellement les Portugais par le traité des Pyrénées; mais l'Espagnol avait fait plusieurs petites infractions tacites à la paix. Le Français en fit une hardie et décisive : le maréchal de Schomberg, étranger et huguenot, passa en Portugal avec quatre mille soldats français, qu'il payait de l'argent de Louis XIV, et qu'il feignait de soudoyer au nom du roi de Portugal. Ces quatre mille soldats français, joints aux troupes portugaises, remportèrent à Vida-Viciosa (17 juin 1665) une victoire complète, qui affermit le trône dans la maison de Bragance. Ainsi Louis XIV passait déjà pour un prince guerrier et politique, et l'Europe le redoutait même avant qu'il eût encore fait la guerre.

Ce fut par cette politique qu'il évita, malgré ses promesses, de joindre le peu de vaisseaux qu'il avait alors aux flottes hollandaises. Il s'était allié avec la Hollande en 1662. Cette république, environ vers ce temps-là, recommença la guerre contre l'Angleterre, au sujet du vain et bizarre honneur du pavillon, et des intérêts réels de son commerce dans les Indes. Louis voyant avec plaisir ces deux puissances mari-

« le cardinal lui envoya M. Le Tellier pour lui proposer de quitter le service de M. le prince, et de s'attacher à lui, avec ordre, s'il acceptait le parti de bonne grâce, de lui dire tout de suite que son Eminence lui donnait sa nièce et qu'il le déclarait son héritier. Coligny répondit fièrement qu'il n'abandonnerait point M. le prince dans son malheur. » Il faut croire qu'il se repentit plus tard de sa fidélité, car dans ses Mémoires il attaque avec la plus grande vivacité son ancien ami, et il lui prête les projets les plus criminels. Voy. la note 1 de la page 50.

times mettre en mer tous les ans, l'une contre l'autre, des flottes de plus de cent vaisseaux, et se détruire mutuellement par les batailles les plus opiniâtres qui se soient jamais données, dont tout le fruit était l'affaiblissement des deux partis. Il s'en donna une qui dura trois jours (11, 12 et 13 juin 1666). Ce fut dans ces combats que le Hollandais Ruyter acquit la réputation du plus grand homme de mer qu'on eût vu encore. Ce fut lui qui alla brûler les plus beaux vaisseaux d'Angleterre jusque dans ses ports, à quatre lieues de Londres. Il fit triompher la Hollande sur les mers, dont les Anglais avaient toujours eu l'empire, et où Louis XIV n'était rien encore.

La domination de l'Océan était partagée, depuis quelque temps, entre ces deux nations. L'art de construire les vaisseaux, et de s'en servir pour le commerce et pour la guerre, n'était bien connu que d'elles. La France, sous le ministère de Richelieu, se croyait puissante sur mer, parce que d'environ soixante vaisseaux ronds [1] que l'on comptait dans ses ports, elle pouvait en mettre en mer environ trente, dont un seul portait soixante et dix canons. Sous Mazarin, on acheta des Hollandais le peu de vaisseaux que l'on avait. On manquait de matelots, d'officiers, de manufactures pour la construction et pour l'équipement. Le roi entreprit de réparer les ruines de la marine, et de donner à la France tout ce qui lui manquait, avec une diligence incroyable : mais, en 1664 et 1665, tandis que les Anglais et les Hollandais couvraient l'Océan de près de trois cents gros vaisseaux de guerre, il n'en avait encore que quinze ou seize du dernier rang, que le duc de Beaufort occupait contre les pirates de Barbarie; et lorsque les États-Généraux pressèrent Louis XIV de joindre sa flotte à la leur, il ne se trouva dans le port de Brest qu'un seul brûlot, qu'on eut honte de faire partir, et qu'il fallut pourtant leur envoyer sur leurs instances réitérées. Ce fut une honte que Louis XIV s'empressa bien vite d'effacer [2].

1. *Vaisseaux ronds.* C'était la forme ordinaire des bâtiments de guerre à cette époque, ils étaient moins allongés que les galères anciennes et que nos vaisseaux modernes.

2. On lit dans une lettre de Louis XIV au comte d'Estrades, du 21 août 1665 (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, partie II, section III), que la flotte française se composait déjà à cette époque de *quarante* vaisseaux. Mais le roi n'avait pas voulu exposer sa marine renaissante au milieu de ces terribles guerres; et le duc de Beaufort, malgré toutes les ré-

(1665) Il donna aux États un secours de ses forces de terre plus essentiel et plus honorable. Il leur envoya six mille Français pour les défendre contre l'évêque de Munster, Christophe-Bernard Van-Galen, prélat guerrier et ennemi implacable, soudoyé par l'Angleterre pour désoler la Hollande; mais il leur fit payer chèrement ce secours, et les traita comme un homme puissant qui vend sa protection à des marchands opulents. Colbert mit sur leur compte non-seulement la solde de ses troupes, mais jusqu'aux frais d'une ambassade envoyée en Angleterre pour conclure leur paix avec Charles II. Jamais secours ne fut donné de si mauvaise grâce, ni reçu avec moins de reconnaissance.

Le roi, ayant ainsi aguerri ses troupes et formé de nouveaux officiers en Hongrie, en Hollande, en Portugal, respecté et vengé dans Rome, ne voyait pas un seul potentat qu'il dût craindre. L'Angleterre ravagée par la peste, Londres réduite en cendres par un incendie attribué injustement aux catholiques, la prodigalité et l'indigence continuelle de Charles II, aussi dangereuse pour ses affaires que la contagion et l'incendie, mettaient la France en sûreté du côté des Anglais. L'empereur réparait à peine l'épuisement d'une guerre contre les Turcs. Le roi d'Espagne, Philippe IV, mourant, et sa monarchie aussi faible que lui, laissaient Louis XIV le seul puissant et le seul redoutable. Il était jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, et marquait l'impatience de se signaler et d'être conquérant.

clamations des Hollandais, resta avec son escadre dans l'Océan sans jamais dépasser le cap du Finisterre. Après la paix de Breda, Louis XIV fit valoir habilement cette inaction calculée auprès de Charles II qu'il voulait gagner à sa politique, et son ambassadeur, le marquis de Ruvigny, fut chargé de dire à Londres (11 août 1667) : « Sa Majesté a envoyé sa flotte *à des noces*, sans l'avoir jamais voulu joindre à celle de ses maîtres (les États-Généraux), ce qui leur a fait perdre des batailles, et la déclaration de guerre n'a été qu'un parchemin. » On voit, par ces lettres diplomatiques du cabinet de Versailles, que le roi aurait pu joindre une flotte déjà considérable à celle des Hollandais, si la politique ne lui avait inspiré une autre résolution, plus conforme, il faut l'avouer, aux intérêts de la France qu'un traité d'alliance et d'amitié qui l'unissait à la république.

CHAPITRE VIII.

Conquête de la Flandre.

L'occasion se présenta bientôt à un roi qui la cherchait. Philippe IV, son beau-père, mourut (1665) : il avait eu de sa première femme, sœur de Louis XIII, cette princesse Marie-Thérèse, mariée à son cousin Louis XIV : mariage par lequel la monarchie espagnole est enfin tombée dans la maison de Bourbon, si longtemps son ennemie. De son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche était né Charles II, enfant faible et malsain [1], héritier de sa couronne, et seul reste de trois enfants mâles, dont deux étaient morts en bas âge. Louis XIV prétendit que la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté, provinces du royaume d'Espagne, devaient, selon la jurisprudence de ces provinces, revenir à sa femme, malgré sa renonciation [2]. Si les causes des rois pouvaient se juger par les lois des nations à un tribunal désintéressé, l'affaire eût été un peu douteuse.

Louis fit examiner ses droits par son conseil et par des théologiens, qui les jugèrent incontestables; mais le conseil et le confesseur de la veuve de Philippe IV les trouvèrent bien mou-

1. *Enfant faible et malsain.* Voici le portrait qu'en trace l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, après sa première entrevue avec le jeune prince (lettre du 20 novembre 1665) : « Le roi d'Espagne était debout, appuyé sur les genoux de la señora Miguel de Texada, menine, qui le soulevait par les cordons de sa robe. Il porte sur la tête un petit bonnet à l'anglaise qu'il n'a pas la force d'ôter; nous n'en pûmes tirer aucune parole, sinon qu'il me dit, *cubrios* (couvrez-vous). Il paraît extrêmement faible, le visage bleme et la bouche tout ouverte ; et quoique l'on dise qu'il marche sur ses pieds et que la menine le tient seulement par les cordons pour l'empêcher de faire de mauvais pas, j'en douterais fort, et je vis qu'il prit la main de sa gouvernante pour s'appuyer en se retirant; quoi qu'il en soit, les médecins augurent mal de sa longue vie. » (*Negociations relatives*, etc., partie II, section II.)

2. C'est le droit de *dévolution*. « Ce droit, dit M. Mignet (*Introduction*, p. 58), résultait d'une coutume en vigueur dans quelques provinces des Pays-Bas, qui donnait l'héritage paternel aux enfants du premier lit, préférablement à ceux du second. Louis XIV détourna cette coutume de son application civile pour la transporter dans l'ordre politique et lui faire régir la transmission des couronnes ou tout au moins des provinces. Marie-Thérèse, sa femme, étant du premier lit, tandis que Charles II était du second, il revendiqua pour elle la partie des Pays-Bas qui admettait le droit de dévolution. »

vais. Elle avait pour elle une puissante raison, la loi expresse de Charles-Quint; mais les lois de Charles-Quint n'étaient guère suivies par la cour de France.

Un des prétextes que prenait le conseil du roi était que les cinq cent mille écus donnés en dot à sa femme n'avaient point été payés [1]; mais on oubliait que la dot de la fille de Henri IV ne l'avait pas été davantage. La France et l'Espagne combattirent d'abord par des écrits, où l'on étala des calculs de banquier et des raisons d'avocat; mais la seule raison d'État était écoutée. Cette raison d'État fut bien extraordinaire. Louis XIV allait attaquer un enfant dont il devait être naturellement le protecteur, puisqu'il avait épousé la sœur de cet enfant. Comment pouvait-il croire que l'empereur Léopold, regardé comme le chef de la maison d'Autriche, le laisserait opprimer cette maison, et s'agrandir dans la Flandre? Qui croirait que l'empereur et le roi de France eussent déjà partagé en idée les dépouilles du jeune Charles d'Autriche, roi d'Espagne? On trouve quelques traces de cette triste vérité dans les Mémoires du marquis de Torcy [2]; mais elles sont peu démêlées. Le temps a enfin dévoilé ce mystère, qui prouve qu'entre les rois la convenance et le droit du plus fort tiennent lieu de justice, surtout quand cette justice semble douteuse.

Tous les frères de Charles II, roi d'Espagne, étaient morts. Charles était d'une complexion faible et malsaine. Louis XIV et Léopold firent, dans son enfance, à peu près le même traité de partage qu'ils entamèrent depuis à sa mort. Par ce traité, qui est actuellement dans le dépôt du Louvre, Léopold devait laisser Louis XIV se mettre déjà en possession de la Flandre, à condition qu'à la mort de Charles l'Espagne passerait sous la

1. Nous avons vu (au chap. VI, note 2 de la page 79) que dans le traité des Pyrénées la valeur des renonciations avait été formellement subordonnée au payement exact de la dot. Les *Négociations* publiées par M. Mignet prouvent que Mazarin avait laissé un habile successeur dans le ministre des affaires étrangères, de Lionne. De Lionne pressa longtemps et avec instances le payement de la dot, en laissant entrevoir au cabinet espagnol que, si cette condition n'était pas remplie, la France se croirait autorisée à faire valoir, même par les armes, les prétentions de Marie-Thérèse. Puis, quand il vit que la cour de Madrid semblait disposée à faire les plus grands sacrifices pour acquitter cette dette d'honneur, il cessa d'insister. Le roi écrivit le 13 novembre 1661 à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur : « Quant au payement de la dot de la reine, si on n'y a pas pourvu sur vos instances, vous n'avez qu'à en laisser présentement la poursuite. » Le roi voulant sans doute se ménager un prétexte et une apparence de justice : la négligence ou la pénurie de l'Espagne le servit à souhait.

2. *Dans les Mémoires du marquis de Torcy.* « Tome I, page 16, édition supposée de la Haye. » (Note de Voltaire.)

domination de l'empereur [1]. Il n'est pas dit s'il en coûta de l'argent pour cette étrange négociation. D'ordinaire ce principal article de tant de traités demeure secret.

Léopold n'eut pas sitôt signé l'acte qu'il s'en repentit : il exigea au moins qu'aucune cour n'en eût connaissance, qu'on n'en fît point une double copie selon l'usage, et que le seul instrument qui devait subsister fût enfermé dans une cassette de métal, dont l'empereur aurait une clef et le roi de France l'autre. Cette cassette dut être déposée entre les mains du grand-duc de Florence. L'empereur la remit pour cet effet entre les mains de l'ambassadeur de France à Vienne, et le roi envoya seize de ses gardes du corps aux portes de Vienne pour accompagner le courrier, de peur que l'empereur ne changeât d'avis et ne fît enlever la cassette sur la route. Elle fut portée à Versailles, et non à Florence; ce qui laisse soupçonner que Léopold avait reçu de l'argent, puisqu'il n'osa se plaindre [2].

Voilà comment l'empereur laissa dépouiller le roi d'Espagne.

Le roi, comptant encore plus sur ses forces que sur ses raisons, marcha en Flandre à des conquêtes assurées [3].

1. M. Mignet a exposé tous les détails de cette longue et étonnante négociation, commencée le 8 janvier 1667 et terminée seulement le 17 janvier de l'année suivante, quelques jours après la conquête de la Flandre. Elle fut conduite par l'ambassadeur de France à Vienne, le chevalier de Gremonville, un de ces diplomates formés à l'école de Mazarin. « Telle fut, dit M. Mignet, la fin d'une des plus grandes affaires entreprises par la politique, puisqu'elle était destinée à régler la plus vaste succession territoriale du monde; des plus hardies, puisqu'elle réglait cette succession trente-deux ans avant qu'elle s'ouvrît; des plus habilement conduites, puisqu'elle réussit; et des plus mystérieuses, puisqu'elle est restée secrète jusqu'à nos jours. » (*Négociations relatives*, etc., partie III, section III.) Il n'est pas tout à fait exact de dire que ce traité était *resté secret jusqu'à nos jours*, puisque Voltaire en avait déjà parlé. C'est un exemple, ajouté à tant d'autres, des immenses recherches auxquelles s'était livré l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et des découvertes précieuses qu'il avait faites dans l'histoire diplomatique de ce règne, alors si peu connue.

2. On ne sait si Léopold avait reçu de l'argent; mais Louis XIV nous dit dans ses Mémoires (t. II, p. 153) qu'il avait fait accepter au principal ministre de l'empereur une somme de 100 000 écus pour se le rendre favorable dans ces négociations. Le roi de France, enrichi par Colbert, était, suivant la remarque ingénieuse de M. Mignet, le trésorier des souverains nécessiteux de l'Europe et de leurs ministres.

3. Louis XIV avait tout préparé pour accabler l'Espagne : il lui avait enlevé tous ses alliés en Europe, à commencer par l'Empire et l'empereur, et il avait réduit les autres États à la neutralité ou à l'inaction. Les négociations qui ont rempli cette belle époque, ignorées ou mal connues jusqu'à nos jours, ont été publiées par M. Mignet (t. I et II). Après les avoir résumées en quelques lignes dans son *Introduction*, il ajoute : « Presque toutes ces négociations réussirent. On n'en est pas surpris lorsqu'on connaît la manière dont elles furent conduites par M. de Lionne. La vue de ce ministre embrasse avec aisance le vaste champ des affaires politiques de l'Europe, et elles lui sont si familières, qu'il les traite avec une facilité merveil-

(1667) Il était à la tête de trente-cinq mille hommes ; un autre corps de huit mille fut envoyé vers Dunkerque, un de quatre mille vers Luxembourg. Turenne était sous lui le général de cette armée. Colbert avait multiplié les ressources de l'État pour fournir à ces dépenses. Louvois, nouveau ministre de la guerre, avait fait des préparatifs immenses pour la campagne. Des magasins de toute espèce étaient distribués sur la frontière. Il introduisit le premier cette méthode avantageuse, que la faiblesse du gouvernement avait jusqu'alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins : quelque siége que le roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ses armes, les secours en tout genre étaient prêts, les logements des troupes marqués, leurs marches réglées. La discipline, rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible du ministre, enchaînait tous les officiers à leur devoir. La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, leur rendait la dureté de ce devoir aisée et chère. Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore : par là l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre, depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. Les maximes nouvelles dans le gouvernement inspiraient un nouveau courage.

Le roi, entre un chef et un ministre également habiles, tous deux jaloux l'un de l'autre, et cependant ne l'en servant que mieux, avait des meilleures troupes de l'Europe, enfin ligué de nouveau avec le Portugal, attaquait avec tous ses avantages une province mal défendue d'un royaume ruiné et déchiré. Il n'avait à faire qu'à sa belle-mère, femme faible, gouvernée par un jésuite, dont l'administration méprisée et malheureuse

leuse. Dans les ordres et les directions qu'il donne, il montre la connaissance la plus parfaite des hommes et des matières d'État ; il prévoit toutes les difficultés probables, et il indique avec abondance les moyens de les vaincre ou de les éviter. Il s'occupe spécialement à penser, agir, diriger de lui-même, sans l'appui ordinaire du roi qui ne lui manque jamais : il paraît ne pas douter que ses avis ne soient toujours préférés, suivis. » Le marquis de Louvois n'a pas été jugé moins favorablement par ses contemporains : « Il avait, dit l'abbé de Choisy (Mémoires pour Dangeau, t. LXIII, p. 214), un génie supérieur. Son esprit, naturellement net et pénétrant, s'était encore aiguisé dans les affaires où le cardinal Mazarin l'avait mis de bonne heure. » Saint-Simon (chap. CXXX) l'appelle « le plus grand ministre du règne de Louis XIV. »

laissait la monarchie espagnole sans défense [1]. Le roi de France avait tout ce qui manquait à l'Espagne.

L'art d'attaquer les places n'était pas encore perfectionné comme aujourd'hui, parce que celui de les bien fortifier et de les bien défendre était plus ignoré. Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons.

Louis n'eut qu'à se présenter devant elles. (Juin 1667) Il entra dans Charleroi comme dans Paris; Ath, Tournai, furent prises en deux jours; Furnes, Armentières, Courtrai, ne tinrent pas davantage. Il descendit dans la tranchée devant Douai, qui se rendit le lendemain (6 juillet). Lille, la plus florissante ville de ces pays, la seule bien fortifiée, et qui avait une garnison de six mille hommes, capitula (27 auguste) après neuf jours de siége. Les Espagnols n'avaient que huit mille hommes à opposer à l'armée victorieuse; encore l'arrière-garde de cette petite armée fut-elle taillée en pièces (31 auguste) par le marquis, depuis maréchal, de Créqui. Le reste se cacha sous Bruxelles et sous Mons, laissant le roi vaincre sans combattre.

Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut le voyage d'une cour. La bonne chère, le luxe et les plaisirs s'introduisirent alors dans les armées, dans le temps même que la discipline s'affermissait. Les officiers faisaient le devoir militaire beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avait eu le premier que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au siége d'Arras [2], en 1658, qui se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger des ragoûts et des entremets. Mais dans cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour dans les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. Ce luxe, la marque certaine de la richesse d'un grand État, et souvent la cause de la décadence d'un petit, était cependant encore très peu de chose auprès de celui qu'on a vu depuis. Le roi, ses généraux et ses ministres allaient au rendez-vous de l'armée à

1. *Dont l'administration laissait la monarchie espagnole sans défense.* C'était le père Nithard, confesseur de la reine, qui l'avait accompagnée en Espagne et exerçait sur elle un empire absolu.

2. Il y a ici erreur, au moins dans le nom d'Arras. Arras appartenait à la France depuis le 13 juin 1640; en 1654, les Espagnols en tentèrent inutilement le siége, comme on l'a vu plus haut (chap. VI, p. 64).

cheval, au lieu qu'aujourd'hui il n'y a point de capitaine de cavalerie ni de secrétaire d'un officier général qui ne fasse ce voyage en chaise de poste avec ces glaces et des ressorts, plus commodément et plus tranquillement qu'on ne faisait alors une visite dans Paris d'un quartier à un autre.

La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors d'aller à la tranchée avec le pot[1] en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple : il alla ainsi à la tranchée devant Douai et devant Lille. Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme. Elle a été trop négligée depuis par des jeunes gens peu robustes, pleins de valeur, mais de mollesse, et qui semblent plus craindre la fatigue que le danger.

La rapidité de ces conquêtes remplit d'alarmes Bruxelles; les citoyens transportaient déjà leurs effets dans Anvers. La conquête de la Flandre entière pouvait être l'ouvrage d'une campagne. Il ne manquait au roi que des troupes assez nombreuses pour garder les places prêtes à s'ouvrir à ses armes. Louvois lui conseilla de mettre de grosses garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban, l'un de ces grands hommes et de ces génies qui parurent dans ce siècle pour le service de Louis XIV, fut chargé de ces fortifications. Il les fit suivant sa nouvelle méthode, devenue aujourd'hui la règle de tous les bons ingénieurs. On fut étonné de ne plus voir les places revêtues que d'ouvrages presque au niveau de la campagne. Les fortifications hautes et menaçantes n'en étaient que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie : plus il les rendit rasantes, moins elles étaient en prise[2]. Il construisit la citadelle de Lille sur ces principes, 1668. On avait pris encore en France détaché le gouvernement d'une ville de celui de la forteresse. Le couple commença en faveur de Vauban; il fut le premier gouverneur d'une citadelle. On peut encore observer que le premier de ces plans en relief qu'on voit dans la galerie du Louvre[3] fut celui des fortifications de Lille.

Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples, des adorations de ses courtisans et de ses maîtresses, et des fêtes qu'il donna à sa cour.

1. *Le pot.* Sorte de casque ou de coiffure militaire.
2. *Être en prise* s'emploie dans le sens opposé à celui-ci pour exprimer le contraire : *être hors de prise.*
3. Ces plans ont été depuis transportés aux Invalides.

CHAPITRE IX.

Conquête de la Franche-Comté. Paix d'Aix-la-Chapelle.

(1668) On était plongé dans les divertissements à Saint-Germain, lorsqu'au cœur de l'hiver, au mois de janvier [1], on fut étonné de voir des troupes marcher de tous côtés, aller et revenir sur les chemins de la Champagne, dans les Trois-Évêchés : des trains d'artillerie, des chariots de munitions, s'arrêtaient, sous divers prétextes, dans la route qui mène de Champagne en Bourgogne. Cette partie de la France était remplie de mouvements dont on ignorait la cause. Les étrangers par intérêt, et les courtisans par curiosité, s'épuisaient en conjectures ; l'Allemagne était alarmée : l'objet de ces préparatifs et de ces marches irrégulières était inconnu à tout le monde. Le secret dans les conspirations n'a jamais été mieux gardé qu'il le fut dans cette entreprise de Louis XIV. Enfin le 2 de février il part de Saint-Germain avec le jeune duc d'Enghien, fils du grand Condé, et quelques courtisans : les autres officiers étaient au rendez-vous des troupes. Il va à cheval à grandes journées, et arrive à Dijon. Vingt mille hommes assemblés de vingt routes différentes se trouvent le même jour en Franche-Comté, à quelques lieues de Besançon, et le grand Condé paraît à leur tête, ayant pour son principal lieutenant général Montmorency-Bouteville, son ami, devenu duc de Luxembourg [2],

1. La conquête si rapide de la Flandre avait inquiété les Hollandais, qui se hâtèrent de conclure avec la Suède et l'Angleterre le traité de la Triple alliance (23 janvier 1668). Ils demandèrent à Louis XIV, au nom de l'Espagne, un armistice de trois mois pour négocier un accommodement entre les deux couronnes : le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, le repoussa avec fierté en disant que cette suspension d'armes serait accordée par la nature, et qu'on n'avait pas besoin de la recevoir, comme une grâce, d'un ennemi. Louis XIV nous dit lui-même dans ses Mémoires (t. II, p. 344 et 345) qu'il fut piqué de ces paroles, et qu'il voulut prouver aux Espagnols qu'il pouvait continuer ses conquêtes malgré les rigueurs de la saison. Alors il prépara secrètement contre la Franche-Comté cette expédition si bien racontée par Voltaire.

2. Montmorency-Bouteville, plus tard maréchal de Luxembourg, était le fils posthume de ce comte de Bouteville, si connu par ses duels et décapité sous Louis XIII. Il s'était attaché, pendant la Fronde, à la fortune du prince de Condé, qui, pour récompenser son dévouement, lui fit épouser en 1661 Madeleine-Charlotte, héritière du duché-pairie de Luxembourg. « Elle était, dit Saint-Simon avec peu de respect, laide affreusement et de taille et visage, c'était une grosse vilaine harengère qui sentait [illegible]

toujours attaché à lui dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Luxembourg était l'élève de Condé dans l'art de la guerre; et il obligea, à force de mérite, le roi, qui ne l'aimait pas, à l'employer.

Des intrigues eurent part à cette entreprise imprévue : le prince de Condé était jaloux de la gloire de Turenne, et Louvois de sa faveur auprès du roi, Condé était jaloux en héros, et Louvois en ministre. Le prince, gouverneur de la Bourgogne, qui touche à la Franche-Comté, avait formé le dessein de s'en rendre maître en hiver, en moins de temps que Turenne n'en avait mis l'été précédent à conquérir la Flandre française. Il communiqua d'abord son projet à Louvois, qui l'embrassa avidement, pour éloigner et rendre inutile Turenne, et pour servir en même temps son maître.

Cette province, assez pauvre alors en argent, mais très-fertile, bien peuplée, étendue en long de quarante lieues et large de vingt, avait le nom de Franche, et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Quoique ce pays fût du gouvernement de la Flandre, il n'en dépendait que peu. Toute l'administration était partagée et disputée entre le parlement et le gouverneur de la Franche-Comté. Le peuple jouissait de grands privilèges, toujours respectés par la cour de Madrid, qui ménageait une province jalouse de ses droits, et voisine de la France. Besançon même se gouvernait comme une ville impériale. Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce, et ne fut si attaché à ses souverains. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations; mais cet amour était au fond celui de leur liberté. Enfin la Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et, puisqu'elle était une espèce de république, il y avait des factions. Quoi qu'en dise Pellisson, on ne se borna pas à employer la force.

On gagna d'abord quelques citoyens par des présents et des espérances. On s'assura l'abbé Jean de Vatteville, frère de celui qui, ayant insulté à Londres l'ambassadeur de France, avait procuré par cet outrage l'humiliation de la branche d'Autriche espagnole. Cet abbé, autrefois officier, puis chartreux, puis longtemps musulman chez les Turcs, et enfin ecclésiastique, eut

mais elle était fort réduite par le défaut des enfants du premier lit, dont l'État paraît à M. le prince un chausse-pied pour faire Bouteville duc et pair. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. XVI.)

parole d'être grand doyen[1] et d'avoir d'autres bénéfices. On acheta peu cher quelques magistrats, quelques officiers; et à la fin même, le marquis d'Yenne, gouverneur général, devint si traitable, qu'il accepta publiquement, après la guerre, une grosse pension et le grade de lieutenant-général en France. Ces intrigues secrètes, à peine commencées, furent soutenues par vingt mille hommes. Besançon, la capitale de la province, est investie par le prince de Condé, Luxembourg court à Salins : le lendemain Besançon et Salins se rendirent. Besançon ne demanda pour capitulation que la conservation d'un saint suaire fort révéré dans cette ville; ce qu'on lui accorda très-aisément. Le roi arrivait à Dijon. Louvois, qui avait volé sur la frontière pour diriger toutes ces marches, vient lui apprendre que ces deux villes sont assiégées et prises. Le roi courut aussitôt se montrer à la fortune qui faisait tout pour lui.

Il alla assiéger Dôle en personne. Cette place était réputée forte; elle avait pour commandant le comte de Montrevel, homme d'un grand courage, fiscle par grandeur d'âme aux Espagnols qu'il haïssait, et au parlement qu'il méprisait. Il n'avait pour garnison que quatre cents soldats et les citoyens, et il osa se défendre. La tranchée ne fut point poussée dans les formes. A peine l'eut-on ouverte qu'une foule de jeunes volontaires, qui suivaient le roi, courut attaquer la contrescarpe et s'y logea : le prince de Condé, à qui l'âge et l'expérience avaient donné un courage tranquille, les fit soutenir à propos, et partagea leur péril pour les en tirer. Ce prince était partout avec son fils, et venait ensuite rendre compte de tout au roi, comme un officier qui aurait eu sa fortune à faire. Le roi, dans son quartier, montrait plutôt la dignité d'un monarque dans sa cour qu'une ardeur impétueuse qui n'était pas nécessaire. Tout le cérémonial de Saint-Germain était observé. Il avait son petit coucher, ses grandes, ses petites entrées, une salle des audiences dans sa tente. Il ne tempérait le faste du trône qu'en faisant manger à sa table ses officiers généraux et ses aides de camp[2]. On ne lui voyait point, dans les travaux de

1. *D'être grand doyen.* Le grand doyen du chapitre de Besançon était le premier dignitaire ecclésiastique de la province après l'archevêque.

2. Nous avons déjà parlé (note 2 de la page 45) du cérémonial de la cour dans les réceptions solennelles. Si on voulait juger ces règles minutieuses ou plutôt ce véritable code de l'étiquette avec nos idées d'aujourd'hui, on serait tenté de n'en apercevoir que la frivolité et la tyrannie. Mais écoutons Louis XIV traitant lui-même dans ses Mémoires (t. II, p. 66) cette

la guerre, ce courage emporté de François Ier et de Henri IV, qui cherchaient toutes les espèces de danger. Il se contentait de ne les pas craindre, et d'engager tout le monde à s'y précipiter pour lui avec ardeur. Il entra dans Dôle (14 février 1668) au bout de quatre jours de siége, douze jours après son départ de Saint-Germain ; et enfin, en moins de trois semaines, toute la Franche-Comté lui fut soumise. Le conseil d'Espagne, étonné et indigné du peu de résistance, écrivit au gouverneur « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de ce pays, au lieu d'y aller en personne. »

Tant de fortune et tant d'ambition réveillèrent l'Europe assoupie ; l'Empire commença à se remuer, et l'empereur à lever des troupes[1]. Les Suisses, voisins des Francs-Comtois, et qui n'avaient guère alors d'autre bien que leur liberté, tremblèrent pour elle. Le reste de la Flandre pouvait être envahi au printemps prochain. Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français pour amis, frémissaient de les avoir

question du cérémonial : « Ceux-là s'abusent lourdement, qui s'imaginent que ce ne soit là que des affaires de cérémonie. Les peuples sur qui nous régnons, ne pouvant pas pénétrer le fond des affaires, jugent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et sur les rangs qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance. Comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres, qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui, et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de l'État, ôter à son chef les moindres marques de supériorité qui le distinguent des autres membres. » A l'armée, toute cérémonie de Saint-Germain était observée, comme le dit Voltaire, et même plus rigoureusement qu'il ne le dit. Il y a dans les Mémoires de Saint-Simon quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt : « Je ne parlerai pas de la manière de vivre du roi quand il s'est trouvé dans ses armées, je dirai seulement qu'il n'y mangea point et ne dit qu'avec de grands *d'Aire, qu'il a peine y avoir cet honneur* quand on a pouvait prétendre, on le laissait demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service, il rendait la réponse, et dès le lendemain, si elle était favorable, on se présentait au roi lorsqu'il allait dîner, qui vous disait : Monsieur, mettez-vous à table. *Les grades militaires, même d'ancien lieutenant général, ne suffisaient pas.* On a vu que M. de Vauban, lieutenant général si distingué depuis tant d'années, y manqua pour la première fois à la fin du siége de Namur, et qu'il fut comblé de cette distinction.... Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucuns princes du sang, qui n'y ont mangé qu'à des festins de leurs noces, quand le roi les a voulu faire. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. CXXVII.)

1. *Et l'empereur à lever des troupes.* Nous avons déjà dit que le traité de la Triple alliance (23 janvier 1668) avait précédé la conquête de la Franche-Comté. Quant à l'empereur, il ne leva des troupes que pour la forme et par convenance ; car c'était quelques jours auparavant (17 janvier 1668) qu'il avait signé avec Louis XIV le traité de partage de la monarchie espagnole. La publication de M. Mignet a jeté un grand jour sur toute cette partie du règne, et rectifié ou complété sur plus d'un point les assertions de l'historien.

pour voisins. L'Espagne alors eut recours à ces mêmes Hollandais, et fut en effet protégée par cette petite nation, qui ne lui paraissait auparavant que méprisable et rebelle.

La Hollande était gouvernée par Jean de Witt, qui dès l'âge de vingt-huit ans avait été élu grand pensionnaire[1], homme amoureux de la liberté de son pays autant que de sa grandeur personnelle : assujetti à la frugalité et à la modestie de sa république, il n'avait qu'un laquais et une servante, et allait à pied dans la Haye, tandis que dans les négociations de l'Europe son nom était compté avec les noms des plus puissants rois : homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires, excellent citoyen, grand politique, et qui cependant fut depuis très-malheureux.

Il avait contracté avec le chevalier Temple, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, une amitié bien rare entre des ministres. Temple était un philosophe qui joignait les lettres aux affaires; homme de bien, malgré les reproches que l'évêque Burnet lui a faits d'athéisme; né avec le génie d'un sage républicain, aimant la Hollande comme son propre pays, parce qu'elle était libre, et aussi jaloux de cette liberté que le grand pensionnaire lui-même. Ces deux citoyens s'unirent avec le comte de Dhona, ambassadeur de Suède, pour arrêter les progrès du roi de France.

Ce temps était marqué pour les événements rapides. La Flandre, qu'on nomme Flandre française, avait été prise en trois mois, la Franche-Comté en trois semaines. Le traité entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède, pour tenir la balance de l'Europe et réprimer l'ambition de Louis XIV, fut proposé et conclu en cinq jours. Le conseil de l'empereur Léopold n'osa entrer dans cette intrigue. Il était lié par le traité secret qu'il avait signé avec le roi de France pour dépouiller le jeune roi d'Espagne. Il encourageait secrètement l'union de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande; mais il ne prenait aucunes mesures ouvertes.

1. Chaque ville était gouvernée par un pensionnaire, le premier des magistrats municipaux, ainsi nommé de la *pension* qu'il recevait de la cité. Chaque province avait son grand pensionnaire, qui faisait les fonctions de ministre d'État; mais comme la Hollande était la plus importante et la plus riche des Provinces-Unies, son grand pensionnaire exerçait une sorte de supériorité sur tous les autres, et il était regardé comme le chef de la république. Jean de Witt, né en 1625 à Dordrecht, avait été nommé pensionnaire de la ville en 1650, et grand pensionnaire de Hollande en 1653, après la mort du dernier stathouder, Guillaume II, père du célèbre Guillaume d'Orange.

Louis XIV fut indigné qu'un petit État tel que la Hollande conçût l'idée de borner ses conquêtes et d'être l'arbitre des rois, et plus encore qu'elle en fût capable. Cette entreprise des Provinces-Unies lui fut un outrage sensible qu'il fallut dévorer, et dont il médita dès lors la vengeance.

Tout ambitieux, tout puissant et tout irrité qu'il était, il détourna l'orage qui allait s'élever de tous les côtés de l'Europe. Il proposa lui-même la paix[1]. La France et l'Espagne choisirent Aix-la-Chapelle pour le lieu des conférences, et le nouveau pape Rospigliosi, Clément IX, pour médiateur.

La cour de Rome, pour décorer sa faiblesse d'un crédit apparent, rechercha par toutes sortes de moyens l'honneur d'être l'arbitre entre les couronnes. Elle n'avait pu l'obtenir au traité des Pyrénées : elle parut l'avoir au moins à la paix d'Aix-la-Chapelle. Un nonce fut envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires. Les Hollandais, déjà jaloux de la gloire, ne voulurent point partager celle de conclure ce qu'ils avaient commencé. Tout se traitait en effet à Saint-Germain, par le ministère de leur ambassadeur Van-Beuning. Ce qui avait été accordé en secret par lui était envoyé à Aix-la-Chapelle, pour être signé avec appareil par les ministres assemblés au congrès. Qui eût dit trente ans auparavant qu'un bourgeois de Hollande obligerait la France et l'Espagne à recevoir sa médiation?

Ce Van-Beuning, échevin d'Amsterdam, avait la vivacité d'un Français et la fierté d'un Espagnol. Il se plaisait à choquer, dans toutes les occasions, la hauteur impériale du roi, et opposait une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les ministres de France commençaient à prendre. « Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi? » lui disait M. de Lionne

1. Louis XIV nous apprend dans ses Mémoires qu'il hésita d'abord s'il ferait la paix ; il avait levé trois armées qui devaient envahir en même temps les Pays-Bas, la première par la vallée de l'Escaut, la seconde par celle de la Meuse, l'autre à l'est par la Moselle ; Créqui, l'ancien et Condé étaient déjà choisis pour les commander. Dans ces grandes circonstances, le roi consulta ses généraux et ses ministres : Turenne et Condé demandèrent la continuation de la guerre, et prouvèrent la conquête des Pays-Bas avant la fin de la campagne : l'Espagne était affaiblie, l'Empire divisé ou alors de la France, l'Angleterre mal préparée à une guerre offensive, la Suède trop éloignée du théâtre des événements, la Hollande impuissante avec ses seules forces de la révolutionner. Richelieu, qui avait tant de hardiesse dans l'esprit et de fierté dans le caractère, aurait peut-être suivi de pareils conseils et bravé les menaces de la Triple alliance ; Louis XIV et de Lionne, élevés dans les idées de Mazarin, aimèrent mieux désarmer l'Europe en gardant la Flandre, et réserver l'avenir.

dans une conférence. « J'ignore ce que veut le roi, dit Van-Beuning, je considère ce qu'il peut. » Enfin, à la cour du plus superbe monarque du monde, un bourgmestre conclut avec autorité (2 mai 1668) une paix par laquelle le roi fut obligé de rendre la Franche-Comté. Les Hollandais eussent bien mieux aimé qu'il eût rendu la Flandre, et être délivrés d'un voisin si redoutable; mais toutes les nations trouvèrent que le roi marquait assez de modération en se privant de la Franche-Comté. Cependant il gagnait davantage en retenant les villes de Flandre, et il s'ouvrait les portes de la Hollande, qu'il songeait à détruire dans le temps qu'il lui cédait.

CHAPITRE X.

Travaux et magnificence de Louis XIV. Aventure singulière en Portugal. Casimir en France. Secours en Candie. Conquête de la Hollande.

Louis XIV, forcé de rester quelque temps en paix, continua, comme il avait commencé, à régler, à fortifier[1] et embellir son royaume. Il fit voir qu'un roi absolu, qui veut le bien, vient à bout de tout sans peine. Il n'avait qu'à commander, et les succès dans l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses conquêtes. C'était une chose véritablement admirable de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante grands vaisseaux qu'il pouvait armer en guerre. De nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes de l'Afrique. Cependant en France, et sous ses yeux, des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et dans l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire dont les siècles précédents n'avaient pas eu même l'idée. Les lettres florissaient; le bon goût et la raison pénétraient dans les écoles de la barbarie. Tous ces détails de la gloire et de la

1. C'est en 1669, quelque temps après la paix d'Aix-la-Chapelle, que Boi-

félicité de la nation trouveront leur véritable place dans cette histoire; il ne s'agit ici que des affaires générales et militaires.

Le Portugal donnait en ce temps un spectacle étrange à l'Europe. Don Alfonse, fils indigne de l'heureux don Jean de Bragance, y régnait : il était furieux et imbécile. Sa femme, fille du duc de Nemours, amoureuse de don Pedre, frère d'Alfonse, osa concevoir le projet de détrôner son mari et d'épouser son amant. L'abrutissement du mari justifia l'audace de la reine; et ayant acquis dans le royaume, par son habileté, l'autorité que son mari avait perdue par ses fureurs, elle le fit enfermer (novembre 1667.) Elle obtint bientôt de Rome une bulle pour épouser son beau-frère. Il n'est pas étonnant que Rome ait accordé cette bulle; mais il l'est que des personnes toutes-puissantes en aient besoin. Ce que Jules II avait accordé sans difficulté au roi d'Angleterre Henri VIII, Clément IX l'accorda à l'épouse d'un roi de Portugal. La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands ressorts ne peuvent opérer dans un autre. Il y a toujours deux poids et deux mesures pour tous les droits des rois et des peuples; et ces deux mesures étaient au Vatican depuis que les papes influèrent sur les affaires de l'Europe. Il serait impossible de comprendre comment tant de nations avaient laissé une si étrange autorité au pontife de Rome, si l'on ne savait combien l'usage a de force.

Cet événement, qui ne fut une révolution que dans la famille royale, et non dans le royaume de Portugal, n'ayant rien changé aux affaires de l'Europe, ne mérite d'attention que par sa singularité.

Jean écrivait son Epître Ire au Roi. Au tableau brillant que vient de tracer l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on peut comparer cette poésie sérieuse et grave, qui n'est presque que de l'histoire mise en vers :

« Pour moi, loin des combats, sur un ton moins terrible,
Je dirai les exploits de ton règne paisible :
Je peindrai les plaisirs en foule renaissants,
Les oppresseurs du peuple à leur tour gémissants,
.....
Le soldat dans la paix sage et laborieux,
Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.
Tantôt je tracerai tes pompeux bâtiments,
Des loisirs d'un héros nobles amusements.
J'entends déjà frémir les deux mers, étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées. »

La France reçut bientôt après un roi qui descendait du trône d'une autre manière. (1668) Jean-Casimir, roi de Pologne, renouvela l'exemple de la reine Christine. Fatigué des embarras du gouvernement, et voulant vivre heureux, il choisit sa retraite à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain, dont il fut abbé. Paris, devenu depuis quelques années le séjour de tous les arts, était une demeure délicieuse pour un roi qui cherchait les douceurs de la société et qui aimait les lettres. Il avait été jésuite et cardinal avant d'être roi; et dégoûté également de la royauté et de l'Église, il ne cherchait qu'à vivre en particulier et en sage, et ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât à Paris le titre de majesté.

Mais une affaire plus intéressante tenait tous les princes chrétiens attentifs.

Les Turcs, moins formidables à la vérité que du temps des Mahomet, des Sélim et des Soliman, mais dangereux encore et forts de nos divisions, après avoir bloqué Candie pendant huit années, l'assiégeaient régulièrement avec toutes les forces de leur empire. On ne sait s'il était plus étonnant que les Vénitiens se fussent défendus si longtemps, ou que les rois de l'Europe les eussent abandonnés.

Les temps sont bien changés. Autrefois, lorsque l'Europe chrétienne était barbare, un pape, ou même un moine, envoyait des millions de chrétiens combattre les mahométans dans leur empire; nos États s'épuisaient d'hommes et d'argent pour aller conquérir la misérable et stérile province de Judée[1]: et maintenant que l'île de Candie, réputée le boulevard de la chrétienté, était inondée de soixante mille Turcs, les rois chrétiens regardaient cette perte avec indifférence. Quelques galères de Malte et du pape étaient le seul secours qui défendait cette république contre l'empire ottoman. Le sénat de Venise, aussi impuissant que sage, ne pouvait, avec ses soldats mercenaires et des secours si faibles, résister au grand vizir

1. Dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. LII), Voltaire a condamné les croisades avec plus de vivacité encore; il les appelle des *folies guerrières*. Montesquieu, dans la *Grandeur et décadence des Romains* (chap. XXIII), ne les a pas appréciées avec plus de justice. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'établir la légitimité de ces guerres extraordinaires : il ne faut plus les juger avec les idées des philosophes du XVIIIe siècle, mais avec l'esprit de foi qui animait la société chrétienne au moyen âge. Remarquons seulement que les croisades ont arrêté pendant deux siècles l'invasion musulmane, jusqu'alors irrésistible dans sa marche sur l'Europe, qu'elles ont révélé et cimenté l'union des États chrétiens, préparé l'émancipation des communes, et hâté le développement intellectuel des nations de l'Occident.

Kiuperli, bon ministre, meilleur général, maître de l'empire de la Turquie, suivi de troupes formidables, et qui même avait de bons ingénieurs.

Le roi donna inutilement aux autres princes l'exemple de secourir Candie. Ses galères et les vaisseaux nouvellement construits dans le port de Toulon y portèrent sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort : secours devenu trop faible dans un si grand danger, parce que la générosité française ne fut imitée de personne.

La Feuillade, simple gentilhomme français, fit une action qui n'avait d'exemple que dans les anciens temps de la chevalerie. Il mena près de trois cents gentilshommes à Candie à ses dépens, quoiqu'il ne fût pas riche. S. quelque autre nation avait fait pour les Vénitiens à proportion de La Feuillade, il est à croire que Candie eût été délivrée. Ce secours ne servit qu'à retarder la prise de quelques jours, et à verser du sang inutilement. Le duc de Beaufort périt dans une sortie, et Kiuperli entra enfin par capitulation dans cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines (16 septembre 1669).

Les Turcs, dans ce siècle, s'étaient montrés supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. Les plus gros canons qu'on eût vus encore en Europe furent fondus dans leur camp. Ils firent, pour la première fois, des lignes parallèles dans les tranchées. C'est d'eux que nous avons pris cet usage; mais ils ne le tinrent que d'un ingénieur italien. Il est certain que des vainqueurs tels que les Turcs, avec de l'expérience, du courage, des richesses, et cette constance dans le travail qui faisait alors leur caractère, devaient conquérir l'Italie et prendre Rome en bien peu de temps : mais les lâches empereurs qu'ils ont eus depuis, leurs mauvais généraux, et le vice de leur gouvernement, ont été le salut de la chrétienté.

Le roi, peu touché de ces événements éloignés, laissait mûrir son grand dessein de conquérir tous les Pays-Bas, et de commencer par la Hollande. L'occasion devenait tous les jours plus favorable. Cette petite république dominait sur les mers; mais sur la terre rien n'était plus faible. Liée avec l'Espagne et avec l'Angleterre, en paix avec la France, elle se reposait avec trop de sécurité sur les traités et sur les avantages d'un commerce immense. Autant que ses armées navales étaient

disciplinées et invincibles, autant[1] ses troupes de terre étaient mal tenues et méprisables. Leur cavalerie n'était composée que de bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons, et qui payaient des gens de la lie du peuple pour faire le service en leur place. L'infanterie était à peu près sur le même pied; les officiers, les commandants même des places de guerre étaient les enfants ou les parents des bourgmestres, nourris dans l'inexpérience et dans l'oisiveté, regardant leurs emplois comme des prêtres regardent leurs bénéfices. Le pensionnaire Jean de Witt avait voulu corriger cet abus, mais il ne l'avait pas assez voulu, et ce fut une des grandes fautes de ce républicain.

(1670) Il fallait d'abord détacher l'Angleterre de la Hollande. Cet appui venant à manquer aux Provinces-Unies, leur ruine paraissait inévitable. Il ne fut pas difficile à Louis XIV d'engager Charles dans ses desseins. Le monarque anglais n'était pas, à la vérité, fort sensible à la honte que son règne et sa nation avaient reçue, lorsque ses vaisseaux furent brûlés jusque dans la rivière de la Tamise par la flotte hollandaise. Il ne respirait ni la vengeance ni les conquêtes. Il voulait vivre dans les plaisirs, et ne régner avec un pouvoir moins gêné; c'est par là qu'on le pouvait solidement. Louis, qui n'avait qu'à parler alors pour avoir de l'argent, en prêta beaucoup au roi Charles, qui n'en pouvait avoir sans son parlement. Cette liaison secrète entre les deux rois ne fut confiée en France qu'à Madame, sœur de Charles II et épouse de Monsieur, frère unique du roi, à Turenne et à Louvois.

(Mai 1670) Une princesse de vingt-six ans fut le plénipotentiaire qui devait consommer ce traité avec le roi Charles. On prit pour prétexte du passage de Madame en Angleterre un voyage que le roi voulut faire dans ses conquêtes nouvelles vers Dunkerque et vers Lille. La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage. Trente mille hommes précédèrent ou suivirent la marche du roi; les uns destinés à renforcer les garnisons des pays conquis, les autres à travailler aux fortifications, quelques-uns à aplanir les chemins. Le roi menait avec lui la

[1] ... *autant*: Cette tournure a vieilli; on dit seulement aujourd'hui, ... Pascal a ... *c'est que* ce dessin était utile, *autant* l'exécution en était pénible. » On trouve des exemples analogues dans Racine et dans Bossuet.

reine sa femme, toutes les princesses et les plus belles femmes de sa cour. Madame brillait au milieu d'elles, et goûtait dans le fond de son cœur le plaisir et la gloire de tout cet appareil, qui couvrait son voyage. Ce fut une fête continuelle depuis Saint-Germain jusqu'à Lille.

Le roi, qui voulait gagner les cœurs de ses nouveaux sujets et éblouir ses voisins, répandait partout ses libéralités avec profusion; l'or et les pierreries étaient prodigués à quiconque avait le moindre prétexte pour lui parler. La princesse Henriette s'embarqua à Calais, pour voir son frère qui s'était avancé jusqu'à Cantorbéry. Charles, séduit par son amitié pour sa sœur et par l'argent de la France, signa tout ce que Louis XIV voulait, et prépara la ruine de la Hollande au milieu des plaisirs et des fêtes.

La perte de Madame, morte à son retour d'une manière soudaine et affreuse, jeta des soupçons injustes sur Monsieur [1], et ne changea rien aux résolutions de ces deux rois [2]. Les dépouilles de la république qu'on devait détruire étaient déjà partagées par le traité secret entre les cours de France et d'Angleterre, comme en 1635 on avait partagé la Flandre avec les Hollandais. Ainsi on change de vues, d'alliés et d'ennemis, et on est souvent trompé dans tous ses projets. Les bruits de cette entreprise prochaine commençaient à se répandre; mais l'Europe les écoutait en silence. L'empereur occupé des séditions de la Hongrie, la Suède endormie par des négociations, l'Espagne toujours faible, toujours irrésolue et toujours lente, laissaient une libre carrière à l'ambition de Louis XIV.

La Hollande, pour comble de malheur, était divisée en deux

1 Voy. plus loin, aux *Anecdotes*, chap. XXVI.

2. M. Mignet a fait connaître (partie IV *bis*, sections I et IV) les détails de cette négociation commencée le 5 mai 1668, quelques jours après la paix d'Aix-la-Chapelle, et terminée seulement le 12 février 1672. Charles II signa successivement trois traités : le premier, à Douvres (juin 1670) : il ne devait être connu que de ses conseillers catholiques : le second, à Londres (décembre 1670) : il avait été communiqué à ses ministres protestants ; le troisième, à White-Hall (février 1672) : il était destiné à l'Angleterre tout entière. Dans le premier, le plus curieux et le plus étonnant de tous, Charles II se déclare convaincu de la vérité de la religion catholique, et se réserve d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien de ses affaires de son royaume le lui pourra permettre. » De son côté, Louis XIV s'engage à envoyer en Angleterre six mille hommes en cas de révolte, et à lui fournir au préalable deux millions de livres, ce que le cabinet de Versailles appelle *les deux millions de la catholicité*.

factions : l'une, des républicains rigides à qui toute ombre d'autorité despotique semblait un monstre contraire aux lois de l'humanité ; l'autre, des républicains mitigés, qui voulaient établir dans les charges de ses ancêtres le jeune prince d'Orange, si célèbre depuis sous le nom de Guillaume III. Le grand pensionnaire Jean de Witt et Corneille son frère étaient à la tête des partisans austères de la liberté ; mais le parti du jeune prince commençait à prévaloir. La république, plus occupée de ses dissensions domestiques que de son danger, contribuait elle-même à sa ruine.

Des mœurs étonnantes, introduites depuis plus de sept cents ans chez les chrétiens, permettaient que des prêtres fussent seigneurs temporels et guerriers. Louis soudoya l'archevêque de Cologne, Maximilien de Bavière, et ce même Van-Galen, évêque de Munster, abbé de Corbie en Westphalie, comme il soudoyait le roi d'Angleterre, Charles II. Il avait précédemment secouru les Hollandais contre cet évêque, et maintenant il le paye pour les écraser. C'était un homme singulier que l'histoire ne doit point négliger de faire connaître. Fils d'un meurtrier, et né dans la prison où son père fut enfermé quatorze ans, il était parvenu à l'évêché de Munster par des intrigues secondées de la fortune. A peine élu évêque, il avait voulu dépouiller la ville de ses privilèges. Elle résista, il l'assiégea ; il mit à feu et à sang le pays qui l'avait choisi pour son pasteur. Il traita de même son abbaye de Corbie. On le regardait comme un brigand à gages, qui tantôt recevait de l'argent des Hollandais pour faire la guerre à ses voisins, tantôt en recevait de la France contre la république.

La Suède n'attaqua pas les Provinces-Unies ; mais elle les abandonna dès qu'elle les vit menacées, et rentra dans ses anciennes liaisons avec la France moyennant quelques subsides. Tout conspirait à la destruction de la Hollande.

Il est singulier et digne de remarque que, de tous les ennemis qui allaient fondre sur ce petit État, il n'y en eût pas un qui pût alléguer un prétexte de guerre. C'était une entreprise à peu près semblable à cette ligue de Louis XII, de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne, qui avaient autrefois conjuré la perte de la république de Venise, parce qu'elle était riche et fière.

Les États-Généraux consternés écrivirent au roi, lui demandant humblement si les grands préparatifs qu'il faisait étaient

en effet destinés contre eux, ses anciens et fidèles alliés; en quoi ils l'avaient offensé; quelle réparation il exigeait. Il répondit « qu'il ferait de ses troupes l'usage que demanderait sa dignité, dont il ne devait compte à personne. » Ses ministres alléguaient pour toute raison que le gazetier de Hollande avait été trop insolent, et qu'on disait que Van-Beuning avait fait frapper une médaille injurieuse à Louis XIV. Le goût des devises régnait alors en France. On avait donné à Louis XIV la devise du soleil avec cette légende : *Nec pluribus impar*. On prétendait que Van-Beuning s'était fait représenter avec un soleil, et ces mots pour âme [1] : IN CONSPECTU MEO STETIT SOL; *A mon aspect le soleil s'est arrêté* [2]. Cette médaille n'exista jamais [3]. Il est vrai que les États avaient fait frapper une médaille dans laquelle ils avaient exprimé tout ce que la république avait fait de glorieux : *Assertis legibus; emendatis sacris; adjutis, defensis, coronatis regibus; vindicata marium libertate, stabilita orbis Europæ quiete*. « Les lois affermies; la religion épurée; les rois secourus, défendus et reunis; la liberté des mers vengée; l'Europe pacifiée. »

Ils ne se vantaient en effet de rien qu'ils n'eussent fait : cependant ils firent briser le coin de cette médaille pour apaiser Louis XIV [4].

1. Terme de Blason. On appelle *âme* les mots qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise.

2. « Il est vrai que depuis on a frappé en Hollande une médaille qu'on a cru être celle de Van-Beuning; mais elle ne porte point de date. Elle représente un combat avec un soleil qui culmine sur la tête des combattants. La légende est : *Stetit sol in medio cœli*. Cette médaille, que des particuliers ont fabriquée, n'a été faite que pour la bataille d'Hochstedt, en 1709, à l'occasion de ces deux vers qui coururent alors :

Alter in egregio nuper certamine Josue
Clamavit : Sta, sol Gallice! solque stetit.

« Or, Van-Beuning ne s'appelait point Josué, mais Conrad. » (Note de Voltaire.) — Il faut avouer que la raison que donne Voltaire n'est pas bien concluante.

3. M. Mignet ne paraît pas douter (partie IV *bis*, section I) que cette médaille n'ait existé en effet; mais il rapporte une conversation de Van-Beuning avec le marquis de Pomponne, ambassadeur extraordinaire du roi de France à la Haye, où le fier Hollandais, 2 mai 1669, se défendit d'avoir lui-même commis ou imaginé « une si grande et si téméraire extravagance. » (Partie IV *bis*, section IV.)

4. Voltaire n'a pas fait connaître la véritable cause de la guerre de Hollande. Comme le remarque M. Mignet (partie IV *bis*, section I), « c'était une guerre de politique autant qu'une guerre de ressentiment. N'ayant plus à craindre l'Espagne, ayant affaibli l'Autriche et divisé l'Allemagne, voyant l'Angleterre désunie et les sentiments hostiles de la nation paralysés par les dispositions favorables des princes qui régnaient sur elle, Louis XIV ne pouvait rencontrer d'obstacle sérieux à sa politique sur le continent que

Le roi d'Angleterre, de son côté, leur reprochait que leur flotte n'avait pas baissé son pavillon devant un bateau anglais, et alléguait encore un certain tableau où Corneille de Witt, frère du pensionnaire, était peint avec les attributs d'un vainqueur. On voyait des vaisseaux pris et brûlés dans le fond du tableau. Ce Corneille de Witt, qui en effet avait eu beaucoup de part aux exploits maritimes contre l'Angleterre, avait souffert ce faible monument de sa gloire ; mais ce tableau presque ignoré était dans une chambre où l'on n'entrait presque jamais. Les ministres anglais qui mirent par écrit les griefs de leur roi contre la Hollande y spécifièrent des tableaux injurieux, *abusive pictures*. Les États, qui traduisaient toujours les mémoires des ministres en français, ayant traduit *abusive* par le mot *fautifs*, *trompeurs*, répondirent qu'ils ne savaient ce que c'était que ces *tableaux trompeurs*. En effet, ils ne devinèrent jamais qu'il était question de ce portrait d'un de leurs concitoyens, et ils ne purent imaginer ce prétexte de la guerre.

Tout ce que les efforts de l'ambition et de la prudence hu-

dans la clairvoyance, l'habileté, les subsides et la puissance des Hollandais. » On retrouve les mêmes pensées dans une lettre du 1er novembre 1671, que le marquis de Louvois écrivit au prince de Condé, pour le consulter au nom du roi : « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols était d'abaisser les Hollandais, et de les anéantir, s'il était possible. » Il ne faut donc pas voir seulement, dans la guerre de Hollande, les représailles d'une vanité blessée. Une autre raison ne paraît pas avoir été sans influence sur les résolutions de Louis XIV. Colbert essayait alors de ranimer ou plutôt de créer l'industrie française, et il l'avait *protégée* contre la concurrence des peuples voisins par des droits plus nombreux et plus élevés. D'un autre côté, pour assurer à notre marine renaissante le monopole du commerce extérieur, il avait chargé les navires étrangers, à leur arrivée en France, d'impositions nouvelles que les nôtres n'avaient pas à payer. Les Hollandais avaient été frappés plus qu'aucune autre nation par ces mesures, car chaque année plus de quatre mille de leurs vaisseaux entraient dans nos ports. Ils envoyèrent P. Grotius, dès le 14 octobre 1670, réclamer auprès de Louis XIV. L'ambassadeur défendit la cause des États par des raisons que ne désavoueraient pas les défenseurs modernes du *Libre Échange*. « Dieu, par sa providence toute divine, a de telle sorte diversifié la nature des terres et des climats, que chaque pays porte quelque chose de particulier et qui n'est pas commun aux autres, et veut débiter ce qu'il a de superflu en échange de ce qui lui manque. Il est aisé à comprendre que ceux qui facilitent ce commerce facilitent aussi les moyens qui rendent les peuples heureux et contents, et au contraire ceux qui le rendent difficile en lui bouchant les entrées par des impositions excessives empêchent leurs sujets de jouir non-seulement de ce qui croît ailleurs, mais encore de pouvoir revendre en échange ce qu'ils ont chez eux. » (Partie IV *bis*, section IV.) Colbert tint bon ; alors les Hollandais usèrent de représailles contre les marchandises et les vins de France. Louis XIV y répondit par des édits plus rigoureux encore, et la rupture commerciale précéda de deux années la rupture politique.

maine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV l'avait fait. Il n'y a pas chez les hommes d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs plus formidables. De tous les conquérants qui ont envahi une partie du monde, il n'y en a pas un qui ait commencé ses conquêtes avec autant de troupes réglées et autant d'argent que Louis en employa pour subjuguer le petit État des Provinces-Unies. Cinquante millions, qui en feraient aujourd'hui quatre-vingt-dix-sept, furent consommés à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pièces de canon joignirent la flotte anglaise, forte de cent voiles. Le roi, avec son frère, alla sur les frontières de la Flandre espagnole et de la Hollande, vers Maestricht et Charleroi, avec plus de cent douze mille hommes. L'évêque de Munster et l'électeur de Cologne en avaient environ vingt mille. Les généraux de l'armée du roi étaient Condé et Turenne. Luxembourg commandait sous eux. Vauban devait conduire les sièges. Louvois était partout avec sa vigilance ordinaire. Jamais on n'avait vu une armée si magnifique, et en même temps mieux disciplinée. C'était surtout un spectacle imposant, que la maison du roi nouvellement réformée. On y voyait quatre compagnies des gardes du corps, chacune composée de trois cents gentilshommes, entre lesquels il y avait beaucoup de jeunes *cadets* sans paye, assujettis comme les autres à la régularité du service; deux cents gendarmes de la garde, deux cents chevau-légers, cinq cents mousquetaires, tous gentilshommes choisis, pares de leur jeunesse et de leur bonne mine; douze compagnies de la gendarmerie, depuis augmentées jusqu'au nombre de seize. Les cent suisses mêmes[1] accompagnaient le roi, et ses régiments des gardes françaises et suisses montaient la garde devant sa maison ou devant sa tente. Ces troupes, pour la plupart couvertes d'or et d'argent, étaient en même temps un objet de terreur et d'admiration pour des peuples chez qui toute espèce de magnificence était inconnue. Une discipline devenue encore plus exacte avait mis dans l'armée un nouvel ordre. Il n'y avait point encore d'inspecteurs de cavalerie et d'infanterie, comme nous en avons vu depuis; mais deux hommes uniques, chacun dans

1. Les chevau-légers, compagnie d'élite de deux cents hommes, avaient été appelés depuis Henri IV à faire partie de la garde du roi. La compagnie des cent-suisses avait été créée, sous Charles VIII, pour le service et la garde des rois de France. Elle subsista jusqu'au 10 août 1792, où elle disparut avec la vieille royauté.

leur genre, en faisaient les fonctions. Martinet mettait alors l'infanterie sur le pied de discipline où elle est aujourd'hui. Le chevalier de Fourilles faisait la même charge dans la cavalerie. Il y avait un an que Martinet avait mis la baïonnette en usage dans quelques régiments. Avant lui on ne s'en servait pas d'une manière constante et uniforme. Ce dernier effort peut-être de ce que l'art militaire a inventé de plus terrible était connu, mais peu pratiqué, parce que les piques prévalaient. Il avait imaginé des pontons de cuivre, qu'on portait aisément sur des charrettes [1]. Le roi, avec tant d'avantages, sûr de sa fortune et de sa gloire, menait avec lui un historien qui devait écrire ses victoires; c'était Pellisson, homme dont il sera parlé dans l'article des beaux-arts, plus capable de bien écrire que de ne pas flatter.

Ce qui avançait encore la chute des Hollandais, c'est que le marquis de Louvois avait fait acheter chez eux par le comte de Bentheim, secrètement gagné, une grande partie des munitions qui allaient servir à les détruire, et avait ainsi dégarni beaucoup leurs magasins. Il n'est point du tout étonnant que des marchands eussent vendu ces provisions avant la déclaration de la guerre, eux qui en vendent tous les jours à leurs ennemis pendant les plus vives campagnes. On sait qu'un négociant de ce pays avait autrefois répondu au prince Maurice, qui le réprimandait sur un tel négoce : « Monseigneur, si on pouvait par mer faire quelque commerce avantageux avec l'enfer, je hasarderais d'y aller brûler mes voiles. » Mais ce qui est surprenant, c'est qu'on a imprimé que le marquis de Louvois alla lui-même, déguisé, conclure ses marchés en Hol-

1. Ces préparatifs formidables de Louis XIV s'expliquent par la crainte qu'inspirait à tout le monde la nouvelle guerre, et l'opinion peut-être exagérée qu'on avait de la puissance hollandaise. « Quelle guerre ! écrit Mme de Sévigné; la plus cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parler, depuis le passage de Charles VIII en Italie. On l'a dit au roi : l'Yssel est défendu et bordé de deux cents pièces de canons, de soixante mille hommes de pied, de trois grosses villes, d'une large rivière qui est encore au-devant. Le comte de Guiche, qui sait le pays, nous montra l'autre jour cette carte chez Mme de Verneuil : c'est une chose étonnante. M. le prince est fort occupé de cette grande affaire. Il lui vint l'autre jour une manière de fou assez plaisant, qui lui dit qu'il savait fort bien faire de la monnaie. Mon ami, dit-il, je te remercie; mais si tu sais une invention pour nous faire passer l'Yssel sans être assommés, tu me feras grand plaisir, car je n'en sais point. » (Lettre du 27 avril 1672, à sa fille.) Nous citerons plus d'une fois encore la correspondance de Mme de Sévigné, si instructive et si intéressante, surtout depuis le départ de sa fille. Mme de Grignan venait de quitter Paris et la cour (1671), pour suivre son mari nommé lieutenant-général de Provence.

lande. Comment peut-on avoir imaginé une aventure si déplacée, si dangereuse et si inutile?

Contre Turenne, Condé, Luxembourg, Vauban, cent trente mille combattants, une artillerie prodigieuse, et de l'argent avec lequel on attaquait encore la fidélité des commandants des places ennemies, la Hollande n'avait à opposer qu'un jeune prince d'une constitution faible, qui n'avait vu ni sièges ni combats, et environ vingt-cinq mille mauvais soldats en quoi consistait alors toute la garde du pays. Le prince Guillaume d'Orange, âgé de vingt-deux ans, venait d'être élu capitaine général des forces de terre par les vœux de la nation : Jean de Witt, le grand pensionnaire, y avait consenti par nécessité. Ce prince nourrissait sous le flegme hollandais une ardeur d'ambition et de gloire qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. Son humeur était froide et sévère, son génie actif et perçant; son courage, qui ne se rebutait jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. Il était valeureux sans ostentation, ambitieux, sans entêtement du faste; né avec une opiniâtreté flegmatique faite pour combattre l'adversité, aimant les allarmes et la guerre, ne connaissant ni les plaisirs attachés à la grandeur, ni ceux de l'humanité, enfin presque en tout l'opposé de Louis XIV.

Il ne put d'abord arrêter le torrent qui se déchargeait sur sa patrie. Ses forces étaient trop peu de chose, son pouvoir même était limité par les États. Les armes françaises venaient fondre tout à coup sur la Hollande, que rien ne secourait. L'imprudent duc de Lorraine, qui avait voulu lever des troupes pour joindre sa fortune à celle de cette république, venait de voir toute la Lorraine saisie par les troupes françaises, avec la même facilité qu'on s'empare d'Avignon quand on est mécontent du pape.

Cependant le roi faisait avancer ses armées vers le Rhin, dans ces pays qui confinent à la Hollande, à Cologne et à la Flandre. Il faisait distribuer de l'argent dans tous les villages, pour payer le dommage que ses troupes y pouvaient faire. Si quelque gentilhomme des environs venait se plaindre, il était sûr d'avoir un présent. Un envoyé du gouverneur des Pays-Bas, étant venu faire une représentation au roi sur quelques dégâts commis par les troupes, reçut de la main du roi son portrait enrichi de diamants, estimé plus de douze mille

francs. Cette conduite attirait l'admiration des peuples, et augmentait la crainte de sa puissance.

Le roi était à la tête de sa maison et de ses plus belles troupes, qui composaient trente mille hommes : Turenne les commandait sous lui. Le prince de Condé avait une armée aussi forte. Les autres corps, conduits tantôt par Luxembourg, tantôt par Chamilly [1], faisaient dans l'occasion des armées séparées, ou se rejoignaient selon le besoin. On commença par assiéger à la fois quatre villes, dont le nom ne mérite de place dans l'histoire que par cet événement : Rhinberg, Orsoy, Wesel, Burick. Elles furent prises presque aussitôt qu'elles furent investies. Celle de Rhinberg, que le roi voulut assiéger en personne, n'essuya pas un coup de canon ; et, pour assurer encore mieux sa prise, on eut soin de corrompre le lieutenant de la place, Liégeois de nation, nommé Dosseri, qui eut la lâcheté de se vendre, et l'imprudence de se retirer ensuite à Maestricht, où le prince d'Orange le fit punir de mort.

Toutes les places qui bordent le Rhin et l'Yssel se rendirent. Quelques gouverneurs envoyèrent leurs clefs, dès qu'ils virent seulement passer de loin un ou deux escadrons français : plusieurs officiers s'enfuirent des villes où ils étaient en garnison, avant que l'ennemi fût dans leur territoire; la consternation était générale. Le prince d'Orange n'avait point encore assez de troupes pour paraître en campagne. Toute la Hollande s'attendait à passer sous le joug, dès que le roi serait au delà du Rhin. Le prince d'Orange fit faire à la hâte des lignes au delà de ce fleuve, et après les avoir faites, il connut l'impuissance de les garder. Il ne s'agissait plus que de savoir en quel endroit les Français voudraient faire un pont de bateaux, et de s'opposer, si on pouvait, à ce passage. En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux inventés par Martinet. Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait fermé un gué sur un bras du Rhin, auprès d'une vieille tourelle qui sert de bureau de péage, qu'on nomme *Tollhuys*, *la maison du péage*, dans laquelle il y avait dix-sept soldats. Le roi fit sonder ce gué par le comte de Guiche. Il n'y avait qu'environ

1. « CHAMILLY (Noël Bouton, marquis de) avait été au siége de Candie; maréchal en 1703, il s'est rendu célèbre par la défense de Grave en 1675 : le siége de cette petite place dura quatre mois et coûta seize mille hommes à l'armée des alliés. Mort en 1715. » (Voltaire, *Liste des maréchaux de France.*)

vingt pas à nager au milieu de ce bras du fleuve, selon ce que dit dans ses lettres Pellisson, témoin oculaire, et ce que m'ont confirmé les habitants. Cet espace n'était rien, parce que plusieurs chevaux de front rompaient le fil de l'eau très-peu rapide. L'abord était aisé : il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre à cinq cents cavaliers et deux faibles régiments d'infanterie sans canon. L'artillerie française les foudroyait en flanc. Tandis que la maison du roi et les meilleures troupes de cavalerie passèrent, sans risque, au nombre d'environ quinze mille hommes (12 juin 1672), le prince de Condé les côtoyait dans un bateau de cuivre. A peine quelques cavaliers hollandais entrèrent dans la rivière pour faire semblant de combattre, ils s'enfuirent l'instant d'après devant la multitude qui venait à eux. Leur infanterie mit aussitôt bas les armes et demanda la vie. On ne perdit dans le passage que le comte de Nogent et quelques cavaliers qui, s'étant écartés du gué, se noyèrent; et il n'y aurait eu personne de tué dans cette journée, sans l'imprudence du jeune duc de Longueville. On dit qu'ayant la tête pleine des fumées du vin, il tira un coup de pistolet sur les ennemis qui demandaient la vie à genoux, en leur criant : *Point de quartier pour cette canaille.* Il tua du coup un de leurs officiers. L'infanterie hollandaise désespérée reprit à l'instant ses armes, et fit une décharge dont le duc de Longueville fut tué. Un capitaine de cavalerie nommé Ossembrock[1], qui ne s'était point enfui avec les autres, court au prince de Condé qui montait alors à cheval en sortant de la rivière, et lui appuie son pistolet à la tête. Le prince, par un mouvement, détourna le coup, qui lui fracassa le poignet. Condé ne reçut jamais que cette blessure dans toutes ses campagnes. Les Français irrités firent main basse sur cette infanterie, qui se mit à fuir de tous côtés. Louis XIV passa sur un pont de bateaux avec l'infanterie, après avoir dirigé lui-même toute la marche.

Tel fut ce passage du Rhin, action éclatante et unique, célébrée alors comme un des grands événements qui dussent occuper la mémoire des hommes. Cet air de grandeur dont le roi relevait toutes ses actions, le bonheur rapide de ses conquêtes, la splendeur de son règne, l'idolâtrie de ses courtisans, enfin le goût que le peuple et surtout les Parisiens ont

1. « On prononce Ossembrouck; l'œ fait ou chez les Hollandais. » (Note de Voltaire.)

pour l'exagération, joint à l'ignorance de la guerre où l'on est dans l'oisiveté des grandes villes, tout cela fit regarder, à Paris, le passage du Rhin comme un prodige qu'on exagérait encore. L'opinion commune était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée, et malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable, appelée le *Tholus*[1]. Il était très-vrai que rien n'était plus imposant pour les ennemis que ce passage, et que s'ils avaient eu un corps de bonnes troupes à l'autre bord, l'entreprise était très-périlleuse.

Dès qu'on eut passé le Rhin, on prit Doesbourg, Zutphen, Arnheim, Nosembourg, Nimègue, Schenck, Bommel, Crèvecœur, etc. Il n'y avait guère d'heures dans la journée où le roi ne reçût la nouvelle de quelque conquête. Un officier nommé Mazel mandait à M. de Turenne : « Si vous voulez m'envoyer cinquante chevaux, je pourrai prendre avec cela deux ou trois places. »

(20 juin 1672) Utrecht envoya ses clefs et capitula avec toute la province qui porte son nom. Louis fit son entrée triomphale dans cette ville (30 juin), menant avec lui son grand aumônier, son confesseur et l'archevêque titulaire d'Utrecht. On rendit avec solennité la grande église aux catholiques. L'archevêque, qui n'en portait que le vain nom, fut pour quelque temps établi dans une dignité réelle. La religion de Louis XIV faisait des conquêtes comme ses armes. C'était un droit qu'il acquerait sur la Hollande dans l'esprit des catholiques.

Les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Gueldre, étaient soumises : Amsterdam n'attendait plus que le moment de son

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille le 17 juin 1672, au bruit des premières nouvelles : « On dit que M. le prince est blessé; on dit que Nogent a été noyé; on dit que Guitry est tué; on dit que M. de Roquelaure et M. de La Feuillade sont blessés, qu'il y en a une infinité qui ont péri en cette rude occasion. Quand je saurai le détail de cette nouvelle, je vous la manderai. » Quelques jours après (lettre du 3 juillet), son effroi commence à se calmer : « Vous devez avoir reçu des relations fort exactes; elles vous auront fait voir que le Rhin était mal défendu. » D'autres continuèrent à célébrer cet exploit en termes pleins d'admiration. On connaît l'épître de Boileau; quinze années plus tard, Bossuet disait encore, dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé* : « Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la vie de Louis le Grand. » Napoléon ne partage pas l'enthousiasme du poète et de l'orateur sacré : « Le passage du Rhin est une opération militaire du quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et n'était d'ailleurs défendu que par une poignée d'hommes. » (*Mémoires* de Napoléon, t. V, p. 129.)

esclavage ou de sa ruine. Les juifs qui y sont établis s'empressèrent d'offrir à Gourville, intendant et ami du prince de Condé, deux millions de florins pour se racheter du pillage.

Déjà Naerden, voisine d'Amsterdam, était prise. Quatre cavaliers allant en maraude s'avancèrent jusqu'aux portes de Muiden, où sont les écluses qui peuvent inonder le pays, et qui n'est qu'à une lieue d'Amsterdam. Les magistrats de Muiden, éperdus de frayeur, vinrent présenter leurs clefs à ces quatre soldats; mais enfin, voyant que les troupes ne s'avançaient point, ils reprirent leurs clefs et fermèrent les portes. Un instant de diligence eût mis Amsterdam dans les mains du roi. Cette capitale une fois prise, non-seulement la république périssait, mais il n'y avait plus de nation hollandaise, et bientôt la terre même de ce pays allait disparaître. Les plus riches familles, les plus ardentes pour la liberté, se préparaient à fuir aux extrémités du monde et à s'embarquer pour Batavia. On fit le dénombrement de tous les vaisseaux qui pouvaient faire ce voyage et le calcul de ce qu'on pouvait embarquer. On trouva que cinquante mille familles pouvaient se réfugier dans leur nouvelle patrie. La Hollande n'eût plus existé qu'au bout des Indes orientales : ses provinces d'Europe, qui n'achetent leur blé qu'avec leurs richesses d'Asie, qui ne vivent que de leur commerce, et, si on l'ose dire, de leur liberté, auraient été presque tout à coup ruinées et dépeuplées. Amsterdam, l'entrepôt et le magasin de l'Europe, où deux cent mille hommes cultivent le commerce et les arts, serait devenue bientôt un vaste marais. Toutes les terres voisines demandent des frais immenses et des milliers d'hommes pour élever leurs digues : elles eussent probablement à la fois manqué d'habitants comme de richesses, et auraient été enfin submergées, ne laissant à Louis XIV que la gloire déplorable d'avoir détruit le plus singulier et le plus beau monument de l'industrie humaine.

La désolation de l'État était augmentée par les divisions ordinaires aux malheureux, qui s'imputent les uns aux autres les calamités publiques. Le grand pensionnaire de Witt ne croyait pouvoir sauver ce qui restait de sa patrie qu'en demandant la paix au vainqueur. Son esprit, à la fois tout républicain et jaloux de son autorité particulière, craignait toujours l'élévation du prince d'Orange, encore plus que les conquêtes du roi de France; il avait fait jurer à ce prince même l'observa-

tion d'un édit perpétuel, par lequel le prince était exclu de la charge de stathouder. L'honneur, l'autorité, l'esprit de parti, l'intérêt, lièrent de Witt à ce serment. Il aimait mieux voir sa république subjuguée par un roi vainqueur que soumise à un stathouder.

Le prince d'Orange, de son côté, plus ambitieux que de Witt, aussi attaché à sa patrie, plus patient dans les malheurs publics, attendant tout du temps et de l'opiniâtreté de sa constance, briguait le stathoudérat, et s'opposait à la paix avec la même ardeur. Les États résolurent qu'on demanderait la paix malgré le prince; mais le prince fut élevé au stathoudérat[1] malgré les de Witt.

Quatre députés vinrent au camp du roi implorer sa clémence au nom d'une république qui, six mois auparavant, se croyait l'arbitre des rois. Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse[2] française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. Louvois, dur et altier, né pour bien servir plutôt que pour faire aimer son maître, reçut les suppliants avec hauteur, et même avec l'insulte de la raillerie. On les obligea de revenir plusieurs fois. Enfin le roi leur fit déclarer ses volontés. Il voulait que les États lui cédassent tout ce qu'ils avaient au delà du Rhin, Nimègue, des villes et des forts dans le sein de leur pays; qu'on lui payât vingt millions; que les Français fussent les maîtres de tous les grands chemins de la Hollande, par terre et par eau, sans qu'ils payassent jamais aucun droit; que la religion catholique fût partout rétablie; que la république lui envoyât tous les ans une ambassade extraordinaire avec une médaille d'or, sur laquelle il fût gravé qu'ils tenaient leur liberté de Louis XIV; enfin, qu'à ces satisfactions ils joignissent celle qu'ils devaient au roi d'Angleterre et aux princes de l'Empire, tels que ceux de Cologne et de Munster, par qui la Hollande était encore désolée.

Ces conditions d'une paix qui tenait tant de la servitude parurent intolérables, et la fierté du vainqueur inspira un courage de désespoir aux vaincus. On résolut de périr les armes

1. « Il fut stathouder le 1er juillet. Comment La Beaumelle, dans son édition subreptice du *Siècle de Louis XIV*, a-t-il pu dire dans ses notes qu'il ne fut déclaré que capitaine et amiral? » (Note de Voltaire.)

2. « La Beaumelle, dans ses notes, dit : « C'est un être de raison que cette « politesse. » Comment cet écrivain ose-t-il démentir ainsi l'Europe? » (Note de Voltaire.)

à la main. Tous les cœurs et toutes les espérances se tournèrent vers le prince d'Orange. Le peuple en fureur éclata contre le grand pensionnaire, qui avait demandé la paix. A ces séditions se joignirent la politique du prince et l'animosité de son parti. On attente d'abord à la vie du grand pensionnaire Jean de Witt; ensuite on accuse Corneille son frère d'avoir attenté à celle du prince. Corneille est appliqué à la question. Il récita dans les tourments le commencement de cette ode d'Horace, *Justum et tenacem, etc.*, convenable à son état et à son courage, et qu'on peut traduire ainsi pour ceux qui ignorent le latin :

Les torrents impétueux,
La mer qui gronde et s'élance,
La fureur et l'insolence
D'un peuple tumultueux,
Des fiers tyrans la vengeance,
N'ébranlent pas la constance
D'un cœur ferme et vertueux.

(20 auguste 1672) Enfin la populace effrénée massacra dans la Haye les deux frères de Witt, l'un qui avait gouverné l'État pendant dix-neuf ans avec vertu, et l'autre qui l'avait servi de son épée. On exerça sur leurs corps sanglants toutes les fureurs dont le peuple est capable : horreurs communes à toutes les nations, et que les Français avaient fait éprouver au maréchal d'Ancre, à l'amiral Coligny, etc.; car la populace est presque partout la même. On poursuivit les amis du pensionnaire. Ruyter même, l'amiral de la république, qui seul combattait alors pour elle avec succès, se vit environné d'assassins dans Amsterdam.

Au milieu de ces désordres et de ces désolations, les magistrats montrèrent des vertus qu'on ne voit guère que dans les républiques. Les particuliers qui avaient des billets de banque coururent en foule à la banque d'Amsterdam; on craignait que l'on n'eût touché au trésor public. Chacun s'empressant de se faire payer du peu d'argent qu'on croyait pouvoir y être encore. Les magistrats firent ouvrir les caves où le trésor se conserve. On le trouva tout entier tel qu'il avait été déposé depuis soixante ans; l'argent même était encore noirci de l'impression du feu qui avait, quelques années auparavant, consumé l'hôtel de ville. Les billets de banque s'étaient toujours négociés jusqu'à ce temps, sans que jamais on eût touché au trésor. On

paya alors avec cet argent tous ceux qui voulurent l'être. Tant de bonne foi et tant de ressources étaient d'autant plus admirables, que Charles II, roi d'Angleterre, pour avoir de quoi faire la guerre aux Hollandais et fournir à ses plaisirs, non content de l'argent de la France, venait de faire banqueroute à ses sujets. Autant il était honteux à ce roi de violer ainsi la foi publique, autant il était glorieux aux magistrats d'Amsterdam de la garder dans un temps où il semblait permis d'y manquer.

A cette vertu républicaine ils joignirent ce courage d'esprit qui prend les partis extrêmes dans les maux sans remède. Ils firent percer les digues qui retiennent les eaux de la mer. Les maisons de campagne, qui sont innombrables autour d'Amsterdam, les villages, les villes voisines, Leyde, Delft, furent inondés. Le paysan ne murmura pas de voir ses troupeaux noyés dans les campagnes. Amsterdam fut comme une vaste forteresse au milieu des eaux, entourée de vaisseaux de guerre qui eurent assez d'eau pour se ranger autour de la ville. La disette fut grande chez ces peuples : ils manquèrent surtout d'eau douce ; elle se vendait six sous la pinte : mais ces extrémités parurent moindres que l'esclavage. C'est une chose digne de l'observation de la postérité, que la Hollande ainsi accablée sur terre, et n'étant plus un État, demeurât encore redoutable sur la mer : c'était l'élément véritable de ces peuples.

Tandis que Louis XIV passait le Rhin et prenait trois provinces, l'amiral Ruyter, avec environ cent vaisseaux de guerre et plus de cinquante brûlots, alla chercher, près des côtes d'Angleterre, les flottes des deux rois. Leurs puissances réunies n'avaient pu mettre en mer une armée navale plus forte que celle de la république. Les Anglais et les Hollandais combattirent comme des nations accoutumées à se disputer l'empire de l'Océan. (7 juin 1672) Cette bataille, qu'on nomme de Solbaie, dura un jour entier. Ruyter, qui en donna le signal, attaqua le vaisseau amiral d'Angleterre, où était le duc d'York, frère du roi. La gloire de ce combat particulier demeura à Ruyter. Le duc d'York, obligé de changer de vaisseau, ne reparut plus devant l'amiral hollandais. Les trente vaisseaux français eurent peu de part à l'action ; et tel fut le sort de cette journée, que les côtes de la Hollande furent en sûreté.

Après cette bataille, Ruyter, malgré les craintes et les contradictions de ses compatriotes, fit entrer la flotte marchande

des Indes dans le Texel, défendant ainsi et enrichissant sa patrie d'un côté, lorsqu'elle périssait de l'autre. Le commerce même des Hollandais se soutenait; on ne voyait que leurs pavillons dans les mers des Indes. Un jour qu'un consul de France disait au roi de Perse que Louis XIV avait conquis presque toute la Hollande : « Comment cela peut-il être, répondit ce monarque persan, puisqu'il y a toujours au port d'Ormuz vingt vaisseaux hollandais pour un français? »

Le prince d'Orange, cependant, avait l'ambition d'être un bon citoyen. Il offrit à l'État le revenu de ses charges, et tout son bien pour soutenir la liberté. Il couvrit d'inondations les passages par où les Français pouvaient pénétrer dans le reste du pays. Ses négociations promptes et secrètes réveillèrent de leur assoupissement l'empereur, l'Empire, le conseil d'Espagne, le gouverneur de Flandre. Il disposa même l'Angleterre à la paix. Enfin, le roi étant entré au mois de mai en Hollande, et dès le mois de juillet l'Europe commençant à être conjurée contre lui.

Monterey, gouverneur de la Flandre, fit passer secrètement quelques régiments au secours des Provinces-Unies. Le conseil de l'empereur Léopold envoya Montecuculli à la tête de près de vingt mille hommes. L'électeur de Brandebourg, qui avait à sa solde vingt-cinq mille soldats, se mit en marche.

(Juillet 1672.) Alors le roi quitta son armée. Il n'y avait plus de conquêtes à faire dans un pays inondé. La garde des provinces conquises devenait difficile. Louis voulait une gloire sûre; mais on ne voulait pas l'acheter par un travail infatigable, il la perdit. Satisfait d'avoir pris tant de villes en deux mois, il revint à Saint-Germain au milieu de l'été; et laissant Turenne et Luxembourg achever la guerre, il jouit du triomphe. On éleva des monuments de sa conquête, tandis que les puissances de l'Europe travaillaient à la lui ravir.

CHAPITRE XI.

Évacuation de la Hollande. Seconde conquête de la Franche Comté.

On croit nécessaire de dire à ceux qui pourront lire cet ouvrage, qu'ils doivent se souvenir que ce n'est point ici une simple relation de campagnes, mais plutôt une histoire des

mœurs des hommes. Assez de livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre, et de ces détails de la fureur et de la misère humaine. Le dessein de cet Essai est de peindre les principaux caractères de ces révolutions, et d'écarter la multitude des petits faits, pour laisser voir les seuls considérables, et, s'il se peut, l'esprit qui les a conduits.

La France fut alors au comble de sa gloire. Le nom de ses généraux imprimait la vénération. Ses ministres étaient regardés comme des génies supérieurs aux conseillers des autres princes, et Louis était en Europe comme le seul roi. En effet, l'empereur Léopold ne paraissait pas dans ses armées; Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV, sortait à peine de l'enfance; celui d'Angleterre ne mettait d'activité dans sa vie que celle des plaisirs.

Tous ces princes et leurs ministres firent de grandes fautes. L'Angleterre agit contre les principes de la raison d'État en s'unissant avec la France pour élever une puissance que son intérêt était d'affaiblir. L'empereur, l'Empire, le conseil espagnol, firent encore plus mal de ne pas s'opposer d'abord à ce torrent. Enfin Louis lui-même commit une aussi grande faute qu'eux tous en ne poursuivant pas avec assez de rapidité des conquêtes si faciles. Condé et Turenne voulaient qu'on démolît la plupart des places hollandaises. Ils disaient que ce n'était point avec des garnisons que l'on prend des États, mais avec des armées; et qu'en conservant une ou deux places de guerre pour la retraite, on devait marcher rapidement à la conquête entière. Louvois, au contraire, voulait que tout fût place et garnison; c'était là son génie, c'était aussi le goût du roi. Louvois avait par là plus d'emplois à sa disposition; il étendait le pouvoir de son ministère; il s'applaudissait de contredire les deux plus grands capitaines du siècle. Louis le crut, et se trompa, comme il l'avoua depuis; il manqua le moment d'entrer dans la capitale de la Hollande; il affaiblit son armée en la divisant dans trop de places; il laissa à son ennemi le temps de respirer. L'histoire des plus grands princes est souvent le récit des fautes des hommes.

Après le départ du roi, les affaires changèrent de face. Turenne fut obligé de marcher vers la Westphalie pour s'opposer aux Impériaux [1]. Le gouverneur de Flandre, Monterey, sans

1. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, surnommé le *grand électeur*, venait de se déclarer contre la France, et il avait levé une armée

être avoué du conseil timide d'Espagne, renforça la petite armée du prince d'Orange d'environ dix mille hommes. Alors ce prince fit tête aux Français jusqu'à l'hiver. C'était déjà beaucoup de balancer la fortune. Enfin l'hiver vint, les glaces couvrirent les inondations de la Hollande. Luxembourg, qui commandait dans Utrecht, fit un nouveau genre de conquête aux Français, et mit la Hollande dans un nouveau danger, aussi terrible que les précédents.

Il assemble, une nuit, près de douze mille fantassins tirés des garnisons voisines. On attelle leurs seuls chevaux de cavalerie. Il se met à leur tête, et marche sur la glace vers Leyde et vers la Haye. Un dégel survint : la Haye fut sauvée. Son armée entourée d'eau, n'ayant plus de chemin ni de terre, était prête à périr. Il fallait, pour s'en retourner à Utrecht, marcher sur une lame étroite et fangeuse, où l'on pouvait à peine se tenir quatre de front. Il ne put passer avant la nuit; chaque pas en attaquant un fossé aurait coûté la vie à beaucoup d'artilleurs. Quand on fut arrivé à cette digue qu'on nommait *la Chaussée de fer*, on était à demi enterré dans la fange. Luxembourg était mouillé jusqu'à la ceinture; mais la nuit, qui avait sauvé la Haye, sauva aussi par sa fraîcheur la plupart de ses soldats, qui, exténués de faim et de fatigue, auraient succombé à la chaleur du jour. Il y perdit cependant environ deux mille hommes, qui furent accablés, soit de la fatigue, soit de la faim. Il y eut même quelques soldats qui, ne pouvant plus marcher, se jetèrent dans les eaux, et y périrent. Il ramena le reste à Utrecht, et, par cette retraite, il sauva la Hollande.

Il ne fut pas si heureux dans la guerre qu'il fit, la même année, dans le Brabant. Il y commandait une armée de cent mille hommes, qui, jointe à celle du prince d'Orange, devait être supérieure à celle de Guillaume III. Mais il ne trouva point de subsistances dans ce pays, qui, ravagé par les deux armées, ne pouvait plus rien fournir. Il fut obligé de se retirer, et ne put même empêcher le prince d'Orange de prendre Huy et Limbourg. Il ne put sauver Liége, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie depuis. Il ne put secourir Namur, qui fut prise par le roi Guillaume en personne, et qui ne fut jamais rétablie depuis. Il ne put empêcher la prise de Charleroi, qui fut aussi abandonnée depuis. Il ne put sauver Dinant, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie depuis. Il ne put sauver Huy, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie depuis. Il ne put sauver Limbourg, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie depuis. Il ne put sauver Namur, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie depuis. Il ne put sauver Charleroi, qui fut brûlée par les ennemis, et qui ne fut jamais rebâtie

que, plus de quarante ans après, j'ai vu les livres hollandais, dans lesquels on apprenait à lire aux enfants, retracer cette aventure, et inspirer la haine contre les Français à des générations nouvelles.

(1673) Cependant le roi agitait les cabinets de tous les princes par ses négociations. Il gagna le duc de Hanovre. L'électeur de Brandebourg, en commençant la guerre, fit un traité, mais qui fut bientôt rompu. Il n'y avait pas une cour en Allemagne où Louis n'eût des pensionnaires. Ses émissaires fomentaient en Hongrie les troubles de cette province, sévèrement traitée par le conseil de Vienne. L'argent fut prodigué au roi d'Angleterre, pour faire encore la guerre à la Hollande, malgré les cris de toute la nation anglaise, indignée de servir la grandeur de Louis XIV qu'elle eût voulu abaisser [1]. L'Europe était troublée par les armes et par les négociations de Louis. Enfin il ne put empêcher que l'empereur, l'Empire et l'Espagne ne s'alliassent avec la Hollande, et ne lui déclarassent solennellement la guerre. Il avait entièrement changé le cours des choses, que les Hollandais, si alors naturels, étaient devenus les amis de la maison d'Autriche. L'empereur Léopold envoyait des secours à Louis, mais il montrait une grande animosité. Il est rapporté qu'allant à Egra voir les troupes qu'il y rassemblait, il commanda en chemin, et qu'après la communion il prit en main un crucifix, et appela Dieu à témoin de la justice de sa cause. Cette action eût été à sa place du temps des croisades;

1 M. Mignet a publié (partie V, section II) la quittance générale des sommes que Charles II avait reçues de Louis XIV, depuis le 31 décembre 1670 jusqu'au 11 janvier 1674 : elles s'élevaient déjà à huit millions de livres, et ce chiffre devait être bien dépassé dans les années suivantes. Les membres du parlement n'étaient pas plus scrupuleux que le roi. Louis XIV écrit, le 20 mars 1675, à M. de Ruvigny : « Comme je vois que les ministres de Hollande et d'Espagne préparent toutes sortes de moyens pour cabaler dans le parlement d'Angleterre, j'ai jugé à propos de vous faire remettre une somme de cent mille livres. Je laisse à votre prudence et à votre fidélité de vous en servir comme vous le jugerez à propos, soit pour gagner dans cette assemblée ceux qui seraient contraires à mes intérêts, soit pour échauffer ceux qui seraient bien intentionnés. » Quelques semaines plus tard, une proposition contraire aux intérêts de la France fut repoussée par le parlement, mais seulement à une voix de majorité, et l'ambassadeur disait à Louis XIV, 23 mai 1675 : « Les ennemis de Votre Majesté ont été sur le point de gagner leur procès au parlement d'Angleterre, sans la vigilance de vos amis et de vos serviteurs, le bonheur et les secours de Votre Majesté, qui ont paru si à propos que ses intérêts n'ont pas été abandonnés. Votre Majesté me pardonnera si je ne m'explique pas en détail : il faudrait nommer trop souvent des gens qui ne le désirent pas par [illegible]. Le dernier mot est charmant : il peint bien la naïve corruption du temps.

et la prière de Léopold n'empêcha point le progrès des armes du roi de France.

Il parut d'abord combien sa marine était déjà perfectionnée. Au lieu de trente vaisseaux qu'on avait joints, l'année d'auparavant, à la flotte anglaise, on en joignit quarante, sans compter les brûlots. Les officiers avaient appris les manœuvres savantes des Anglais, avec lesquels ils avaient combattu celles des Hollandais, leurs ennemis. C'était le duc d'York, depuis Jacques II, qui avait inventé l'art de faire entendre les ordres sur mer par les mouvements divers des pavillons. Avant ce temps les Français ne savaient pas ranger une armée navale en bataille. Leur expérience consistait à faire battre un vaisseau contre un vaisseau, non à en faire mouvoir plusieurs de concert, et à imiter sur la mer les évolutions des armées de terre, dont les corps séparés se soutiennent et se secourent mutuellement. Ils firent à peu près comme les Romains, qui en une année apprirent des Carthaginois l'art de combattre sur mer, et égalèrent leurs maîtres.

Le vice-amiral d'Estrées et son lieutenant Martel firent honneur à l'industrie militaire de la nation française, dans trois batailles navales consécutives, au mois de juin (les 7, 14 et 21 juin 1673), entre la flotte hollandaise et celle de France et d'Angleterre. L'amiral Ruyter fut plus admiré que jamais dans ces trois actions. D'Estrées écrivit à Colbert : « Je voudrais avoir payé de ma vie la gloire que Ruyter vient d'acquérir. » D'Estrées méritait que Ruyter eût ainsi parlé de lui. La valeur et la conduite furent si égales de tous côtés que la victoire resta toujours indécise.

Louis, ayant fait des hommes de mer de ses Français par les soins de Colbert, perfectionna encore l'art de la guerre sur terre par l'industrie de Vauban. Il vint en personne assiéger Maëstricht dans le même temps que ces trois batailles navales se donnaient. Maëstricht était pour lui une clef des Pays-Bas et des Provinces-Unies ; c'était une place forte défendue par un gouverneur intrépide, nommé Fariaux, né Français, qui avait passé au service d'Espagne, et depuis à celui de Hollande. La garnison était de cinq mille hommes. Vauban, qui conduisit ce siége, se servit, pour la première fois, des parallèles inventées par des ingénieurs italiens au service des Turcs devant Candie. Il y ajouta les places d'armes que l'on fait dans les tranchées pour y mettre les troupes en bataille, et pour les

mieux rallier en cas de sorties. Louis se montra, dans ce siége, plus exact et plus laborieux qu'il ne l'avait été encore. Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail sa nation accusée jusqu'alors de n'avoir qu'un courage bouillant que la fatigue épuise bientôt. Maëstricht se rendit au bout de huit jours (29 juin 1673).

Pour mieux affermir encore la discipline militaire, il usa d'une sévérité qui parut même trop grande. Le prince d'Orange, qui n'avait eu pour opposer à ces conquêtes rapides que des officiers sans émulation et des soldats sans courage, les avait formés à force de rigueurs, en faisant passer par la main du bourreau ceux qui avaient abandonné leur poste. Le roi employa aussi les châtiments la première fois qu'il perdit une place. Un très-brave officier, nommé Du-Pas, rendit Naerden au prince d'Orange (14 septembre 1673). Il ne tint à la vérité que quatre jours; mais il ne remit sa ville qu'après un combat de cinq heures, donné sur de mauvais ouvrages, et pour éviter un assaut général, qu'une garnison faible et rebutée n'aurait point soutenu. Le roi, irrité du premier affront que recevaient ses armes, fit condamner Du-Pas[1] à être traîné dans Utrecht, une pelle à la main; et son épée fut rompue : ignominie inutile pour les officiers français, qui sont assez sensibles à la gloire pour qu'on ne les gouverne point par la crainte de la honte. Il faut savoir qu'à la vérité les provisions[2] des commandants des places les obligent à soutenir trois assauts; mais ce sont de ces lois qui ne sont jamais exécutées. Du-Pas se fit tuer, un an après, au siége de la petite ville de Grave, où il servit volontaire. Son courage et sa mort durent laisser des regrets au marquis de Louvois, qui l'avait fait punir si durement[3]. La puissance souveraine peut maltraiter un brave homme, mais non pas le déshonorer.

1. « La Beaumelle dit qu'il fut condamné à une prison perpétuelle. Comment cela pourrait-il être, puisque, l'année suivante, il fut tué au siége de Grave? » (Note de Voltaire.)

2. On appelait *provisions* les lettres royales qui conféraient un office, une charge civile ou militaire. Voltaire dira encore plus loin (chap. XXI, page 263), en parlant du comte de Matignon : « Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France. »

3. La sévérité du marquis de Louvois, excessive peut-être en cette circonstance, contribua cependant à affermir la discipline et à assurer une supériorité incontestable aux armées françaises. Voltaire exposera plus loin (chap. XXIX) les réformes de ce grand ministre. Une anecdote piquante, racontée par Mme de Sévigné, prouve quelle rude guerre il faisait à ces colonels de cour, qui connaissaient à peine le régiment acheté en leur

Les soins du roi, le génie de Vauban, la vigilance sévère de Louvois, l'expérience et le grand art de Turenne, l'active intrépidité du prince de Condé, tout cela ne put réparer la faute qu'on avait faite de garder trop de places, d'affaiblir l'armée et de manquer Amsterdam.

Le prince de Condé voulut en vain percer dans le cœur de la Hollande inondée. Turenne ne put, ni mettre obstacle à la jonction de Montecuculli et du prince d'Orange, ni empêcher le prince d'Orange de prendre Bonn. L'évêque de Munster, qui avait juré la ruine des États-Généraux, fut attaqué lui-même par les Hollandais.

Le parlement d'Angleterre força son roi d'entrer sérieusement dans des négociations de paix, et de cesser d'être l'instrument mercenaire de la grandeur de la France. Alors il fallut abandonner les trois provinces hollandaises avec autant de promptitude qu'on les avait conquises. Ce ne fut pas sans les avoir rançonnées : l'intendant Robert tira de la seule province d'Utrecht, en un an, seize cent soixante et huit mille florins. On était si pressé d'évacuer un pays conquis avec tant de rapidité, que vingt-huit mille prisonniers hollandais furent rendus pour un écu par soldat. L'arc de triomphe de la porte Saint-Denis et les autres monuments de la conquête étaient à peine achevés, que la conquête était déjà abandonnée. Les Hollandais, dans le cours de cette invasion, eurent la gloire de disputer l'empire de la mer, et l'adresse de transporter sur terre le théâtre de la guerre hors de leur pays. Louis XIV passa dans l'Europe pour avoir joui avec trop de précipitation et trop de fierté de l'éclat d'un triomphe passager. Le fruit de cette entreprise fut d'avoir une guerre à soutenir contre l'Espagne, l'Empire et la Hollande réunis, d'être abandonné de l'Angleterre, et enfin de Munster, de Cologne même, et de laisser dans les pays qu'il avait envahis et quittés plus de haine que d'admiration pour lui.

Le roi tint seul contre tous les ennemis qu'il s'était faits. La prévoyance de son gouvernement et la force de son État pa-

nom : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois, l'avez-vous vue ? — Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné : car enfin il faut prendre parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou faire son devoir, quand on est officier. » Ici, tout le monde approuvera le ministre.

rurent bien davantage encore lorsqu'il fallut se défendre contre tant de puissances liguées et contre de grands généraux, que[1] quand il avait pris, en voyageant, la Flandre française, la Franche-Comté et la moitié de la Hollande, sur des ennemis sans défense.

On vit surtout quel avantage un roi absolu, dont les finances sont bien administrées, a sur les autres rois. Il fournit à la fois une armée d'environ vingt-trois mille hommes à Turenne contre les Impériaux, une de quarante mille à Condé contre le prince d'Orange : un corps de troupes était sur la frontière du Roussillon ; une flotte chargée de soldats alla porter la guerre aux Espagnols jusque dans Messine : lui-même marcha pour se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté. Il se défendait et il attaquait partout en même temps.

D'abord, dans sa nouvelle entreprise sur la Franche-Comté, la supériorité de son gouvernement parut tout entière. Il s'agissait de mettre dans son parti, ou du moins d'endormir les Suisses, nation aussi redoutable que pauvre, toujours armée, toujours jalouse à l'excès de sa liberté, invincible sur ses frontières, murmurant déjà, et s'effarouchant de voir Louis XIV une seconde fois dans leur voisinage. L'empereur et l'Espagne sollicitaient les treize cantons de permettre au moins un passage libre à leurs troupes, pour secourir la Franche-Comté, demeurée sans défense par la négligence du ministère espagnol. Le roi, de son côté, pressait les Suisses de refuser ce passage ; mais l'Empire et l'Espagne ne prodiguaient que des raisons et des prières ; le roi, avec de l'argent comptant, détermina les Suisses à ce qu'il voulut : le passage fut refusé. Louis, accompagné de son frère et du fils du grand Condé, assiégea Besançon. Il aimait la guerre de sièges, et pouvait croire l'entendre aussi bien que les Condé et les Turenne ; mais, tout jaloux qu'il était de sa gloire, il avouait que ces deux grands hommes entendaient mieux que lui la guerre de campagne. D'ailleurs, il n'assiégea jamais une ville sans être moralement sûr de la prendre. Louvois faisait si bien les préparatifs, les troupes étaient si bien fournies, Vauban, qui conduisit presque tous les siéges, était un si grand maître dans l'art de prendre les villes, que la gloire du roi était en sûreté. Vauban dirigea les attaques de Besançon : elle fut prise en

1. *Davantage que.* Cette locution a vieilli ; mais elle n'a jamais été incorrecte. On en trouve des exemples dans nos plus grands écrivains.

neuf jours (15 mai 1674); et au bout de six semaines toute la Franche-Comté fut soumise au roi. Elle est restée à la France, et semble y être pour jamais annexée : monument de la faiblesse du ministère autrichien-espagnol, et de la force de celui de Louis XIV.

CHAPITRE XII

Belle campagne et mort du maréchal de Turenne. Dernière bataille du grand Condé à Senef.

Tandis que le roi prenait rapidement la Franche-Comté, avec cette facilité et cet éclat attaché encore à sa destinée, Turenne, qui ne faisait que défendre les frontières du côté du Rhin, déployait ce que l'art de la guerre peut avoir de plus grand et de plus habile. L'estime des hommes se mesure par les difficultés surmontées, et c'est ce qui a donné une si grande réputation à cette campagne de Turenne.

(Juin 1674) D'abord il fait une marche longue et vive, passe le Rhin à Philippsbourg, marche toute la nuit à Sintzheim, force cette ville; et en même temps il attaque et met en fuite Caprara, général de l'empereur, et le vieux duc de Lorraine, Charles IV, ce prince qui passa toute sa vie à perdre ses États et à lever des troupes, et qui venait de réunir sa petite armée avec une partie de celle de l'empereur. Turenne, après l'avoir battu, le poursuit, et fait encore sa cavalerie à Ladenbourg (juillet 1674); de là il court à un autre général des Impériaux, le prince de Bournonville, qui n'attendait que de nouvelles troupes pour s'ouvrir le chemin de l'Alsace; il prévient la jonction de ces troupes, l'attaque, et lui fait quitter le champ de bataille (octobre 1674).

L'Empire rassemble contre lui toutes ses forces; soixante et dix mille Allemands sont dans l'Alsace; Brisach et Philippsbourg étaient bloqués par eux. Turenne n'avait plus que vingt mille hommes effectifs tout au plus. (Décembre) Le prince de Condé lui envoya de Flandre quelque secours de cavalerie; alors il traverse, par Thann et par Befort, des montagnes couvertes de neige; il se trouve tout d'un coup dans la haute Alsace, au milieu des quartiers des ennemis, qui le croyaient

en repos en Lorraine, et qui pensaient que la campagne était finie. Il bat à Mulhausen les quartiers qui résistent; il en fait deux prisonniers. Il marche à Colmar, où l'électeur de Brandebourg, qu'on appelle le grand électeur, alors général des armées de l'Empire, avait son quartier. Il arrive dans le temps que ce prince et les autres généraux se mettaient à table; ils n'eurent que le temps de s'échapper; la campagne était couverte de fuyards.

Turenne, croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire[1], attend encore auprès de Turkheim une partie de l'infanterie ennemie. L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire sûre : il défait cette infanterie (5 janvier 1675). Enfin une armée de soixante et dix mille hommes se trouve vaincue et dispersée presque sans grand combat. L'Alsace reste au roi, et les généraux de l'Empire sont obligés de repasser le Rhin.

Toutes ces actions consécutives, conduites avec tant d'art, si patiemment digérées, exécutées avec tant de promptitude, furent également admirées des Français et des ennemis. La gloire de Turenne reçut un nouvel accroissement, quand on sut que tout ce qu'il avait fait dans cette campagne, il l'avait fait malgré la cour et malgré les ordres réitérés de Louvois, donnés au nom du roi. Résister à Louvois tout puissant, et se charger de l'événement, malgré les cris de la cour, les ordres de Louis XIV et la haine du ministre, ne fut pas la moindre marque du courage de Turenne, ni le moindre exploit de la campagne[2].

1. *Croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire.* Lucain avait déjà dit de César :

« Nil actum reputans, si quid superesset agendum. »

2. Turenne n'aurait pas osé résister aux *ordres de Louis XIV*. Quand Louvois lui commanda, au nom du roi, d'abandonner l'Alsace aux Impériaux et de se retirer en Lorraine, le maréchal écrivit à Louis XIV une longue lettre, où il exposait et justifiait son plan de campagne. Elle se terminait par ces paroles, significatives dans la bouche d'un homme comme Turenne : « Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis : je prends tout sur moi et je me charge des événements. » Le roi donna raison à son général, et lui laissa l'entière liberté d'agir comme il l'entendrait. On vient de voir comment Turenne en usa. « Aussi rien n'égala, dit M. Mignet (partie V, section III), l'enthousiasme dont il devint l'objet. Après qu'il eut mis ses troupes en quartiers d'hiver, il se rendit à Saint-Germain. Louis XIV lui avait écrit : « Je désire « que vous reveniez près de moi, où j'ai bien de l'impatience de vous voir « pour vous témoigner de vive voix la satisfaction que me donnent les ser- « vices considérables et importants que vous m'avez rendus pendant toute « la campagne, et la dernière victoire que vous venez de remporter sur

Il faut avouer que ceux qui ont plus d'humanité que d'estime pour les exploits de guerre gémirent de cette campagne si glorieuse. Elle fut célèbre par les malheurs des peuples, autant que par les expéditions de Turenne. Après la bataille de Sintzheim, il mit à feu et à sang le Palatinat, pays uni et fertile, couvert de villes et de bourgs opulents. L'électeur palatin vit, du haut de son château de Manheim, deux villes et vingt-cinq villages embrasés. Ce prince, désespéré, défia Turenne à un combat singulier, par une lettre pleine de reproches[1]. Turenne ayant envoyé la lettre au roi, qui lui défendit d'accepter le cartel, ne répondit aux plaintes et au défi de l'électeur que par un compliment vague, et qui ne signifiait rien. C'était assez le style et l'usage de Turenne, de s'exprimer toujours avec modération et ambiguïté.

Il brûla avec le même sang-froid les fours et une partie des

« mes ennemis. » Sur toute la route, les populations que Turenne avait sauvées des ravages d'une invasion avaient [illegible] au-devant de lui, en mêlant d'adulation et de reconnaissance [illegible] le bruit les témoignages de la plus vive satisfaction. Il [illegible] à [illegible] et préservait à Louvois de lui faire de [illegible] et de [illegible]. A la cour, Turenne fut l'objet d'un empressement [illegible] et de louanges qui balançaient ressortir sa [illegible] modestie. Il était embarrassé de sa gloire. » Il faut lire dans l'ouvrage de M. Michelet le récit de cette belle campagne que Voltaire a raconter peut-être avec trop de sécheresse, et avec plus d'exactitude que d'intérêt.

1. « Pendant le cours de cette [illegible], M. Colini, secrétaire intime et historiographe de l'électeur palatin, [illegible] [illegible], a révélé un détail de l'histoire du cartel par des raisons très spécieuses, énoncées avec beaucoup d'esprit et de sagacité. Il me paraît très probable, en effet, que l'électeur Charles-Louis ne put écrire les lettres [illegible] de Soldras et Ramsay ont imputées à ce prince. Plus d'un historien, en effet, attribue souvent à ses héros des écrits et des harangues de son imagination.

« On n'a jamais vu la vérité de la lettre de l'électeur Charles Louis, ni la réponse du maréchal de Turenne. Il a seulement toujours passé pour constant que l'électeur, justement outré des ravages et des incendies que Turenne commettait dans son pays, lui proposa un duel par un trompette nommé Petit-Jean. J'ai vu la maison de Bouillon, pendant le cours de cette querelle. Le grand prieur de Vendôme et le maréchal de Villars n'en doutaient pas. Les *Mémoires* du marquis de Beauvau, contemporain, l'affirment. Cependant il se peut que le duel n'ait pas été expressément proposé dans la lettre amère que l'électeur dit lui-même avoir écrite au prince maréchal de Turenne. Plût à Dieu qu'il fût douteux que le Palatinat ait été embrasé deux fois! Voilà ce qui n'est que trop constant, ce qui est essentiel, et ce qu'on reproche à la mémoire de Louis XIV.

« M. Colini reproche à M. le président Hénault d'avoir dit, dans son *Abrégé chronologique*, que le prince de Turenne répondit à ce cartel *avec une modération qui fit honte à l'auteur de cette bravade*. La honte était dans l'incendie, lorsqu'on n'était pas encore en guerre ouverte avec le Palatinat, et ce n'était point une bravade dans un prince justement irrité, de vouloir se battre contre l'auteur de ces cruels excès. L'électeur était très-vif; l'esprit de chevalerie n'était pas encore éteint. On voit dans les *Lettres* de Pellisson que Louis XIV lui-même demanda s'il pouvait en conscience se battre contre l'empereur Léopold. » (Note de Voltaire.)

campagnes de l'Alsace, pour empêcher les ennemis de subsister. Il permit ensuite à sa cavalerie de ravager la Lorraine. On y fit tant de désordre, que l'intendant, qui, de son côté, désolait la Lorraine avec sa plume, lui écrivit et lui parla souvent pour arrêter cet excès. Il répondait froidement : « Je le ferai dire à l'ordre. » Il aimait mieux être appelé le père des soldats qui lui étaient confiés, que des peuples, qui, selon les lois de la guerre, sont toujours sacrifiés. Tout le mal qu'il faisait paraissait nécessaire : sa gloire couvrait tout : d'ailleurs les soixante et dix mille Allemands qu'il empêcha de pénétrer en France y auraient fait beaucoup plus de mal qu'il n'en fit à l'Alsace, à la Lorraine et au Palatinat.

Telle a été depuis le commencement du XVI^e^ siècle la situation de la France, que, toutes les fois qu'elle a été en guerre, il a fallu combattre à la fois vers l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne et l'Italie. Le prince de Condé faisait tête en Flandre au jeune prince d'Orange, tandis que Turenne chassait les Allemands de l'Alsace. La campagne du maréchal de Turenne fut heureuse, et celle du prince de Condé sanglante. Les petits combats de Sintzheim et de Turkheim furent décisifs : la grande et célèbre bataille de Senef ne fut qu'un carnage. Le grand Condé, qui la donna pendant les marches sourdes de Turenne en Alsace, n'en tira aucun succès, soit que les circonstances des lieux lui fussent moins favorables, soit qu'il eût pris des mesures moins justes, soit plutôt qu'il eût des généraux plus habiles et de meilleures troupes à combattre[1]. Le marquis de Feuquières veut qu'on ne donne à la bataille de Senef que le nom de combat, parce que l'action ne se passa pas entre deux armées rangées, et que tous les corps n'agirent point; mais il paraît qu'on s'accorde à nommer *bataille* cette journée si vive et si meurtrière. Le choc de trois mille hommes rangés, dont tous les petits corps agiraient, ne serait qu'un combat. C'est toujours l'importance qui décide du nom.

Le prince de Condé avait à tenir la campagne, avec envi-

1. Ces guerres si longues et ces levées sont telles commençaient déjà à épuiser la France : les armées se remplissaient de jeunes soldats dont l'ardeur ne pouvait suppléer toujours à l'inexpérience. Mme de Sévigné écrit plaisamment à sa fille, le 2 novembre 1675 : « Desplenx a été avec Gourville voir M. le Prince. M. le Prince voulut qu'il vît son armée : — Eh bien, qu'en dites-vous? dit M. le Prince. — Monseigneur, dit Desplenx, je crois qu'elle sera forte une quand elle sera majeure. — C'est que le plus âgé n'a pas dix-huit ans. »

ron quarante-cinq mille hommes, contre le prince d'Orange, qui en avait, dit-on, soixante mille. Il attendit que l'armée ennemie passât un défilé à Senef, près de Mons. Il attaqua (11 auguste 1674) une partie de l'arrière-garde, composée d'Espagnols, et y eut un grand avantage. On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas pris assez de précaution dans le passage du défilé; mais on admira la manière dont il rétablit le désordre, et on n'approuva pas que Condé voulût ensuite recommencer le combat contre des ennemis trop bien retranchés. On se battit à trois reprises. Les deux généraux, dans ce mélange de fautes et de grandes actions, signalèrent également leur présence d'esprit et leur courage. De tous les combats que donna le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. Il eut trois chevaux tués sous lui. Il voulait, après trois attaques meurtrières, en hasarder encore une quatrième. Il parut, dit un officier qui y était, qu'il n'y avait plus que le prince de Condé *qui eût envie de se battre*[1]. Ce que cette action eut de plus singulier, c'est que les troupes de part et d'autre, après les mêlées les plus sanglantes et les plus acharnées, prirent la fuite le soir par une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirèrent chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille ni la victoire, toutes deux plutôt également affaiblies et vaincues. Il y eut près de sept mille morts et cinq mille prisonniers du côté des Français; les ennemis firent une perte égale. Tant de sang inutilement répandu empêcha l'une et l'autre armée de rien entreprendre de considérable. Il importe tant de donner de la réputation à ses armes, que le prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eu la victoire, assiégea Oudenarde; mais le prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille, en faisant aussitôt lever le siége et en poursuivant le prince d'Orange.

On observa également en France et chez les alliés la vaine cérémonie de rendre grâces à Dieu d'une victoire qu'on n'avait point remportée : usage établi pour encourager les peuples, qu'il faut toujours tromper.

Turenne en Allemagne, avec une petite armée, continua des progrès qui étaient le fruit de son génie. Le conseil de Vienne, n'osant plus confier la fortune de l'Empire à des

1. Le mot est du marquis de La Fare, connu par des *Mémoires sur Louis XIV*, et quelques vers agréables. (Édition Petitot, t. LXV, p. 200.)

princes qui l'avaient mal défendu, remit à la tête de ses armées le général Montecuculli, celui qui avait vaincu les Turcs à la journée de Saint-Gothard, et qui, malgré Turenne et Condé, avait joint le prince d'Orange et avait arrêté la fortune de Louis XIV, après la conquête de trois provinces de Hollande.

On a remarqué que les plus grands généraux de l'Empire ont souvent été tirés d'Italie [1]. Ce pays, dans sa décadence et dans son esclavage, porte encore des hommes qui font souvenir de ce qu'il était autrefois. Montecuculli était seul digne d'être opposé à Turenne. Tous deux avaient réduit la guerre en art. Ils passèrent quatre mois à se suivre, à s'observer dans des marches et dans des campements plus estimés que des victoires par les officiers allemands et français. L'un et l'autre jugeaient de ce que son adversaire allait tenter, par les démarches que lui-même eût voulu faire à sa place; et ils ne se tromperent jamais. Ils opposaient l'un à l'autre la patience, la ruse et l'activité; enfin ils étaient prêts d'en venir aux mains et de commettre leur réputation au sort d'une bataille, auprès du village de Saltzbach, lorsque Turenne, en allant choisir une place pour dresser une batterie, fut tué d'un coup de canon (27 juillet 1675). Il n'y a personne qui ne sache les circonstances de cette mort; mais on ne peut se défendre d'en retracer les principales, par le même esprit qui fait qu'on en parle encore tous les jours [2].

Il semble qu'on ne puisse trop redire que le même boulet qui le tua ayant emporté le bras de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, son fils, se jetant en larmes auprès de lui, *Ce n'est pas moi*, lui dit Saint-Hilaire, *c'est ce grand homme qu'il faut pleurer* : paroles comparables à tout ce que l'histoire a consacré de plus héroïque, et le plus digne éloge de Turenne. Il est très-rare que sous un gouvernement monarchique, où les hommes ne sont occupés que de leur intérêt

1. On peut citer, pour ne parler que des généraux du XVII^e^ siècle, Piccolomini, Gallas, Colloredo, Torquato Conti, pendant la guerre de Trente ans; Montecuculli, le comte Caprara, le prince Eugène, sous le règne de Louis XIV.

2. M^me^ de Sévigné a donné plusieurs relations de la mort de Turenne. La plus intéressante et la plus complète est du 28 août 1675. Nous ne citerons pas cette lettre que tout le monde connaît. Elle dit ailleurs, comme Voltaire lui-même : « Ne croyez pas, ma fille, que la mort de M. de Turenne ait passé ici aussi vite que les autres nouvelles; on en parle et on le pleure encore tous les jours.

« Tout en fait souvenir, et rien ne lui ressemble.

« On peut dire ce vers pour lui. » (26 août 1675.)

particulier, ceux qui ont servi la patrie meurent regrettés du public. Cependant Turenne fut pleuré des soldats et des peuples. Louvois fut le seul qui ne le regretta pas : la voix publique l'accusa même lui et son frère, l'archevêque de Reims, de s'être réjouis indécemment de la perte de ce grand homme [1]. On sait les honneurs que le roi fit rendre à sa mémoire, et qu'il fut enterré à Saint-Denis comme le connétable Du Guesclin [2], au-dessus duquel l'opinion générale l'élève autant que le siècle de Turenne est supérieur au siècle du connétable.

Turenne n'avait pas eu toujours des succès heureux à la guerre; il avait été battu à Mariendal, à Rethel, à Cambrai; aussi disait-il qu'il avait fait des fautes, et il était assez grand pour l'avouer. Il ne fit jamais de conquêtes éclatantes, et ne donna point de ces grandes batailles rangées dont la décision rend quelquefois une nation maîtresse de l'autre; mais ayant toujours réparé ses défaites et fait beaucoup avec peu, il passa pour le plus habile capitaine de l'Europe, dans un temps où l'art de la guerre était plus approfondi que jamais. De même, quoiqu'on lui eût reproché sa défection dans les guerres de la Fronde, quoiqu'à l'âge de près de soixante ans l'amour lui eût fait révéler le secret de l'État [3], quoiqu'il eût exercé dans le Palatinat des cruautés qui ne semblaient pas nécessaires, il conserva la réputation d'un homme de bien, sage et modéré, parce que ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, devaient faire oublier des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. Si on pouvait le comparer à quelqu'un, on oserait dire que, de tous les généraux des siècles passés, Gonzalve de Cordoue, surnommé *le grand capitaine*, est celui auquel il ressemblait davantage.

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille, 7 août : « On pourrait bien vous dire à quel point la perte du héros a été promptement oubliée *dans cette maison*: ç'a été une chose scandaleuse. » Un peu plus tard (12 août), elle écrit encore : « On vint éveiller M. de Reims à cinq heures du matin, pour lui dire que M. de Turenne avait été tué. Il demanda si l'armée était défaite; on lui dit que non : il gronda qu'on l'eût éveillé, appela son valet de chambre coquin, fit retirer le rideau et se rendormit. » C'était montrer sans doute peu de reconnaissance ou trop de rancune. Quelques historiens ont même prétendu que Louis XIV s'était trop facilement et trop vite consolé de cette grande perte, et que l'expression de Mme de Sévigné, *dans cette maison*, doit s'appliquer au roi lui-même. Rien n'autorise à le croire.

2. « Ce fut, dit éloquemment Saint-Simon, la récompense de ses vertus militaires, et de la mort qui le couronna par un coup de canon à la tête de l'armée. » (Chap. CLXVII.)

3. Voy. plus loin, aux *Anecdotes*, chap. XXVI.

Né calviniste, il s'était fait catholique l'an 1668. Aucun protestant et même aucun philosophe ne pensa que la persuasion seule eût fait ce changement dans un homme de guerre, dans un politique âgé de cinquante années, qui avait encore des maîtresses. On sait que Louis XIV, en le créant maréchal général de ses armées[1], lui avait dit ces propres paroles rapportées dans les lettres de Pellisson et ailleurs : « Je voudrais que vous m'obligeassiez à faire quelque chose de plus pour vous. » Ces paroles (selon eux) pouvaient, avec le temps, opérer une conversion. La place de connétable pouvait tenter un cœur ambitieux. Il était possible aussi que cette conversion fût sincère. Le cœur humain rassemble souvent la politique, l'ambition, les faiblesses de l'amour, les sentiments de la religion. Enfin il était très-vraisemblable que Turenne ne quitta la religion de ses pères que par politique ; mais les catholiques, qui triomphèrent de ce changement, ne voulurent pas croire l'âme de Turenne capable de feindre[2].

1. La charge de *maréchal général des camps et armées de France* avait été créée autrefois, sous le ministère du duc de Luynes, pour le duc de Lesdiguières, qui devint plus tard connétable. Mazarin rétablit cette charge, le 7 avril 1660, en faveur de Turenne. « L'épée de connétable, dit Saint-Simon, était bien le but du modeste héros, mais la timidité du cardinal Mazarin ne put se résoudre à la mettre entre des mains si puissantes et si habiles. » (Chap. CLXVII.) On sait que la charge de connétable avait été abolie par le cardinal de Richelieu, à la mort de Lesdiguières, en 1626.

2. Dans une lettre du 8 janvier 1752, Voltaire répond au président Hénault, qui l'accusait d'avoir parlé trop légèrement de la conversion du grand Turenne : « Si vous pouvez croire sérieusement que le vicomte de Turenne changea de religion à cinquante ans par persuasion, vous avez assurément une bonne âme. Cependant si, en faveur du préjugé, il faut adoucir ce trait, de tout mon cœur : je ne veux point choquer d'aussi grands seigneurs que les préjugés. » Il ne paraît pas que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ait changé ou *adouci* son opinion dans aucune des éditions de son ouvrage. Le maréchal avait cinquante-sept ans quand il abjura le protestantisme. Nous voyons dans quelques-unes de ses lettres, publiées seulement de nos jours, que depuis longtemps déjà sa conscience n'était plus tranquille : après la mort de sa femme, la duchesse de Caumont La Force, calviniste comme lui, et calviniste ardente, les instances de son neveu le cardinal de Bouillon et surtout la lecture du célèbre traité de Bossuet sur l'*Exposition de la doctrine de l'Église* le décidèrent à se convertir au catholicisme. Depuis cette époque, la correspondance de Mme de Sévigné nous le montre préoccupé de ses devoirs religieux jusqu'à la dévotion ; elle écrit à sa fille, le 2 août 1675 : « Je reviens à M. de Turenne, qui, en disant adieu à M. le cardinal de Retz, lui dit : « Monsieur, je ne suis pas un *diseur* ; mais je vous prie de croire « sérieusement que, sans ces affaires-ci où peut-être on a besoin de moi, je « me retirerais comme vous ; et je vous donne ma parole que, si j'en reviens, « je ne mourrai pas sur le coffre, et je mettrai, à votre exemple, quelque « temps entre la vie et la mort. » Et ailleurs, dans la lettre du 28 août : « Il voulait se confesser, et en se cachotant, il avait donné ses ordres pour le soir, et devait communier le lendemain dimanche, qui était le jour qu'il croyait donner sa bataille. »

Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa perte encore plus sensible[1]. Montecuculli, retenu par l'habileté du général français trois mois entiers au delà du Rhin, passa ce fleuve dès qu'il sut qu'il n'avait plus Turenne à craindre. Il tomba sur une partie de l'armée qui demeurait éperdue entre les mains de Lorges et de Vaubrun, deux lieutenants-généraux désunis et incertains. Cette armée, se défendant avec courage, ne put empêcher les Impériaux de pénétrer dans l'Alsace, dont Turenne les avait tenus écartés. Elle avait besoin d'un chef, non-seulement pour la conduire, mais pour réparer la défaite récente du maréchal de Créqui, homme d'un courage entreprenant, capable des actions les plus belles et les plus téméraires, dangereux à sa patrie autant qu'aux ennemis.

Créqui venait d'être vaincu, par sa faute, à Consarbruck. (11 auguste 1675) Un corps de vingt mille Allemands, qui assiégeait Trèves, tailla en pièces et mit en fuite sa petite armée. Il échappe à peine lui quatrième. Il court, à travers de nouveaux périls, se jeter dans Trèves, qu'il aurait dû secourir avec prudence, et qu'il défendit avec courage. Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la place; la brèche était praticable : il s'obstine à tenir encore. La garnison murmure. Le capitaine Bois-Jourdain, à la tête des seuitieux, va capituler sur la brèche. On n'a point vu commettre une lâcheté avec tant d'audace. Il menace le maréchal de le tuer s'il ne signe. Créqui se retire, avec quelques officiers fidèles, dans une église : il aima mieux être pris à discrétion que de capituler[2].

Pour remplacer les hommes que la France avait perdus dans tant de sièges et de combats, Louis XIV fut conseillé de ne se

1. Mme de Sévigné cite un exemple bien remarquable de la confiance que Turenne inspirait aux provinces de l'est : « Le premier président de la cour des aides a une terre en Champagne; son fermier lui vint signifier l'autre jour ou de la rabattre considérablement, ou de rompre le bail qui en fut fait il y a deux ans, ou lui demande pourquoi, on dit que ce n'est point la coutume : il répond que du temps de M. de Turenne on pouvait recueillir avec sûreté et compter sur les terres de ce pays là; mais que depuis sa mort tout le monde quittait, croyant que les ennemis vont entrer en Champagne. Voilà des choses simples et naturelles qui font son éloge aussi magnifiquement que les Flechier et les Mascaron. » (Lettre du 21 août, à sa fille.)

2. « Reboulet dit que le marquis de Créqui eut la faiblesse de signer la capitulation : rien n'est plus faux; il aima mieux se laisser prendre à discrétion, et il eut ensuite le bonheur d'échapper. Qu'on lise tous les mémoires du temps; que l'on consulte l'*Abrégé chronologique* du président Hénault : « Bois-Jourdain, dit il, fit la capitulation à l'insu du maréchal, etc. » (Note de Voltaire.)

point tenir aux recrues de milice comme à l'ordinaire, mais de faire marcher le ban et l'arrière-ban. Par une ancienne coutume, aujourd'hui hors d'usage, les possesseurs des fiefs étaient dans l'obligation d'aller à leurs dépens à la guerre pour le service de leur seigneur suzerain, et de rester armés un certain nombre de jours. Ce service composait la plus grande partie des lois de nos nations barbares[1]. Tout est changé aujourd'hui en Europe; il n'y a aucun État qui ne lève des soldats qu'on retient toujours sous le drapeau, et qui forment des corps disciplinés.

Louis XIII convoqua une fois la noblesse de son royaume. Louis XIV suivit alors cet exemple. Le corps de la noblesse marcha sous les ordres du marquis depuis maréchal de Rochefort[2], sur les frontières de Flandre, et après sur celles d'Allemagne; mais ce corps ne fut ni considérable ni utile, et ne pouvait l'être. Les gentilshommes aimant la guerre et capables de bien servir étaient officiers dans les troupes; ceux que l'âge ou le mécontentement tenait renfermés chez eux n'en sortirent point; les autres, qui s'occupaient à cultiver leurs héritages, vinrent avec répugnance au nombre d'environ quatre mille. Rien ne ressemblait moins à une troupe guerrière. Tous montés et armés inégalement, sans expérience et sans exercice, ne pouvant ni ne voulant faire un service régulier, ils ne causèrent que de l'embarras, et on fut dégoûté d'eux pour jamais. Ce fut la dernière trace, dans nos armées réglées, qu'on ait vue de l'ancienne chevalerie, qui composait autrefois ces armées, et qui, avec le courage naturel à la nation, ne fit jamais bien la guerre.

(Août et septembre 1675.) Turenne mort, Créqui battu et prisonnier, Trèves prise, Montecuculli faisant contribuer l'Alsace, le roi crut que le prince de Condé pouvait seul ranimer la confiance des troupes, que décourageait la mort de Turenne. Condé laissa le maréchal de Luxembourg soutenir

1. Ce service cessa d'être obligatoire, quand Charles VII eut établi une armée permanente et royale, aux états généraux d'Orléans (1439); la noblesse ne fut plus appelée qu'à de rares intervalles. Quant aux mots *ban* et *arrière-ban*, on n'en connaît pas le sens précis : il semble que le *ban* était la convocation des vassaux immédiats du roi, et l'*arrière-ban*, la convocation des vassaux médiats et inférieurs.

2. Le maréchal de Rochefort avait été nommé après la mort de Turenne; il était du nombre de ces huit maréchaux de France que Mme Cornuel, si célèbre alors par son esprit, appelait plaisamment *la monnaie de M. de Turenne.*

en Flandre la fortune de la France, et alla arrêter les progrès de Montecuculli. Autant il venait de montrer d'impétuosité à Senef, autant il eut alors de patience. Son génie, qui se pliait à tout, déploya le même art que Turenne. Deux seuls campements arrêtèrent les progrès de l'armée allemande, et firent lever à Montecuculli les sièges d'Haguenau et de Saverne. Après cette campagne, moins éclatante que celle de Senef et plus estimée, ce prince cessa de paraître à la guerre. Il eût voulu que son fils commandât; il offrait de lui servir de conseil: mais le roi ne voulait pour généraux ni de jeunes gens ni de princes; c'était avec quelque peine qu'il s'était servi même du prince de Condé. La jalousie de Louvois contre Turenne avait contribué, autant que le nom de Condé, à le mettre à la tête des armées.

Ce prince se retira à Chantilly, d'où il vint très-rarement à Versailles voir sa gloire éclipsée dans un lieu où le courtisan ne considère que la faveur. Il passa le reste de sa vie tourmenté de la goutte, se consolant de ses douleurs et de sa retraite dans la conversation des hommes de génie en tout genre dont la France était alors remplie. Il était digne de les entendre, et n'était étranger dans aucune des sciences ni des arts où ils brillaient. Il fut admiré encore dans sa retraite[1]: mais enfin ce feu dévorant, qui en avait fait dans sa jeunesse un héros impétueux et plein de passions, ayant consumé les forces de son corps né plus agile que robuste, il éprouva la caducité avant le temps, et son esprit s'affaiblissant avec son corps, il ne resta rien du grand Condé, les deux dernières années de sa vie: il mourut en 1686. Montecuculli se retira du service de l'empereur, en même temps que le prince de Condé cessa de commander les armées de France.

C'est un conte bien répandu et bien méprisable, que Montecuculli renonça au commandement des armées après la mort de Turenne, parce qu'il n'avait, disait-il, plus d'émule digne de lui. Il aurait dit une sottise, quand même il ne fût pas resté un Condé. Loin de dire cette sottise dont on lui fait honneur, il combattit contre les Français, et leur fit repasser le Rhin cette année. D'ailleurs, quel général d'armée aurait jamais dit à son maître: « Je ne veux plus vous servir, parce que

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 23 juillet 1677: « M. le Prince est dans son apothéose de Chantilly: il vaut mieux là que tous vos héros d'Homère. »

Vos ennemis sont trop faibles, et que j'ai un mérite trop supérieur[1] ? »

1. On peut s'étonner que le président Hénault ait cru à un pareil conte dans son *Abrégé chronologique*, si exact d'ordinaire et trop peu lu aujourd'hui. (*Année* 1675.)

CHAPITRE XIII.

Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678.

Après la mort de Turenne et la retraite du prince de Condé, le roi n'en continua pas la guerre avec moins d'avantage contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Il avait des officiers formés par ces deux grands hommes. Il avait Louvois, qui lui valait plus qu'un général, parce que sa prévoyance mettait les généraux en état d'entreprendre tout ce qu'ils voulaient. Les troupes, longtemps victorieuses, étaient animées du même esprit qu'excitait encore la présence d'un roi toujours heureux.

Il prit en personne, dans le cours de cette guerre, (26 avril 1676) Condé, (11 mai 1676) Bouchain, (17 mars 1677) Valenciennes, (5 avril 1677) Cambrai. On l'accusa, au siége de Bouchain, d'avoir craint de combattre le prince d'Orange, qui vint se présenter devant lui avec cinquante mille hommes pour tenter de jeter du secours dans la place. On reprocha aussi au prince d'Orange d'avoir pu livrer bataille à Louis XIV, et de ne l'avoir pas fait. Car tel est le sort des rois et des généraux, qu'on les blâme toujours de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas; mais ni lui ni le prince d'Orange n'étaient blâmables. Le prince ne donna point la bataille quoiqu'il le voulût, parce que Monterey, gouverneur des Pays-Bas, qui était dans son armée, ne voulut point exposer son gouvernement au hasard d'un événement décisif; la gloire de la campagne demeura au roi, puisqu'il fit ce qu'il voulut, et qu'il prit une ville en présence de son ennemi.

A l'égard de Valenciennes, elle fut prise d'assaut, par un de ces événements singuliers qui caractérisent le courage impétueux de la nation.

Le roi faisait ce siége, avant avec lui son frère et cinq ma-

réchaux de France, d'Humières, Schomberg, La Feuillade, Luxembourg et de Lorges. Les maréchaux commandaient chacun leur jour l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations.

On n'avait pris encore aucun des dehors de la place. Il fallait d'abord attaquer deux demi-lunes[1]. Derrière ces demi-lunes était un grand ouvrage à couronne, palissadé et fraisé[2], entouré d'un fossé coupé de plusieurs traverses[3]. Dans cet ouvrage à couronne était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nomme pâté[4]. Derrière ce pâté coulait le grand cours de l'Escaut, profond et rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons. Une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance.

Le roi tint conseil de guerre pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours pendant la nuit, afin de marcher aux ennemis sans être aperçu, et d'épargner le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Tous les maréchaux de France se récrièrent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la confiance d'un homme certain de ce qu'il avance. « Vous voulez, dit-il, ménager le sang du soldat : vous l'épargnerez bien davantage quand il combattra de jour, sans confusion et sans tumulte, sans craindre qu'une partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi, il s'attend toujours aux attaques de nuit : nous le surprendrons en effet, lorsqu'il faudra qu'épuisé des fatigues d'une veille il soutienne les efforts de nos troupes fraîches. Ajoutez à cette raison que, s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité ;

1. La *demi-lune* est un ouvrage qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant, formé de deux faces, et surmonté d'une guérite.

2. *A couronne*, c'est-à-dire en forme de couronne : un bastion entre deux courtines terminées chacune par un demi-bastion. — *Palissadé et fraisé.* On appelle *fraise* une rangée de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification vers le milieu du talus, de telle sorte qu'ils présentent la pointe à l'ennemi.

3. *Traverses.* Tranchées pratiquées dans un fossé pour le passer ou pour empêcher qu'on le passe.

4. On appelle *pâté* un ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau.

mais que pendant le jour l'œil du général inspire la valeur, et élève les hommes au-dessus d'eux-mêmes [1]. »

Le roi se rendit aux raisons de Vauban, malgré Louvois et cinq maréchaux de France.

(17 mars 1677) A neuf heures du matin les deux compagnies de mousquetaires, une centaine de grenadiers, un bataillon des gardes, un du régiment de Picardie, montent de tous côtés sur ce grand ouvrage à couronne. L'ordre était simplement de s'y loger, et c'était beaucoup : mais quelques mousquetaires noirs ayant pénétré par un petit sentier jusqu'au retranchement intérieur qui était dans cette fortification, ils s'en rendent d'abord les maîtres. Dans le même temps, les mousquetaires gris y abordent par un autre endroit. Les bataillons des gardes les suivent : on tue et on poursuit les assiégés; les mousquetaires baissent le pont-levis qui joint cet ouvrage aux autres ; ils suivent l'ennemi de retranchement en retranchement, sur le petit bras de l'Escaut et sur le grand. Les gardes s'avancent en foule. Les mousquetaires sont déjà dans la ville, avant que le roi sache que le premier ouvrage attaqué est emporté.

Ce n'était pas encore ce qu'il y eut de plus étrange dans cette action. Il était vraisemblable que de jeunes mousquetaires, emportés par l'ardeur du succès, se jetteraient aveuglément sur les troupes et sur les bourgeois qui venaient à eux dans la rue, qu'ils y périraient, ou que la ville allait être pillée : mais ces jeunes gens, conduits par un cornette, nommé Moissac, se mirent en bataille derrière des charrettes ; et, tandis que les troupes qui venaient se formaient sans précipitation, d'autres mousquetaires s'emparaient des maisons voisines, pour protéger par le feu ceux qui étaient dans la rue; on donnait des otages de part et d'autre ; le conseil de ville s'assemblait; on députait vers le roi : tout cela se faisait

1. Voltaire n'aimait pas les harangues dans une histoire : « Si les héros qu'on fait parler ne les ont pas prononcées, l'histoire est alors romanesque en ce point. Il n'y a que deux discours directs dans toute l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. Ils furent tous deux prononcés en effet, l'un par le maréchal de Vauban au siége de Valenciennes, l'autre par le duc d'Orléans avant la bataille de Turin. On n'examine point ici les raisons qu'ont eues quelques anciens de prendre une plus grande liberté; mais on croit que, dans un siècle aussi philosophe que le nôtre, et au milieu de tant de nations éclairées, l'on doit au public ce respect de ne dire que l'exacte vérité, de faire toujours disparaître l'auteur pour ne laisser voir que le héros, et de ne mettre jamais son imagination à la place des réalités. » (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie II.)

sans qu'il y eût rien de pillé, sans confusion, sans faire de fautes d'aucune espèce. Le roi fit la garnison prisonnière de guerre, et entra dans Valenciennes, étonné d'en être le maître. La singularité de l'action a engagé à entrer dans ce détail.

(9 mars 1678) Il eut encore la gloire de prendre Gand en quatre jours et Ypres en sept (25 mars). Voilà ce qu'il fit par lui-même[1]. Ses succès furent encore plus grands par ses généraux.

(Septembre 1676) Du côté de l'Allemagne, le maréchal duc de Luxembourg laissa d'abord, à la vérité, prendre Philippsbourg à sa vue, essayant en vain de la secourir avec une armée de cinquante mille hommes. Le général qui prit Philippsbourg était Charles V, nouveau duc de Lorraine, héritier de son oncle Charles IV, et dépouillé comme lui de ses États. Il avait toutes les qualités de son malheureux oncle, sans en avoir les défauts. Il commanda longtemps les armées de l'Empire avec gloire ; mais, malgré la prise de Philippsbourg, et quoiqu'il fût à la tête de soixante mille combattants, il ne put jamais rentrer dans ses États. En vain il mit sur ses étendards *Aut nunc*, *aut nunquam*, ou maintenant, ou jamais.

Le maréchal de Créqui, racheté de sa prison, et devenu plus prudent par sa défaite de Consarbruck, lui ferma toujours l'entrée de la Lorraine. (7 octobre 1677) Il le battit dans le petit combat de Kochersberg en Alsace. Il le harcela et le fatigua sans relâche. (14 novembre 1677) Il prit Fribourg à sa vue, et quelque temps après il battit encore un détachement de son armée à Rhinfeld. (Juillet 1678) Il passa la rivière de Kins en sa présence, le poursuivit vers Offenbourg, le chargea dans sa retraite ; et ayant immédiatement après emporté le fort de Kehl, l'épée à la main, il alla brûler le pont de Strasbourg, par lequel cette ville, qui était libre encore, avait donné tant de fois passage aux armées impériales. Ainsi le maréchal de Créqui répara un jour de témérité par une suite

1. La rapidité de ces conquêtes excitait un enthousiasme dont nous retrouvons les traces dans la correspondance de Mme de Sévigné. Elle écrit à son cousin, le comte de Bussy (3 novembre 1677) : « Le roi dit il y a quatre jours à Racine et à Despréaux : « Je suis fâché que vous ne soyez venus à « cette dernière campagne, vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût « pas été long. » Racine lui répondit : « Sire, nous sommes deux bourgeois « qui n'avons que des habits de ville : nous en commandames de campagne ; « mais les places que vous attaquiez furent plus tôt prises que nos habits ne « furent faits. » Cela fut reçu agréablement. » — On sait que Racine et Boileau avaient été nommés historiographes du roi de France. Leur travail a péri presque tout entier dans un incendie.

de succès dus à sa prudence; et il eût peut-être acquis une réputation égale à celle de Turenne, s'il eût vécu.

Le prince d'Orange ne fut pas plus heureux en Flandre que le duc de Lorraine en Allemagne : non-seulement il fut obligé de lever le siége de Maëstricht et de Charleroi; mais, après avoir laissé tomber Condé, Bouchain et Valenciennes sous la puissance de Louis XIV, il perdit la bataille de Mont-Cassel contre Monsieur (11 avril 1677), en voulant secourir Saint-Omer. Les maréchaux de Luxembourg et d'Humières commandaient l'armée sous Monsieur. On prétend qu'une faute du prince d'Orange et un mouvement habile de Luxembourg décidèrent du gain de la bataille. Monsieur chargea avec une valeur et une présence d'esprit qu'on n'attendait pas d'un prince efféminé. Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse. Ce prince, qui s'habillait souvent en femme, qui en avait les inclinations, agit en capitaine et en soldat. Le roi, son frère, parut jaloux de sa gloire. Il parla peu à Monsieur de sa victoire. Il n'alla pas même voir le champ de bataille, quoiqu'il se trouvât tout auprès. Quelques serviteurs de Monsieur, plus pénétrants que les autres, lui prédirent alors qu'il ne commanderait plus d'armée, et ils ne se trompèrent pas.

Tant de villes prises, tant de combats gagnés en Flandre et en Allemagne n'étaient pas les seuls succès de Louis XIV dans cette guerre. Le comte de Schomberg et le maréchal de Navailles battaient les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées. On les attaquait jusque dans la Sicile.

La Sicile, depuis le temps des tyrans de Syracuse, sous lesquels au moins elle avait été comptée pour quelque chose dans le monde, a toujours été subjuguée par des étrangers; asservie successivement aux Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Normands, sous le vasselage des papes, aux Français, aux Allemands, aux Espagnols; haïssant presque toujours ses maîtres, se révoltant contre eux sans faire de véritables efforts dignes de la liberté, et excitant continuellement des séditions pour changer de chaînes.

Les magistrats de Messine venaient d'allumer une guerre civile contre leurs gouverneurs, et d'appeler la France à leur secours. Une flotte espagnole bloquait leur port. Ils étaient réduits aux extrémités de la famine.

D'abord le chevalier de Valbelle vint avec quelques frégates

à travers la flotte espagnole. Il apporte à Messine des vivres, des armes et des soldats. Ensuite le duc de Vivonne arrive avec sept vaisseaux de guerre de soixante pièces de canon, deux de quatre-vingts, et plusieurs brûlots; il bat la flotte ennemie (9 février 1675), et entre victorieux dans Messine.

L'Espagne est obligée d'implorer, pour la défense de la Sicile, les Hollandais ses anciens ennemis, qu'on regardait toujours comme les maîtres de la mer. Ruyter vient à son secours du fond du Zuyderzée, passe le détroit, et joint à vingt vaisseaux espagnols vingt-trois grands vaisseaux de guerre.

Alors les Français qui, joints avec les Anglais, n'avaient pu battre les flottes de Hollande, l'emportèrent seuls sur les Hollandais et les Espagnols réunis. (8 janvier 1676) Le duc de Vivonne, obligé de rester dans Messine pour contenir le peuple déjà mécontent de ses défenseurs, laissa donner cette bataille par Duquesne, lieutenant général des armées navales, homme aussi singulier que Ruyter, parvenu comme lui au commandement par son seul mérite, mais n'ayant encore jamais commandé d'armée navale, et plus signalé jusqu'à ce moment dans l'art d'un armateur que dans celui d'un général. Mais quiconque a le génie de son art et du commandement passe bien vite et sans effort du petit au grand. Duquesne se montra grand général de mer contre Ruyter. C'était l'être que de remporter sur ce Hollandais un faible avantage. Il livra encore une seconde bataille navale aux deux flottes ennemies près d'Augouste (12 mars 1676). Ruyter, blessé dans cette bataille, y termina sa glorieuse vie. C'est un des hommes dont la mémoire est encore dans la plus grande vénération en Hollande. Il avait commencé par être valet et mousse de vaisseau; il n'en fut que plus respectable. Le nom des princes de Nassau n'est pas au-dessus du sien. Le conseil d'Espagne lui donna le titre et les patentes de duc, dignité étrangère et frivole pour un républicain. Ces patentes ne vinrent qu'après sa mort. Les enfants de Ruyter, dignes de leur père, refusèrent ce titre, si brigué dans nos monarchies, mais qui n'est pas préférable au nom de bon citoyen.

Louis XIV eut assez de grandeur d'âme pour être affligé de sa mort. On lui représenta qu'il était défait d'un ennemi dangereux. Il répondit « qu'on ne pouvait s'empêcher d'être sensible à la mort d'un grand homme. »

Duquesne, le Ruyter de la France, attaqua une troisième

fois les deux flottes après la mort du général hollandais. Il leur coula à fond, brûla et prit plusieurs vaisseaux. Le maréchal duc de Vivonne avait le commandement en chef de cette bataille; mais ce n'en fut pas moins Duquesne qui remporta la victoire[1]. L'Europe était étonnée que la France fût devenue en si peu de temps aussi redoutable sur mer que sur terre. Il est vrai que ces armements et ces batailles gagnées ne servirent qu'à répandre l'alarme dans tous les États. Le roi d'Angleterre, ayant commencé la guerre pour l'intérêt de la France, était prêt enfin à se ligner avec le prince d'Orange, qui venait d'épouser sa nièce[2]. De plus, la gloire acquise en Sicile coûtait trop de trésors. Enfin les Français évacuèrent Messine (8 avril 1678), dans le temps qu'on croyait qu'ils se rendraient maîtres de toute l'île. On blâma beaucoup Louis XIV d'avoir fait dans cette guerre des entreprises qu'il ne soutint pas, et d'avoir abandonné Messine, ainsi que la Hollande, après des victoires inutiles.

Cependant c'était être bien redoutable de n'avoir d'autre malheur que de ne pas conserver toutes ses conquêtes. Il pressait ses ennemis d'un bout de l'Europe à l'autre. La guerre de Sicile lui avait coûté beaucoup moins qu'à l'Espagne épuisée et battue en tous lieux. Il suscitait encore de nouveaux ennemis à la maison d'Autriche. Il fomentait les troubles de Hongrie; et ses ambassadeurs à la Porte ottomane la pressaient de porter la guerre dans l'Allemagne, dût-il envoyer encore par bienséance quelque secours contre les Turcs, appelés par sa politique. Il accablait seul tous ses ennemis. Car alors la Suède, son unique alliée, ne faisait qu'une guerre malheureuse contre l'Électeur de Brandebourg. Cet électeur, père du premier roi

1. Le duc de Vivonne était le frère de Mme de Montespan, mais il n'avait pas une grande réputation d'habileté. On lit dans les Mémoires de l'abbé de Choisy (édition Petitot, t. LXIII, p. 247): « Le maréchal de Vivonne écrivait de Messine au roi et finissait sa lettre par ces mots : *Nous avons besoin ici de dix mille hommes pour soutenir l'affaire.* Il la donna à cacheter à l'intendant Colbert du Terron, qui ajouta après les dix mille hommes : *Et d'un général.* Ce du Terron avait bien de l'esprit. »

2. Louis XIV avait essayé vainement de retenir Charles II dans son parti, et par ses négociations et par son argent. Les adversaires de l'alliance française devenaient tous les jours plus nombreux dans le pays et plus influents dans le parlement. Le roi d'Angleterre disait lui-même tristement à l'ambassadeur de Louis XIV, M. de Ruvigny (6 juin 1675), « qu'il était pressé de toute part par ses sujets, et qu'il était comme une place assiégée, qui ne peut plus se défendre. » Il fut obligé enfin de consentir au mariage de sa nièce, Marie, fille de Jacques II, avec le prince d'Orange, et bientôt après de s'allier avec les États-Généraux (10 janvier 1678).

de Prusse, commençait à donner à son pays une considération qui s'est bien augmentée depuis : il enlevait alors la Poméranie aux Suédois.

Il est remarquable que dans le cours de cette guerre il y eut presque toujours des conférences ouvertes pour la paix : d'abord à Cologne, par la médiation inutile de la Suède; ensuite à Nimègue, par celle de l'Angleterre. La médiation anglaise fut une cérémonie presque aussi vaine que l'avait été l'arbitrage du pape au traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV fut en effet le seul arbitre. Il fit ses propositions, le 9 d'avril 1678, au milieu de ses conquêtes, et donna à ses ennemis jusqu'au 10 de mai pour les accepter. Il accorda ensuite un délai de six semaines aux États-Généraux, qui le demandèrent avec soumission.

Son ambition ne se tournait plus alors du côté de la Hollande. Cette république avait été assez heureuse ou assez adroite pour ne paraître plus qu'auxiliaire dans une guerre entreprise pour sa ruine. L'Empire et l'Espagne, d'abord auxiliaires, étaient devenus les principales parties.

Le roi, dans les conditions qu'il imposa, favorisait le commerce des Hollandais : il leur rendait Maëstricht, et remettait aux Espagnols quelques villes qui devaient servir de barrières aux Provinces-Unies, comme Charleroi, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand, Limbourg; mais il se réservait Bouchain, Condé, Ypres, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Aire, Saint-Omer, Cassel, Charlemont, Poperinghe, Bailleul, etc.; ce qui faisait une bonne partie de la Flandre. Il y ajoutait la Franche-Comté, qu'il avait deux fois conquise; et ces deux provinces étaient un assez digne fruit de la guerre.

Il ne voulait dans l'Allemagne que Fribourg ou Philippsbourg, et laissait le choix à l'empereur. Il rétablissait dans l'évêché de Strasbourg et dans leurs terres les deux frères Furstenberg, que l'empereur avait dépouillés, et dont l'un était en prison

Il fut hautement le protecteur de la Suède, son alliée, et alliée malheureuse, contre le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg. Il exigea que le Danemark rendît tout ce qu'il avait pris sur la Suède, qu'il modérât les droits de passage dans la mer Baltique, que le duc de Holstein fût rétabli dans ses États, que le Brandebourg cédât la Poméranie qu'il avait conquise, que les traités de Westphalie fussent rétablis de

point en point. Sa volonté était une loi d'un bout de l'Europe à l'autre. En vain l'électeur de Brandebourg lui écrivit la lettre la plus soumise, l'appelant *Monseigneur*, selon l'usage, le conjurant de lui laisser ce qu'il avait acquis, l'assurant de son zèle et de son service : ses soumissions furent aussi inutiles que sa résistance, et il fallut que le vainqueur des Suédois rendît toutes ses conquêtes.

Alors les ambassadeurs de France prétendaient la main sur les électeurs. Celui de Brandebourg offrit tous les tempéraments pour traiter à Clèves avec le comte depuis maréchal d'Estrades, ambassadeur auprès des États-Généraux. Le roi ne voulut jamais permettre qu'un homme qui le représentait cédât à un électeur, et le comte d'Estrades ne put traiter.

Charles-Quint avait mis l'égalité entre les grands d'Espagne et les électeurs. Les pairs de France par conséquent la prétendaient. On voit aujourd'hui à quel point les choses sont changées, puisque aux diètes de l'Empire les ambassadeurs des électeurs sont traités comme ceux des rois.

Quant à la Lorraine, il offrait de rétablir le nouveau duc Charles V; mais il voulait rester maître de Nancy et de tous les grands chemins.

Ces conditions furent fixées avec la hauteur d'un conquérant ; cependant elles n'étaient pas si outrées qu'elles dussent désespérer ses ennemis, et les obliger à se réunir contre lui par un dernier effort : il parlait à l'Europe en maître, et agissait en même temps en politique.

Il sut aux conférences de Nimègue semer la jalousie parmi les alliés. Les Hollandais s'empressèrent de signer, malgré le prince d'Orange, qui, à quelque prix que ce fût, voulait faire la guerre; ils disaient que les Espagnols étaient trop faibles pour les secourir s'ils ne signaient pas.

Les Espagnols, voyant que les Hollandais avaient accepté la paix, la reçurent aussi, disant que l'Empire ne faisait pas assez d'efforts pour la cause commune.

Enfin les Allemands, abandonnés de la Hollande et de l'Espagne, signèrent les derniers, en laissant Fribourg au roi, et confirmant les traités de Westphalie.

Rien ne fut changé aux conditions prescrites par Louis XIV. Ses ennemis eurent beau faire des propositions outrées pour colorer leur faiblesse, l'Europe reçut de lui des lois et la paix. Il n'y eut que le duc de Lorraine qui osa refuser l'acceptation

d'un traité qui lui semblait trop onéreux. Il aima mieux être un prince errant dans l'Europe qu'un souverain sans pouvoir et sans considération dans ses États ; il attendit sa fortune du temps et de son courage.

[10 août 1678] Dans le temps des conférences de Nimègue, et quatre jours après que les plénipotentiaires de France et de Hollande avaient signé la paix, le prince d'Orange fit voir combien Louis XIV avait eu tort d'en entamer des pourparlers. Le maréchal de Luxembourg, qui bloquait Mons, venait de recevoir la nouvelle de la paix. Il était tranquille dans le village de Saint-Denis, et dînait chez l'ambassadeur de France. [14 août] Le prince d'Orange, avec toutes ses troupes, fond sur le quartier du maréchal, le force, et engage un combat sanglant, long et opiniâtre, dont il est sorti avec raison une victoire signalée, car [illegible] ; cependant il a plusieurs fois avoué lui-même qu'il avait fait une faute, en ce qu'il n'avait pas fait marcher des troupes qui se reposaient sur la foi des traités. Le maréchal de Luxembourg eut beaucoup de peine à [illegible], et il y eut quelque avantage dans ce combat, il fut [illegible] le prince d'Orange, puisque son infanterie demeura maîtresse du terrain où elle avait combattu.

Si les hommes ordinaires comptaient pour quelque chose les sang des autres hommes, le prince d'Orange n'eût point donné ce combat. Il savait certainement que la paix était signée[1], il savait qu'elle était avantageuse à son pays ; cependant il prodiguait sa vie et celle de plusieurs milliers d'hommes pour [illegible] ; la paix générale n'aurait pu empêcher, même en battant les Français. Cette action, pleine d'inhumanité non moins que de grandeur, et plus admirée alors que [illegible], fut présentée par un heureux arrivée de paix, et coûta,

1 On a prétendu que le prince d'Orange avait le traité dans sa poche, quand il commença l'attaque. Cependant il écrivait, le lendemain de la bataille, à son ami le pensionnaire Gaspard Fagel : « Je ne sais comment notre peuple prendra cela, mais je puis vous déclarer devant Dieu que je n'ai au [illegible] »

Toute l'Europe crut le contraire ; et lui-même, si nous en croyons Gourville (Édition Petitot, t. LII, p. 481), avoua plus tard que, s'il n'avait reçu que le lendemain la nouvelle officielle du traité, il savait cependant que la paix était faite. C'était l'opinion de la cour de France. Mme de Sévigné écrit au comte de Bussy, le 23 août 1678 : « La paix étant faite et signée, M. le prince d'Orange a voulu se donner le divertissement de ce tournoi. Vous savez qu'il n'y a pas eu moins de sang répandu qu'à Senef. Le lendemain du combat, il envoya faire ses excuses à M. de Luxembourg, et lui manda que, s'il lui avait fait savoir que la paix était signée, il se serait bien garde de le [illegible] ; ce qui [illegible] le corps de son ennemi? »

[illegible] fait, la vie à deux mille Français et à autant d'[illegible]. On voit dans cette paix combien les événements contrarient les projets. La Hollande, contre qui seule la guerre avait été entreprise, et qu'on aurait dû être détruite, n'y perdit rien; au contraire, elle y regagna une barrière : et toutes les autres puissances qui l'avaient garantie de la destruction y perdirent.

Le roi fut en ce temps au comble de la grandeur. Victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, supérieur en tout genre à ses ennemis réunis, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, ajoutant à ses États la Franche-Comté, Dunkerque et plusieurs villes de la Flandre; et, ce qu'il devait compter pour le plus grand de ses avantages, roi d'une nation alors heureuse et alors le modèle des autres nations. L'hôtel de ville de Paris lui déféra quelque temps après le nom de *grand* avec éternité (1680), et ordonna que désormais ce titre seul serait employé dans tous les monuments publics. On avait, dès 1673, frappé quelques médailles chargées de ce surnom. L'Europe, quoique jalouse, ne réclama pas contre ces honneurs. Cependant le nom de Louis XIV a prévalu dans le public sur celui de *grand*. L'usage est le maître de tout. Henri, qui fut surnommé *le grand* à ce juste titre après sa mort, est appelé communément Henri IV, et cela suffit en cela assez. M. le Prince est toujours appelé *le grand* Condé, non-seulement à cause de ses actions héroïques, mais par la facilité qui se trouve à le distinguer, par ce surnom, des autres princes de Condé. Si on l'avait nommé Condé *le grand*, ce titre ne lui fut pas demeuré. On dit *le grand* Corneille, pour le distinguer de son frère[1]. On ne dit pas *le grand* Vaucle, ni *le grand* Palmerin, ni *le grand* Tasse. Alexandre le Grand n'est plus connu que sous le nom d'Alexandre. On ne dit point César *le grand*. Charles-Quint, dont la fortune fut plus brillante que celle de Louis XIV, n'a jamais eu le nom de *grand* : il n'est resté à Charlemagne que comme un nom propre. Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses impose plus de respect que toutes les épithètes.

1. « Dans ses *Commentaires sur Corneille* (examen d'*Horace*), Voltaire dit qu'on lui donna le nom de *grand*, « non-seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes. »

NOTES.

NOTICE SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

Page Line

i, 2—*Contrefaçons*: Piracies, spurious editions. *Ccontrefaçon* is only said of literary or artistic piracy and the infringement of a patent. *Contrefaction* (another form of the same word) is used for any other fraudulent imitation, forgery, &c., and is also the legal term for "piracy." N.B.—Do not mistake *contrefaçon* with *plagiat*.

4—On *La Henriade* Voltaire said: "C'est pour être immortel que j'ai fait la Henriade;" on which M. Demogeot remarks: "Voltaire sera immortel, mais la Henriade y contribuera peu." Translate what Lord Chesterfield wrote on this poem: "I never read an epic poem with nearly so much pleasure." (Letter 292.)

4—On *Charles XII.* (See Biographical Index at the end of this volume.) On this work, which was composed in 1727–1728, and published in 1734, translate what M. Villemain says: "Nulle part notre langue n'a plus de prestesse et d'agilité."

4—On *Zaïre* (1732) translate what Voltaire said: "Je tâcherai de jeter dans Zaïre tout ce que la religion Chrétienne semble avoir de plus pathétique et de plus intéressant, et tout ce que l'amour a de plus tendre et de plus cruel." (Letter 57.)

8—*Mahomet*: Inscribed by Voltaire to Pope Benedict XIV., and first performed August 19, 1740. *Mérope* (February 20, 1743), said to be the first tragedy which succeeded without the help of a love plot.

9—*Voulait*: Intended. Avoid translating *vouloir* by *wish*. It is but very seldom used in this sense, and all our idiomatic expressions show that *vouloir* is *to will, to mean*, &c. Cf. "Que voulez-vous?" (understood, "que je dise," "que je fasse"), what shall I say? a very common apologetic phrase in conversation, somewhat equivalent to "I have no further will or purpose," "what *will you* have me to do or say?"

Page Line

i, 10—*On sait*: It is well known. This expression is almost as frequent in French as Macaulay's "Every schoolboy knows." Notice the use of the indefinite pronoun *on* whenever (1) the doer of the action is *not named*, (2) or the English passive cannot be used in French; strictly speaking, the French passive is only used when both the *doer* and the *sufferer* of the action are clearly pointed out. In all other cases the French use either *on* with the active voice of the verb, or the English subject is used with the verb in the reflective voice—*ex.*, "This is easily understood," cela se comprend facilement; "on les laissa seuls," they were left alone.

10—*Devait*: Was to. *Devoir* is only used as an auxiliary, and always in a *passive* sense, with passive, reflective, and some neuter and impersonal verbs. When "*to be*" is used in English to express *futurity* it is translated by *devoir*—*ex.*, "The book is to be brought out to-morrow," le livre doit paraître demain.

12—*Pressentir*: To sound, also to anticipate. "Je pressens l'objection," "On me dira que," &c., I expect the objection, I shall be told that, &c.; "J'ai voulu sur ce point pressentir sa pensée" (Corneille), I tried to ascertain what her feeling was on this subject.

18—*Six mille livres de pension*: An annual pension of 6000 livres. The livre mentioned here was the "*livre Parisis*," which was worth one-fourth more than the "*livre Tournois*," and was rather a shilling of those days than a franc of our present French money.

19—On [illegible], *Boileau*, *Racine*, *Despréaux*. (See Biog. Index.)

20—*Faire*: To write. Idiomatically, *faire* means the *direct* or the *indirect* production of anything, but has in the latter case *no passive* in French. "He was made to do it," "on le *lui* fit faire," not "il fut fait le faire."

21—*Et moi, je suis*: Whereas I am. *Moi* is not only here adding energy to "je," but intended to make the reader pause on the antithesis.

22—*Tout ce qu'ils devaient faire*: All that they ought to have done. *Devaient* is here synonymous with *auraient dû*: it is the *past* of "*ought*."

ii, 2—*Un mot hardi*: *Hardi* may also be placed before the noun as ear and taste may dictate—*exs.*, "Un hardi capitaine," "un projet hardi." It has lost in French the meaning retained in the English "hardy"—*i.e.*, inured to fatigue, robust—and now rather means

Page Line

"*rash*." In literature "*hardi*" is applied to a successful innovation as well as to a dangerous tendency.

ii, 20—*Des libraires*: Publishers. The distinction between *publishers* and *booksellers* is shown in French by the addition of *éditeurs* for the *former*. Before the invention of printing a "libraire" was a "librarian," the exact meaning of the Latin "librarius," "one who copied" manuscripts, had charge of them. *Libraire* and *librairie* are now exclusively applied to the trade in books; a library and a librarian are respectively *une bibliothèque, un bibliothècaire*.

24—*La Beaumelle*. (See Biographical Index.) In his epistle to d'Alembert (1771) and in a letter to M. de la Condamine (March 8, 1771) Voltaire speaks of "ce fou de la Beaumelle, . . . ce vil croquant, . . . écrit du style d'un laquais qui veut faire le bel esprit et l'important."

27—*Hommes de lettres*: Writers. *Gens de lettres*, like *hommes de lettres*, merely marks the profession of a literary man without implying the actual production of literary work, whereas *écrivains* and *auteurs* do. None of these words have a feminine—*ex.*, L'auteur de "La Petite Fadette" (Madame George Sand) est un grand écrivain.

31—*Maupertuis*. (See Biographical Index.)

35—*Courtisans*: Courtiers, has no feminine as a noun; *courtisane*, courtesan, has no masculine. The adjective *courtisan* is used in both genders, but *not* applied to persons—*ex.*, l'orgueil courtisan, la bassesse courtisane.

iii, 3—*Hommes à talents*: Eccentric, clever men (ironically); but "des hommes de talent," able men. The context shows that the two expressions are *not* synonymous.

22—The note alluded to here was a contradiction by La Beaumelle of the statement of the Marquis of Canillac, endorsed by Voltaire, establishing the innocence of Philip, Duke of Orleans (Louis XIV.'s nephew), falsely accused of having poisoned the Dauphin and several other members of the Royal Family, who had died of a sort of scarlatina (la rougeole pourprée épidémique).

iv, 12—Compare with Voltaire's introduction Mr. J. R. Green's preface to his admirable History of the English People, and translate from it, "I have preferred to dwell at length on the incidents of that constitutional, intellectual, and social advance in which we read the history of the nation itself, ... and throughout I have drawn greater attention to the religious, intellectual, and industrial progress of the nation itself

Page Line

than has, so far as I remember, ever been done in any previous history of the same extent."

iv, 17-22—Compare with these lines and translate into French Mr. Green's "The aim of the following work is defined by its title. It is a history, not of English kings or English conquests, but of the English People." . . . "I have striven throughout that it should never sink into a drum and trumpet history. It is the reproach of historians that they have too often turned history into a mere record of the butchery of men by their fellow men."

v, 5—Compare and translate Mr. Green's lines, "I have had to find a place for figures little heeded in common history—the figures of the missionary, the poet, the printer, the merchant, or the philosopher."

6—*Ont dû ajouter*: Must have added. The distinction between the use of *devoir* and *falloir* in translating *must* may be thus stated: *devoir* rather means a supposition—*i.e.*, "*must*" without necessity or compulsion, whereas *falloir* means *must necessarily—exs.*, "*C'est lui qui doit avoir fait cela,*" he *must* have done that; "*Il faut qu'il en subisse les conséquences,*" *he must* bear the consequences of it.

10—*Aussi*: Therefore. At the beginning of a sentence *aussi* means *therefore*, likewise *aussi bien* beginning a phrase means *in fact*; but *aussi* before a noun means *also, too*, and before an adjective or an adverb means *as, as much as*. Form examples illustrating this note.

23—*L'Eglise*: The Church. Without a qualifying word *l'Eglise* is always intended to refer to the Roman Catholic Church. See and translate in "La Henriade":

> "Il reconnaît l'Eglise ici-bas combattue,
> L'Eglise toujours une, et partout étendue,
> Libre, mais sous un chef, adorant en tout lieu,
> Dans le bonheur des saints, la grandeur de son Dieu."
> —(Chant X.)

27—*Il fallait donc la mettre*: It should then have been put. When *should* is not an auxiliary, but is used to express a requirement, it is translated by *falloir*.

32—*Il en est de l'histoire*: It is the same with history. "Il en est de" (impersonal verb) is a Gallicism, generally equivalent to "it is the same (of that) as of . . ." Translate: "Il en sera de cette réclamation comme de celle de l'an passé. Mais de vous, cher compère, il en est autrement." (Molière.)

Page Line

vii, 8—*Que remplissent tant d'événements et d'une nature si diverse* : Comprising so many events, and of such a varied character. "Tant de . . . et . . ." is only strictly correct when followed by another noun, not as in this case by an adjective phrase.

10—*L'entreprise a été tentée* : The attempt has been made.

25—*Tantôt*: Sometimes. When repeated at the beginning of a phrase "tantôt" is equivalent to *now* and *then*, but following a verb it means very soon, by-and-by, or before a phrase expressing a space of time, it means *about*. "Il y a tantôt six mois," about six months ago.

37—*Qu'on aurait voulu qu'il suivit* : Which critics would have had him follow.

viii, 7—*Va finir en Chine* : Ends in China.

8—*Il manque de conclusion* : It lacks its concluding part. *Manquer de* before a noun means to be destitute of; *manquer à*, to fail to; but *manquer de* before a verb is a Gallicism which, like *faillir*, means to escape, and is often rendered in English by "nearly"—*ex.*, "Il faillit y perdre la vie," he nearly lost his life there, *or*, he narrowly escaped with his life. *Manquer*, an active verb, means to fail altogether, to miss an aim; un ouvrage manqué, a failure. "Il manque le lièvre et tue le chien." (La Fontaine.) *Manquer*, an impersonal verb, to miss a thing—*ex.*, "Il me manque le 3e volume de cet ouvrage," I miss the third volume of this work.

18—*A fait revivre* : Has vividly recalled.

27—*Qu'il faut savoir parfois ménager* : Which must some time be treated with regard; literally, which one must know something (how) to spare. In contradiction to Voltaire's saying, Diderot has said, "Ménager les préjugés c'est manquer à la Vérité, ménager les vices c'est rougir de la Vertu."

30—Mr. Gustave Masson says: "The 'Siècle de Louis XIV' is very defective as an artistic production; it is, besides, a thoroughly untrue picture of an epoch and a king whose claims to the title of Great have been so very much overrated." (Introduction to the "History of French Literature," pp. 109, 110.) Carlyle's opinion is too well known to need a quotation.

ix, 2—*Catilina* has long since disappeared from the stage.

6—*A la revoir* : To revise it. *Réviser* means to *check* rather than to *improve*, and is not therefore applied to literary work; do not mistake *à revoir*, to be seen again or revised, with *au revoir*, good-bye.

7—*Il fit venir* : He sent for. Notice these Gallicisms; *faire*

Page Line

aller, to send to . . . "envoyer, aller, venir chercher," to send, to go, to come for.

x, 13—*Faites-moi connaître* : Let me know.

17—*Antienne* : (literally, anthem) (figuratively, the same thing).

21 and following. (See on the names given here and in succeeding passages the Biog. Index.)

x, 27—*Inappréciable* : Invaluable.

27—*Des Villars, etc.* : Of such men as Villars, etc.

xi, 8—*Également instruits* : Equally well-informed.

16—*Mon magasin* : My stock.

25—*Maisonnette* : Cottage, used here figuratively by Voltaire, who thus modestly compares his own work to Hénault's "Abrégé Chronologique de l'Histoire de France."

xii, 3—*Rapprochement* : Comparison ; is also used to mean reconciliation.

16—*Un errata* (plural *des errata*) ; Mr. Littré approves of Voltaire's using this form in the singular, though it may not mean a list of several errors ; but *erratum* is more usual when alluding to *one error* ; however the distinction is fallacious.

27—*Quelques omissions, etc.* : Must a few omissions, etc., make us forget, or lose sight of.

31—*A été mise en doute* : Has been questioned.

xiii, 1—*A fait tort à l'ouvrage* : Has injured the work.

2—*Veut dire* : Mean. When *mean* expresses determination it is translated by *se proposer de*, or *avoir l'intention de* ; "I mean to go to Paris this summer," j'ai l'intention, *or* je me propose d'aller à Paris cet été.

11—*J'ai gardé mon caractère* : I kept my temper. "My *character*" would be in French "ma *réputation*."

30—*Doit moins lui coûter* : Must have been more congenial to him. *Coûter*, to cost, idiomatically to be painful, uncongenial.

xiv, 1—*Qui s'est parvenue* : Which has succeeded. Notice (1) the subjunctive used in subordinate clauses, (2) the verb *être* used as auxiliary with *venir* and all its compounds, (3) the past participle of neuter verbs conjugated with *être* agreeing with the subject of the verb.

21—*Il faut faire sentir* : I must plainly show (literally, make to be felt).

24—*J'ai dû et j'ai osé* : It was my duty, and I had the courage to.

27—*Eût* : Might have. A conditional of hypothesis in the form of the subjunctive mood ; *aurait écrit* would mean that Pellisson could hardly have failed to, etc.

Page Line

xiv, 31—*Qui viennent de mourir* : Who have but recently died.

xv, 8—*Est devenue.* (See note on p. xiv., line 1.)

9—*Un métier de servitude* : A slave's occupation or calling. Though properly meant for manual work, *métier* is said figuratively of the noblest professions. Translate : "Selon Balzac les peintres s'en offensent et les généraux d'armée s'en font honneur, et les uns et les autres ont raison. Le mot métier, dit Voltaire, ne peut être admis dans le style noble qu'avec une expression qui le fortifie, comme *le métier des armes*. Il est heureusement employé par Racine dans le sens le plus bas. Athalie dit à Joas, 'Laissez-là cet habit, quittez ce vil métier.' (Act 2, Scene vii.) On ne peut exprimer plus fortement le mépris de cette reine pour le Sacerdoce des Juifs."

9—*L'esprit de petitesse et de minutie est venu au point que*: A mean and petty spirit so far prevails that, etc.

16—*Un abbé* : A priest. In this sense *abbé* has no feminine ; it is used as a prefix to proper nouns, like "the Rev." in English ; but it also means abbot, and has then the feminine *abbesse*. Translate : "Monsieur l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine ; Dom Guéranger, abbé de Solesmes."

17—*Trois ou quatre lettres de cachet*: Bossuet has written : "La lettre de cachet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire," which shows that the *lettre de cachet* was at first a letter under the king's seal, containing a royal command or "pleasure" ; but it is generally applied to arbitrary orders of banishment or imprisonment.

30—*De le faire paraître*: To publish it. (See note on p. i., l. 20.)

xvi, 10—*Du vivant même de Voltaire*: In Voltaire's own lifetime.

xvii, 14—*Mais il faut se défier de* : But one cannot trust.

26—*La bourgeoisie* : The middle classes.

27—*Elle voulût* : They attempted.

37—*Ses ménagements peu justifiés pour* : His excessive reticence concerning.

xviii, 12—*Il n'y a que des gens qui* : It is only those who.

17—*Il faut* : There must be. In this phrase *be* is seldom translated except for emphasis, "Il faut qu'il y ait," etc.

17—*Un nœud*: A plot (literally, a knot).

19—*Sans quoi on n'est qu'un* : Or else one sinks to the level of, etc.

23—*J'ai voulu émouvoir* : I appealed to emotion.

Page Line

xix, 11—*J'ai voulu être* : I aimed at being.

xx, 1—*Nous nous sommes cru* : The participle here remains singular, because *nous* applies to one person only, viz., the author.

17—*Nous voudrions pouvoir dire* : We wish we could say (literally, we should like to be able to say).

18—*Quand il s'agit d'* : When the subject is.

LISTE DES ENFANTS DE LOUIS XIV, &c.

xxi, 10—Translate into French : "Louis XIV.'s only *Queen* was, like himself, born in 1638, and was half-sister to Charles II., King of Spain, whose testament, bequeathing the Spanish crown to Louis XIV.'s grandson, gave rise to the famous war of the Spanish Succession; the Queen's father, Philip IV., had for his second wife his own niece, Marie Anne d'Autriche, who had been betrothed to his own son. Besides the Dauphin, Louis XIV. had issue from his marriage with Marie Thérèse d'Autriche two sons and three daughters, who died in infancy."

13—Translate into French : "Mademoiselle de La Vallière entered the convent of the Carmelites on June 2nd, 1674 ; pronounced her vows on June 4th, 1675 ; and died June 6th, 1710.

14—Another child, Louis de Bourbon, was born to the King by Mademoiselle de La Vallière, but died in infancy, July 15, 1666.

16—All the children born to Louis XIV. by Madame de Montespan, having been born during the lifetime of the Marquis de Montespan, her husband, her name does not appear in the deeds of legitimacy.

18—Also : Louis César, Comte de Vexin, Abbé de St. Denis et de St. Germain des Prés, né en 1672, mort en 1683. Translate: "And two other sons who died very young, the mother of one of whom was Mademoiselle de Fontanges."

xxix, 8—*Dans le siècle qu'on nomme de Léon X.* : In the century which has been called the age of Leo X. The French, using "*siècle*" both for *age* and *century*, the elision shown in this rendering is justified.

14—*A marqué plus de goût* : Has shown more taste. *Marquer* is but seldom used now to mean *témoigner, faire preuve de*, as it was in the seventeenth century. Read and translate: "Le roi marquait pour la

Page Line

santé du Prince de Condé une inquiétude qu'il n'avait pas pour la sienne." (Bossuet.) "Elle lui marque une fidélité héroïque." (Bourdaloue.)

LETTRE DE VOLTAIRE À MILORD HARVEY.

xxix, 15—*Tout ce qu'il pouvait faire*: All that he might have done. *Pouvait* expresses here both the might of the king and his splendid opportunities; "all that he could do" would be inadequate to the strength of the original.

20—*Malgré un million d'hommes dont il a privé la France*: In spite of a million of men lost to France through him. (This refers to the irreparable loss caused to France by Louis XIV.'s persecution of the Protestants.)

25—*Chez lui*: To his court and to his kingdom. *Chez* with a personal pronoun or a noun generally means a *place*, though it may not always mean a house. Translate: "Heureux qui vit chez soi, De régler ses désirs faisant tout son emploi." (La Fontaine.) *Chez* is also used for *amongst* and for *in*. Translate: "Chez les Barbares la fidélité dépend de la fortune." *Chez* even expresses a more personal relation. Translate: "C'est une conviction chez lui."

33—*Des bienfaits de Louis XIV.*: Which was paid by the sums he had received from the king.

xxx, 7—*Sans bien*: Without fortune. This expression is now unusual; *bien* is rather used substantively in an affirmative sense, and we should say "*sans fortune*" or "*sans patrimoine*," &c.

13—*Pendant ses maladies*: During the king's illness. This construction is amphibological, and therefore should be avoided (especially being followed by "*ses* chefs-d'œuvre), for it admits of two meanings—viz., the king's illness and Racine's illness—and as Vaugelas said, "Ce qui n'est pas clair n'est pas français."

18—*De faire des fondations*: To build and endow charitable institutions.

19—*S'en tenir à*: If he had done no more than. This Gallicism means also to persist in—*ex.*, "Je m'en tiens à ce que j'ai dit," I maintain what I said.

34—*Des géomètres et des physiciens*: Mathematicians and scientific men. *Géomètre* means also a land-surveyor, but it should then be preceded or followed by the word *arpenteur* (measurer); *physicien* has lost since the sixteenth century the meaning which physician has

Page Line

retained in English—*i.e.*, a medical man. It is rather applied now to *naturalists* than to scientific men, but is always confined to "natural philosophers."

xxxi,6—Unfortunately, Charles II. acquired also there a mastery in the arts of despotism and an immorality never equalled before or since on the English throne. Translate this remark of Mr. Green: "His death at the very moment of his triumph saved English freedom."

11—*La chaire*: The pulpit; pulpit oratory, *l'éloquence de la chaire*. *La chaire de St. Pierre* is often used to name the Pope's See as Bishop of Rome claiming that infallible supremacy over the whole Catholic Church, which is acknowledged by the Roman Catholics only. *Une chaire* means also a chair at a university. But *the chair* at a meeting is *le siège du Président* or *la Présidence, le fauteuil de la Présidence*, &c.

20—*Qui a fait naître*: Who has instituted. This expression is of a boldness which the translator refuses to imitate, because it is in verbal contradiction to line 26, "*il a porté leurs arts chez lui.*"

xxxii,5—*Ôta le privilège à*: Took the privilege away from. Notice that in French, as in English, verbs of "advantage and disadvantage" govern the dative—*i.e.*, the preposition *à*; cf. to borrow, to steal from, *emprunter à, voler à*; to succeed in, *réussir à*, &c.

7—*L'esprit*: Wit.

15—*Il s'est fait de grandes choses*: Great things have been done. The impersonal reflective verb is more historical than "*de grandes choses se sont faites.*"

CHAPTER I.

1, 3—*On*: I, or the author. The use of the pronoun *on* here is a sort of illustration of Pascal's famous axiom: "Le moi est haïssable," the *I* is hateful.

5—*L'esprit*: The mind.

9—*Qui*: Him who. *Qui* after a preposition is equivalent to *celui qui, celle qui, ceux qui, celles qui—ex.*, "J'ai dû cette vengeance à qui m'a mise au jour" (Corneille), I owed this revenge to her who gave me life."

20—*Barbare*: Uncivilised.

2, 8—*Vertu*: Virtu (*not* virtue). The French have no second form of this word. Cf. "objets d'arts," articles of virtu. *Un virtuose*: A very able musician—a virtuoso.

13—*Ou ils ne vinrent point dans ces climats, ou bien . . .*:

Page Line

Either they did not grow in those climates, or else . . .

3, 3—*A la vérité, n'ont point été poussés*: Have not indeed been carried.

8—*Il s'est fait*: There has been; or, inverting the whole santence, read: a revolution, &c., has taken place. *Faire*, used as an impersonal reflective verb, means generally the existence of the thing mentioned—*ex.*, "Il se fit un grand silence," there was a great silence; "comment se ait-il que . . .?" how is it that . . .?

14—*Spirituel et hardie*: Thoughtful, meditative, and enterprising. *Spirituel* is more generally used to mean witty or spiritual, but here it obviously means neither.

17—*L'esprit de société*: Sociableness.

22—*Remuants et fourbes*: Plotting and deceitful.

27—*Tous les ultramontains*: All the peoples living west of the Alps. This word had already also in the seventeenth century the meaning to which it is now generally limited—viz., those adhering unreservedly to the doctrine of the Infallibility of the Pope, without reference to the place where they live.

31—*Arts aimables*: Fine arts, and refinements of social life.

4, 4—*Aimant le luxe à l'excès*: Passionately fond of luxury.

12—*Cantonnée à la campagne*: Living isolated in the country. *Cantonner* is generally used as a military term; it is only reflectively that it means "to be isolated."

14—*Les grands chemins*: The highways.

31—*Fit naître*. (See note on page xxxi. line 20.)

5, 3—*Henri le Grand*: Henry IV., the hero of Macaulay's "Ivry" and of "La Henriade."

8—Translate: "Le Calvinisme" is especially distinguished from the other Christian doctrines by an absolute negation of any "real presence" in the Lord's Supper, and by an uncompromising affirmation of the doctrine of predestination.

8—*Les grands*: The nobles.

30—*On vit*: It was easy to see.

32—*On se propose*. (See note on page 1, line 3.)

6, 2-3—*Tout ce qui s'est fait*: All that happened. (See note on page 3, line 8.)

24—*Qui s'effacent tous les uns par les autres*: Which confuse, throw one another in the shade.

CHAPTER II.

36—*Qui font revivre en quelques traits*: Which retrace vividly in a few words, by a few facts.

Page Line

7, 1—*A la Russie près*: With the exception of Russia. Cf. *à peu près*, nearly, about; *à beaucoup près*, far from it; *à cela près*, except, that. To understand these phrases, *à . . . près* must be taken as a compound preposition, meaning *wanting*. Translate accordingly: "Je ne suis pas aussi riche que vous à beaucoup près (*i.e.*, beaucoup manquant); je suis à peu près aussi riche que vous (*i.e.*, peu manquant); il fut roi, au titre près (*i.e.*, le titre manquant.)" [Littré.] The above expressions are therefore synonymous with *il s'en faut*, also meaning *wanting, except*, &c., and frequently found before "*de beaucoup*," "*de peu*," &c.

5—*Un même fond de religion*: Substantially the same religion. *Fond* means here "groundwork," "basis." Translate: "Le culte des hommes morts faisait presque tout le fond de l'idolâtrie." (Bossuet.)

11—*L'empereur*. The Emperor of Germany, claiming to succeed by election to Charlemagne's "Holy Roman Empire." From Charlemagne to 1806 the Empire of Germany retained its constitution; in 1806 the establishment of the Confederation of the Rhine under the "protectorate" of Napoleon I. put an end to the German Empire and destroyed its constitution; but it has been revived in 1871 by the proclamation of the King of Prussia as "William, German Emperor." The title of "King of the Romans," formerly attached to the title of the Emperor, has not been renewed, the King of Italy having in 1870 made Rome the capital of his kingdom, and being therefore more really "King of the Romans" than, as he styles himself, "King of Cyprus and of Jerusalem."

12—*Moindres*: Minor. (Seldom used before a noun of person.)

14—*Des magasins*: A very large number.

8, 13-14—*Peu s'en faut*: Very nearly. (See note on p. 7, line 1.)

14—*Capétiens*: The third race of the kings of France, named after Hugh Capet, its founder, who succeeded in 987 Louis V., the last of the Carlovingians; it is divided into three branches: (1) The Capetians properly speaking, from Hugues Capet to Philip VI. (1328); (2) the Valois, from Philip VI. to the death of Henry III. (1328-1589); (3) and the Bourbons, from Henry IV. to the abdication of Louis Philip I. (1589-1848).

19—*Soit abbés*: Either abbots.

22—*A fait subsister*: Has contrived to maintain.

Page Line

8, 27—*Fait* : Constitutes.

27-28—*L'étude du droit public* : The study of International Law. We also say, "Le droit des gens."

30—*Ne servoit guère à la vérité plus* : Would indeed hardly be more.

9, 27—*Ne font qu'un parti médiocre* : Are of no great importance as a party.

32—*Fureur particulière aux Chrétiens* : A rage which seems peculiar to Christians.

35—*Qui n'aient causé une guerre civile* : Which have not caused a civil war. *Ne* is essentially the French negation, and *pas*, *point*, merely add strength to it; thus after the "limited" negation, ne . . . que, *pas* or *point* is necessary, and we should say, "Il n'y a que bien peu de points de controverse qui n'aient pas causé de guerre civile." By a poetical licence, *pas* is used as a negation without *ne*, "Fit il pas mieux que de se plaindre?" (La Fontaine.)

37—*Se soient égorgés mutuellement* : Cut one another's throat.

10, 21—*Dans l'Empire* : In Germany.

11, 10—*Le Portugal* : Translate, "En 1640 le Portugal s'affranchit du joug de l'Espagne et plaça sur le trône Jean IV, 8e duc de Bragance, dont la famille était issue des anciens rois de Portugal."

10—Translate : "Le Roussillon forme aujourd'hui le département des Pyrénées Orientales, chef-lieu Perpignan." Translate also : "It was conquered by Louis XIII. in 1640-1642 ; the treaty of the Pyrences secured its possession to France (1659)."

11—*La Catalogne* : Translate : "En 1641 elle se révolta contre Philippe IV, qui avait voulu lui enlever ses privilèges (fueros) et se donna à Louis XIV, qui la rendit à Philippe en 1659, par le traité mentionné plus haut."

16-18—*Les Castillans, les Aragonais* : Translate : "It was only in 1469 by the marriage of Ferdinand, King of Aragon, with Isabella, Queen of Castile, that the two crowns were united, and the subsequent conquest of the kingdom of Grenada (1492) placed the whole Peninsula under one sceptre. Charles V. was the first king who ruled over the whole of Spain (1516)."

12, 1—*Rappelle ici l'idée de* : Brings here to our mind.

27—*Affectait* : Claimed. M. Littré, in quoting this phrase of Voltaire, explains thus the meaning of *affecter* : "Rechercher avec ambition, rechercher avec soin, rechercher avec trop de soin, avoir une sorte de prédilection pour." *Affecter* has also the various meanings of the English "to affect."

Page Line

13, 2—*Inouïe* : Without a precedent. Literally, unheard of.

27—*A laquelle il faut baiser les pieds et leur quelquefois les mains* : Whose feet must be kissed, but whose hands must sometimes be bound.

14, 8—*Et par celle du Saint Siège* : The words really used are, "Et par la grâce du Saint Siège Apostolique."

13—*Un mandement* : A pastoral, a charge. This word is also applied sometimes to the "mandamus" of a court or other lawful authority, but is seldom used *now* in any other sense; but the verb *mander* has retained its sense, viz., to command, to send information, to send for some one in virtue of one's authority.

23—*Les religieux* : The monks. *Une maison religieuse*, a convent. See the eloquent remarks of Archbishop Trench on the state of religion in France which is revealed by these expressions, from which one would infer that religion existed nowhere else than in convents.

28-29—*Prêter serment à un autre qu'à son souverain* : To swear allegiance to any one but one's own sovereign.

31—*A quel point* : How far. Contracted from "jusqu'à quel point."

32—*La facilité de se laisser séduire* : The ease with which one gets ensnared.

34—*L'esprit de trouble* : An unruly spirit. *Trouble* means general disturbance, violent excitement; but *troublé* comes nearer to the meaning of *troubled*, *i.e.*, distressed, perplexed, &c.

15, 12—*Se faire relever de ses vœux* : Recover one's freedom after having entered into monastic promises.

13—*Les grâces y sont taxées* : Every favour has its stated price there.

18—*Sont toujours soutenus avec art* : Are still cunningly maintained.

19—*Politique* : Craft or skill. Seldom used in this sense; *politique* is properly the science of government.

24—*Blanchis dans les affaires* : Whose whole life has been devoted to politics, or to the government of the Church. Literally, grown grey in public life.

34—*Toujours combattues* : Unceasingly attacked.

36—*Mollesse* : Want of energy of character. Means also effeminacy. The adjective *mou, mol, molle, mous, molles*, has also the two meanings, with the additional sense of *soft*, not hard. Translate: "La mollesse des chairs est l'indice d'une mauvaise constitution."

Page Line

15, 38—*Tout ce qu'elle a pu humainement garder*: All that it was possible for human power to retain.

16, 2—*Dont elle se défiait plus que du*: Whom she mistrusted more than the. Notice that *se défier* governs the preposition *de*, whereas *se fier* requires *à*—*ex.*, "Fiez-vous à lui," trust him; "méfiez-vous de lui," trust him not.

7—*A la tiare*: To the Pope. Translate: "The tiara is a high cap worn by the Pope in grand ceremonies, and around which are three crowns of gold, enriched with precious stones, with a globe surmounted by a cross. The three crowns which have at different periods been added to one another mark the claim of the Pope to Pontifical sovereignty over the three branches of the Church, viz., the Church militant here on earth, the Church triumphant in Heaven, and the Church suffering in Purgatory."

22—*Du Grand Seigneur*: Of the Sultan. This title is no longer given to the Sultan, but until the end of the eighteenth century it was almost exclusively used by all good writers in speaking of the Turkish Sovereign.

27—*Incapable d'être domptée*: Invincible.

39—*Une haquenée blanche*: A white horse. *Haquenée*, derived from the English "hackney," is only said of a very quiet horse, easy to ride, an ambling nag.

17, 3—*Avaient fait naître*: Had introduced.

13—*Que le luxe a fait naître*: Which luxury called into existence, or produced.

18—*En défiance ou en guerre entre elles*: Suspecting or fighting one another.

18, 1—*La mollesse*: Debauch. (See note on p. 15, line 36.)

5—*Le cordeau*: The bowstring. Instrument of strangulation used in the East.

31—On *Corbie* and *Pontoise*. (See Geographical Index.)

37—*Tout imbécile qu'il était*: Stupid, though he was. *Tout . . que . . .* with an adjective or a qualifying noun is equivalent to *bien que*, *quoique*, with a verb in the indicative. In this construction *tout*, though an adverbial conjunction, agrees with the following adjective when this adjective begins with a consonant or an "h" aspirate. Translate: "Les peines que me donne cette amitié sont douces, *tout* amères qu'elles sont." (Madame de Sévigné.) "La Grèce, *toute* polie et toute *sage* qu'elle était." (Bossuet.)

19, 1-2—*Les portes cochères*: The owners of houses with carriage gates.

6—*Essuyé*: Suffered. *Essuyer* properly means to wipe up,

Page Line

to dry up, and idiomatically to suffer, to bear. Translate: "Elle a essuyé toutes mes humeurs et toutes mes lassitudes." (Madame de Maintenon.) M. Littré remarks that this phrase contains the two meanings of *essuyer*. "Elle a essuyé," *i.e.*, taken away; that is the action as regards Madame de M. "Elle a essuyé," *i.e.*, borne, endured, this is the action as regards her who did it; it is a change in the relations of the subject and the object, of which the following legal axiom offers another striking instance, "Le mort saisit le vif," *i.e.*, the dead puts the living in possession. Notice in connection with "essuyer" the compound noun, "un essuie-main," a towel; plural, "des essuie-main," more frequently and more correctly spelt "un essuie-mains, des essuie-mains," in both cases the plural is the same as the singular.

19, 15—*Il n'y a eu ... depuis* : There has been no century without. *Ne is by itself the negation*, and this is sufficient to account for the many cases in which it is used alone. M. Littré remarks that although *ne*, which custom has thought insufficient, is generally completed by *pas*, *point*, etc., yet *pas* and *point* are essentially (without *ne*) affirmative. However, before a noun, adverbs, numbers, *pas* is used as a negation without *ne*, from an abuse caused by the rapidity of the spoken language—*ex.*, "Avez vous de l'argent? pas beaucoup. Pas d'argent, pas de Suisses. Pauvre esprit, pas deux mots." Translate: "Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Je ne vois personne qui ne vous loue. Que n'est-il encore vivant? Il y a six mois que je ne lui ai parlé."

18—*Il faut toujours ou négocier ou se battre* : There are always questions to be settled either by diplomacy or by the force of arms.

19—*Le plus heureux* : The most successful.

21—*Ne se faisait pas* : Was not carried on.

21—*Comme nous l'avons vu faire* : As we saw it done. *Vu* does not in this phrase agree with *l'* (la guerre), because *l'* is the objective to *faire*, not to *avons vu*; we have seen the way in which war was conducted; we have not seen the war itself.

29—*Des ... bas des nations* : From the old international laws.

34—*Infant* : (Feminine Infante) is exclusively used to refer to the children of the Kings of Spain and Portugal, with the exception of the heir-apparent to the throne, styled since 1388 Prince (or Princess) of the

Page Line

Asturias, from the old name of the province of Oviedo, which was the cradle of the Spanish monarchy.

20, 5—*Fit dire*: Sent word. Likewise we say "envoyer dire," to send word; but the *latter* rather supposes sending a *messenger*, the *former* merely a *message*. Cf. "aller dire, venir dire," to bring word.

6—*S'il ne quittait les armes*: If he did not leave the army. (See note on p. 9, line 15, and on p. 19, line 15.) *Ne* is used alone as a negation in a clause governed by *si*, meaning *unless*, see above: *unless he left the army*. *Ne* is also used alone with the verbs *cesser*, *oser*, *savoir*, *pouvoir*, *avoir garde*, *importer* (impersonal), but *pas* and *point* may also be used with *ne* in those verbs to add strength to the negation. Translate: "*Je ne sais* marque une ignorance moins absolue que *je ne sais pas*." (Littré.) "Il n'a cessé de gronder; il n'a garde d'y manquer. Je ne puis me taire; on n'ose l'aborder. Il n'importe d'avoir payé ou non." (Madame de Sévigné.)

18—*Louis XIII n'avait qu'environ quarante-cinq millions réels de revenu ordinaire*: The ordinary yearly revenue of the State in France was only really forty-five millions of "livres" under Louis XIII. (about £2,250,000 of that time).

21—*Du marc d'argent*: The "mark" is a weight used for gold and silver. The mark of silver weighed in France 8 ounces = 74 drachms = 192 "deniers," or penny-weights = 4608 grains. The English mark is now worth 13s. 4d., and the Scotch mark is two-thirds of a pound (Scotch), or 13s. 0⅓d. Translate: "Depuis 1456 jusqu'en 1461, année de la mort de Charles VII le marc d'or valut cent livres (£5) et le marc d'argent huit livres quinze sols (8s. 7½d.). Colbert n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvé, qu'à 27 et à 28; après lui dans les dernières années de Louis XIV on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ainsi celui qui devait 26 livres en 1668 donnait un marc et celui qui devait 40 livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710." (Voltaire)

24—*Qui ne soit jamais changée*: Ever to remain unchanged. (Notice the use of the subjunctive in a subordinate clause.)

38—*Un vidame*: A vidame (Latin, *vice-dominus*), a bishop's deputy in matters temporal. In ancient English law

Page Line

he ranked next to a peer. Cf. Dame! (interjection).

20, 38—*Un avoué*: An advocate, or rather a solicitor nowadays, but in the feudal system it was the name of an officer entrusted with the defence and protection of the rights of the churches and abbeys, and the name was applied to *every kind of protector*. Translate: "Les avoués étaient ordinairement des nobles." In English *advocate* (as far as I know) has only retained the mediæval meaning of *avoué* in this text: "If any man sin, we have an Advocate with the Father, Jesus Christ the righteous, and He is the propitiation for our sins" (1 St. John ii. 1). Not merely the pleading of an Advocate, but the protection of One "able to save," is obviously the meaning of the text. Notice also the Scotch expression "lord advocate," the chief legal officer in Scotland, and the English "judge advocate" in courts-martial, the prosecutor, called in France "le commissaire du gouvernement."

43—*Il ne vaut pas qu'on fit pour lui*: The Pope would not allow the offering "for the repose of his soul" of. (This is *the* expression used in such a case.)

21, 5—*Le guet*: The police; literally, the *watch*. It was the troops charged to watch over the town during the night, now any watch. Cf. the verb *guetter, avoir l'œil, l'oreille au guet* to be intently watching. Notice *le mot du guet*, the watchword — idiomatically, any private gesticulation. *Guet-apens* (plural *des guets-apens*, but pronounced like the singular) means a snare, ambush, &c., and literally a "premeditated watch," formerly spelt *guet-apense*, "watch-athought." Cf. the English "watch committee" in a town council.. *Aguet* (the plural *aguets* is more used than the singular) has the double meaning of ambuscade and watch. *Être aux aguets, se tenir aux aguets*, means, therefore, "*épier pour surprendre ou pour éviter d'être surpris*" (Littré).

10—*Elevés*: Brought up, trained.

15—*On se disputait tout*: Everything was made the subject of quarrels.

16—*Il n'y avait pas jusqu'aux paroisses de Paris qui n'en vinssent aux mains*: Even the various parish churches in Paris were at open war with one another—literally, "there was [nobody] even to the parishes of Paris who did not come to a hand-to-hand fight about it." (See previous note on *ne*.)

19—*Aux prises avec*: Actually fighting with, *être aux prises*.

Page Line

Venir aux prises is a Gallicism meaning to seize one another, to fight, and is used figuratively for disputing, quarrelling. The expression is from the description of wrestling.

21, 20—*Le Parlement.* Translate: "Parlement est le nom qu'on donnait en France à un certain nombre de cours supérieures de judicature qui connaissaient des affaires en dernier ressort dans l'étendue de leur juridiction, et dans lesquelles se vérifiaient et s'enregistraient les édits, les déclarations, et les ordonnances du roi; ce qui en différentes circonstances leur permit de s'immiscer dans les affaires politiques; on comptait douze Parlements en France; leur origine remonte à 1254, sous le règne de Saint-Louis."

20—*La chambre des comptes*: The Audit court, now called *la cour des comptes*, the puisne members of which are styled "auditeurs."

21—*Le pas*: Precedence.

22—Every year, on the 15th of August, Festival of the Assumption of the Virgin Mary in the Roman Catholic Church, there is even now in all the Roman Catholic churches in France a solemn procession in commemoration of the vow of Louis XIII. invoking the Virgin Mary as the special patroness of France.

27—*Le caractère de la nation*: The habitual temper of the nation.

30—*Il était mort plus de gentilshommes français*: More French noblemen had died.

37—*Qui croient n'être point peuple*: Who think themselves different from the rest of the people.

22, 1—*On y croyait*: And believed in them. Strictly speaking, *y* should only be used instead of a preposition and a pronoun of the first, second, or third persons when the euphony of the phrase requires it, and when the clearness of the sentence is not obscured by it. M. Littré remarks: "En général il semble que *y* ne peut pas être mis quand it s'agit d'une action matérielle, ainsi on ne dira pas: j'y donne, pour je lui donne, j'y prends, pour je lui prends; mais pour peu que l'action puisse être considérée au sens moral ou abstrait *y* peut être employé." Translate: "Avez-vous pensé à nous? Oui, j'y ai bien pensé. Vadius: Je te renvoie à l'auteur des Satires. Trissotin: Je t'y renvoie aussi." (Molière.)

17—*Devaient être*: Should have been [past of shall].

25—*La Maréchale d'Ancre*: The wife of the Italian Concini, known as "le Maréchal d'Ancre." Notice that military titles of the highest rank, "général" and

Page Line

"maréchal," have a feminine for the titular's wife in French.

22, 26—*En place de Grève*: In front of the Paris Hôtel de Ville. "Faire grève" means "to strike work," from the name of this place, where workmen used to meet to seek work. "Une grève" is a strike.

23, 3—*En voilà assez pour faire connaître en général*: We have said enough to give a general idea of.

10—*Notre Église*: The national or Roman Catholic Church. There is a delightful irony in the verbal coincidence when Voltaire complains of the hatred of the Protestants against "our Church."

11—*Un air farouche et des mœurs féroces*: A grim austerity and cruel dispositions. Those two adjectives may precede or follow the noun as ear and analogy may dictate. Do not confound *farouche* with *féroce*; they have both the same origin (Latin *fera*, a wild beast), but *farouche* means like an untamed animal, and is used for shyness rather than cruelty. Translate: "En même temps que sa bouche me disait, je ne veux pas, ses yeux me disaient tout bas, je ne suis pas si farouche." (Madame de la Sablière). *Féroce* means brutal, cruel. Translate: "Tout homme a une bête féroce en soi." (Voltaire.)

12—*Caractère de presque tous les réformateurs*: Let the reader beware of accepting this judgment of Voltaire. Zwingle and Melanchthon, the authors of the "Confession d'Augsbourg," and a host of others rise against the sweeping assertion of Voltaire. As a corrective, translate Macaulay's words: "It cannot be doubted that since the sixteenth century the Protestant nations have made decidedly greater progress than their neighbours . . . Our firm belief is that the North owes its great civilisation and prosperity chiefly to the moral effect of the Protestant Reformation, and that the decay of the southern countries of Europe is to be mainly ascribed to the great Catholic revival." (Essay on Von Ranke's History of the Popes.)

CHAPTER III.

31—*Ce corps*: The Parliament. (See note on page 21, line 20.)

33—*Cassé*: Annulled, quashed. The highest court of law in France is called "La Cour de Cassation."

24, 2—*La régence illimitée*: Unconditional regency.

Page Line

24, 11—*Tuteur*: Guardian. Cf. *tutelle*, guardianship. A tutor is in French *un précepteur;* both words form their feminine by changing "*eur*" into "*rice.*"

14—*Conseiller*: Member of the High Court of Parliament; a puisne judge in a court of appeal.

15—*Crut être*: Thought himself invested with. *Etre* is here a most felicitous expression.

15—*Arrêt*: Judgment. This term only applies to judgments rendered by courts of appeal and the Court of Cassation.

21—*Pas même la Navarre qui aurait dû être le patrimoine des rois de France*: Not even Navarre which ought to have been the patrimony of the kings of France. Translate: "When Jane I., Queen of Navarre, united that country to France by her marriage with Philip the Fair in 1285, it included both sides of the Pyrenees. In 1512 Ferdinand, the Catholic king of Castile and Aragon, seized from Jane d'Albret (the mother of Henry IV., whom Macaulay called *the best of kings*), the whole of Upper Navarre (south of the Pyrenees), and it has ever since remained Spanish.

25, 11—*Ils crurent pénétrer bientôt jusqu'aux portes de Paris*: They were in hopes of soon reaching the gates of Paris.

30—*Maréchal de camp*: Major-general. A field marshal is *un maréchal de France*, or simply *un maréchal*, as seen in lines 26 and 31, p. 25.

37—*Qu'il vit faire aux ennemis*: Which he noticed the enemies were making. The preposition *à* is used in this and similar phrases, because *faire* is objective to *vit*, *not les ennemis*, but you will see (line 40) "voyant les ennemis faire un mouvement contraire," which clearly explains that the *direct object of an active verb must not be separated from it by a preposition.*" Translate: "I heard him say so," and "Je le lui ai vu faire," I learnt it from him; and "Je le sais d'elle-même."

42—*Lui donna une enseigne aux gardes*: Gave him a commission in the Guards. Translate: "Un enseigne aux gardes était celui qui portait le drapeau. Un enseigne de Vaisseau s'appelle aujourd'hui lieutenant de frégate."

43—*Une compagnie, ensuite un régiment*: Made him a captain, then a colonel.

26, 10—*Exempte de trouble*: Free from excitement.

20—*Epargner*: Save. This is the famous battle of Rocroi, in the Ardennes, in which the fine old Spanish

Page Line

infantry was utterly destroyed. Translate: "C'en serait assez pour illustrer une autre vie que la sienne, mais pour lui c'est le premier pas de sa course." (Bossuet on the battle of Rocroi.)

27, 13—*Il fit repasser le Rhin aux Allemands*: He forced the Germans to recross or cross back the Rhine. (See note on p. 25, line 37.)

28, 24—*On le tira*: He was removed.

29, 5—*Dissipés*: Scattered.

7—*On leur fit*: They lost.

7—*On leur tua* 3000 *hommes*: They had 3000 men killed.

12—*De suite*: Successively or consecutively.

CHAPTER IV.

30, 25—*Régente absolue*: While nominally as Regent was absolute. (See note on p. 24, line 2.)

27—*Adroit*: Cunning.

31—*Au défaut de*: Because she failed to obtain. Synonymous with *à défaut de*, failing. M. Littré refuses to acknowledge any distinction between the use and the omission of the article in this phrase. Translate: "A défaut de vin nous boirons de l'eau; au défaut de ton bras, prête-moi ton epée." (Racine.)

35—*Un favori*: One who was prime minister in name only, not in reality.

35—*Ne pas effaroucher d'abord*: Not to arouse at once the alarms of. (See note on p. 23, line 11.)

31, 7—*Frondeurs*: This was the name given to those who rebelled against the Queen and Mazarin during Louis XIV.'s minority.

10—*L'absurde*: What revolts common sense. *Absurde* means also, escaping argumentation; hence the expressions *un homme absurde, une opinion absurde*, and the use of the word as a noun by Voltaire.

39—*Il eût fallu*: She would have had to.

32, 1—*Sans avoir l'air d'essayer*: Without pretending to guess.

10—*N'avaient d'émulation que pour servir l'Etat*: Vied with one another only to serve the State. Emulation here means rivalry.

15—*La régie*: The collection of taxes. Translate: "La régie est le mode de lever les impôts dans lequel l'Etat les perçoit directement pour son compte par ses agents. Il se dit par opposition à la levée des impôts par traitants où les fermiers, payant à l'Etat une somme convenue, gardent le reste pour eux."

Page Line

32, 18—*On n'avait point des armées* : Notice the article after a negative verb, because *des armées* is really the objective to *soudoyer*, and the phrase would equally well read, "On n'avait point à soudoyer des armées," Similarly La Fontaine has said, "Il n'avait pas des outils à revendre," not meaning "he had no tools," but he had some tools, only he had not too many. Boileau himself has written, "Je ne fais pas des vers ni même de la prose quand je veux."

33, 1—*A soudoyer* : To hire. This word means also to bribe ; but here it has the literal meaning of the old French noun "sodoier," from which is derived the English word "soldier." Literally, one paid to serve in the army.

7—*L. Surintendant* : The Chancellor of the Exchequer is the nearest analogy to that title, which was also given to superintendents in general.

7—*Siennois* : From Sienne, a famous Tuscan town. Notice that adjectives of towns or nationality do not take a capital letter unless they are used as nouns. Translate : "Though you are not an Englishman you speak English very fairly."

13—*Les rentes sur l'hôtel de ville de Paris* : The interests on loans secured by the Paris municipality. That is to say, due by the State to the fund-holders who had enabled the Paris municipality to lend the money to the king.

14—*A près d'onze* : Notice that the elision of the *e* in *de* before *onze, onzième, huit, huitième* is very unusual, and that it does not take place in the article *le* ; we write *le onze*, &c., obviously because before a figure we would write le 11, le 8, not l' 11, l' 8, &c. (See page 48, line 31, Voltaire himself writing "âgé de onze ans.")

15—*Les droits d'entrée*, nowadays called "les droits d'octroi" : Tolls on goods brought into a town.

16—*Maîtres des requêtes* : Officers examining and reporting upon bills and petitions. This office now exists only in the "Conseil d'Etat."

17—*De gages aux magistrats* : From the salary of the judges ; *gages* is now only used for the wages of servants ; *salaire* is more general ; *appointments* is used for anyone in receipt of a fixed salary ; *honoraires* for what is variable, as lawyers' and doctors' fees. Notice that *magistrats* is more comprehensive than its English cognate *magistrates*. In French it applies to any member of the magistracy or of the Bench.

20—*Donnaient tant de prise sur eux* : Laid themselves so much

Page Line

open to blame; *donner prise* means also to expose oneself to risk: "L'unité ne donne point de prise sur elle." (Bossuet.) A paraphrase of "Unity is strength." Cf. the Belgian national motto: "L'union fait la force."

34, 6—*La paix de Munster*: Better known under the name of Treaty of Westphalia (published October 24, 1648), put an end to the "Thirty Years' War," and ruled the political existence of Germany until 1806.

35, 3—*Mais il*: But Mazarin; *il* is here obscure.

10—*Attentatoire*: Was an attack on the Royal Prerogative. Notice that *attenter*, *attentat*, only mean a criminal attempt; never as in English "to try."

14—*Exacteurs*: Extortionate. Translate: "L'exacteur est celui qui exige plus qu'il n'est dû." It also meant "A man exacting what was due," but is hardly ever now used in this sense

18—*Sans qu'ils [illegible] en connoissent*: Without being brought before the magistrates. *Connaître de* means here "to take cognisance of," therefore to examine into the case.

36, 6—*Lens*, in the Pas de Calais. This battle was gained over the Spaniards.

29—*En plein midi*: In broad daylight. Lit., in full noon.

30—*Les Suisses de la chambre*: The Swiss Body Guard. We now give the name of "Suisse" to the verger in a church and to the lodge-keeper of a mansion.

37, 5—*[illegible] la peuple*: Collects and stirs a mob. From *meute*, a pack of hounds.

15—*L'émute*: The riot; formerly spelt *émute*, formed from old French *esmu*, now *ému*, past participle of *émouvoir* to stir up.

21—*Le coadjuteur*: The archbishop's suffragant. Translate: "Paul de Gondi (Jean François), Cardinal de Retz, semble n'avoir aimé l'intrigue que pour l'intrigue même."

39, 13—*[illegible] le seul nom*: Nothing but the name. Translate: "Dans les premiers temps de la monarchie française le Parlement était l'assemblée des grands du royaume qui se tenait une fois l'an, et les Anglais qui prirent toutes nos coutumes appelèrent Parlement leurs assemblées des Pairs; ils donnent aujourd'hui ce nom aux deux chambres qui exercent avec la Reine le pouvoir législatif.

40, 5—*Pour avoir acheté leurs offices de robe*: On no other ground than the purchase of their judicial appointments.

19—*Tout ce qui tenait à la robe*: All those connected with the

Page Line

legal, clerical, and military professions. Translate: "Les gens de robe sont ou ecclésiastiques, ou officiers de justice, de finances et de police." (Vauban.)

41, 21—*On fut obligé de mettre en gage chez les usuriers les pierreries de la couronne*: The crown jewels had to be pawned with usurers.

35—*Vaudevilles*: Now the name given to light comedies containing a large musical element; originally songs named by Basselin *val* [vau] de Vire, from his residing in the valley of the river Vire in Normandy.

42, 13—*Que [illegible] de voir [illegible] les couronnes*: To which crowned heads are exposed.

16—*Les larmes aux yeux*: With tears in her eyes. Notice that the possessive adjective is only used in French "to mark possession," and translate: "Je m'attachai à me perfectionner le goût." (Le Sage.)

42—*Celui d'un jeu d'enfants*: That of children's play, or of a child's game (a sling or catapult). *Frondeur* has since acquired the meaning aptly explained in these two lines:—

> "I, who love to have a fling
> Both at senate, house and king."—SWIFT.

43, 41—*Qu'il parlait comme on parle aux halles*: That he spoke the language of Billingsgate. The "halles" is the name of the principal provision market in Paris, usually called now "Les halles centrales."

45, 16—(9 Février, 1649.) The real date is January 30, 1649.

40—*Lui lava la tête*: Blamed her severely for it. This expression has become not only very familiar, but rather vulgar.

42—*Aussi s'en garda-t-elle bien depuis*: She took good care never to do so again. *Aussi* need not be translated here.

46, 4—*Lui valut*—Procured to her (to France).

5—*Voulut le séduire*: Tried to win him over.

5—*Eût été perdue*: Would have been lost.

8—*D'arrêter le vicomte*: To arrest Turenne.

9—*Infidèle*: Disloyal.

47, 1—*Faquins*: Literally, a street porter. Never used now in this sense; idiomatically, a man of no worth, ridiculous and base.

3—*Trouva mauvais qu'elle osât s'en offenser*: Found fault with her for venturing to take offence at it.

11—*Avantageuse*: Well-to-do. Means also good-looking, but not with a collective noun.

22—[illegible]: Jolly's not improved upon. A feigned

Page Line

murder; so called from the sham wounding self-inflicted by Joly. (See line 15, p. 47.)

47, 27—*Se choquaient*: Came into collision, fought.

48, 1—*Un grand relief*: A great distinction. Cf. *un bas-relief*, a sculpture in basso-relievo; *un haut-relief*, an alto-relievo. Translate: "La modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau; elle lui donne de la force et du relief." (La Bruyère.) This word is never used in French like the English word "relief," to mean succour; but the verb *relever* is used in this sense, and we have *relief*, meaning broken meats. Translate: "Autrefois le rat de ville Invita le rat des champs, D'une façon fort civile, A des reliefs d'ortolans." (La Fontaine.) "*Relief*" is now getting obsolete in this last sense.

3—*Couvrir sa couronne de prince d'un chapeau rouge*: To wear a cardinal's hat over his princely coronet. (We have no distinguishing words in French for crown and coronet.)

5—*Un abbé*: A priest.

6—*Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre*: Neither had it.

30—*Elle fit mettre à genoux le roi son fils âgé de onze ans*: She made the king her son, eleven years old, kneel down. We also have the verb *s'agenouiller*, but a reflective verb would be less elegant after "*elle fit*" in the above phrase.

32—*En avait usé ainsi*: Had done so himself. *En user avec quelqu'un* is used idiomatically to express behaviour, like the English "to use" someone well, badly, &c.

33—*Momerie*: Mummery. Probably derived from "*Momus*," the mythological god of jests, mirth, and songs, but this is disputed. It means in the above passage the affectation of a sham piety.

49, 3—*Fit des feux de joie*: Lit bonfires.

7—*Cette prison*: This imprisonment. Translate: "Il (Condé) disait, en parlant de cette prison malheureuse, qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes et qu'il en était sorti le plus coupable." (Bossuet.)

50, 2—*Au devant d'elle*: To meet her. The verb *rencontrer* only means "to meet," not "going to meet."

16—*Le gouvernement ne prit presque jamais que des partis*: Almost every decision taken by the government was.

.1—*En tenant tête à ce prince*: In openly combating that prince.

CHAPTER V.

Page Line

50, 32—*Citoyen*: A loyal citizen, a patriot. With the same energetic brevity the "Marseillaise" calls: "Aux armes! citoyens! Formez vos bataillons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

51, 1—*Manie*: Mental aberration.

1—*Dérèglement*: Disregard of principles.

5—*Allait mal*: Went the wrong way, or to the wrong place.

9—*La peine d'y retourner*: Worth while turning back.

16—*Conduit*: Escorted, or accompanied.

19—*On fait dire au roi*: The king is reported to have said.

26—*L'isabelle*: The light bay or Isabel-yellow. Translate: "On dit que l'Archiduchesse Isabelle, fille de Philippe II., Gouvernante des Pays Bas, fit vœu, lors du siège d'Ostende (1601–1604), de ne pas changer de linge jusqu'à ce que son mari fût victorieux et que la couleur de ce linge au bout du temps juré prit le nom de la princesse."

52, 11—*Mit sa tête à prix*: Put a price upon his head. Offered a reward for his apprehension.

53, 12—*Faire rompre*: To destroy.

19—*Se foudroient*: Thunder against one another. From *foudre*, thunder.

34—*Prenait des partis*: Took decisions. Cf. "Prendre le parti," to side with some one.

54, 18—*A beaucoup près*: Far from it.

35—*Que deviendrons-nous*: What will become of us? Notice that "devenir" is not used impersonally.

55, 11—*Conduite*: Prudence.

14—*Dissipé*: Scattered.

41—*Mais dans le fond*: But in reality.

56, 3—*Raccommodé*: Reconciled.

11—*On fit promener dans Paris la châsse de Sainte Geneviève*: The shrine of Sainte Geneviève was carried in procession in the streets of Paris.

38—*Etait cantonné dans son archevêché*: Had shut himself up in his archiepiscopal palace.

57, 28—*Recette*: Inland Revenue Office.

35—*Il m'y vint voir*: He came there to see me. It would be preferable nowadays to say "il vint m'y voir."

58, 1—*Valait alors*: Cost then.

9—*Un Philosophe*: Translate: "La Rochefoucauld's 'Maxims and Moral Reflections' is almost the only book written by a man of fashion of which professed authors have reason to be jealous." (Dr. Johnson.)

Page Line

"Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé." (La Rochefoucauld.)

58, 20—*On se donne des gourmades*: Blows were exchanged. *Gourmade* and the verb *se gourmer* apply especially to blows given with the closed fist, in the face or elsewhere.

24—*Le parquet*: The space reserved for. This word, which means really a space enclosed in a pasture, and by extension a space reserved in a court of law, &c., is technically applied in France to "Les Procureurs de la République et leurs substituts," called "la magistrature debout," because they stand whilst addressing the judges sitting on the Bench. "Parquet" also means wood-flooring or "plancher" of a superior kind.

28—*D'abord sans trouble*: At first without producing any open disturbance.

59, 11—*Le prince*: Condé.

13—*Dont on le crut fort sur le rendre net*: Attributed to Condé rendered him.

22—*Se contestant l'un à l'autre leur autorité*: Disputing one another's authority.

60, 8—*Abandonné*: Sacrificed.

29—*Qu'on y connut de courage à n'oser pas entreprendre*: Of which his great courage had been incapable.

32—*Payèrent leurs désobéissances par l'exil*: Were punished for their conduct by exile.

34—*S'attachèrent à leur devoir par une gratification annuelle*: Were induced to adhere to their duties by a yearly gratuity or allowance.

61, 7—*Tout puissant et tranquille*: Invested with power and unmolested.

16—*Par contumace*: In his absence. In civil matters and in criminal cases of a lesser degree *par défaut* is the term used instead of *par contumace*; *contumace*, which literally means swollen, puffed up with pride, is used to name *the absent accused*, as well as his *absence*; it has not, as its English cognate, the meaning of "contempt of court" in general, but, like contumacy, it is applied to perverse, unyielding obstinacy. Translate: "L'esprit de contumace est dans cette famille." (Racine.)

21—*L'une de ses nièces.* (See p. xxiii., line 30.)

25—Translate: "Lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, le Parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits, le roi partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au Parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça

Page Line

ces propres mots : ' On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le Premier Président, je vous défends de souffrir des assemblées et à pas un de vous de les demander.' Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang qu'on avait jusque là peu respectée." (Voltaire.)

62, 4—*Ils mandèrent :* They sent for.

5—*Eplucher* : To search into, to try and find means to inculpate. This word is here used in the sense of the legal technicality, "Eplucher une personne c'est tâcher de la trouver en défaut;" but properly *éplucher* means carefully to clear, to weed off, to clean or peel fruits, vegetables, to shell peas, nuts, &c. ; then, by extension, to ascertain the truth of an accusation, to point out and correct errors, &c. Compare the English verb *to pluck*, in which most of these meanings are found expressed by the addition of "away," "down," "off," "on," "out," "up."

CHAPTER VI.

27—*Gentilshommes* : Nobles. Translate : "Dans quelques campagnes on nomme gentilhomme le porc qu'on engraisse parcequ'il vit sans travailler ou parcequ'il est vêtu de soie." (Littré.) *Gentilhomme* means literally *homme de race*. Compare the Spanish *hidalgo* (from *hijo*, son, and *de algo*, someone, something). "A gentleman" is generally translatable in French by "*un homme comme il faut*," "*un homme bien élevé*," &c., but we have not a special word for it.

34—*Prêt d'entrer* : Both *prepared for* and *on the eve of* invading. Most grammarians ignore *prêt de*, and only distinguish between *prêt à*, ready or inclined to, and *près de*, on the point of ; *prêt de* is found in all the great writers of the age of Louis XIV., and should be preserved, as uniting the two meanings of *prêt à* and *près de*. Translate : "Qu'on rappelle mon fils, qu'il vienne se défendre, qu'il vienne me parler, je suis prêt de (*ready now*) l'entendre." (Racine.)

> "Et les chefs de l'Etat tout prêts de prononcer
> Me font entre nous deux l'honneur de balancer."—(Voltaire.)

"Leur avarice, leur orgueil, les porteront à peindre les Marattes comme des voisins inquiets toujours prêts d'envahir Bombay." (Raynal.) "Psyché était

Page Line

honteuse de son peu d'amour, toute prête de réparer cette faute si son mari le souhaitait et quand même il ne le souhaiterait pas." (La Fontaine.) Is there a rule of grammar entitled to the same authority as the united examples of such writers, strengthened by the adhesion of so enlightened and logical a mind as M. Littré's?

63, 13—*Depuis*: After. *Après* would now be preferable in this phrase; *depuis* (as a preposition) marking the succession or the interval between a place or one time and another should now only be used when followed by *jusque* (except at the beginning of an interrogation).

21—*De reconnaître pour souverains ceux*: To recognise as independent [sovereigns] those states. The boldness of this expression, which gives to the United Provinces of the Netherlands the character of persons, is rather to be admired than imitated.

26—*Ils mirent en mer*: They put to sea, launched. Translate: "Mettre un vaisseau en mer c'est lui faire quitter le port." "Mettre à la mer" is equally well used in this sense. Cf. "Se mettre en mer," to embark.

27—*Cent vaisseaux de ligne*: One hundred men-of-war of the class called "ships-of-the line," *i.e.*, large enough to have a place in the "line-a-head." In France such vessels never carried less than fifty guns. In England they must have not less than two decks or two complete tiers of guns.

32—*Sa marine s'anéantissait de jour en jour*: Her navy was daily disappearing. Translate: "En prenant les rênes de son royaume Louis XIV n'avait trouvé dans ses ports que huit ou neuf vaisseaux demi pourris; encore n'étaient-ils ni du premier ni du second rang. En moins de vingt ans les rades du royaume comptèrent cent vaisseaux de line." (Raynal, "Histoire philosophique des deux Indes.")

64, 38—*Elle atteignit aussi la dynastie par l'impuissance*: The dynasty, or Royal Family, was also, as it were, struck by death, and ended in barrenness.

43—*Ne fut pas même homme*: Was not even a man—*i.e.*, without any manhood, he married, but died childless. Translate: "Charles II., roi d'Espagne et de Naples, était d'une complexion si débile qu'il ne put marcher et parler qu'à 5 ans. Il mourut dans sa quarantième année, le 1er Nov., 1700."

65, 1—*Ce qui fait perdre ou gagner les batailles*: What decides the loss or gain of battles.

2—*Un des grands*: One of the greatest. The positive is

Page Line

here stronger in French than the superlative, since it places those to whom it applies beyond the range of comparison; but it is unusual before a subjunctive phrase.

65, 19—*Ne voulut pas qu'il exposât*: Would not let him expose. This construction is necessary to show the king's free will yielding to the Cardinal's advice; *ne voulut pas le laisser exposer* would imply a submission inconsistent with the royal dignity. (See however, line 24, page 65.)

25—*Peu vivement soutenue*: Maintained without energy.

25—*Il n'était pas encore question dans le monde*: The world had not yet heard of; *il s'agit de, il est question de, l'affaire en question, la personne en question* or *ce dont il s'agit*, are synonymous. Their more general acceptation is equivalent to "*on parle de*," "*dont on parle*," as shown in the following: Translate: "Ne connaissons nous pas une princesse qui se dépêcha de marier son amant afin qu'elle n'eut plus envie de l'épouser et *qu'il n'en fût plus question*." (Madame de Sévigné.) Cf. "qu'il n'en soit plus question!" let no more be said about it.

66, 1—*En sachant le réprimer à propos*: In restraining it when necessary. *Reprimer* has also the same meanings as the English verb "to repress."

1—*Il n'entreprit point sur*: He did not encroach upon.

10—*Sa licence*: His licentiousness, his immorality.

12—*Et en fit assassiner un*: And had one murdered.

13—*Qui pouvait lui faire grâce*: Who had the power to reprieve him, and to commute his sentence. Although "faire grâce" means to forgive altogether, it is more used for the reprieve or commutation of a sentence of death.

20—*Dans la France*: Throughout France. Is much more energetic than "*en France*."

24—*Mais il était étranger*: But he was a foreigner. A stranger is often translated by *un inconnu*, although *étranger* is used in both meanings.

42—Translate: "L'acte de navigation assurait aux Anglais toutes les productions de leur vaste empire et leur promettait une grande partie de celles des autres régions. (Raynal.)

67, 3—*Prodiguèrent à l'envi leur politique*: Vied with one another in employing the resources of their policy. Translate: "La nature et le ciel à l'envi l'ont ornée." (Racine, "Esther.") More familiarly we say "*A qui mieux mieux*" instead of *à l'envi*.

28—*De faire sortir de ses états*: To withdraw the hospitality of his kingdom from.

Page Line

68, 20—*Avec des succès divers*: With various issues. *Succès*, without an epithet, generally means a prosperous issue, but it admits of the sense of failure, although we have *insuccès*. Translate: "He not discouraged in a laudable undertaking at the ill success of the first attempt." Notice that *succéder* only means *to come in succession to*; *réussir* means *to succeed*, to have success.

70, 7—*Se rendit*: Capitulated, surrendered. *Se rendre quelque part* means to go somewhere with a distinct purpose.

15—*Lui-même*: For himself. *Pour lui-même* would be preferable here.

21—Translate as a commentary on Voltaire's remarks: "Never had the fame of England stood higher, and yet never had any English ruler committed so fatal a blunder as that of Cromwell in aiding the ambition of France." (J. R. Green.)

71, 2—*Ce médecin*: That physician. The very familiar and rather contemptuous expression used by Voltaire is here altogether out of place.

4—*Dès qu'il fut convalescent*: As soon as the king was convalescent. *Il* is here amphibological, especially when followed by "*contre lui*."

11—*Depuis peu*: A short time before.

15—*Qu'il fit*: That he feigned, acted the part of.

27—Translate Cromwell's dying words: "'I would be willing to live to be further serviceable to God and His people, but my work is done; yet God will be with His people.' Cromwell had no desire to play the tyrant, nor had he any belief in the permanence of a mere tyranny." (J. R. Green.)

29—*Se fit donner Calais*: Gain possession of Calais.

32—*Il eût été*: He would have become.

36—*On porta le deuil de Cromwell à la cour de France*: The French Court went into mourning for Cromwell.

38—*Sa parente*: Her relative. (Queen Henrietta was her father's sister. See page xxii.)

41—*Quelques années*: That is from September 3, 1658, to May, 1660. Translate: "Richard Cromwell was a weak and worthless man, known to be lax and godless in his conduct, and he was believed to be Conservative and even Royalist in heart." (Green's History.) "As soon as an arm was uplifted against him Richard Cromwell fell without a struggle, amidst universal derision." (Macaulay on Pitt.)

72, 11—Translate: "The Restoration brought Charles to Whitehall, and in an instant the whole face of England was changed. 'It was my own fault,' laughed the

Page Line

new king, with characteristic irony, 'that I had not come back sooner, for I find nobody who does not tell me he has always longed for my return.'" (Green's History.)

73, 9—*Mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune* : My happiness is secure from the chances of fortune.

15—*Je ne noircirai jamais* : I shall never tarnish (lit., blacken). Translate : "*Noircir* and *dénigrer* have the same origin, but their meaning differs : *noircir* is said of ascribing to others actions or sentiments deserving of blame ; *dénigrer* is said of imputing blame on those actions or sentiments which really exist ; hence 'L'esprit de dénigrement.'"

18—*Les biens que la fortune m'a donnés* : The gifts which fortune has bestowed upon me. *Biens* (plural) differs in meaning from *bien* (singular) in line 9 (vide supra) ; the former is the gifts themselves, the latter the possession thereof.

23—*Parler* : The use of the neuter verb *parler*, with a direct objective, extends only to the language, not to *the thing spoken*. In this last case *dire* must be used. Translate : "The few words which he had spoken had been well received." In this phrase *dire* (not spoken) is used.

36—*Parceque ces arts ne commençaient qu'à y naître* : Because the fine arts were only just being introduced there.

39—*Elle ne fit point scrupule* : She did not scruple. The verb "to scruple" is "*se faire scrupule*."

74, 14—*Se la faire* : Take the law into her own hands.

25—*A cet attentat sur cet attentat* : On this crime.

75, 5—*Etait mort* : Had died (not "was dead"). It is the past participle of *mourir*, not the adjective "dead."

7—*Du vivant de son père* : In his father's lifetime.

9—*Les séduire* : To bribe them (we rather say *corrompre*).

16—*Donner un frein à* : Put a check upon.

18—*Au dehors* : Abroad. We also say *à l'étranger* ; and in reference to motion, change of place, &c., we likewise say *à l'intérieur*, within the kingdom.

20—*Le dedans souffrait* : At home there was suffering.

20—*Il était* : The country was, &c.

25—*En aveugle* : Blindly. Is a stronger expression than *aveuglément*.

76, 4—*Pour consommer heureusement son ministère* : To crown the work of his ministry.

11—*Il aimait éperdument* : He was passionately attached to ; *éperdu*, *éperdument*, express the violence of a passion, and the trouble which accompanies it ; *s'éprendre de quelqu'un*, to fall in love with a person, derived from

Page Line

the old verb *esprendre*, to inflame, has more pathos. "Je n'épris pour elle de l'inclination la plus tendre." (Marivaux.)

76, 14—*Il aurait pu se résoudre à épouser sa maîtresse* : He might have made up his mind to marry his lover. Translate : "Une maîtresse est celle qui est aimée de quelqu'un, ainsi dite de l'empire qu'elle exerce sur l'homme qui l'aime." (Littré.)

22—*Il pressentit* : He sounded. (See note on page i., line 12.)

23—*Je crains bien que le roi ne veuille trop fortement* : I really fear lest the king should too strongly insist upon. Notice the force of *ne* in this phrase ; it merely expresses a doubt (not a negation) after *craindre*, *trembler*, and analogous expressions ; after *douter*, *nier*, *disconvenir*, *désespérer*, used negatively or interrogatively, *ne* preceding the second proposition expresses also a doubt, and the omission of *ne* renders this second proposition quite certain : "Je ne doute pas que César ait été assassiné dans le Sénat." (*N'* before *ait été* would imply a doubt.) Cf. "Je ne nie pas qu'il y ait un Dieu ; Il ne nie pas que vous soyez heureux ; Vous ne sauriez nier qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage." (Fénélon.)

77, 10—See note on page 64, line 43.

20—*L'île des Faisans*, située sur la Bidassoa dans la Navarre.

43—Translate : "Mais elle ne put vivre avec son mari et se sauva en France, où elle espérait être bien reçue de Louis XIV. Le roi qui était marié depuis peu ne voulut pas la voir et la fit enfermer dans un couvent."

78, 33—*Seraient enlevés au berceau* : Would die in infancy. Literally, would be carried off at the cradle.

34—*Sans postérité* : Without issue.

40—*Pouvant avoir pour dot* : Who might have brought for her dowry. Notice the omission of the possessive adjective, which should only be used in French to mark possession ; notice also the present participle of the verb *pouvoir*, a very felicitous construction.

79, 5 *N'en reçut jamais que* : Never received of that sum any more than.

7 *Loin que ce mariage apportât* : Far from that marriage bringing. The English present participle objective is generally a subjunctive in French.

23—*Un présent de noces* : A wedding present.

40—*Moyennant* : In consideration of, on condition of receiving.

44—*l'emporta* : Prevailed. This expression (*ne* ... divisible),

Page Line

meaning literally "carried it off," implies victory, success, whereas *prévaloir* merely means having the advantage over. Translate: "Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi." (Racine.) "L'erreur prévalait partout." (Bossuet.)

80, 16—*De choquer*: To offend, displease.

19—*Ils se trompèrent tous deux*: They were both mistaken, but with a reciprocal pronoun we say: "*Ils se trompèrent l'un l'autre*," they deceived one another.

23—*Se [illegible] mis en devoir*: Having ever done anything. Translate: "Se mettre en devoir de faire une chose c'est la commencer ou s'y préparer."—*ex.*, "On se mit en devoir de déménager les meubles." (J. J. Rousseau.)

33—*Par procureur*: By proxy.

36—*N'en eût pas usé*: Would not have treated him or acted.

40—*Sans exemple*: Without any precedent.

81, 1—*Il ne donna plus la main aux princes du sang en lieu tiers comme autrefois*: He no longer yielded precedence to the princes of the blood as formerly. This phrase is now obsolete, although *lieu* sometimes expresses rank. Translate: "Donner la main était une marque de distinction qui consistait à laisser le côté droit à quelqu'un en marchant auprès de lui ou à s'asseoir à sa gauche."

24—*L'intendant d'un seigneur obéré*: The steward of an impoverished lord. *Obéré* means deeply in debt.

82, 4—*Avec les armateurs les profits de leurs courses*: With the owners of privateers the profits of their cruises.

15—Translate: "C'était une anecdote très connue à la cour que Louis XIV avait dit après la mort du Cardinal Mazarin, 'Je ne sais pas ce que j'aurais fait s'il avait vécu plus longtemps.'"

17—*Portèrent le deuil*: Went in mourning for—lit., wore the mourning of.

39—*Comme un particulier*: Like a private gentleman.

83, 8—*De la trempe de notre âme*: On the stamp of our mind.

13 *Et se serait défait d'eux*: And would have murdered or poisoned them. So Corneille has said in "Rodogune," "Je t'ai défait d'un père et d'un frère et de moi." But "se défaire" is more used to get rid of, to give up, &c.

16—*Une digue*: A dike.

84, 2—*Un esprit médiocre*: An average mind or capacity.

CHAPTER VII.

Page Line

84, 15—Translate: "Le cardinal de Retz, destiné malgré lui par sa famille à la carrière ecclésiastique, avait inutilement essayé d'y échapper en s'abandonnant à tous les excès de la vie la plus scandaleuse; c'est du sein de la débauche qu'il osait prêcher toute la morale chrétienne."

85, 4—*Quand il voudrait les entendre*: When he would be willing to hear them.

6—*Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces*: He had been for some time testing his strength.

86 8—*Il surpassa beaucoup son rival*: He far surpassed his rival. This phrase is open to two objections: (1) Although *beaucoup* is here an adverb of degree it should be preceded by *de*; but it should not have been used at all, "de bien loin" would more appropriately accompany the verb *surpasser*. Bossuet has used "surpasser de bien loin;" no great writer has imitated Voltaire's "surpasser beaucoup." (2) *Rival* is misapplied altogether in this case, for, as M. Littré rightly remarks, "La rivalité a pour but de disputer la possession d'un bien, le pouvoir, la richesse, une femme," and *rival* would moreover not be a convertible term here. "Son rival" should have been simply "Charles II."

20—*L'empire*: The sway.

25—*Elle ne croyait guère à*: She did not much believe in. Translate: "Je crois ce que vous dites; je ne crois pas à l'efficacité de ce remède; il ne faut pas croire les menteurs," and distinguish between "croire aux sorciers," and "croire les sorciers," *i.e.*, *croire* an active verb, and *croire* a neuter verb.

28—*Assister régiément au conseil*: Make it my rule to be present at the Council. *Réglément* is seldom used now, and is generally replaced by *régulièrement*, owing to the confusion made between *réglé* and *régulier*, *which are not synonymous*: *réglé* is a past participle expressing the effect of the action of *régler*; *régulier* is an adjective marking the quality of "adhering to the rule." The same difference is felt in speaking of persons: "un homme régulier" is free from reproach; "un homme réglé" has fixed habits which may or may not be blameless.

30—*A la longue*: In time, or with time. Do not mistake "à la longue" for "au long," which means with all details, at full length; and "en long," which means lengthwise; notice also the Gallicism "de longue

Page Line

main," long since; cf. the German "Von langer Hand," which has the same meaning,

87, 9—*Prétendent*: Claim. *Prétendre* as an active verb means to claim as a right; *prétendre à*, a neuter verb, means to aspire to, to try and obtain.

12—Translate: "Le pape Saint Grégoire a dit de la Couronne de France qu'elle est autant au dessus des autres couronnes du monde que la dignité royale surpasse les fortunes particulières." (Bossuet.)

18—*Ne traitait pas même alors les autres rois de majesté*: Did not even address the other kings then as "your majesty."

38—*A plus forte raison*: With still more reason—literally, with stronger reason. We also say "d'autant plus,' so much the more; and frequently use the phrase copied from the Latin, "à fortiori." Translate: "Si l'on se doit à ses amis, à fortiori se doit on à sa famille."

88, 3—*Se donner*: Assuming, or asserting her claim to.

14—Translate: "There seemed to have been no need for the Spanish ambassador to enlist a mob against the French. 'We do all naturally love the Spanish, says Pepys, 'and hate the French.'" (Spanish was then used for Spaniard.)

17—*L'épée nue*: Brandishing their sword. Notice that *nu* which agrees with the noun preceding it, like *demi* does not agree with the noun which it precedes: *un demi-heure, nu tête, nu-pieds.*

22—*S'il ne*: Unless he (see previous notes on *ne*).

26—*Le comte de Fuentes*: Called elsewhere *le comte de Fontaines*, which is the French translation of his Spanish name.

27—*Tous les ministres étrangers*: All the foreign ambassadors. Translate: "All ambassadors are ministers, but all ministers representing their sovereign abroad are not ambassadors. Figuratively *ministre* is used in the feminine. La justice est la reine des vertus morales; elle est servie par la constance, la prudence et la bonté que nous pouvons appeler ses principales ministres." (Bossuet.)

29—*Ne concourraient plus*: Would no longer compete for the precedence, or claim equality of rank.

89, 24—*Différa*: Deferred, put off. Notice that the verb *différer* only means to show deference, or to refer to, to give way, &c.; *différer*, a neuter verb, means to be different; and *différer*, an active verb, means to delay.

90, 2—*Le comtat d'Avignon*. This expression is erroneous; there never was a "county of Avignon." The town of

Page Line

Avignon was [illegible] Pope Clement VI. in 1348, and always was distinct from the *comtat Venaissin*, which had belonged to Pope Gregory X. since 1274. Both were incorporated into France in 1791, and the Treaties of Tolentino (1797) and Lunéville (1801) confirmed their reunion to France; they now form the department of Vaucluse.

90. 5—*L'* [illegible]: The Pope had to submit —literally, to bend.

8—*De casser*: To disband, to abolish—literally, to quash.

13—*Des dècimes*: Peter's pence—literally, some tenths.

13—*Ne s'en tint pas à faire réparer*: Did not content himself with obtaining the reparation of.

23—*Le mirent en état d'acheter*: Enabled him to purchase.

24—*Cinq millions de livres, à vingt-six livres dix sous le marc*: About £250,000 of that time.

26—*Le prix du sang des Anglais*: What had been bought by English blood. (See p. 69, line 14, and p. 70, line 1.)

27—*Fut banni depuis par le parlement d'Angleterre*: On the fall of Edward Hyde, first Earl of Clarendon, translate and compare these two opinions: "The failure and shame of the war with Holland broke the union between Clarendon and the Parliament. His pride and venality had made him unpopular with the nation at large; and the threat of an impeachment enabled Charles to gratify his long-hoarded revenge by the dismissal of the Chancellor from his office, and by an order to quit the realm." (Green's History.) "His probity, his correctness in private life, his decency of deportment, and his general ability, would not have misbecome a colleague of Walsingham and Burleigh, but considered by the people as an oppressor, by the court as a censor, the minister fell." (Macaulay.)

37—Translate: "There were courtiers bold enough to express their hope that 'the king would never need any more parliaments,' but beneath this outer calm 'the country,' Clarendon honestly tells us, 'was full of pride and mutiny and discontent.'"

91. 26—*Pour* [illegible] *de l'Autriche à trop prendre*: To prevent the Emperor of Austria from gaining too much ascendancy.

29—*Inquiétassent*: Harassed or should harass.

34—*Ce* [illegible]: Is the illustrious admiral called by Voltaire "le plus grand des Français," and whose murder at the massacre of St. Bartholomew (24th August, 1572) is admirably told by Voltaire in the second canto of "La Henriade." Translate:

Page Line

"Caligny, plus heureux et plus digne d'envie,
Du monde, d'un coup d'œil, connaît quelle est la vie;
La liberté, qu'on goûte au fond de la province,
Et de ses agréments ce grand homme entouré
. . . . . un roi pouvait par son peuple être aimé."

91, 28—*A manquer à son ami* : To abandon his friend.

92, 25—*Un prince guerrier et politique*: A warlike prince and a great politician.

31—*Encore ces et temps-là* : This is a pleonasm quite inexcusable, for although the "Académie" does not give *encore* as a preposition, it has been employed [illegible] Herbe, La Fontaine, Bossuet, Rollin, quite [illegible] Voltaire himself.

93, 4—*Des deux partis* : Of both sides. Do not mistake *parti*, side, decision, match (in marriage), with *partie*, part, portion, match (in games), &c.

9—*D'Angleterre* : Should be *d. l'Angleterre*. The proof that *Angleterre* is a noun here (and not merely an adjective phrase) is found in the following, "*Jusque dans ses ports*," only a noun can be the possessor.

31 *Brûlot* : Fire-ship.

31 *Qu'on eut honte de faire partir et qu'il fallut pourtant leur envoyer sur leurs instances réitérées* : Which the king was ashamed of despatching, and which, however, he could not refuse to their repeated entreaties.

94, 1—*Aux Etats* : To Holland.

15 —*Qu'il dût craindre* : Whom he had to dread or to fear.

17—*Attribué injustement aux Catholiques* : Unless Voltaire alludes to the infamously notorious Titus Oates, there seems to be no ground for this remark. The "Popish plot" was only revealed twelve years after the Great Fire (1666 1678), and no such charge seemed to have been made against the English Roman Catholics at the time of the Fire itself.

CHAPTER VIII.

95, 6—*Est enfin tombée* : Fell at last. This is the past indefinite indicative of the neuter verb, *not the present indicative of a passive verb*, for *tomber* being no longer used as an active verb cannot become passive. Notice that although *tomber* is generally conjugated with *être*, there are cases when *avoir* must be used to render the phrase clear. Translate: "Mon enfant a tombé dans l'étang, mais il sait nager, il s'en est

Page Line

tiré : mon enfant est tombé dans l'étang, il crie : au secours !"

95, 23—*Menine* : Maid of honour. *Menine* (feminine *menine*) is formed from the Spanish word *menino* (feminine *menina*), meaning a young gentleman, a young lady of good birth (cf. *niño*, a boy ; *niña*, a girl), and has only been used in French to refer to the household of Louis XIV.'s Dauphin. The word is probably cognate to the Gaelic *min*, meaning small, nice, pretty, amiable.

96, 28—*Déjà* : At once. This is the real meaning of *déjà*, generally translated by "already," which literally means "quite prepared," and by an easy transition, "at *this* or another *specified* time."

97, 4—*Il s'en repentit* : He regretted it. The verb "to repent" is always reflective in French, and governs the preposition *de*.

7—*Instrument* : Document.

9—*Dut être* : Was to be. The preterite is necessary here to give historical precision to the fact.

10—*Pour cet effet* : For this purpose. "*Dans ce but*" would now be preferred.

13—*Ne changeât d'avis* : Should change his mind.

17—*Laissa usurper le roi d'Espagne* : Became an accomplice in the spoliation of the king of Spain's Flemish provinces. Voltaire's phrase represents in too passive an attitude the part taken by Leopold in Louis XIV.'s policy. He was not a mere looker-on, he was wilfully an accomplice.

98, 7—*Des magasins* : Stores, a well-organised Commissariat.

10—*Par magasins* : By their own Commissariat (instead of being dependent upon contractors, requisitions, or pillage).

20—*De la plus médiocre naissance* : Of the humblest birth. Though really meaning halfway between good and bad (from Latin *medius*), *médiocre* has always a "pejorative" meaning : "Dans l'art dangereux de rimer et d'écrire, il n'est point de degré du médiocre au pire." (Boileau.)

22—*Sur qui* : *Sur laquelle* would be more grammatical ; *qui*, preceded by a preposition, is only used in speaking of persons or of things, which poetical licence personifies ; in the seventeenth century this rule was not sufficiently observed.

99, 20—*Le voyage d'une cour* : The progress of a court.

24—*Avec des commodités plus recherchées* : With greater comfort and luxury.

26—*En campagne* : In campaign. "Se mettre en campagne,"

Page Line

to take the field. "*La campagne,*" the country, distinguished from the town ; hence a country house : "une maison de campagne."

99, 27—*Ecrasselle d'argent* : In plate. We also say "*argenterie*" for plate. Cf. *argent monnayé*, silver coins.

35—*Auprès de* : Compared with.

100, 16—*Il ne manquait au roi que* : The king only wanted.

34—*Venir jouir des* : To return to enjoy the. Notice that *jouir* is a neuter verb, and requires the preposition *de*.

CHAPTER IX.

101, 5—*Dans les trois Evêchés* : Through *Metz, Toul,* and *Verdun.* Translate : "On désignait sous le nom des trois Evêchés trois villes de Lorraine, Metz, Toul, et Verdun qui avaient chacune le titre d'Evêché. Après avoir été longtemps villes impériales, c'est à dire villes libres ayant leur administration particulière et ne relevant que de l'Empereur, elles furent réunies toutes trois à la France en 1552 par Henri II."

17—*Il va à cheval à grandes journées* : He starts on horseback, journeying by forced marches.

25—Translate : "The Triple Alliance must still be regarded as a masterpiece of diplomacy. This memorable negotiation only occupied five days. When the instrument had been formally signed, the Dutch Commissioners embraced the English Plenipotentiary with the warmest expressions of kindness and confidence. 'At Breda,' exclaimed Temple, 'we embraced as friends, here as brothers.'" (Macaulay.)

102, 39—*L'Etat* : Saint-Simon, quoted by M. Littré, says : "*L'état* (the condition of the heiress of the ducal peerage of Pyney or Piney-Luxembourg), *not l'Etat,* which would mean the State." Translate : "La maison de Luxembourg, une des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, a fourni cinq Empereurs à l'Allemagne, plusieurs rois à la Bohème et deux connétables ou maréchaux à la France."

103, 2—*Peu cher* : At a small cost ; lit., little dear.

10—*Un Saint Suaire* : Supposed to be the winding-sheet in which our Lord was wrapped up when He was laid in the sepulchre. Besançon has a less questionable title to fame ; it is the birthplace of Victor Hugo.

32—*Son petit coucher* : *Couchee* has been used in English in the literal sense (a reception at bed-time), corresponding to *levee* (at court), but is now obsolete.

Page Line

103, 34—*En faisant manger à sa table*: In inviting to his table.

35—*On ne lui voyait point*: He did not display; lit., one did not see in him.

104, 37—*Mettez-vous à table*: Sit down, take your seat. "*Se mettre à table*" is our idiom for "*to sit down at dinner.*"

39—*Y mangea*: Was admitted at the king's table.

40—*Il fut comblé*: He felt highly honoured.

43—*Les a voulu faire*: Would offer himself the wedding banquet; *a voulu les faire* would be better now.

49—*Le traité de partage*: The treaty settling the partition.

105, 10—[illegible] on John de Witt:

"De Witt was himself the Dutch Government, and governed the United Provinces with almost regal power. The first citizen of the richest State in the world, the greatest statesman, the roar of whose guns had been heard with terror even in the galleries of Whitehall, kept only a single servant, walked about the streets in the plainest garb, and never used a coach except for visits of ceremony."

14—[illegible] William Temple:

"Morally he was above Shaftesbury, and though he was merely a man of lively parts and quick observation, intellectually he was above Russell. He was no profound thinker, but rather a man of the world among men of letters, a man of letters among men of the world; but neither as a writer nor as a statesman can we allot to him any very high place."

106, 4—*Des Provinces-Unies*: This federative State had been formed in 1579 by their declaration of independence against Philip II., and was sanctioned by the Treaty of Utrecht, by which in 1713 France, Spain, England, and Holland put an end to the wars of the Spanish Succession. It included seven provinces. The Republic of the United Provinces ceased to exist in 1795.

4—*Qu'il fallut dévorer*: Which he had to endure in silence. Translate: *Dévorer un affront*, c'est l'endurer sans en faire paraître aucun ressentiment; *dévorer ses larmes, ses chagrins*, c'est n'en rien laisser paraître—*ex.*, Rongée de soucis, je suis obligée de paraître gaie et contente; il faut que je dévore mes larmes. (Mdme. de Maintenon.) Je me suis tu, j'ai dévoré ma peine. (Fénélon.)

13—*Au traité des Pyrénées*: Above explained (1659).

14—*A la paix d'Aix-la-Chapelle*: (In 1668.)

29—*Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* Have you not faith in the king's word?

Page Line
107, 1—*J'ignore ce que veut le roi* : I do not know what is the king's will. Notice that *ignorer* only means to be ignorant of; it never means to treat superciliously, to pass over.

6—*Qu'il devait rendre la Flandre et être obéi* : That he should give up Flanders, and that they should have been delivered. The conjunction *et* is not elegant between a subjunctive and an infinitive.

CHAPTER X.

16—*Il fit voir qu'un roi absolu qui veut le bien vient à bout de tout sans peine* : He showed that an absolute monarch meaning well (paraphrase thus: anxious to promote his subjects' welfare), accomplishes everything without difficulty.

32—*Florissaient* : Flourished. Notice that the irregularity of *fleurir*, consisting in changing *eu* in *o* in the root of the word, does not extend beyond the imperfect indicative and the present participle. Moreover, this rule, which is quite arbitrary, has not been followed by all good authors, and "to flourish" may be conjugated regularly like "to blossom."

108, 2—*Il n'y a qu'à traduire* : We have only to do herewith.

5—*Don Alfonse* : King Alfonso VI.

12—(*November*, 1667.) Translate: "Alfonso VI. had succeeded to the throne in 1656, at the age of thirteen, under his mother's guardianship."

109, 5—*Saint-Germain* : Read *Saint-Germain des Près*, founded in the sixth century by St. Germain, Bishop of Paris. This church is still in existence, and is one of the oldest and most interesting in Paris. Casimir V. mentioned here was not only Abbot of St. Germain des Près, but also of St. Martin of Nevers. He died at Nevers in 1672.

9—*Dégoûté également*, &c. : Casimir V. had married, with the Pope's sanction, the widow of his brother Wladislas VII., whom he succeeded. His wife died in 1667, and his abdication shortly afterwards is attributed to the loss of her who shared with him the cares of government. He occupied the throne for twenty years.

17—*Candie* : The island of "Crete," capital Heraclea, had belonged to Venice since 1204, when the Turks succeeded in taking possession of it—possession which, in spite of a state of chronic insurrection, they retain to this day. The siege of Heraclea lasted from 1645

Page Line

to 1669. This town, founded by the Arabs in 823, was destroyed by an earthquake in 1856.

109, 26—Voltaire cannot see in Judæa the "Holy Land," and, despising the faith whose eyes see the salvation wrought there for all men, has only a sneer for the "wretched and barren province" which was the land of Canaan and the kingdom of David, and has been for ever hallowed by the birth, the labours, the death, and the resurrection of Christ. With a [illegible] contradiction, Voltaire aims at producing a striking antithesis in calling the island of Crete "the [illegible]." This is not the language of the historian, or the traveller, comparing the Holy Land to the Cretan island.

110. 14—*Autant* . . . *autant*: Although *à* and *en* may here be used indifferently, we should rather now say *en proportion* or *dans la même proportion que*; but *à proportion* must be used before *que* followed by a verb in the indicative. The [illegible] is synonymous with *proportion*, a mistake often made, owing to the double meaning of the English word *rate; taux*, which is the masculine form of *taxe*, always means *rate* as *a burden* rather than a proportion, so rate of interest is *le taux*, &c.

15—*Il est à croire*: It is almost certain. A strange evidence of the growth of scepticism is found in the weakening of the meaning of *croire*. M. Littré says: "Le sens dubitatif qui est *naturellement* attaché à croire faisait qu'on mettait volontiers le subjonctif après *croire que*;" yet it is Voltaire, the arch-sceptic, who, criticising Corneille, who was a sincere believer, said: "*Je crois que ce soit* est une faute de grammaire; *Je crois* étant une chose positive exige l'indicatif." Voltaire's rule remains in force. *Croire* is positive with the indicative, and dubitative with the subjunctive. Translate: "Les enfants n'en veulent plus croire leurs grandsperes." (Bossuet.)

23—*Furent fondus*: Were cast. *Fondre* has the double meaning of "to melt" and "to smelt"—*i.e.*, "to cast;" thus pig-iron and cast-iron are both called *fonte*. Figuratively, *fondre* is reflective. Translate: "Melting with tenderness and mild compassion. (Shakespeare.) "My soul melteth for heaviness, strengthen thou me." (Ps. cxix.) "Les montagnes se sont fondues comme la cire à la présence du Seigneur." (Saci. Bible.) "Le cœur se fondait au pathétique du chanteur." (J. J. Rousseau.) From the original meaning of [illegible] *fondre*,

Page Line

"Un peuple qui fondra sur [illegible] sur sa proie." (Saci.

110, 1 —*D*[illegible] [illegible] *Dominer* [illegible] [illegible] [illegible] "il est [illegible]

82—*Chrétienté*: Do not mistake this word, which means Christendom, for "le Christianisme," which means [illegible].

87—*Dominait sur les mers*: Was supreme at sea. Voltaire is here guilty of an anachronism, and does not do justice to the navies of Elizabeth and of Cromwell. In 1666, in spite of temporary reverses, England was able to dispute with Holland the supremacy of the sea. In fighting Ruyter and Van Tromp, Blake had a greater naval force than Drake when the latter ruined the Spanish navy. England, alternately the rival and the ally of Holland, had understood long before 1666 her great mission, and the Duke of York (afterwards James II.), "grand amiral avant d'être roi," says Raynal, had under his command at the time of which Voltaire speaks 168 ships, armed with 7000 guns, and manned by 42,000 well-trained sailors. Translate: "L'empire de la mer est naturel à un peuple insulaire: le partager avec un autre, c'est le lui ôter . . . L'Angleterre est sur mer ce qu'était Rome sur la terre quand elle tomba de sa grandeur . . . Ce fut Jacques II. qui inventa l'art de commander la manœuvre sur les flottes par les signaux des pavillons. Heureux, s'il avait mieux entendu l'art de gouverner un peuple libre!" Raynal. Translate: "When Charles II.'s brother, James Duke of York, was made Lord High Admiral in 1660, the administration of the fleet was virtually in the hands of one of Cromwell's followers, Mon-

[illegible] —

[illegible] [illegible] [illegible] [

Page Line

111, 9—*Leurs bénéfices*: Their livings. This is the technical name of a clergyman's holding. To understand Voltaire's remark it must be mentioned that we had besides the *bénéfices à charge d'âmes*—*i.e.*, parochial or episcopal "livings"—the *bénéfices simples*, involving no other obligation than the reading of the "Breviary" in private. Translate: "Il n'a ni office ni bénéfice, c'est à dire il est obligé de vivre du travail de ses mains."

10—*Avait voulu*: Had tried, endeavoured.

10—*Il ne l'avait pas assez voulu*: He had not used sufficient energy. This phrase proves once more the strength of the verb *vouloir*, so often misunderstood by "to wish."

20—Compare with this opinion of Voltaire Mr Green's account: "The thunder of the Dutch guns in the Medway and the Thames woke England to a bitter sense of its degradation. [illegible] the Stuarts the degradation of England [illegible] in the political game which he was playing—a game played with so consummate a secrecy and skill that it not only deceived the closest observers of his own day, but still misleads historians of ours. . . Charles hated business. He gave no sign of ambition. The one thing he seemed in earnest about was sensual pleasure, and he took his pleasure with a cynical shamelessness which roused the disgust even of his shameless courtiers. . . No thought of remorse or of shame seems ever to have crossed his mind."

21—*Moins gêné*: Less hampered, under restraint. This word is one of the most striking instances of the decay of reverence for sacred words; it is derived from the Hebrew Gé-hinnom (the valley of Hinnom, near Jerusalem, where the Jews sacrificed their children to Moloch. This word is used by St. Matthew (xviii., 9, and xxiii., 15) to name the fire which never quenches. [illegible] spelling of the word was used in French in the Scriptural sense. From the thirteenth century *gehine* meant the torture used to compel the accused to confess his imputed crime; then, by an easy transition, any other kind of *torture*. Pascal, Bossuet, Racine, Massillon, and even recently Châteaubriand, give it no other sense; but Montaigne had said in the sixteenth century, "Je ne veulx corrompre son esprit à le tenir à la géhenne et au travail," and had used the word as meaning simply pain, discomfort. Corneille, in the seventeenth century, says: "L'hymen où je

Page Line

m'apprête est pour vous une gêne." Voltaire and Diderot go a little further: "Elevé loin d'une triste gêne" (restraint); until we find in Picard, "Charmante maison, point de gêne, on y est comme chez soi." And now we have the proverb: Où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir!" A mere pinch of your shoes, a little want of room, a little bashfulness, embarrassment, the want of money, and any kind of restraint, constraint, or discomfort, is daily expressed by the word, which in Christian England has never lost the strength of its Scriptural acceptation, and has never been used in profane writing at all. I hope I may be excused for referring to sacred texts here. I would appeal to Macaulay's words on "The English Bible," that stupendous work—a book which, if everything else in our language should perish, would alone suffice to show the whole extent of its beauty and power. . . . Our prose had at length worked itself clear from those quaint conceits which still deformed almost every metrical composition. The respect which the translators felt for the original prevented them from adding any of the hideous decorations then in fashion." I know of no greater help for an English student of French and English than a careful and reverent study of the English Bible.

112, 2[illegible]—[illegible] of Dover: "The Triple Alliance was hardly concluded when Charles declared to Lewis his purpose of entering into an alliance with him, offensive and defensive. He owned to being the only man in his kingdom who desired such a league, but he was determined to realise his desire, whatever might be the sentiments of his Ministers. Charles, in a secret conference with Arlington, Clifford, and the Duke of York (all three Roman Catholics in heart, like the king), declared himself a Catholic, and, with his three confidants, resolved to apply to Louis XIV. for aid to establish the Roman Catholic religion in his realm, and to establish 'his authority so as to be able to retain his subjects in the obedience they owe him.' He offered to declare his religion, and to join France in an attack on Holland, if Lewis would grant him a subsidy equal to a million a year."

112, 21—*Avec les Hollandais*: With the Dutch, who joined France in a war with Spain, which ended in the recognition of their independence by the Treaty of Westphalia.

Page Line

113, 28—Translate Macaulay's account of that "restless and ambitious prelate, bred a soldier, and still a soldier in all his tastes and passions. He hated the Dutch for interfering in the affairs of his See, declared himself willing to risk his little dominions for the chance of revenge, and offered to make an attack by land on the Dutch territory. The English Ministers eagerly caught at the proposal, promised a subsidy of 500,000 rix-dollars to their new ally, and the Bishop, finding that France had joined Holland, made haste, after pocketing an instalment of his subsidy, to conclude a separate peace.

40—*Les États généraux*: (Of Holland).

115, 14—*Abusive*: This word means *insulting* in French, rendering which shows the danger of taking for granted that a word or talk in French and English is synonymous in both languages. This assumption is the source of many mistakes, most of which will be avoided by making it a rule *to use an English word with a Saxon root in translating French words*, especially when the Latin root, having formed the French word, exists also in English. Bacon and Pope have used "to abuse" in the sense generally given to *abuser*. Translate: "*Notre imagination nous abuse*" (deceives us). (Bossuet.) "Il n'avait pas vingt ans, il avait abusé (used wantonly, exhausted de tout ce qui peut être usé, souillé, brisé." (Victor Hugo.) Using *abuser* in another sense, Voltaire has said: "*J'abuse de vos moments*," I am trespassing on your time; and George Sand: "*Ne craignez pas d'abuser de moi*," pray be not afraid of asking me too many favours or services. *Notice* that *abuser* never means to address insulting words; we then say *injurier*, *insulter*.

37—*Libre échange*: Free trade.

116, 25—*Chevau-légers*: The King's Guards, a light horse troop. Notice the plural of this word, in which *chevau* remains unchanged. Translate: "L'orthographe devrait être *chevaux-légers;* l'usage du temps où cette troupe existait a supprimé l'x." (Littré.) "On donnait ce nom à une compagnie de cavaliers composée de gens de naissance et d'honneur armés légèrement, qui faisaient partie de la maison du roi."

36—*Nous en avons vu:* As we have some since. Notice that *vu* is invariable here because *en* is not an objective *direct*. The pronoun *en* means "of them" in this phrase, and the word "*some*" is understood, not expressed.

Page Line

116, 40—The "Cent Suisses" had been organised by Louis XI. (father of Charles VIII.), to whom is attributed the famous maxim: "Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner." The "Cent Suisses" did most nobly their duty to the king, and were massacred in defending Louis XVI. against an infuriated mob, on the 10th August, 1792. They were re-organised by Louis XVIII., but finally suppressed in 1830. During the Second Empire the "Cent-Gardes" bore some analogy to the historical "Suisses."

117, 1—*Martinet* has given his name to a strict disciplinarian in English; no better comment could be made on his efficiency. However, this meaning of the word *martinet* does not exist in French; but we have from *martinet* (a hammer set in motion by a mill) an instrument of punishment formerly used by schoolmasters, and not unlike what the Scotch call *tawse* now.

14—*Que de ne pas flatter*: Than to tell the truth without flattery.

15—*Avançait*: Contributed to—literally, accelerated, was thought and calculated to hasten. Translate in the same sense: "J'avance des succès dont j'attends le trépas." (Corneille.) "La paresse avance la vieillesse."

18—*Dégarni beaucoup leurs magasins*: Considerably reduced their stores. See previous note on this use of *beaucoup*.

36—*Sait le pays*: Has studied the country, has a thorough knowledge of it. *Connaître* would have less emphasis; as a rule, when either word may be used, *savoir* is more emphatic than *connaître*, but bear in mind that the distinction between *savoir* and *connaître* is not merely that the latter is rather applied to persons, and the former to things. Piron has properly said: "Un valet veut tout voir, voit tout et *sait* son maître comme à l'observatoire un savant *sait* les lieux, et vous même monsieur ne vous *savez* pas mieux;" we say every day: "*Je sais cet homme par cœur*," and we mean a totally different knowledge from "*je connais cet homme*." The idomatic use of *savoir* will best show the distinction. Translate: "J'ai su vaincre et régner. J'ai *su* par une longue et pénible industrie, Des plus mortels venins prévenir la furie." (Racine.) *Savoir* means here to know how to, to succeed in: "Le mot *savoir* est bien placé dans ces exemples." Voltaire remarks. "Il indique la peine qu'on a prise." *Savoir* means knowledge

Page [illegible]

[illegible] chose," scents something, wags his tail with joy; "*Etre sans connaissance*," to be senseless, in a fainting fit; "*Revenir à connaissance*," to resume consciousness. The English verb *reconnaître* is another evidence of the *physical* meaning of *connaître*.

117, 33—*Savait fort bien faire de la monnaie*: Knew very well how to make money. We rather say *battre de la monnaie*, *faire sa main*: *monnaie* only means *change*, *coins*, never wealth in general.

118, 27—Translate: "The success of the allies seemed at first complete; but the plot of the two courts hung for success on the chances of a rapid surprise. Young as he was, William of Orange at once displayed the cool courage and tenacity of his race. 'Do you not see that your country is lost?' asked him the Duke of Buckingham. 'There is a sure way never to see it lost,' replied William, 'and that is to die in the last ditch.'" (Green's History.)

119, [illegible] shot.

27—Translate Macaulay's account: "The Dutch seemed to be paralysed by terror. Great towns opened their gates to straggling parties. Regiments flung down their arms without seeing an enemy. No hope was left to the Commonwealth save in the dauntless, the ardent, the indefatigable, the unconquerable spirit which glowed under the frigid demeanour of the young Prince of Orange. That great man rose to the full dignity of his part.

33—*Un gué*: A ford. A place where the water was so shallow as to allow the troops to cross it by walking on the bed of the river, or by wading through.

[illegible] "&c.

120, 1—[illegible] to walk side by side—*ex.*, "Un valet ne doit pas côtoyer son maître." (2) "*Côtoyer* une armée," to march on its flank—*ex.*, "Il côtoyait il dépassait Napoléon." (Sugar.) (3) To go along the coast—*ex.*,

Page Line

"Leurs navires *côtoyaient le rivage.*" (4) Mignet, [illegible] "Leurs [illegible] la rivière."

121, 19—Translate: "The immense armies of Louis poured across the Rhine and invaded the territory of the United [illegible]."

122, [illegible]

[illegible] if Louis had summoned them to deliver the keys of the town? They answered that he had not. 'True,' said the old man, 'with him to command, and his word would be imperative!'"

25—*L'argent et le magasin*: The emperium and the mint.

123, 28—Mr. Green says: "The Dutch were saved by the pride with which Louis refused their offer of submission." Macaulay writes, "The spirit of the nation, that spirit which had maintained the great conflict against the gigantic power of Philip, revived in all its strength. Calamities such as are inspired by a generous cause, and are almost always followed by a speedy dawn of fame, were gravely contemplated by the statesmen of Holland, and it is seldom that men who have the spirit to form such plans are reduced to the necessity of executing them."

124, 22—"It is said that after murdering the brothers de Witt, the most illustrious of their fellow citizens," remarks Macaulay, "the mob instantly cut their bodies in pieces, and went about the streets of the Hague wearing those pieces, and crying out, 'Come and buy Dutch herrings! Dutch herrings! Fine fat herrings!' Who might Louis XIV. call the Dutch then? A nation of shop[illegible] Napoleon applied it to England," says Mr. Green.

82—*On craignait que l'on n'eût touché au trésor public*: It was feared that the government had laid hands on the funds of the Bank (the public treasury).

125, [illegible] "[illegible] £1,200,000."

Page Line

125, 12—Translate Macaulay's account: "To open their dykes, to man their ships, to leave their country, with all its miracles of art and industry, its cities, its marvels, its villas, its pastures, and its tulip gardens, buried under the waves of the German Ocean, to bear to a distant climate their Calvinistic faith and their old Batavian liberties, to fix, perhaps with happier auspices, the new Stadthouse of their Commonwealth under other stars, and amidst a strange vegetation, in the Spice Islands of the Eastern seas: such were the plans which they had the spirit to form."

30—(Compare this passage with p. 110, line 37, and my note thereon.)

36—Mr. Green says: "It was only by skill and desperate courage that the ships under de Ruyter held the English fleet under the Duke of York at bay in an obstinate battle off the coast of Suffolk."

CHAPTER XI.

126, 34—*On*: The author.

34—*Pourront*: May.

35—*Ils doivent*: They must.

35—*Se souvenir*: Bear in mind.

127, 7—*fut*: Was. Notice the use of the preterite as *the* historical tense; *était* would be merely descriptive; *fut* has the force of history.

7—*Au comble de sa gloire*: At the height of her glory. *Comble* is in this sense derived from the Latin *culmen* (the root of the verb to culminate); we have also *comble* (both noun and adjective), from the Latin *cumulus* (the root of the verb to accumulate), but we have only one verb *combler* used in both senses. Cf. "Combler un déficit," to make up a deficit; "Combler les vœux de quelqu'un," to grant all his prayers; "Combler un fossé," to fill up a ditch—figuratively, "Combler la mesure," to commit an action altogether unpardonable, or a last action rendering any further leniency impossible. (*Culminer* is a purely astronomical expression.)

14—Mr. Green says: "Gambling and drinking helped to fill up the vacant moments when he could no longer toy with his favourites, or bet at Newmarket."

15—Translate: "The allied had obtained successes beyond their hopes; this was their auspicious moment; they

Page Line

neglected to improve it. It passed away and it returned no more. The country was under water. The winter approached. The weather became stormy. The fleets of the combined kings could no longer keep the sea. The Republic had obtained a respite, in a military view, important; in a political view, almost decisive. Holland was not conquered. The Prince of Orange arrested the progress of the French armies." (Macaulay.)

128, 16—*Quatre de front*: Four abreast.

42—*Cela ne fait aucun éclat*: It is of no great importance, or it causes no scandal, open rupture.

129, 2—*On apprenait à lire aux enfants*: The children were taught reading. The use of *à* and *de* between two verbs is a question offering considerable difficulty to English pupils. It seems to me that as regards phrases beginning with the verb *être*, *à* must be used when the phrase expresses an action to be done by the subject; and *de* when the subject has not to act, but has merely to remain in a passive state. This rule, which I have carefully tested, is easy to apply, and owing to the frequent use of the passive voice in English will be found helpful in construing idiomatically—*ex.*, "C'est au maître à parler; c'est aux élèves à écouter, j'ajoute que c'est à eux de se taire." Of course the verbs] used impersonally will thus be understood to require *de*—*ex.*, "Il importe de répéter." Translate: "En s'efforçant de traduire littéralement, il faut se garder de sacrifier le sens que l'auteur s'est attaché à donner à ses paroles." For other verbs than *être* I offer on this question another and less "grammatical" solution to those who may find the application af the above rule too difficult; two *verbs* express two *thoughts*; if the first verb express the first idea in the speaker's mind, use *à* after it; if that first verb express the second idea in your mind use *de* after it—*ex.*, "Je vous prie DE venir passer la soirée avec moi. J'ai invité quelques amis *à* venir passer la soirée chez moi." In the first phrase "venir" is proved to be the first thought, for it may be used alone, "Come I pray," &c. In the second we may say passively, "A few friends are invited," therefore the invitation is the first thought, as mentally the doing precedes the suffering of an action.

130, 36—*Au service d'Espagne*: The article would now be used here before *Espagne*, which is more a noun than an adjective phrase.

Page Line
131, 1—*Il ne tint à la vérité que quatre jours* : It is true that he only held out four days.

27—*Se fit tuer* : Fought and was killed. "Se faire tuer" is used idiomatically for "to fight a duel," or to take part in a battle. Translate: "Je suis officier, si l'on m'insulte, j'aurai le droit de me faire tuer." (Scribe.)

28—*Il servit volontaire* : Should be "Il servit *en* volontaire," to make of *volontaire* an adverbial phrase.

132, 6—*Voulut* : Tried.

13—*Seize cent soixante et huit mille* : Now we use *et* in numbers after *vingt, trente, quarante, cinquante, soixante*, but only before *un* (vingt-et-un, vingt-deux, &c.), and after *soixante* before *onze* (soixante et onze, soixante douze). Soixante et huit would now be very unusual.

21—*La porte Saint-Denis à Paris* :

38—*Il faut, il faudrait* : It is your duty to.

40—*Il faut prendre parti* : You must choose, make up your mind.

133 20—*S'effarouchant* : Taking alarm.

27—*De l'argent comptant* : Hard cash- literally, money reckoning, coins, cash down.

30—*Et pouvait croire l'entendre* : And might think that he understood it. Learn from this phrase to avoid the repetition of the pronoun subject of several verbs joined together—*ex.*, "I think I know," je crois savoir; "I felt I was dying," je me sentais mourir.

CHAPTER XII.

134, 10—*Qui ne faisait que défendre* : Who was only employed in protecting.

31—*Tout au plus* : Had only at the most then 20,000 men in an efficient condition.

34—*Dans la haute Alsace* : In Upper Alsace. "Quartiers" means a military station, "un cantonnement." Though always plural in English in this sense, it has in French the singular. Cf. "headquarters," le quartier général (singular). (See page 135, line 5.) Bacon seems to be the only English writer who used quarter in the singular for "a proper station." "Make love keep quarter," *i.e.*, the place assigned to it. Translate: "They do best who, if they cannot but admit love, *yet make it keep quarter* and sever it wholly from their serious affairs and actions

Page Line

of life." (Bacon's "Essay on Love.") "Quarter" in the singular is often translated by *côté—ex.*, "I had little to expect from that quarter," je n'avais guère à espérer de ce côté; "In what quarter is the wind?" "de quel côté le vent vient-il?" "Quartier" is not used figuratively in French except in the military meaning of sparing, "giving quarter." Cf. "To apply to the proper quarter," s'adresser à qui de droit.

13½, 4 —(*Le*) *grand Electeur*: Called the Great Elector. Readers of Carlyle's "Life of Frederick the Great" will know that his great-grandfather, "*der Grosse Kurfürst*," deserved that title. Macaulay says that he was the prince to whose policy his successors have agreed to ascribe their greatness. Of Frederick the Great himself, who bore a strong family likeness to his predecessors, Macaulay, taking a very different view from Carlyle's, says: "He is now remembered among men for his perfidy, rapacity, arbitrary government, unjust wars, his temper irritable even to ferocity, the pleasure he found in the pain and humiliation of others, as well as for his love of order, love of business, military tastes, parsimony, imperious spirit, and above all his spirit of meddling. He was a tyrant, suspicious, disdainful, and malevolent. We could make shift to live under a debauchee or a tyrant, but to be ruled by a busybody is more than human nature can bear."

8—*Fuyards*: Deserters, runaways. *Fuyards* is really an adjective used substantively, and means "qui a coutume de s'enfuir (the affix *ard* meaning the habit as well as the kind—cf. in English "drunkard," "dotard," "braggart," &c.), it does not therefore merely mean here "retreating," "defeated," it conveys an imputation of cowardice.

18—*Digérées*: Planned (literally, digested). This is the proper meaning of the Latin *digerere—i.e.*, to plan and carry within and beyond, &c. "Le sénat devait digérer toutes les affaires." (Bossuet.) The physical acceptation of *digérer—i.e.*, the assimilation of food—has led to the mental acceptation—*i.e.*, the ripening and fructifying of thought by a process likened to digestion (in a familiar idiom, "to go down). Translate: "Il ne peut digérer les 500 écus que je lui arrache." (Molière, "Scapin.") "Les coups de bâton me reviennent au cœur, je ne les saurais digérer." (Molière, "Médecin malgré lui.") Translate: "Pour bien lire il faut digérer

Page Line

la lecture." (Bossuet.) Likewise in English we have the prayer, "That we may hear, mark, learn, and inwardly digest the Holy Scriptures written for our learning." As a legal term the "Digest" (Le Digeste), also called the "Pandects" (Les Pandectes), is the record of judicial decisions to which the Roman Emperor Justinian gave legal authority; whereas the "Codex" (Le Code), also called the "Institutes," is the collection of Roman laws and constitutions then in force, and is now used for any collection or digest of laws.

136, 2—*Gémissant*: Lamented. *Gémir* properly means to groan, to moan, to exhale one's suffering or sorrow in a plaintive and inarticulate voice—*ex.*, "Quel tourment de se taire en voyant ce qu'on aime; De l'entendre gémir, de l'affliger moi-même!" (Racine, "Britannicus.") Then by extension to suffer great wrongs—*ex.*, "J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence." (Racine, "Esther.") And, finally, to be painfully or disagreeably affected by something—*ex.*, "Evrard a beau gémir du repas déserté." (Boileau, "Lutrin.") "Il craint de lui parler, il gémit de se taire." (Voltaire, "Brutus.")

5—*Uni*: Flat.

15—*Les fours*: The ovens. This means "les fours banaux," in which the inhabitants of each district were obliged to bake their bread, without being allowed to bake in their own houses. This was a most odious tax levied by the grasping nobles of the dark ages, and it continued until the eighteenth century.

137, 11—*Qu'il n'en fit*: Than he did. (See my previous remarks on *ne*.)

16—*Faisait tête*: Was facing, prevented the advance of. Do not mistake *faire tête* for *tenir tête*. *Faire tête* means to be in front of, so Pellisson says: "C'est aux environs de Wilsen, où M. de Turenne battit les ennemis et presqu'au même endroit, excepté qu'on *fait tête* à la brèche qu'il avait à dos." *Tenir tête* (although often confounded with *faire tête*) means to resist some one, to refuse to yield, so Bossuet says: "Pierre n'avait pas eu la force de résister à une servante et le voilà qui tient tête à tous les magistrats de Jérusalem;" and d'Alembert writes to the King of Prussia: "Pour tenir tête, Sire, à un adversaire tel que votre majesté il faudrait du moins que j'eusse tout entière à ma disposition la pauvre petite tête que Dieu m'a donnée." We also

Page Line

use *faire tête* (but not *tenir tête*), to show firmness, courage—*ex.*, "Fais tête au malheur qui t'opprime." (J. B. Rousseau.)

138, 10—*On se battit à trois reprises*: The battle was resumed three times.

36—*Qu'il faut toujours tromper*: Which must always be deceived. (See in my note on page 116, line 28, Louis XI.'s version of Voltaire's axiom.)

38—*Des progrès*: An advance, the real meaning of "progress."

139, 24—Translate Madame de Sévigné's words: "Dans le temps qu'on allait à Fontainebleau pour s'abimer dans la joie, voilà M. de Turenne tué; voilà une consternation générale; voilà monsieur le Prince qui court en Allemagne; voilà la France désolée . . . Tout le monde se cherche pour parler de M. de Turenne, on s'attroupe; tout était hier en pleurs dans les rues; le commerce de toute autre chose était suspendu . . . Le roi en a été affligé comme on doit l'être de la mort du plus grand capitaine et du plus honnête homme du monde; toute la cour fut en larmes, jamais homme n'a été regretté si sincèrement; on dit que les soldats faisaient des cris qui s'entendaient de deux lieues; ils criaient qu'on les menât au combat; qu'ils voulaient venger la mort de leur père, de leur général, de leur protecteur, de leur défenseur . . ."

140, 23—*Qui ne semblaient pas nécessaires*: Translate: "It is said that Napoleon I., when at the Brienne military school, heard a severe criticism on Turenne's doings in the Palatinate, and, bursting out in an eloquent invective against the maudlin sentimentality which stopped at reckoning the number of lives sacrificed, of villages burned, &c., concluded by these words: 'What matters the cost when success is at the end!'"

25—*Qui n'étaient qu'à lui*: Which were entirely his own. We may also say "Qui lui étaient propres." (See line 27.)

27—*Qui lui étaient communes avec*: Which he had in common with. Compare the opposite phrase, "Qui lui étaient propres."

30—Translate: "Gonsalve de Cordoue, descendait du fameux Dominique Munoz-dos-hermanas, qui enleva Cordoue aux Maures à la fin du XIIe siècle, et reçut pour récompense le nom de cette ville; né en 1443, il se signala d'abord contre les Maures et leur enleva Grenade (1492), puis conquit

Page Line

le royaume de Naples, dont il assura la possession à l'Espagne (1503). Calomnié auprès de Ferdinand il alla finir ses jours dans la disgrâce à Grenade (1515)."

141, 48—*Je ne mourrai pas sur le coffre* : "I shall not die on the trunk"—that is to say, in the service of the king. M. Littré says, in quoting this passage from Madame de Sévigné's letter: "Mourir sur le coffre, mourir au service d'un roi, d'un grand ; locution prise des coffres sur lesquels on avait autrefois coutume dans les grandes maisons de faire coucher les domestiques." Translate :

> "Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur,
> Je me vis toujours pauvre et tâchai de paraître ;
> Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
> Et mourus sur un coffre en attendant mon maître."

Epitaph of "Pierre Tristan, l'ermite," a poet of the seventeenth century, who boasted his descent from the famous Prévôt Tristan, the "compère de Louis XI." It is worth noticing that *coffre*, which is cognate with "coffin," meant a coffin in French as well as a trunk, a coffer; and also the "trunk" of the body, hence the familiar expression "avoir le coffre bon," to have a strong constitution. Translate: "Pourtant il a fallu faire ce coffre de la poitrine de plusieurs pièces qu'on appelle côtes." (Bossuet.) Cf. likewise chest, a chest of drawers (from *cyst*).

142, 18—*Ils ... vinrent* : With them ... literally, he, [illegible].

20—*Il voulut s'ensevelir* : He determined to perish.

22—*A tenir encore* : To hold out, to refuse to surrender.

29—*Fut conseillé de ne se point tenir aux recrues de milice comme à l'ordinaire* : Was advised not to content himself with the usual militia recruiting. "Conseiller quelqu'un de" is a very unusual construction, says M. Littré, and the passive voice of "conseiller" is not less so. "Conseiller à quelqu'un de . . ." is the best turn of phrase, or the reflective voice may be used to translate the English passive. Translate: "Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue." (Boileau.) "Que me conseillez-vous ? Je vous conseille, moi, de prendre cet époux. Vous me le conseillez ?" (Molière, "Tartuffe.") "Une pareille chose ne se conseille pas."

143, 30—*Faisant contribuer* : Levying contribution in.

40—Translate: Louvois voulant faire M. de Rochefort maréchal de France n'y pouvait parvenir qu'en proposant les sept autres qui étaient plus anciens lieu-

Page Line

tenants-généraux que M. de Rochefort." (Le chevalier de Perrin.)

143, 42—*La monnaie de M. de Turenne*: The small "change" of Turenne. Bear in mind the meaning of "monnaie," small silver coins. Translate: "Après la mort de M. de Turenne le roi fit huit maréchaux de France et Madame de Sévigné dit qu'il avait changé un louis d'or en pièces de quatre sous." (L'abbé de Choisy.)

144, 2 *[illegible]*: Translate the sublime and pathetic peroration of Bossuet's funeral oration on the Prince of Condé: "Venez, peuple, venez maintenant; mais venez plutôt, princes et seigneurs, et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel, et vous plus que tous les autres, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France . . . venez voir le peu qui nous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts; de vaines marques de ce qui n'est plus; et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de votre néant, et rien enfin ne manque dans tous ces honneurs que celui à qui on les rend . . . Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie humaine, pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros . . . Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir rendre les derniers devoirs à cette tombe, ô Prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire . . . agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue; vous mettrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand Prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'un voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint!"

CHAPTER XIII.

145 1—*La retraite*: The retirement.

146, 26—*De jour*: In the daytime, by daylight.

27—*Nos gens*: Our troops.

28—*Tire*: Fire. Cf. "Tirer un coup de fusil," to fire a

Page Line

shot (expression formed from the pulling of the trigger).

146, 30—*Il faudrait qu' . . . les faire* : They (the enemies) will have to meet, to resist.

147, 3—*Se rendit* : Yielded.

9—*De s'y loger* : To maintain themselves there.

12—*D'abord* : At once.

15—*Le pont-levis* : The drawbridge.

16—*En foule* : In large numbers.

148, 11 and 25—*A sa vue* : Within sight of him. "A sa vue" means near enough to see, but not near enough to aid or to prevent.

149, 10—*Que s'habillant . . . en femme* : Who often was seen in woman's dress.

150, 8—*Les maîtres de la mer* : See my previous note on this subject. In 1675 "on regardait" could not be said without exception.

20—*Armateur*: Ship-builder, designer. "L'art d'un armateur" might also apply to the command of a privateer, but Duquesne is not reported to have commanded a privateer, so Voltaire apparently means "ship constructor."

151, 1—*Il . . . les fonds* : He sank [them], i.e., belonging to them.

10—*Qui venait d'épouser sa nièce*: Voltaire gives here credit to Charles II. for a sincerity which he did not possess. Shaftesbury had said of the king: "He has now brought his affairs to that pass that there is not a person in the world, man or woman, that dares rely on him, or put any confidence in his word or friendship." In 1678, after the marriage of William and Mary, in spite of Danby's threats of war when Louis XIV. had rejected the English propositions of peace, even after obtaining from the House of Commons a vote of supplies, and after raising an army, not only the actual declaration of war failed to appear, but Charles was busy turning the threat to his own profit, and gaining time by prorogation for a series of base negotiations. Danby himself stooped to write to Louis XIV., asking from him a fresh pension for the next three years, and Charles added: "This letter is written by my order, C. R." 3000 English soldiers had been landed at Ostend, and Charles soon agreed for a fresh pension to recall them. No wonder Mr. Green concludes the account from which I have extracted the above, in saying, "All faith in England was lost." [Translate the above as an exercise in French composition.]

Page Line

151, 21—*Qu'à l'Espagne*: Than it had cost Spain.

25—*Dût-il envoyer encore par bienséance*: Offering, if need be, for decency's sake to dispatch . . .

29—*Le premier roi de Prusse*: Translate Macaulay's words: "Frédéric aspired to the style of royalty . . . he succeeded in gaining the great object of his life, the title of king. In the year 1700 he assumed his new dignity. He had on that occasion to undergo all the mortifications which fall to the lot of ambitious upstarts. The envy of the class which Frédéric quitted, and the civil scorn of the class into which he intruded himself, were marked in very significant ways. The Elector of Saxony at first refused to acknowledge the new majesty. Lewis XIV. looked down on his brother king with an air not unlike that with which the Count in Molière's play regards Monsieur Jourdain, just fresh from the mummery of being made a gentleman. Austria exacted large sacrifices in return for her recognition, and at last gave it ungraciously."

152, 38—*Qu'il modérât*: That Denmark should reduce.

38—*Les droits de passage*: Transit dues, tolls.

153, 2—*La lettre la plus soumise*: The most humble letter.

6—*Il fallut que le vainqueur des Suédois rendit*: The victor of the Swedes (the great Elector, Frederick William, already referred to) had to give up.

8—*Prétendaient la main*: Claimed precedence. I have already explained this expression. See note on page 81, line 1.

38—Translate: "One Power after another gave way to the new French demands, and the virtual victory of Lewis was secured in July, 1678, by the Peace of Nimeguen. The Treaty of Nimeguen not only left France the arbiter of Europe, but it left Charles the master of a force of twenty thousand men levied for the war he refused to declare, and with nearly a million of French money in his pocket." (Green's History.)

154, 11—*L'intendant de l'armée*: A post somewhat combining those of the adjutant-general of the forces and of the quartermaster-general.

155, 8—*Le roi fut*: The king was. Notice the emphasis of the historical preterite in "fut."

8—*Au comble de la grandeur*: At the very zenith of greatness.

9—*Depuis qu'il régnait*: Since the beginning of his reign.

9—*N'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise*: Having

Page Line

taken or captured every place that he had besieged (the affirmative seems preferable in English).

165, 10—*Supériorité* : Superiority. Note the use of the word; literally, in every kind of superiority.

10—*A ses ennemis réunis* : To all his enemies put together.

11—*De suite* : Consecutive.

13—*Il devait compter* : He could not fail to consider as.

16—*Lui déféra* : Proclaimed him. [Awarded him the name of Great.]

16—*Le nom de grand* : Louis the Great.

19—*Ce surnom* : This epithet. A surname is in French "un nom de famille" (we also say "un nom patronymique"), and a Christian name is "un nom de baptême;" but we call "surnom" a word added to a proper noun to distinguish one person from others of the same name. Translate: "On donna à Scipion le surnom d'Africain, honneur inouï jusque là, personne avant lui n'ayant pris le nom d'une nation vaincue." (Rollin.) A "surnom" may become a "sobriquet," *i.e.*, a nickname. Translate: "Nous n'avons eu que Louis XIII qui ait eu ce beau surnom de *juste*. Ce titre de *juste* fut la définition d'Aristide et le sobriquet de Louis XIII." (Voltaire.) It is said that Louis XIII. was called "the just" at the very moment of his birth, because he was born under the zodiacal sign of the balance (Libra).

20—*Ne réclama pas* : Did not protest.

20—*L'usage est le maître de tout* : Everything is ruled by custom. Translate: "What custom wills, in all things should we do it." (Shakespeare.) "Of things once received and confirmed by use, long usage is a law sufficient." (Hooker.)

24—*Communément* : Generally. Grammarians make a distinction, which Mr. Littré ignores, between "communément," generally, usually, and "communement," commonly, in a vulgar manner; the "Académie" has only "communément."

33—*Éclatante* : Brilliant.

35—*Comme un nom propre* : Translate: "The appellation of Great has been often bestowed, and sometimes deserved, but Charlemagne is the only prince in whose favour the title has been indissolubly blended with the name. That name, with the addition of *Saint*, is inserted in the Roman Calendar, and the saint, by a rare felicity, is crowned with the praises of the historians and philosophers of an enlightened age." (Gibbon.)

CONCLUSION.

Translate and compare the following judgments on Louis XIV. —the first from Macaulay, and the second from Raynal, the eloquent author of the "Histoire Philosophique et Politique" :—

I.

"Concerning Louis XIV. himself, the world seems at last to have formed a correct judgment. He was not a great general; he was not a great statesman; but he was in one sense of the word a great king. Never was there so consummate a master of what our James the First would have called kingcraft, of all those arts which most advantageously display the merits of a prince, and most completely hide his defects. A vain and feeble tyrant, the slave of priests and women, idle in everything but the assumption of kingly greatness, he left behind him a name for a miserable people, a beaten and humble army, provinces turned into deserts by misgovernment and persecution, factions dividing the court, a schism raging in the Churches, an immense debt, an empty treasury, immeasurable palaces, an innumerable household, inestimable jewels and furniture. All the sap and nutriment of the state seemed to have been drawn to feed one bloated and unwholesome excrescence. The nation was withered. The court was morbidly flourishing."—(Macaulay on "Mirabeau." Written July, 1832.)

II.

"La France, qui, pendant quarante ans avait soutenu seule tous les efforts de l'Europe conjurée, vaincu ou repoussé toutes les nations réunies, fait avec ses propres sujets sous Louis XIV ce que Charles Quint n'avait pu faire avec les troupes innombrables de ses divers royaumes; la France qui avait produit dans son sein assez de grands hommes pour illustrer vingt règnes, et sous un seul règne tout ce qui peut élever la grandeur de vingt peuples; la France allait couronner tant de gloire et de succès en plaçant une branche de sa maison royale sur le Trône des Espagnes. Elle avait alors et moins d'ennemis et plus d'alliés qu'elle n'en avait eus dans le temps de ses plus éclatantes prospérités. Tout lui promettait des avantages faciles, [illegible] prompt. sive. Ce ne fut pas la fortune mais la nature même qui changea ses destinées. Fière et vigoreuse sous un roi brillant de toutes les grâces et de la force de la jeunesse, après s'être élevée avec lui par tous les degrés de la gloire et de la grandeur, elle descendit et declina comme lui par tous les périodes de la décadence attachée à l'humanité. Si Louis XIV, qu'on doit peut-être moins regarder comme le plus grand monarque de son siècle que comme celui qui

représenta sur le trône avec le plus de dignité, eût voulu modérer l'usage de sa puissance et le sentiment de sa supériorité, il est difficile de prévoir jusqu'où il aurait poussé sa fortune. Sa vanité nuisit à son ambition. Après avoir plié ses sujets à ses volontés, il voulut assujettir ses voisins; son orgueil lui suscita plus d'ennemis que son ascendant et son génie ne pouvaient lui procurer d'alliés et de ressources. Les pleurs et les satires de ses sujets protestants, dispersés par un fanatisme tyrannique, mirent le comble à la haine que ses succès et l'abus de ses prospérités avaient inspirée."—(J. T. Raynal, "Histoire Philosophique et Politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes." Published 1781.)

Translate the following judgment on the "Siècle de Louis XIV":—

Voltaire sent me from Berlin his history "Du Siecle de Louis XIV." It came at a very proper time. Lord Bolingbroke had first taught me how history should be read; Voltaire shows me how it should be written. It is the history of the human understanding written by a man of parts for the use of men of parts. He tells me all I want to know and nothing more. His reflections are short, just, and produce others in his readers. Free from religious, philosophical, political, and national prejudices beyond any historian I ever read, he relates all those matters as truly and as impartially as can on many accounts which must always be to some degree observed will allow him, for one sees plainly that he often says much less than he would say if he might. He has made me much better acquainted with the times of Lewis XIV. than the innumerable volumes which I had read could do.—(Lord Chesterfield's letter to his son CCLXXVI, dated April 13 O.S., 1752.)

Translate as an exercise on French composition:—

This is not the place for a full character of Voltaire, but English students should not, I think, be allowed to close this book without having formed a fair and sound opinion of the general character of its author. His fame has raised him up countless enemies, and his most uncompromising admirers seem to rest their worship of him on the most objectionable of his productions. He is seldom justly treated. In truth, as Macaulay says, of all the intellectual weapons which have ever been wielded by man the most terrible was the mockery of Voltaire. Bigots and tyrants, who had never been moved by the wailing and cursing of millions, turned pale at his name. Principles unassailable by reason, principles which had withstood the fiercest attacks of power, the most valuable truths, the most generous sentiments, the noblest and most grace-

ful images, the purest reputations, the most august institutions, began to look mean and loathsome as soon as that withering smile was turned upon them. We cannot pause to recount how often that rare talent of the great scoffer was perverted to the noxious purpose of destroying the last solace of earthly misery and the last restraint on earthly power. Neither can we pause to tell how often it was used to vindicate justice, humanity, and toleration, the principles of sound philosophy, the principles of free government. No human teacher ever left behind him so vast and terrible a wreck of truths and falsehoods, of things noble and of things base, of things useful and things pernicious. It is due to him to say that the really efficient weapons with which he assailed the Evangelical faith were borrowed from the Evangelical morality, and that whilst laughing at the Scriptures he was ready to encounter principalities and powers in the cause of justice, mercy, and toleration. He often enjoyed a pleasure dear to the better part of his nature, the pleasure of vindicating innocence which had no other helper, of repairing cruel wrongs, of punishing tyranny in high places. He had also the satisfaction, not less acceptable to his ravenous vanity, of hearing terrified Capuchins call him the Antichrist. Voltaire was always partial to England; he introduced Shakespeare's masterpieces to the notice of the French public, and translated several of them into French, "Julius Cæsar," for instance. With all his faults, moral and intellectual, he sincerely and earnestly desired the improvement of the condition of the human race, and there was a generous enthusiasm hid len under his flippancy; indeed, to use the words which he applied to Turenne, "Ses vertus et ses grands talents qui n'étaient qu'à lui devraient faire oublier des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes." But, reviewing Voltaire's part on that stage where all men are players, and thinking of what he left undone which he might have done, and of what he did which he ought to have left undone, judging him more impartially than do either his blind detractors or his no less blind worshippers, I cannot help repeating to young students of Voltaire's life and works the solemn warning of the prince of poets and moralists—

> "The evil that men do lives after them;
> The good is oft interred with their bones."
> (Antony's speech in "Julius Cæsar.")

BIOGRAPHICAL AND GEOGRAPHICAL INDEX.

Aire on the Lys, 12 miles from St. Omer (Pas de Calais), pop. 4864.

Argenson (Marc Réné d') (1652-1721). Translate: "Ce ministre créa la police politique comme La Reynie avait créé la police civile. Ce fut lui qui introduisit l'usage des 'Lettres de Cachet.'" His sons: (1) Réné Louis, Marquis d'Argenson (1694-1757), who had been a schoolfellow of Voltaire, and remained his friend, was the last minister who adhered to Richelieu's anti-Austrian policy. (2) Marc [illegible] as Lieutenant-General of Police, created "l'Ecole Militaire" (Paris) (1696-1764).

Argental (Charles [illegible] d') (1700-17[illegible]). Translate: "Il fut l'un des plus fervents admirateurs de Voltaire et entretint avec lui une correspondance suivie."

Ath on the Dender, in the province of Hainaut (Belgium).

Avaux (comte d'), see Mesmes.

Beaufort (François de Vendôme, Duc de) (1616-1669), son of Duke Cæsar, who was an illegitimate son of Henry IV. and Gabrielle d'Estrées. He received during the Fronde the sobriquet of "Le roi des Halles," the king of Billingsgate.

Beaumelle (La), see La Beaumelle.

Beauvais on the Thérain (Oise), about 50 miles N. from Paris.

Berwick (James Fitzjames, Duke of), Marshal of France (1670-1734) (James II's illegitimate son), was killed at the siege of Philipsburg. Translate: "Berwick est placé comme général à côté de Villars et de Catinat."

Bléneau on the Loing (Yonne), about 30 miles W. from Auxene.

Boileau (Nicolas), surnamed Despréaux, called "législateur du Parnassé, le poète de la raison," was born in Paris in 1636, died in 1781; was, with Racine, historiographer to Louis XIV., and lived on intimate terms with the greatest men of his age, but especially with Molière and Racine. His chief works are his "Satires," (1660), "Epistles," "Art Poetical," and the "Lutrin" (1672-1683). Translate: "On lui reproche d'avoir gardé le silence à l'égard de La Fontaine, dans la crainte de déplaire à Louis XIV."

Bolingbroke (Henry Saint John, Viscount) (1678-1750), Queen

Anne's Secretary of State, and later on Walpole's antagonist, had married a French wife, the Marchioness of Villette, niece of Madame de Maintenon. He wrote in French "Lettres sur l'étude l'histoire," &c., whose tendencies have procured him the title of "Voltaire's forerunner." He was Pope's "guide, philosopher, and friend." Translate from Pope's "Essay on Man" the following lines addressed to him by Pope:—

> "Oh! while along the stream of time thy name
> Expanded flies, and gathers all its fame,
> Say, shall my little bark attendant sail,
> Pursue the triumph and partake the gale?"

Rommel (10 miles N. from Bois-le-Duc). [illegible] (p. 206).

Bossuet (Jacques Bénigne), "le plus grand [illegible] le plus grand écrivain de son temps," surnamed "l'aigle de Meaux," born at Dijon in 1627, died in 1704. Bishop of Condom (1669), Preceptor to the Dauphin (1670), member of the Academy (1671), Bishop of Meaux (1681). He tried with Leibnitz to reconcile the Catholic and Protestant religions, and converted a great many Protestants, Turenne amongst others; but he defended the Gallican Church against the Pope. Translate: "Ce sont ses oraisons funèbres et son Discours sur l'histoire universelle qui l'ont conduit à l'immortalité." (Voltaire.)

Bouchain on the Scheldt (Escaut), about 12 miles S.W. from Valenciennes.

Bouillon (Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de), Turenne's elder brother (1605-1652). Translate: "Il fut longtemps l'âme de la Fronde et il ne fit sa paix avec la cour qu'en cédant as principauté de Sédan."

Calmet (Dom Augustin), a Benedictine abbot (1672-1757), author of a dictionary of the Bible and other works of great merit. "On ne peut lui refuser une érudition immense, mais il manque souvent de critique et de méthode."

Castro, a town on the Adriatic, often pillaged by barbarian invaders.

Caylus (Marguerite de Villette, Marquise de) (1673-1729), was a cousin of Madame de Maintenon. Translate: "Elle se fit remarquer à la cour de Louis XIV par ses grâces et son esprit."

Chanut (Pierre) (1600-1662) obtained [illegible] Descartes the protection of the Queen of Sweden.

Charlemont, one of the three divisions of Givet on the Meuse (Ardennes), 26 miles N.E. from Rocroi. "Place de guerre, fortifiée par Vauban."

Charles XII., King of Sweden, born 1682, ascended the throne at fifteen years of age, and successfully resisted a coalition of the Czar, Peter the Great, Frederick IV., King of Denmark, and Augustus II., King of Poland; he was killed before Friedrichshall in 1718. Translate: "C'est peut-être, y dit Voltaire, le seul de tous les hommes et jusqu'ici le seul de tous les rois qui ait vécu sans faiblesse; homme unique plutôt que grand homme, admirable plutôt qu'à imiter." "C'est notre Napoléon, disent les Suédois."

"That northern brute, the King of Sweden, for I cannot call him a man," wrote Lord Chesterfield. (L'histoire de Charles XII. par Voltaire est l'un des livres les mieux écrits de notre langue.)

Choiseul (César, Duc de) (1598-1675) defeated Turenne at Rethel when the latter commanded the Spanish army (1650).

Choiseul (Etienne François, Duc de), grandson of Duke César (1719—1785), added Corsica to France in 1768, and has been reckoned one of our greatest ministers.

Colbert (Jean Baptiste), born at Reims in 1619, died in 1683, may be regarded as the founder of French commerce and the protector of all the arts of peace. Translate: "Il s'avança uniquement par son mérite et fut 'un des plus grands hommes du grand siècle.'" A mere list of his achievements would fill several pages; to him are due the Canal of Languedoc, the Colonnade du Louvre, the Garden of the Tuileries, &c., &c. His son, Jean Baptiste, Marquis de Seignelay, his successor at the French Admiralty (1651-1690), "était d'un esprit plus vaste encore que son père beaucoup plus brillant et plus cultivé."

Colbert's nephew, **Torcy** (Jean Baptiste Colbert, Marquis de) (1665-1746), succeeded his father as Secretary of State for foreign affairs, and contributed to the peace of Utrecht. Translate: "Il joignit la dextérité à la probité, ne donna jamais de promesse qu'il ne tînt, fut aimé et respecté des étrangers." (Voltaire.)

Comacchio, a strong place near the Adriatic, 30 miles S.E. from Ferrara.

Condé on the Scheldt (Escaut), Nord, 9 miles N.E. from Valenciennes.

Consarbruck, a village in the Rhenish Province of Prussia, near Trèves.

Corbie (pop. 3000), near Amiens (Somme). Translate: "Les Espagnoles s'en emparèrent en 1636, mais ne la gardèrent qu'un instant."

Corneille (Pierre) (1606-1684), "the Father of French Tragedy." "Il est le premier qui ait élevé le génie de la nation." (Voltaire.) "Ce grand homme pratiquait toutes les vertus domestiques et resta toujours uni avec son frère Thomas avec qui il vécut, et qui fut *après lui* le meilleur poëte dramatique de la France jusqu'à la venue de Racine." His chief works are:—Le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, Pompée, Rodogune, and the comedy "Le Menteur." Of Thomas, Voltaire said: "Il aurait eu une grande réputation s'il n'avait point eu de frère."

Courtrai on the Lys, in West Flanders, 30 miles south from Bruges.

Créqui (Charles de, Prince de Poix), Marshal of France (1578-1638).

Créqui (François, his son, Duc de Lesdiguières), also a Marshal of France, conquered Luxembourg in 1684.

Dangeau (Philip de Courcillon, Marquis de) (1638-1720) was brought up as a Calvinist, but became early in life a Roman Catholic. His "Journal de la cour de Louis XIV" has only very recently been published complete. Translate: "Il jouit auprès de Louis XIV d'une grande faveur qu'il dut primitivement à son habileté au jeu de cartes."

Daniel (Gabriel, dit le Père) (1649-1728), a Jesuit, less known for his answer to Pascal's Provincial Letters" than by his "Histoire de

France." Translate: "Cette histoire n'est qu'un long récit de sièges et de combats: cependant elle ne manque ni d'exactitude ni de clarté."

Delft, a strong place in South Holland, where William I. of Nassau was murdered in 1584.

Descartes (René) (1596-1650), founder of the school of philosophy called "Cartesian."

Desmolets (Nicolas), Oratorian monk (1678-1760), a diligent rather than author of "Mémoires de littérature et d'histoire," and several other works.

Despréaux. (See Boileau.)

Doesburg, a strong place in Holland, 9 miles S. from Zutphen.

Dijon, capital of Burgundy; the native place of Bossuet; pop. 37,074.

Dôle (Jura) was the capital of Franche Comté before Besançon.

Dunkerque, French seaport (Nord); pop. 32,773; taken by Turenne with the aid sent by Cromwell (June 14th, 1658), it was bought from England by Louis XIV. in 1662.

Duquesne (Abraham, Chevalier): "Il était Protestant, ce qui empêcha Louis XIV de l'élever à la dignité d'Amiral; il remporta en 1676, près de Messine, une victoire signalée sur Ruyter qui mourut de ses blessures quelques jours après."

Estrades (Godefroy, Comte d') (1607-1686), a brilliant general, and a more brilliant diplomatist; was made a marshal for his capture of Liège, and was one of the plenipotentiaries for the peace of Nimeguen.

Estrées (Jean, Comte d'), nephew of "La Belle Gabrielle" (1628-1707), Vice-Admiral and Marshal of France, viceroy of the French colonies in America.

Fénelon (François de Salignac de La Motte) (1651-1715), at the recommendation of Madame de Maintenon he was chosen by Louis XIV. to direct the education of his grandson, the Duke of Burgundy, father of Louis XV.; he was made Archbishop of Cambrai (1694), he was persecuted by Bossuet, hitherto his friend and protector, on account of his "quietism," or mystical view of the love due to God, a doctrine which Fénelon publicly abjured when condemned by the Pope (1699); he then incurred Louis XIV.'s displeasure by his "Télémaque," in which the king saw a satire on his own reign. Translate: "Comme homme et comme Chrétien personne n'a porté plus loin les vertus douces et n'a mieux su faire aimer la religion. Comme écrivain, Fénelon est inférieur à Bossuet pour la force et le sublime, mais aucun auteur ne l'a égalé pour l'onction et le charme du style."

Forbonnais (François Véron du Verger, Sieur de) (1722-1800), an eminent economist. Translate: "Il se fit connaître dès 1750 par des mémoires pleins de vues sages sur l'administration des finances et eut le principal mérite des utiles réformes qu'opéra le ministre, Silhouette." The latter is better remembered for the profile drawing to which he gave his name than by his administrative capacity.

Francfort (Sur-le-Mein), since 1866 annexed to the kingdom of Prussia; birthplace of Goethe and the Rothschild family. "C'est

à Francfort que fut signé le 10 mai, 1871, le traité de Paix qui mit fin à la guerre de 1870-1871 entre la France et l'Allemagne." Pop. 67,000.

Fribourg (Switzerland), pop. 9000. Translate: "En 1516 la France y conclut avec le corps Helvétique un traité d'alliance connu sous le nom de 'Paix perpétuelle.'"

Fribourg en Brisgau (Baden), pop. 15,000. Translate: "Elle fut prise par les Suédois en 1632, 1634, et 1638. Condé y défit les Impériaux en 1644. Créqui s'en emparat en 1677, Villars en 1713, et Coigny en 1744.

Furnes (in Flemish Veurne), in Western Flanders, near the sea and several canals.

Gand (in Flemish, Gent), the chief town in Eastern Flanders, 32 miles from Brussels; pop, 120,000; birthplace of Charles V., King of Spain and Emperor of Germany, who called himself humorously the "Bourgeois de Gand." (See Victor Hugo's "Hernani.") "En 1676 y fut signée la fameuse 'Pacification de Gand,' par laquelle les provinces du Nord et du Midi des Pays-Bas s'unirent contre les Espagnols, union confirmée par le traité d'Utrecht en 1579."

Gassion (Jean de) (1609-1647) was a Marshal of France at thirty-four, although a Huguenot. "Ce général joignait à une audace extrême dans l'action une grande prudence dans le conseil." "Il ne voulut jamais se marier, disant qu'il faisait trop peu de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un."

Gien, a fine port, 50 miles S.E. from Orleans (Loiret). Translate: "Le jeune duc d'Orléans y signa en 1410 un traité avec les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne, contre le duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, pour venger son père assassiné."

Gothard (Saint), a Hungarian borough about 30 miles S.W. from Stein-am-Anger: "Montecuculli, soutenu par 6000 Français, y remporta en 1664 une grande victoire sur les Turcs."

Gourville (Jean Hérauld de) (1625-1703), exiled after the fall of Fouquet, he achieved some success as a diplomatist.

Gramont (Antoine III., Duc de), Marshal of France (1604-1678) "C'était un des plus beaux hommes et des cavaliers les plus accomplis de son temps." His brother Philibert is the hero of Hamilton's "Mémoires," the most perfect book of its kind, though written in French by a foreigner.

Grave, a Dutch fortified town in Northern Brabant, on the left bank of the Meuse, 8 miles S.W. from Nimeguen. "Prise par Maurice de Nassau en 1602, par les Français en 1672 et par Guillaume d'Orange en 1674."

Gravelines, a French fortified town, 12 miles W.S.W. from Dunkerque, at the mouth of the Aa, in the British Channel.

Guiche (Armand de Gramont, Comte de), eldest son of the Duke of Gramont (1638-1673). "Au passage du Rhin, il se jeta le premier à la nage dans le fleuve et entraina toute l'armée par son exemple." [See Madame de Sévigné's touching account of his death (Letter, December 8th, 1673.)]

Guyon (Jeanne Bouvier de la Motthe, Dame) (1648-1717), her "quietism" was the cause of the rupture between Bossuet and Fénelon.

Harcourt (Henry de Lorraine, Comte d'), surnamed Cadet la Perle (1631-1666). One of the most distinguished generals of his time.

Harcourt (Henry, first Duke of), Marshal of France (1651-1718). "Deux de ses fils ont été aussi maréchaux."

Hénault (Charles Jean François, called le Président) (1686-1770), author of an "Abrégé Chronologique de l'Histoire de France," which has been translated in almost every language in Europe.

Hospital (Nicolas de l', Marquis de Vitry) (1582-1645) was made a Marshal of France in 1617 as a reward for having shot Concini (le Maréchal d'Ancre), but "Il mérita ensuite cette dignité par de belles actions." (Voltaire.)

Humières (Louis de Crevant, Marquis d'), Marshal of France; was an intimate friend of Louvois, and refused to serve under Turenne. (1631-1694.)

Hyde (Edward, first Earl of Clarendon), Charles II.'s Chancellor.

Kehl (in Baden) on the Rhine, opposite Strasbourg, to which it is joined by a bridge.

Kinzig, a river in Baden, falling in the Rhine near Kehl.

Koproli, or Kiuperli (Méhemet), Grand Vizier during the reign of Mahomet IV., ruled the Turkish empire and the Sultan from 1655 till his death in 1661. Has been called the "Richelieu" of Turkey.

La Beaumelle (Laurent Angliviel de) (1726-1773) was twice confined in the Bastille through Voltaire's influence. He not only criticised Voltaire's works, but disfigured them, and went so far as to publish "La Henriade" with whole cantos remodelled by himself. His principal work is "Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon" and "Lettres" from the same, which he is accused of having stolen from St. Cyr.

La Bruyère (Jean de) (1645-1696), author of the "Caractères," the perfection of style and observation.

La Capelle, 10 miles N. from Vervins (Aisne), "prise par les Impériaux en 1536, par Turenne en 1655."

Ladenbourg, 4 miles from Manheim (Baden), captured by Turenne in 1674.

La Ferté (Henry de Senneterre, Maréchal Duc de) (1600-1681).

La Feuillade (François d'Aubusson, Vicomte de) (1644-1691). Translate: "C'est lui qui par reconnaissance fit élever à ses frais la statue de Louis IV à la Place des Victoires à Paris. Détruite en 1792 cette statue a été remplacée en 1821 par celle qu'on y voit aujourd'hui."

La Haye, capital of Holland, one of the finest towns in Europe, pop 80,000.

La Martinière (A. Bruzen de) (1683-1749), geographer and historian. Translate: "Il est auteur d'un grand 'Dictionnaire géographique, historique, et critique,' qu'on peut encore consulter utilement."

Lambert (Clement François), Jesuit (1700-1765), author of an "Histoire Littéraire du Siècle de Louis XIV," and several other works.

La Rouchefoucauld (François, Duc de) (1613-1680). "Egoïste, ambitieux, intrigant, libertin, il n'a que trop souvent appliqué ses

maximes qui attribuent à l'amour de soi toutes les actions humaines."

La Rochelle, a fortified port on the Atlantic, about 300 miles S.W. from Paris.

Larrey (Isaac de) (1638-1719), a Protestant historian who took refuge in Holland, where the States General appointed him their historiographer; has left a "History of England, Scotland, and Ireland" (1707-1713), placed in the "Index," and a "History of France under Louis XIV." of no great value.

La Valette (Louis de Nogaret, Cardinal de) (1596-1639) was so servile an adherent of Richelieu that he received the nickname of "Cardinal-Valet" by allusion to his surname.

Le Catelet on the Escaut, 13 miles N. from St. Quentin, fortified by Francis I. in 1520.

Lens, formerly fortified, 12 miles S.E. from Bethune (Pas de Calais). "Le Maréchal de Gassion fut tué sous les murs en 1647; Condé y vainquit les Espagnols en 1648."

Leyde, on the Rhine and four other rivers, in the Rhineland, pop. 40,000.

Liège, on the Meuse, 80 miles S.E. from Brussels, pop. 85,000.

Lille, now the chief "place de guerre" in the north of France, about 150 miles N.N.E. from Paris.

Limbourg, 18 miles E. from Liège (Belgium). Taken by Louis XIV. in 1675 and 1701.

Longueville (Henry, Duc de) (1595-1663) "ruled by his wife," Anne Geneviève de Bourbon-Condé, sister of the great Condé (1619-1679). "Née pour l'intrigue et la faction, elle sut amener Turenne, de qui elle était aimée, à diriger contre la cour l'armée qu'il commandait en son nom."

Lionne (Hugues de) (1611-1671), an able diplomatist, was a nephew of Servien, called by the Nuncio Chigi at the Congress of Westphalia "l'Ange exterminateur de la Paix."

Lorges (Gui Aldonce de Durfort de Duras, Duc de), nephew of Turenne (1630-1703); was Lieutenant-General in his uncle's army when that great man was killed, and saved his army by a skilful retreat. His daughter married the celebrated Duc de St. Simon.

Loudun, about 40 miles from Poitiers; has a famous Ursulines Convent whose nuns in 1634 had the priest Urbain Grandier burnt alive for supposed witchcraft.

Louvois (François Michel Le Tellier, Marquis de), son of the Chancellor Le Tellier (1639-1691). He gave to the army the organisation which it preserved until the First Empire. "Il eut une grande part à la révocation de l'édit de Nantes et ordonna les 'Dragonnades.' Louvois est un de ces hommes dont on est forcé d'admirer les talents mais dont on ne peut aimer la personne. Il eut le bonheur, comme Colbert, d'avoir des descendants qui ont fait honneur à sa maison."

Luxembourg (François Henry de Montmorency-Bouteville, Duc de), Marshal of France (1628-1695), "l'élève du Grand Condé." "On l'avait surnommé le 'Tapissier de Notre Dame,' à cause des nombreux drapeaux qu'il avait pris à l'ennemi et qu'on plaçait alors aux voûtes de la Cathédrale de Paris." "Il y a eu sept

maréchaux de ce nom, in lequel [illegible] les enfants aînés : et depuis le onzième siècle, on n'a guère vu de règne sans un homme de ce nom à la tête des armées."

Luxembourg on the Alzette, about 68 miles S.E. from Brussels ; its fortifications were razed in 1869 ; pop. 12,590.

Mabillon (Jean), Benedictine monk (1632-1707) ; "l'un des hommes les plus savants de son ordre."

Maestricht, on both banks of the Meuse, chief town of Limbourg (Holland). "Elle fut prise par les Français en 1673 et 1748, mais rendue au traité d'Aix-la-chapelle."

Maintenon (Françoise d'Aubigné, Marquise de) (1635-1719) was the granddaughter of Théodore Agrippa d'Aubigné, Henry IV.'s intimate friend and one of the noblest of the Huguenots (the great historian of the Reformation comes from the same family) : her father had abjured the family faith, and she was alternately Catholic and Protestant, but ultimately became a most zealous Roman Catholic. She married at seventeen the witty cripple Scarron, author of the "Roman comique" and "Virgile travesti," who said that "his bride had brought with her an annual income of four louis, two large and very mischievous eyes, a fine bust, an exquisite pair of hands, and a large amount of wit." Having become a widow at twenty-five, she obtained the post of governess to the children born to Louis XIV. by Madame de Montespan. Translate : "La reine mourut le 30 Juillet, 1683. Madame de Maintenon le quitta [illegible] lorsque M. de la Rochefoucauld lui dit : 'Le roi a besoin de vous.' Et il la poussa chez le roi. A l'instant tous les deux partirent pour Saint Cloud." (Michelet : "Louis XIV.") She was united to the King by a secret marriage (June 12th, 1685), and had a large share in the government. She is accused of having induced Louis XIV. to sign the Revocation of the Edict of Nantes, and her marriage is even said to have been the [illegible] of that measure, its date being placed (by those holding this view) [illegible] October, 1685, but modern biographers judge her more favourably. She founded St. Cyr, for whose lady-scholars Racine wrote "Esther" and "Athalie." At Louis XIV.'s death she retired to St. Cyr, where she died four years afterwards.

Mardick, 7 miles W. from Dunkerque (Nord), secured to France by the Treaty of the Pyrenées, 1659.

Mariendal (in German Mergentheim) in Wurtemberg, pop. 2400.

Marignan, or Melegnano, in Lombardy, the scene of the "Battle of Giants," which lasted two days, 13th, 14th September, 1515.

Marsal, a small fortified place near Château-Salins and Moyenvic (Meurthe).

Martinière. (See La Martinière.)

Maubeuge, on the Sambre, 12 miles N. from Avesnes (Nord), fortified by Vauban.

Maupertuis (P. L. Moreau de) (1698-1759). A mathematician, better known nowadays as the cause of the rupture between Frederick the Great and Voltaire than for his works, which, however, entitle him to a distinguished place both in literature and science. Translate : "C'était un savant distingué et un bon écrivain ; cependant il n'occupe nulle part le premier rang."

Mayence (Mainz in German), pop. 36,000, in Hesse-Darmstadt, the birthplace of Gutenberg.

Menin in W. Flanders, on the Lys, which divides it from France.

Mercœur (Louis, Duc de Vendôme, called in his father's lifetime Duc de) married Laura Mancini, one of Mazarin's nieces; at her death he entered the Church and became Cardinal-Legate for Pope Clement IX. in France (1612-1669).

Mesmes (Claude de Mesmes, Comte d'Avaux) (1595-1650). Translate: "C'était un des hommes d'état les plus considérés. Sa parole valait un serment." His grandnephew (Jean Antoine de Mesmes, Comte d'Avaux and Marquis de Givry) (1640-1709), negotiated the peace of Nimeguen and prepared the peace of Ryswick.

Metz, town in Alsace-Lorraine (56,000 inhabitants), strongly fortified, was besieged by the Germans (23rd August to 27th October, 1870); since 1552 was part of France, and most patriotic.

Minden, on the Weser, a Prussian town in Westphalia, about 300 miles from Berlin.

Molière (Jean Baptist Poquelin, dit) (1622-1673), "le meilleur des poètes comiques de toutes les nations," says Voltaire. The Academy, which had not admitted him, has Molière's bust, with this inscription: "Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre." (Saurin.)

Mons, chief town in Hainaut, at 40 miles S.W. Brussels; pop. 23,000.

Montecuculli (Raimond, Comte de) (1608-1681), a famous Austrian general who gained great distinction during the "Thirty Years' War."

Moret (Antoine de Bourbon, Comte de), illegitimate son of Henry IV. and of Jacqueline de Breuil, Countess of Moret (1607-1632). Joined Gaston, Duke of Orleans, against Richelieu, and was killed before Castelnaudary, where Montmorency was made a prisoner.

Münster, on the Aa, a Prussian town in Westphalia. "Jean de Leyde, le chef des Anabaptistes, dit 'le Roi de Münster,' en fit le centre de sa puissance en 1535."

Naarden on the Zuyderzee, 12 miles S.E. from Amsterdam; was founded by William III.

Nancy, on the Meurthe, capital of Lorraine, "Charles le Téméraire périt sous ses murs en 1477, Louis XIV en fit raser les fortifications."

Nemours (Henry II., Duke of) (1625-1659), Archbishop of Reims in 1651, he left the Church, in 1652, at the death of his elder brother, and married Marie d'Orléans, daughter of the Duke of Longueville.

Nicéron (Jean Pierre) (1685-1738), Barnabite monk, author of "Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres."

Nimègue, on the Wahal, 50 miles S.E. from Amsterdam. "Les trois traités qu'y signèrent les Ambassadeurs de Louis XIV mirent fin à la guerre de l'Europe contre la France; le premier traité était avec la Hollande, 10 août, 1678; le second avec l'Espagne, 17 Septembre, 1678; et le troisième avec l'Allemagne, 5 Février, 1679."

Noailles (Anne Jules, Duke of), Marshal of France, brother to the Cardinal (1650-1708). Translate: "Il fut envoyé contre les Calvinistes révoltés après la 'Révocation de l'Edit de Nantes' et montra dans cette mission un rare esprit de conciliation et de

clémence." His eldest son, Marshal Adrien Maurice de Noailles (1678-1766), was equally distinguished as a general and as a diplomatist.

Nordlingen, in Bavaria; pop. 7000. It has belonged to Bavaria since 1802.

Oudenarde, in Eastern Flanders, on the Escaut, 29 miles from Ghent.

Pavia (in Lombardy), pop. 26,000. Translate: "En 1525 François I perdit sous les murs de Pavie une bataille célèbre et y fut fait prisonnier par Charles Quint."

Pellisson or **Pélisson** (Paul) (1624-1693), historiographer of the King; he shared in the persecution of his protector, the "Surintendant Fouquet," for whose defence he wrote "Mémoires," a masterpiece of legal eloquence in the seventeenth century. We have only fragments of his "History of Lewis XIV.," stopping at the Peace of Nimeguen.

Péronne, dite la Pucelle, on the Somme, was often besieged, but never taken.
in besieging this town (1734). The Treaty of Westphalia gave it to France, but the Peace of Nimeguen restored it to the Emperor of Germany.

Pontoise (Seine et Oise), literally and really "bridge on the Oise;"

Philipsbourg (Baden), pop. 1800. Marshal Berwick was killed pop. 600. "Louis XIV s'y retira pendant les troubles de la Fronde; le Parlement y fut transféré en 1652, 1720, et 1753."

Porto Longone, on the east coast of the island of Elba; pop. 1800; remarkable for the length of its port, whence its name.

Praslin (César, Duc de Choiseul, Comte du Plessis-) (1598-1671). "Ce fut lui qui eut la gloire de battre Turenne à Rethel en 1650."

Racine (Jean), "Le plus célèbre de nos poètes dramatiques après Pierre Corneille," says Voltaire; "le plus *parfait* des poètes tragiques de la France;" born at la Ferté-Milon in 1639; died in 1699; had, as historiographer to the King, written a history of Louis XIV., of which we only have a fragment left (on the campaign of 1672-1678); the rest was lost in a fire in 1726. In poetry Racine's style is perfection itself, and by a rare felicity he wrote in prose almost as well as in verse. Translate: "Racine eut le bonheur de se lier dès sa jeunesse avec Molière et Boileau qui le conseillèrent utilement. Ses principaux ouvrages sont: Andromaque (1667), Britannicus (1669), Phèdre (1677), Esther (1689), et Athalie (1691), dont les chœurs sont les plus beaux modèles de poésie lyrique que possède notre langue."

Ramsay, born at Ayr (Scotland) in 1686; author of a "Vie de Fénélon" and a "Histoire de Turenne," besides other less known works. Translate: "Tous ses ouvrages sont en français; quoique étranger, Ramsay écrivait notre langue avec la plus grande pureté. Il avait reçu du roi de France l'ordre de St. Lazare, ce qui le fait appeler 'le chevalier de Ramsay.'"

Reboulet (Simon) (1687-1752), a Jesuit, afterwards an advocate, author of an "Histoire de la Congrégation des filles de l'Enfance

de Jésus," for which he was persecuted; and of the "Mémoires du Chevalier de Forbin," compiled from the papers left by that illustrious admiral.

Réthel on the Aisne, 32 miles S.W. from Mézières (Ardennes), pop. 7312. "Turenne, alors à la tête des Espagnols, prit Réthel en 1650, mais Du Plessis-Praslin la reprit la même année, après avoir vaincu devant la ville le maréchal transfuge. Condé, rebelle à son tour, s'en empara en 1652; Turenne, revenu à son devoir, la reprit sur les Espagnols en 1655." (Bouillet.)

Richelieu (Armand du Plessis, Cardinal, Duc de), born at Paris 1585, died 4th December, 1642; was undeniably the greatest minister who ever governed France. Translate: "Il rétablit l'ordre dans les finances, réforma la législation, créa une marine, donna une grande extension à nos établissements coloniaux, favorisa les lettres, créa l'Académie Française." Richelieu's policy may be thus summed up: the destruction of the political power of Protestantism in France, crushing the pride and factious spirit of the nobles, and humbling the House of Austria; he may be truly said to have prepared the age of Louis XIV. His grand-nephew, the Marshal Duke of Richelieu (1696-1788), was the stedfast friend and protector of Voltaire. Translate: "Le duc de Richelieu passait pour être l'homme le plus aimable et le plus séduisant de son siècle. Il fut le compagnon de débauche du Régent, on l'accuse même d'avoir beaucoup contribué à dépraver les mœurs du jeune Louis XV."

Rocroi (pop. 3282), in the Ardennes, fortified by Francis I. in 1537. Translate: "Les Espagnols l'assiégeaient lorsque le duc d'Enghien (depuis, le Grand Condé) leur fit lever le siège par son éclatante victoire du 19 mai, 1643. Le même Condé, qui commandait alors les Espagnols, prit cette ville pour eux en 1653, mais elle fut rendue à la France par le traité des Pyrénées (1659)."

Ruyter (Michel van), the most famous Dutch Admiral of the seventeenth century (1607-1676). "Il fut vaincu et mortellement blessé dans une bataille que lui livra Duquesne devant Catane."

Schomberg (Henry, Comte de), Marshal of France, Comte de Nanteuil (1583-1632); "Il vainquit les rebelles du Languedoc à Castelnaudary où fut pris Montmorency, en 1632." His son, Charles, Duc de Schomberg (1601-1656), was also a Marshal of France.

Schomberg (Armand Frédéric de), Marshal of France; of a Protestant family, not connected with the preceding. "Il quitta la France à la Révocation de l'Edit de Nantes et périt à la bataille de la Boyne, en combattant avec le Prince d'Orange contre Jacques II (1619-1690)."

Saint Pierre (Charles Castel de, surnamed "l'Abbé de St. Pierre") (1658-1743), had been received in the Academy in 1695, but was excluded from it in 1718 for having criticised too freely the reign of Louis XIV. Translate: "Il écrivit beaucoup sur la politique, le Cardinal Dubois (Louis XV.'s prime minister) appelait ses projets 'les rêves d'un honnête homme et d'un bon citoyen.'" He deserves to be remembered for having created the word "bienfaisance," and unvariedly practised his own doctrines.

Saint Quentin (Aisne); pop. 30,790, including a large proportion of

Protestants; large industrial and commercial centre: its fortifications were razed in 1820.

Saint Simon (Louis de Rouvroy, Duc de) (1675-1755), has left "Mémoires" containing the most interesting and detailed information on the Court of Louis XIV., the Regency, and the reign of Louis XV. Translate: "Ces Mémoires sont rédigés avec une aisance et une originalité qui placent l'auteur au premier rang des écrivains de ce genre, mais les jugements qui y sont portés ne doivent être acceptés qu'avec défiance."

Salins, at the foot of Mount Poupet, or the Furieuse (Jura), secured to France by the Treaty of Nimeguen (1678); pop. 7,000.

Saverne (with Zorn in Alsace Lorraine), was French from 1681 until 1871.

Secousse (Denis François), a celebrated historian (1691-1754).

Sedan, on the Meuse, birthplace of Turenne; has had a Protestant university.

Ségnier (Pierre, Chancellor) (1588-1672), "Protector" of the French Academy after the death of Richelieu.

Seignelay. (See under Colbert.)

Senef, 12 miles N.W. from Charleroi. "In 1674 Condé y vainquit Guillaume d'Orange après une bataille sanglante."

Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de) (1626-1696), she died very much like the Sultaness Queen of France. After a few weeks ago, the victim of her motherly love, near her daughter, when she had just rescued her from a dangerous illness, which seemed in revenging her, to take revenge for having been deprived of the prey it had seized. Translate: "Ses lettres, remplies d'anecdotes écrites avec liberté et d'un style qui peint et anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, et encore plus de ces lettres supposées étalent de faux sentiments et de fausses aventures à des correspondants imaginaires."

Sinsheim, 16 miles S. from Heidelberg. "Turenne y battit les Impériaux (June 14th, 1674)."

Siri (Vittorio), [illegible] gained the favour of Richelieu and Mazarin, and was appointed historiographer to Louis XIV.; author of "Il Mercurio" and "Memorie reconditi." Translate: "La découverte des Mémoires du P. Joseph a confirmé la véracité de cet historien."

Stenay, on the Meuse, 10 miles S.W. from Montmedy. "Démantelée par Fabert en 1654."

Talon (Omer) (1595-1652) and Denis, his son (1628-1698), two of the most illustrious magistrates and of the best legal orators France ever possessed.

Tabor, a Bohemian town, 60 miles S.E. from Prague; pop. 4000.

Temple (Sir William, called by Voltaire "Le Chevalier") (1628-1699). (See Macaulay's exhaustive essay on this diplomatist.)

Texel (Isle), a Dutch island at the N.W. point of the Zuyderzee. In 1653 Admiral Tromp was killed here in a combat against the English. In 1794 the French cavalry captured here the Dutch fleet, blockaded by the ice.

Thann on the Thur, in Alsace Lorraine, 20 miles N.E. of Béfort.

Thionville, about 16 miles N. from Metz; pop. 7818. Charlemagne

settled here the partage of his dominions between his sons. Thionville made a heroic defence against the Germans in 1870; since Condé's victory (1643) it had not ceased to be French.

Torcy. (See under Colbert.)

Tournai on the Escaut, 60 miles S.W. from Brussels (the ancient capital of the "Nervii" in Cæsar's time). "Elle fut enlevée à François I par le Comte d'Egmont, général de Charles Quint. Louis XIV la reprit en 1667, mais elle lui fut ravie de nouveau en 1709 par le Prince Eugène et Marlborough. Les Français la reprirent en 1745, en 1792, et en 1794."

Trèves on the Moselle, ville de la Prusse Rhénane; on l'a appelée la Rome des Gaules.

Utrecht on the "Vieux Rhin" (Holland), 21 miles from Amsterdam, and 32 from the Hague, famous for the "Union d'Utrecht" and the "Traité d'Utrecht."

Valenciennes, at the confluent of the Scheldt and the Rouelle, 40 miles S.E. from Lille, was secured to France by the Treaty of Nimeguen (1678).

Valincour (J. B. H. du Trousset de) was a friend of D'Agueseau, Racine, and Boileau, and became historiographer of the King. Translate: "Une épitre que Despréaux lui a adressée fait sa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages; il était bon littérateur." (Voltaire.)

Vauban (Sebastien Le Prestre, Marquis de) (1633-1707), the most famous engineer France ever had; he accompanied Louis XIV. in almost all his campaigns and had the largest share in the successes of the King. "Il fit faire d'immenses progrès à l'art des sièges et des fortifications qui suit encore aujourd'hui ses lois."

Vendôme (Louis Joseph, Duke of), son of Duke Louis, who married one of Mazarin's nieces (1654-1712). Translate: "Vendôme avait le coup d'œil et le génie d'un grand général, mais il lui manquait l'activité, la réflexion, la prudence."

Versailles, 15 miles from Paris. "L'Empire Allemand y fut proclamé le 18 janvier, 1871. L'Assemblée Nationale s'y installa le 20 mai, 1871."

Villars (Louis Hector, Marquis, then Duc de), born at Moulins in 1653, died in 1734; as great in diplomacy as in war, one of the chief rivals of Marlborough, and, like him, no less ambitious and grasping than heroic; a consummate master of the science of war.

Villa-viciosa, 14 miles S.W. from Elvas (Portugal).

Villeroi (François de Neufville, Duc de), whose father was "Governor of Louis XIV.," who ever remained his staunch friend, and appointed him by his will "Governor of Louis XV.;" his military career was a succession of failures and disasters, and he died obscurely at Lyons in 1730.

Vincennes, 4 miles from Paris, Arsenal and School of Artillery. The "donjon" has often been used as a State prison. The Duke d'Enghien was shot in its ditches in 1801. Charles X.'s ministers

were detained here prisoners in 1830, previous to their removal to Ham.

Watteville (Dom Jean de). Abbot of Beaume (1613-1703), was first a soldier, then a monk, ran away from his convent to Constantinople, where he took the turban and became a pacha, betrayed the Turks to return to Europe, where the Pope absolved him from his apostacy; become Abbot of Beaume near Besançon, he was made Dean of the Chapter of that town [which is not quite synonymous with Dean of the Cathedral]. "Il aida Louis XIV à s'assurer la possession de la Franche-Comté, service dont il fut largement payé." It was his brother Charles, Baron de Watteville, who, being Spanish Ambassador in London, took precedence on the Comte d'Estrades, Ambassador of France: "Louis XIV exigea son rappel comme réparation de cette injure."

Ypres, in West Flanders, 31 miles S.W. from Bruges, pop. 18,000. Had been given to France by the Treaty of Nimeguen, but did not long remain in her possession.

Zutphen, on the Yssel (Holland). "Fut démantelée par les français en 1762."

THE END.

BANKEN AND CO., PRINTERS, DRURY HOUSE, ST. MARY-LE-STRAND, W.C.

Dressé par J. Vuillemin

MER DU NORD
HOLLANDE
Amsterdam
Utrecht
Arnheim
Amster
Wesel
Bois-le-Duc
WESTPHALIE
ARTOIS
PICARDIE
FLANDRE
FRANCE
CHAMPAGNE
LORRAINE
Nancy
PALATINAT
WIRTEMBERG
ALSACE
Paris
Dijon
Besançon
Fribourg
Constance
NIVERNAIS
BOURBONNAIS
FRANCHE COMTÉ
BOURGOGNE
MARCHE
LIMOUSIN
Guéret
Clermont
Montpellier
Grenoble
Milan
Crémone
Gênes
golfe de Gênes
PROVENCE
Toulouse
Narbonne
GALLIA BRACATA
GALLIA NARBONENSIS
MER MEDITERRANÉE
CORSE
Cap de Creus
Hachette et Cie
Gravé par E. George

HACHETTE'S MODERN FRENCH AUTHORS.

VOL. I.—EDMOND ABOUT. Edited by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A., of Harrow. New edition. 1 vol., small 8vo, cloth, 2s.

The Editors have selected, amongst others, two of the most charming stories of the eminent Author whom the *Times* styles "the Thackeray of France."

The volume can be put into the hands of every young person, and will be a welcome reading-book for all Schools. In no living French author can the French language be studied to greater advantage.

OPINIONS OF THE PRESS.

"The present collection is the best and most amusing ever published in England." *Bristol Times.*

"The result is a book which we would at once put in the hands of our daughter, and bid her study it thoroughly." *Weekly Review.*

"There can be no hesitation in earnestly recommending the immediate adoption of this book in every collegiate institution and public school throughout the country." *Bell's Weekly Messenger.*

"The work can hardly be too highly commended for its interest, instructiveness, and cheapness." *Athenæum.*

VOL. II.—PAUL LACOMBE. Petite Histoire du Peuple Français. Edited by JULES BUÉ, Honorary M.A., Oxford. 1 vol., small 8vo. New edition. Price 2s.

VOL. III.—TÖPFFER.—HISTOIRE DE CHARLES; HISTOIRE DE JULES. Edited by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A. New edition. 1 vol., small 8vo, 112 pages, cloth, 1s.

VOL. IV.—MAD. DE WITT, née GUIZOT.—DERRIÈRE LES HAIES. One of the most interesting of the well-known "Historical Pictures." Mad. de Witt relates in this story the Vendean War, 1793-94. In interest this book equals the "Conscrit" and "Waterloo," Erckmann-Chatrian's famous Novels. Edited by PAUL DE BUSSY, B.-ès-L. 1 vol., small 8vo, cloth. Price 2s.

VOL. V.—VILLEMAIN.—LASCARIS. Nouvelle Historique, with a Biographical Sketch of the Author, a Selection of Poems on Greece. Edited by A. DUPUIS, B.A., First French Master at King's College School, London. 1 vol., small 8vo, cloth, 1s. 6d.

VOL. VI.—ALFRED DE MUSSET. Contents:—"On ne Saurait Penser à Tout"; "Il faut Qu'une Porte soit Ouverte ou Fermée"; "Croisilles"; "Pierre et Camille"; Lyrics and a Biographical Sketch of the Author. Edited by GUSTAVE MASSON, B.A. Cloth. Price 2s.

OPINIONS OF THE PRESS.

"English students of French literature are indebted to Messrs. Hachette and Co. for the publication in their series of Modern French Authors, of selections from the prose and poetical works of Alfred de Musset. Alfred de Musset is known as one of the most brilliant writers of the present century, and in the selections made for this volume the editors have included some of his cleverest works, and have afforded the student an opportunity of comparing his different styles as a dramatist, novelist, and poet. "On ne Saurait Penser a Tout," and "Il faut Qu'une Porte soit Ouverte ou Fermée," are two of the author's most charming proverbial comedies, and Alfred de Musset never wrote anything more beautiful than the two novelettes, "Croisilles" and "Pierre et Camille." The latter is a perfect story on a

French model, and is instructive as well as interesting, as illustrating the change which has taken place since the time of the Abbé De Pradt in the treatment of deaf mutes. The selection is a welcome and valuable addition to the series. *The Leeds Mercury.*

"Mr. Masson, in his *Selections from Alfred de Musset*, has made some judicious extracts from the works of one of the most elegant lyric poets and vigorous dramatists that modern French literature can boast." *Scotsman.*

"It is generally believed that Alfred de Musset's works, admirable as they are, must, on account of their character, be absolutely excluded from the schoolroom. We have been told that it would be impossible to make from them a selection both ample and varied enough to give a satisfactory idea of the writer. Young persons must, it is said, believe, on the authority of more experienced readers, that the poet who charmed us by "L'Espoir en Dieu" was one of the greatest impostors that ever disgraced French literature. M. Gustave Masson has endeavoured to show the fallacy of this statement by publishing a volume in which will be found choice specimens of Alfred de Musset's composition in every style." *School Board Chronicle.*

Vol. VII.—PONSARD, LE LION AMOUREUX. Edited by H. J. V. de Candole, M.A., Ph.D. 1 vol. small 8vo, cloth, 2s.

OPINIONS OF THE PRESS.

"The result is a charming little book, which we can heartily recommend to all our readers." *School Board Chronicle.*

"M. de Candole, French Master at Clifton College, has prepared an excellent edition of Ponsard's famous comedy 'Le Lion Amoureux' [illegible] as, at all events, the whole the author's masterpiece, and the latest [illegible] an example of the dramatist who led the reaction against the [illegible] of Victor Hugo, and also valuable for educational purposes from the purity and grace of its language. M. de Candole has appended numerous notes and an index which increase the utility of the work as a class-book." *Scotsman.*

"Mons. H. J. V. de Candole, French master of Clifton College and lecturer at the Bristol University College, has brought before the [illegible] book, one of the finest of Ponsard's productions. 'Le Lion Amoureux' is the second volume of Hachette's series of modern French authors, issued specially with a view to fitness to the more advanced class of students. The [illegible] which enters so deeply into the spirit of Ponsard's style, is at the same time a comprehensive statement of his life and work and a critical criticism of his position in French literature. . . . The notes and biographical index are [illegible]. The work is a mind well acquainted with the [illegible] and thoroughly [illegible] topics. They give to the English student a distinct [illegible] of the whole purpose of the French dramatist, and [illegible] for him to grasp, which as much else as a literal [illegible], would be passed over unperceived and unappreciated. 'Le Lion Amoureux' is to be commended to teachers of French as more than usually [illegible] reading in itself, and [illegible] so by M. Candole's method of treating it." *The Western Daily Press.*

"'Le Lion Amoureux,' in the cheap and compendious form in which it has been just issued, will [illegible] to the success of Hachette's [illegible] series being published by Messrs. Hachette & Co. M. de Candole is also to be congratulated on the efficient manner in which he has edited this little volume." *The Clifton Chronicle and Directory.*

"Hachette's French Library.—Professor H. J. V. de Candole, Ph.D., M.A., French lecturer at University College, Bristol, has just published vol. VII. of this series of famous French authors, 'Le Lion Amoureux,' by Francois Ponsard. This play is the last but one written by the [illegible] with the events of the Reign of Terror, and we [illegible] to [illegible] in these years. The [illegible] style adopted will recommend the work to a wide circle of readers, and it is needless to say M. Candole's editing of the volume is worthy of one who is an experienced [illegible] contributor to philological literature." *The Bristol Daily Post.*

None of the Stories contained in Messrs. Hachette's *Readers can be reproduced without the special consent in writing of the Publishers, who own the copyrights.*

Vol. VIII.—GUIZOT.—Guillaume le Conquérant ou l'Angleterre sous les Normands. (1027—1087.) Edited by A. J. Dubourg, Principal French Master in Liverpool College. Cloth, price 2s.

Vol. IX.—GUIZOT.—Alfred le Grand ou l'Angleterre sous les Anglo-Saxons. With Grammatical, Philological, and Historical Notes by H. Lallemand, B.-ès-L., French Lecturer in Owen's College, Manchester. Cloth, price 2s. 6d.

Vol. X.—CHATEAUBRIAND.—Les Aventures du dernier Abencerage. Edited by A. Roulier, B.A., French Master at the Charterhouse. Cloth, price 2s.

Vol. XI.—SCRIBE, EUGÈNE.—Bertrand et Raton, ou l'art de Conspirer. Comédie en 5 Actes et en prose. Edited with Grammatical, Philological, and Explanatory Notes, by Jules Bué, Hon. M.A. of Oxford, Taylorian Teacher of French, Oxford; Examiner in the Oxford Local Examinations, etc. Cloth, price 1s. 6d.

Vol. XII.—BONNECHOSE, EMILE DE.—Lazare Hoche. Seventh Edition. Edited, with Grammatical and Explanatory Notes, and an Index of the Historical and Geographical Names, by Henri Bué, B.-ès-L.

Vol. XIII.—PRESSENSÉ, MAD. E. DE.—Rosa. Edited, with Grammatical and Explanatory Notes, by Gustave Masson, B.A., Officier d'Académie, etc.

Other Volumes in Preparation.

THE FIRST FRENCH BOOK.

By HENRI BUÉ, B.-ès-L.,

French Master at Merchant Taylors' School, London.

1 Vol. 180 Pages. Cloth, price 10d. New Edition, Revised.

This small book, drawn up according to the requirements of the first stage, will prove of the most valuable assistance to all beginners.

Adopted by the School Board for London, the Minister of Public Instruction in Canada, etc., etc.

It contains Grammar, Exercises, Conversation and Vocabulary. Every lesson is followed by a short dialogue for conversational practices. The volume comprises the whole Accidence. The rules are stated in the clearest possible manner. A chapter on the Philology of the language, and some for reading and translation, a complete index, and two complete Vocabularies, follow the grammatical portion. Its moderate price and its completeness will make it one of the best books for use in our Middle-Class and National Schools and other large establishments.

The Second French Book, completing this "Elementary Grammar," is now ready. 1 vol., 208 pages. Cloth, price 1s.

The sale of more than 8000 copies of the above Primer in less than six months is perhaps the best proof of its usefulness.

OPINIONS OF THE PRESS.

One of "Her Majesty's Inspectors of Schools" writes: "Thanks for your admirable *First French Book*, which seems to me remarkably well adapted, in respect of both scope and arrangement, for school use. It ought to be, and I think, will be, largely adopted."

"This is a book, small as regards size and price, but containing in quantity at least matter which would furnish forth far larger and more pretentious volumes. M. Bué's method and treatment are excellent; to any person unacquainted with French, but wishing to study that language, or to any teacher wishing to form classes for its study, we can cordially recommend his work. Books for use in school or class are often compiled by others than teachers, and the result is not always satisfactory. M. Bué is a teacher himself, and his lessons show that he understands the difficulties his brethren may labour under, and the best means by which they can be surmounted. We are glad to learn that the volume under notice has been adopted by the London School Board."—*The Irish Teachers' Journal*, Feb. 2nd, 1878.

"This little book is a model both of cheapness and of completeness. In 180 pages it gives beginners the principal rules of the French accidence, thus enabling them to practise conversation after a very few

lessons. M. Bué commences by a list of easy and useful words to be learned by heart; the elementary grammar comes next, each chapter being followed by a vocabulary and two exercises. The reading lessons which terminate the volume are amusing anecdotes of graduated difficulty, and the vocabularies are so compiled as to preclude the necessity of a separate dictionary. The pupil has thus in a very small duodecimo all the help he requires towards a quick and easy mastery of the elements of the French language."—*School Board Chronicle.*

"M. Bué's 'First French Book' is much to be commended. The lessons are very gradual, and the rules are explained with a simplicity that must greatly help both teacher and pupil. At the end of each lesson a short vocabulary, a model exercise, and a conversation are given. At the end of the verbs is a 'short chapter for the inquisitive,' which is well worth getting up, even by more advanced pupils. The chief merit of elementary books of this kind lies in their arrangement, and in this respect we have seen no better book than M. Bué's."—*School Guardian*, Nov. 10th, 1877.

"A handy little volume, which may serve with advantage as an introduction to the study of more elaborate works."—*The Pictorial World*, Oct. 13, 1877.

"This is one of the best first-books to French that has ever been published. The difficulties of the language are presented in a series of exercises and lessons, through which the student is led before he realises that he has really had genuine difficulties presented to him. The vocabularies contained in the book have been selected very skilfully. A 'short chapter for the inquisitive' is excellent. There is a French-English vocabulary containing nearly 1,500 words in most frequent use."—*The Weekly Times*, Oct. 14, 1877.

"This is a very excellent little work, and will be welcomed both in schools and for private teaching. It bears the impress of an experienced teacher; and is marked with great care in pointing out the peculiarities of the language in construction, idiom, and pronunciation. The printing also deserves a word of notice, the variations in termination, &c., to which it is desired to call attention, being given in excellent bold type—so that the utmost use is made of the eye—probably the most powerful of all senses in assisting the memory, especially in the case of young people. There is no doubt that it will quite fulfil the author's wish, modestly expressed in the preface, of becoming 'a useful and handy primer.'"—*The London and China Express*, Oct. 12, 1877.

"A great deal more of the information needed by a beginner than much larger works often contain, will be found in this little pocket grammar and exercise book. Only an experienced teacher could so well anticipate the preliminary difficulties and remove them from the path of a young linguist as M. Bué has done in his primer."—*Public Opinion*, Nov. 10, 1877.

BRACHET'S

PUBLIC SCHOOL ELEMENTARY FRENCH GRAMMAR.

With Exercises. By A. Brachet, Lauréat de l'Institut de France, and adapted for English Schools by the Rev. P. H. E. Brette, B.D., and Gustave Masson, B.A., *Officiers d'Académie; Past and Present Examiners in the University of London*. Fifth Edition.

Part I.—ACCIDENCE. With Examination Questions and Exercises. Cloth, 176 pages, small 8vo. With a complete French-English and English-French Vocabulary. Price 1s. 6d.

Part II.—SYNTAX. With Examination Questions and Exercises, and a complete French-English and English-French Vocabulary. Price 1s. 6d.

Key to the Exercises. For Teachers only. Price 1s. 6d.

A Supplementary Series of Exercises. 2 vols.
VOL. I.—Accidence. VOL. II.—Syntax. (*In preparation.*)

KEY TO THE SAME. For Teachers only. (*In preparation.*)

OPINIONS OF THE PRESS.

"A good school-book. The type is as clear as the arrangement."—*Athenæum*, Jan. 6, 1877.

"We are not astonished to hear that it has met with the most flattering reception."—*School Board Chronicle*, March 10, 1877.

"We have no hesitation in stating our opinion that no more useful or practical introduction to the French language has been published than this."—*Public Opinion*, March 24, 1877.

"England is fortunate in the services of a small knot of French masters like MM. Masson and Brette, who have, alike by their teaching and their school-books, done much for the scientific study of the language and literature of France. After successfully introducing into English form the 'Public School French Grammar,' in which M. Littré's researches are happily applied by M. Brachet so as to show the relation of modern French to Latin, MM. Brette and Masson here translate and adapt the Petite or Elementary French Grammar. That has at once proved as popular as the more elaborate treatise."—*Edinburgh Daily Review*, March 20, 1877.

"Of this excellent school series we have before us the 'Public School Elementary French Grammar'—(1) Accidence, and (2) Syntax. Brachet's work is simply beyond comparison with any other of its class; and its scientific character is not sacrificed in the very judicious adaptation which has made it available for English students.—*There is no better elementary French Grammar, whether for boys or for girls.*"—*Hereford Times*, April 11, 1877.

"Messrs. Hachette issue some valuable contributions to their series of French Educational works. M. Auguste Brachet is well known as one of the most scientific and learned of French philologists and grammarians, and the practical utility of his 'Elementary French Grammar' is proved by the fact that the translation of it by the Rev. P. H. Brette, head master of the French School at Christ's Hospital, and Mr. G. Masson, assistant master at Harrow, has already reached a second edition."—*The Scotsman*, April 10, 1877.

THE PUBLIC SCHOOL FRENCH GRAMMAR.

Giving the latest Results of Modern Philology. (New edition.) 1 vol. small 8vo. 336 pages. Cloth. Price 2s. 6d. By A. BRACHET, Lauréat de l'Institut de France, and adapted for English Schools by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A., Officiers d'Académie.

EXERCISES. ACCIDENCE.—PART I. Price 1s. 6d.

——————— SYNTAX.—PART II. (*In preparation.*)

KEY TO THE EXERCISES OF ACCIDENCE, by E. JANAU. For teachers only, cloth, 1s. 6d.

KEY TO THE EXERCISES OF SYNTAX, by E. JANAU. For Teachers only, cloth, 1s. 6d. (In preparation.)

The present work cannot fail to be generally adopted for pupils who, having already a sufficient knowledge of Greek and Latin, are able to begin the study of French through the medium of comparative grammar.

Departing from the old routine of putting before children a mere series of rules of an apparently arbitrary character, and which can neither be explained nor justified, M. BRACHET shows that historical philology accounts for every grammatical fact, whether rule or exception, and that even linguistic *bizarreries*, as we would deem them, have their *raison d'être*, if we only trace up modern French to its origins.

OPINIONS.

"The best grammar of the French language that has been published in England."—PROFESSOR ATTWELL.

"St. Luke's Middle Class School, Torquay.

"I have much pleasure in being able to compliment you on the publication of such an excellent work. The historical part of the work is clearly brought out, and contains much valuable information. To all those accustomed to the preparation of our higher Local Examinations, such an undertaking as the present is of the greatest importance, and I am sure it will be highly appreciated. The transition from the Latin to the French of the present day is so clearly shown, that it reads more like a pleasing story than an exposition of grammar. The author has a happy knack of putting his details in a most interesting form; and he has certainly succeeded in proving that French Grammar is not so repulsive as some of the old cut-and-dried books make it. . . .—F. GARSIDE, M.A., *Head-Master*."

"Uppingham School.

"C'est bien certainement l'ouvrage le plus complet et le plus sérieux de ce genre écrit en anglais.—DR. L. PARROT."

"University College, Aberystwyth.

"The French Grammar seems to me thoroughly to justify its title, and to be one well fitted to be adopted in our Public Schools. It seems to me particularly valuable for its rational explanations derived from historical philology of irregularities which have hitherto had to be accounted for very imperfectly and unsatisfactorily. The explanation, too, given of the endings of the future, etc., is admirable.—H. N. GRIMLEY.

"The editors have doubtless sufficient reason for passing their faith to M. Brachet's theory although it would not mislead his conclusions as to the small part played by the ancient dialects of Gaul in the formation of the French language are by no means unchallenged by etymologists of the present day. Any doubt on this point does not, however, prevent us from expressing our pleasure at the appearance of a book which, while containing much of the suggestiveness of M. Brachet's work, is put into a form more suitable for our schools. We would give emphatic approval to the chapters upon the formation of substantives, adjectives, and auxiliary verbs, in which the origin of each termination is clearly explained."—*Academy*, Sept. 9, 1876.

"*The last and most scientific French Grammar we know has just been published by* Hachette & Co. It is entitled 'The Public School French Grammar,' by A. Brachet, adapted for English use by Dr. Brette and M. Gustave Masson. The Etymology and the Syntax are specially good, and the entire volume is admirable."—*The Freeman.*

"'The Public School French Grammar' is a work of a very different stamp. We will not say that it is the ideal French Grammar, because, as we have already hinted, we do not believe in such a thing; but it is as good as any that we have seen. It is based on the researches of M. Brachet, that is of M. Littré, and aims at giving a rational account of the formation of inflections and growth of forms in modern French by the help of their analogues in Latin."—*Athenæum*, August 19, 1876.

The combined sale of some fifteen thousand copies of the two Grammars, in less than two years, is a sufficient proof that they have met a want felt by the persons for whom they were chiefly designed.

The new and entirely revised edition, which is now being prepared, of the "Public School French Grammar" will be published in 1879, and the Publishers hope that the work, in its new shape, will give the greatest satisfaction to all scholars. The Publishers have to thank their numerous friends for the valuable hints which have reached them in reference to this work. The Exercises are arranged that they can be used for the present and the almost new work.

WORKS BY M. BRACHET.

GRAMMAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.
12mo, paper, 3s. ; cloth, 3s. 6d.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.
12mo, paper, 8s. ; cloth, 8s. 6d.

DICTIONNAIRE DES DOUBLETS OU DOUBLES FORMES DE LA LANGUE FRANÇAISE. Two Parts, 8vo, 2s. 6d.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE FONDÉE SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE. 12mo, boards, 1s. 6d.

EXERCICES SUR LA NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Par J. Dussouchet. 12mo, boards.

PETITE GRAMMAIRE FRANÇAISE FONDÉE SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE. 12mo, boards, 10d.

EXERCICES SUR LA PETITE GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Par J. Dussouchet. 12mo, boards, 10d.

MORCEAUX CHOISIS DES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU 16e SIÈCLE, accompagnés d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue du 16e siècle. 12mo, boards, 3s. 6d.

RECUEIL DE MORCEAUX CHOISIS DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU NEUVIÈME SIÈCLE À LA FIN DU QUINZIÈME. 12mo. (*In preparation.*)

GRAMMAIRE COMPARÉE DES LANGUES ROMANES,
Par Frédéric Diez, traduite par A. Brachet et Gaston Paris.
3 vols. 8vo, and index, paper, £1 16s.

CONTENTS:

HACHETTE'S

GRADUATED FRENCH READERS.

MODERN FRENCH AUTHORS.

FRENCH CLASSICS.

SECTION II.

Graduated French Readers.

THE ELEMENTARY FRENCH READER. A collection of short interesting and instructive stories for beginners, adapted for use in Middle-Class Schools, &c., with a complete French-English Vocabulary. Edited by ELPHÈGE JANAU. New Edition. Price 8d.

At the request of several leading members of the Scholastic Profession, I have undertaken to compile an Elementary French Reader, suitable, on account of its price and contents, to Middle-Class and other Schools. The matter contained in this book will afford ample scope for the teacher to exercise his pupils in conversation and elementary translation, while the bold type chosen will make it more pleasant to read.

The Vocabulary gives every word in the text, the plural of nouns and adjectives (when formed otherwise than by the addition of *s*), and the feminine of all adjectives, thus avoiding the use of a dictionary. For purposes of reference, I have added a list of regular and irregular verbs.

I trust this little volume will answer the purpose I had in view when compiling it, and meet with the approbation of Teachers.

(*Adopted by the School Board for London.*)

THE INFANTS' OWN FRENCH BOOK.

Very short Stories adapted for quite Young Children, and printed in large type. With a complete French-English Vocabulary. New Edition. Edited by E. JANAU. Small 8vo, cloth, price 1s.

HACHETTE'S CHILDREN'S OWN FRENCH BOOK.

A Selection of amusing and instructive Stories in Prose, adapted to the use of very young people. Edited by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A., of Harrow, Officiers d'Académie. New Edition. 1 vol., small 8vo, 216 pages, cloth, 1s. 6d.

(*Adopted by the School Board for London.*)

HACHETTE'S FIRST FRENCH READER.

Containing a selection from the best Modern Authors in Prose and Poetry. With a complete French and English Vocabulary.

22nd edition. 1 vol., small 8vo, 412 pages, cloth, 2s.

Edited by the Rev. P. H. E. Brette, B.D., Officier d'Académie; and Gustave Masson, B.A., Officier d'Académie.

The present edition has been carefully revised: the contents appear in progressive order of difficulty. The Vocabulary contains now very nearly 12,000 words, and will be found useful in connection, not only with the volume of which it is a distinctive part, but with the other elementary books of our series. All the difficult passages have been explained, and the references to the pages cannot but lessen materially the labours both of masters and pupils.

"One of the most popular educational works in this country."—*Weekly Review*

(*Adopted by the School Board for London.*)

HACHETTE'S SECOND FRENCH READER.

Edited by Henry Tarver, of Eton College. New Edition. 1 vol., small 8vo, cloth, price 1s. 6d.

(*Adopted by the School Board for London.*)

HACHETTE'S THIRD FRENCH READER.

By B. Buisson, M.A., First French Master at Charterhouse. 1 vol., small 8vo, cloth, 2s.

The four first Readers are supplemented by a Vocabulary; the two last by Elucidatory Notes.

None of the Stories contained in Messrs. Hachette's Readers can be reproduced without special consent.

ANECDOTES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

A Selection of French Anecdotes from the best Classical and Modern Writers. With Historical and Explanatory Notes.

By V. Eversley, M.A., *Officier d'Académie*, French Master at the Charterhouse, Professor of French Language and Literature in Queen's College, London.

1 vol., small 8vo, cloth. Price 2s.

The book is intended to provide those engaged in teaching French with some assistance in their work, by placing in their pupils' hands a reader which contains material more interesting, and capable of fixing the attention of the young, than those usually employed.

At the same time it will be of use in encouraging the practice of *French conversation* in classes, since anecdotes, such as those here selected afford at once a natural subject for a conversation, and also in themselves supply the pupil with most of the words and phrases requisite for carrying it on.

OUVRAGES REÇUS EN DÉPÔT.

LE THÉATRE FRANÇAIS DU XIXe SIÈCLE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉMINENTS PROFESSEURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE EN ANGLETERRE.

Price per Volume, in Paper Wrapper, 9d.; in Cloth, 1s.

THE THÉATRE FRANÇAIS DU XIXe SIÈCLE

will comprise the *chefs-d'œuvre* of AUGIER, BOUILLY, DELAVIGNE, DUMAS, VICTOR HUGO, LEBRUN, PONSARD, SAND, SANDEAU, SARDOU, SCRIBE, and DE VIGNY, carefully edited, and correctly and elegantly printed.

In no form can the French language, as now spoken, its spirit and idioms, be studied to greater advantage than in the masterpieces of the contemporary French Drama.

This fact almost every intelligent French teacher acknowledges.

The study of well-selected plays has the great advantage of bringing under the notice of the pupil a constant succession of well chosen idiomatic phrases.

The pupil cannot help retaining a great number of such phrases, and acquires thus the gift of French Conversation much more rapidly than by reading extracts or stories.

Each play is preceded by a short critical notice, and accompanied by such notes as are indispensable, and a careful rendering of the most difficult expressions.

Professors and Teachers may add such explanations as they consider desirable.

SÉRIE I.

1. **HUGO**. *Hernani*, by GUSTAVE MASSON, B.A., Harrow School, Examiner in the University of London.
2. **SCRIBE**, *Le Verre d'Eau*, by JULES DUÉ, M.A., Taylorian Teacher of French, Oxford.
3. **DELAVIGNE**, *Les Enfants d'Edouard*, by FRANCIS TARVER, M.A., Eton College.
4. **BOUILLY**, *L'Abbé De l'Epée*, by V. KASTNER, M.A., Queen's College and Charterhouse School.

SÉRIE II.

5. **MÉLESVILLE et DUVEYRIER**, *Michel Perrin*, by GUSTAVE MASSON, B.A., Harrow School.
6. **SANDEAU**, *Mademoiselle De la Seiglière*, by H. J. V. DE CANDOLE, M.A., Ph.D., French Lecturer, University College, Bristol, and of Clifton College.
7. **SCRIBE**, *Le Diplomate*, by A. RAGON, City of London College.
8. **DUMAS**, *Les Demoiselles de Saint-Cyr*, by FRANCIS TARVER, M.A., Eton College.

SÉRIE III.

9. **LEBRUN**, *Marie Stuart*, by H. LALLEMAND, B.-ès-Sc., French Lecturer, Owen's College, Manchester.
10. **DELAVIGNE**. *Louis XI.*, by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., Head Master of the French School, Christ's Hospital, Examiner in the University of London. *(In preparation.)*
11. **GIRARDIN** (MAD. DE), *La joie fait peur*, by L. J. V. GÉRARD, Esq., Leicester.
12. **SCRIBE**, *Valérie*, by A. ROULIER, B.A., Bedford College, and Charterhouse School.

The present series is strictly limited to the French dramatic literature of the nineteenth century, and the specimens now before us contrast very favourably with a similar series published in Germany. The notes are of a more ambitious character, though strictly limited to what is absolutely necessary; the material execution is infinitely superior, and the whole series will, no doubt, occupy a select and permanent position in the library of every student of modern French literature. . . . One of the chief advantages of the new recueil is that it accustoms the reader to colloquial French, and familiarises him with the idiomatic phrases and constructions now in use."—*School Board Chronicle.*

"Nearly all these plays, it will be seen, are by leaders of the revolt against the classic drama, and they embody in themselves sufficient explanation of the success of that revolt. Each play is given in the form of a handy little volume, and is carefully edited with notes. The series deserves the attention of students of the French language and literature."—*Scotsman.*

"Cheapness and good print are not the only attractive features of this edition; it has a preface, giving a short and clear sketch of the plot of the play, and notes explaining the various idioms, which prove such stumbling-blocks in the way of beginners."—*The Navy.*

XAVIER DE MAISTRE,

LA JEUNE SIBÉRIENNE; LE LÉPREUX DE LA CITÉ D'AOSTE.

With a biographical sketch of the author, and grammatical and explanatory notes suitable for students preparing for Examination. By V. KASTNER, M.A., Officier d'Académie; Professor of French Literature in Queen's College, and one of the French Masters at the Charterhouse.

SOUVESTRE, E.

LE PHILOSOPHE SOUS LES TOITS.

JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX.

With explanatory notes by JULES BUÉ, Hon. M.A. Oxford; Taylorian Teacher of French, Oxford; Examiner in the Oxford Local Examinations from 1858, etc.

1 vol. 232 pages. Cloth, price 1s. 6d.

MADAME E. DE PRESSENSÉ.

ROSA.

With grammatical and explanatory notes by GUSTAVE MASSON, B.A., Officier d'Académie; Assistant Master and Librarian, Harrow School; French Examiner at Charterhouse.

The difficulty of finding in the French language a really unexceptionable children's book is still often remarked; but Madame De Pressensé has, we believe, solved the problem. "Rosa" is a gem of its kind, and it is not too much to say that it would be impossible to select a volume combining a healthier religious and unsectarian tone with greater literary merit.